QUARANTIÈME ANNÉE — N° 11830 — JEUDI 10 FÉVRIER 1983

Le Mexique a obtenu un prêt de 5 milliards de dollars auprès de cinq cents banques étrangères

LIRE PAGE 28

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,60 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 75 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 20

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

La crise politique en Israël

La plupart des ministres accepteraient les recommandations de la commission d'enquête

Le « terrible silence » du Liban

La publication à Jérusalem du rapport Kahane, qui formule des accusations aussi précises qu'effroyables à l'égard des « forces libanaises », (phalangistes) directement responsables du massacre de Sabra et de Chatila, a été accueilli à Beyrouth par un étrange mutisme. Les chefs de la milice chrétienne ne prennent même pas la peine de se disculper. Le président du conseil, M. Wazzan, se dérobe en déclarant qu'il n'a « rien à dire pour le moment ». Les autres dirigeants musulmans se taisent. La presse accorde un vif intérêt à... la responsabilité « indirecte » du gouvernement israélien. D'où l'indignation de M. Julius Berman, président du comité directeur des principales organisations juives américaines, qui dénonce le « terrible silence » du Liban. Et de s'étonner qu'aucune enquête n'ait été engagée à Beyrouth pour déterminer la responsabilité des phalangistes dans le carnage.

Une enquête a été, en réalité, annoncée au lendemain du drame, mais elle ne sera pas menée à son terme. Les coupables ne seront pas poursuivis pour une raison très simple : les phalangistes détiennent la réalité du pouvoir dans ce qu'ils appellent le « Liban libéré ». Le départ forcé des fedayin palestiniens et le désarmement des milices musulmanes ou de gauche leur ont donné la possibilité d'imposer leur loi. Ils continuent à prélever droits de douane et impôts, arrêtent à tour de bras Palestiniens ou Libanais « suspects » à leurs yeux et disposent de leurs propres lieux d'internement. Refusant de se dissoudre « en attendant que l'armée régulière ait étendu son autorité sur l'ensemble du territoire » — éventualité plus qu'hypothétique dans un pays occupé, — ils battent ainsi en brèche l'autorité du président de la République, M. Amine Gemayel.

Ce dernier se tint coi. Bien que chef de file de l'aile modérée du parti des phalanges, que son père préside, il est tenu de composer avec le commandant en chef des « forces libanaises », M. Fady Frem, qui est au demeurant son beau-frère.

Or M. Frem ainsi que le chef des renseignements de la même milice, M. Elias Hobeika, sont nommément impliqués dans la tragédie de Sabra et de Chatila. Tous les deux ont participé à la réunion du 15 septembre, la veille du carnage, pour coordonner avec les généraux israéliens Eytan et Drori l'opération dite de « nettoyage » dans les camps palestiniens. Selon le rapport de la commission Kahane, M. Hobeika a suivi « de visu », du haut d'un immeuble voisin, en présence des généraux Sharon et Eytan, le déclenchement des tueries.

Qui, à Beyrouth, aura la témérité d'enquêter sur les agissements de ces deux puissants personnages ? Bon gré mal gré, le président Gemayel a fini par nommer des phalangistes notoires aux postes-clés de l'armée et des services de sécurité de l'Etat.

On comprend mieux dès lors la discrétion des dirigeants musulmans ou de gauche, les vaincus de la guerre du Liban. Ils s'exposeraient à des représailles autrement plus « terribles » que leur silence. Ayant perdu le soutien des Palestiniens et des Syriens, ils ne peuvent miser, comme ils l'avaient espéré, sur la protection de M. Gemayel, qu'ils ont élu parce qu'il se voulait « le président de tous les citoyens ». De toute façon, qu'elle soit musulmane ou chrétienne, la population libanaise a vécu trop d'atrocités depuis 1975 pour ne pas redouter, si l'on devait remuer le passé, de retomber dans la guerre civile.

Le sort de M. Sharon est au centre de la controverse

Pour la deuxième journée consécutive, le gouvernement israélien se réunit ce mercredi après-midi 9 février en session extraordinaire pour tirer les conséquences du rapport de la commission Kahane sur les massacres de Sabra et de Chatila. Mis en cause dans ce rapport, M. Itzhak Shamir, le chef de la diplomatie israélienne, a écourté son voyage en Europe et a quitté Bonn pour Jérusalem.

Aucune décision n'avait été prise mardi à l'issue des délibérations du gouvernement. Selon des sources proches du gouvernement, il apparaît que la plupart des ministres se sont prononcés en faveur du respect des conclusions de la commission d'enquête. Mais le ministre de la défense, M. Ariel Sharon, ne semble pas avoir l'intention de donner sa démission, ainsi que le suggère la commission Kahane.

De notre correspondant

Jérusalem. — Les Israéliens vivent une fois de plus au rythme des « grandes occasions », avec toutes les habitudes qu'ils ont acquises au cours de leur histoire si souvent perturbée.

Chez soi, comme sur les lieux de travail, on ne s'éloigne guère des postes de radio, comme s'il s'agissait d'une nouvelle mobilisation ; les lignes téléphoniques sont encombrées, car les conversations vont bon train. Personne ne s'étonne ni ne proteste devant le bouleversement complet des programmes de la télévision à cause de la prolongation démesurée des informations.

On se plonge avec encore plus d'empressement que d'ordinaire dans la lecture des journaux, qui ont doublé, triplé de volume. Le *Jerusalem Post* par exemple a publié *in extenso* le long rapport de la commission d'enquête dans un supplément improvisé, joint à son édition du 9 février. Mais les nouvelles données mercredi matin dans la presse étaient confuses et parfois contradictoires, car tout le monde politique israélien est dans l'expectative.

Après de multiples « *consultations* » avec différentes personnalités de la coalition gouvernementale, M. Begin a réuni mardi après-midi son cabinet en séance extraordinaire, mais de ces délibérations il n'est ressorti aucune décision. Des consultations supplémentaires ont été annoncées pour ce mercredi, en prélude général à une deuxième réunion du conseil des ministres, prévue pour la fin de la journée.

Selon de rares indiscrétions, il apparaît que la plupart des ministres, des dirigeants du Likoud et des partis qui lui sont associés sont en faveur du respect des conclusions de la commission d'enquête.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 3.)

La campagne électorale en R.F.A.

Les industriels ouest-allemands parient sur M. Kohl

Les sociaux-démocrates ont accusé, le mardi 8 février, les chrétiens-démocrates d'inciter les industriels à une « grève des investissements » en cas de revers de la C.D.U. aux élections du 6 mars. Dans un entretien publié la veille par *Der Spiegel*, le ministre des finances, M. Stoltenberg, citant l'association des constructeurs automobiles, avait indiqué que de nombreux contrats concernant des commandes d'investissement comprenaient une clause d'annulation en cas de victoire du S.P.D. aux élections.

Le raffermissement du deutschemark, qui a gagné 4,5 pfennig face au dollar, mardi à Francfort, traduit d'autre part un certain optimisme des milieux industriels quant à la reconduction des chétiens-démocrates au pouvoir. Les sondages donnent dans l'ensemble de meilleures chances à M. Kolh qu'à M. Vogel pour la chancellerie.

L'inconnue des petits partis

De notre envoyée spéciale

Bonn. — Deux, trois ou quatre partis au Bundestag après le 6 mars ? Telle est la question que posent les prochaines élections législatives. A moins d'un mois du scrutin, bien malin qui pourrait y répondre : des déplacements infimes dans l'opinion peuvent en effet bouleverser la physionomie du Parlement. Les libéraux, les « verts » passeront-ils l'un et l'autre, l'un ou l'autre, ou ne franchiront-ils ni l'un ni l'autre la fameuse « barre » des 5 % de voix *nécessaires pour être représentés* ?

Les sondages se suivent et ne se ressemblent pas. Au cours des dernières semaines, la compétition à laquelle s'adonnent les différents instituts avait permis de dégager une évolution apparemment assez cohérente : partis de très bas (3,5 % en octobre), les libéraux avaient piétiné, puis opéré en janvier une remontée vers les 5 % fatidiques, les dépassant même selon certaines études. Les « verts », de leur côté, voyaient leur pourcentage s'effriter au rythme des sondages : à 9 % au mois d'octobre, ils devaient, dès novembre, rengainer tout triomphalisme. Jusqu'au début de ce mois, l'actuelle coalition gouvernementale semblait ainsi avoir de bonnes chances d'être *reconduite* dans un Parlement où les « verts » n'auraient pas réussi à entrer.

CLAIRE TRÉAN.

(Lire la suite page 6.)

La retraite à soixante ans : de 56 % à 95 % du salaire net

(Lire notre étude page 25.)

L'utilisation médicale des fœtus humains

L'utilisation thérapeutique ou préventive de tissus fœtaux humains se pratique en France, comme dans la plupart des pays industrialisés. Mais elle ne fait l'objet, à l'heure actuelle, d'aucune réglementation, malgré le caractère indispensable que lui reconnaissent les communautés médicale et scientifique.

Médecins, chercheurs et juristes se sont donc concertés pour apporter à cette question une réponse adaptée à l'état de la médecine et à l'état du droit.

Un avant-projet de loi vient d'être élaboré sur ce sujet au ministère de la santé. On en connaît aujourd'hui les grandes lignes : autorisation de l'utilisation des tissus fœtaux dans certaines limites, non-commercialisation dans tous les cas, en sont les principales caractéristiques.

Une loi en préparation

En quoi l'utilisation de tissus fœtaux humains est-elle nécessaire ? Telle est évidemment la question préalable. Selon les professeurs Dubois et Touraine, qui, à la faculté de médecine de Lyon, ont accumulé une longue expérience sur cette question, il est impossible d'extrapoler à l'homme l'ensemble des observations obtenues chez l'animal, notamment parce que les cellules humaines possèdent très tôt un degré de différenciation considérable et spécifique.

Depuis plusieurs siècles, des travaux menés sur des fœtus intacts — mais morts — ont fait progresser la compréhension du développement embryonnaire et du mécanisme d'un certain nombre d'affections. Ils ont notamment permis d'améliorer les chances de survie de bon nombre de grands prématurés. Depuis plusieurs décennies, des cultures de virus sont pratiquées à partir de lignées cellulaires d'embryons et l'élaboration de certains vaccins en a bénéficié.

Surtout, les médecins insistent sur l'utilisation thérapeutique, aujourd'hui irremplaçable, de quelques tissus fœtaux. En particulier, il existe un groupe d'enfants frappés dès l'origine de très graves déficits immunitaires « combinés », qui les privent de toutes défenses anti-infectieuses et ne leur laissent aucune chance de survie au-delà de l'âge d'un an. De tels déficits imposent un isolement absolu en milieu stérile — concrètement dans une « bulle » de plastique — qui les prive de tout contact avec l'extérieur.

CLAIRE BRISSET.

(Lire la suite page 23.)

AU JOUR LE JOUR

Sexy

Il y avait l'opposition responsable et constructive, la droite déçue, les centres, le libéralisme éclairé, les gaullo-chiraquiens... Saluons la naissance d'une nouvelle race d'opposants : la droite coquine.

C'est à M. Jacques Médecin que revient le mérite d'avoir lancé l'antisocialisme sexy (et sexiste). Sur les murs de sa bonne ville de Nice, des affiches ont montré une jolie fille qui se déshabille en deux temps, et conclut, une fois nue : « Comme promis, après vingt et un mois de socialisme, je n'ai plus rien. »

Il ne tient qu'aux électeurs de lui fournir une veste.

BRUNO FRAPPAT.

LE DÉBAT SUR L'INSÉCURITÉ

POINT DE VUE

Un vieux discours

A l'approche des élections municipales, l'insécurité est au cœur de la campagne *(lire page 10 notre enquête)*. Elle est devenue aussi l'une des préoccupations essentielles du gouvernement. Le conseil des ministres du mercredi 9 février devait approuver de nouvelles créations de postes de préfets de police préconisées par M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. C'est le second conseil des ministres en un mois qui aborde ces problèmes d'insécurité. Le 19 janvier, le gouvernement avait repris à son compte les propositions de la commission des maires sur la sécurité, présidée par M. Gilbert Bonnemaison, député (P.S.) de Seine-Saint-Denis.

par JEAN-DENIS BREDIN (*)

Il ne sert à rien de contester l'évidence, en manipulant des statistiques incertaines : l'insécurité des personnes et des biens tend à croître dans les sociétés développées, du moins dans celles où la démocratie permet un libre choix des comportements.

En France, depuis vingt-cinq ans, les vols, sous leurs multiples noms, les cambriolages, les agressions, sont peu à peu entrés dans la vie quotidienne, *menaçant d'abord ceux que* l'âge, le statut social ou économique, rendent fragiles, ceux pour qui la sécurité serait besoin vital.

On n'en finirait pas de peser les causes, proches ou lointaines, de cette délinquance devenue « ordinaire » : les carences de la police et de la justice ? La concentration urbaine ? Le chômage et la misère ? *Les privilèges de l'argent et de la* culture ? Les séductions tapageuses de la consommation ? La perte du consensus sur le bien et sur le mal ? Le désespoir des vies sans perspectives ?... Au-delà d'un débat où chacun retient ce qui l'arrange, il est sûr que le discours qui dénonce l'insécurité trouve dans les faits un aliment quotidien.

Et comme il est vrai aussi que la *promesse des sociétés prospères* — qu'on le regrette ou non — est celle d'une protection croissante contre tous les risques de la condition humaine, comme l'appétit de protection est toujours insatisfait, le discours qui exalte la sécurité mérite grande attention.

Il faut bien l'écouter ce discours, entendre tous les mots qu'il charrie, bien regarder les gestes qu'il encourage : *il va très au-delà de son objectif* apparent. Des vieilles gens sont agressées dans la rue ? Des commerçants sont dévalisés ? Les logements se transforment peu à peu en forteresse ? Voilà de vrais problèmes qui commandent réflexion et action.

Mais le discours sécuritaire ne se satisfait pas de la sécurité : il s'en saisit au passage. C'est en réalité un discours ancien, adapté aux difficultés du temps, celui que tient depuis plus d'un siècle l'extrême droite française, s'adressant à tous ceux qui, dans ce pays, se savent ou se croient menacés. Et c'est parce qu'il rejoint une forte tradition que ce discours peut espérer une vaste audience.

⁂

Vieil et rassurant projet, dont la large perspective déborde le débat sur la justice et la police : il s'agit de protéger les Français contre toutes les menaces, du dehors et du dedans, d'organiser partout leur « légitime défense ».

(Lire la suite page 19.)

(*) Professeur à l'université de Paris I.

« L'AN 40 », DE CLAUDE SANTELLI SUR TF 1

Le malheur autopsié

Elle valait bien ses trois étoiles, cette réalisation de Claude Santelli, *l'An 40 ou un peuple et ses fantômes*, dont la deuxième partie était diffusée mardi soir 8 février sur TF 1. Ce n'était pas la première sur le *sujet, mais assurément la première* à le traiter d'une telle façon, dans une jonglerie d'images maîtrisées, de points et de contrepoints qui lui donnent valeur de création.

Ces hommes mis à nu avec leur peur et leur lâcheté, leurs certitudes et leurs souvenirs, fouaillés comme jamais ils ne l'avaient été, amenés à parler comme jamais encore on n'avait pu les entendre, se retrou*vaient tous là, les morts et les survi*vants, acteurs ou figurants de la dernière grande tragédie d'une nation, jouée en moins d'un mois.

Juin-Juillet 1940. Deux lieux dif*férents. Bordeaux d'abord, où le gou*vernement de la IIIe République, présidé par Paul Reynaud, fuyant l'invasion des panzers nazis, va passer la main à Philippe Pétain. Vichy ensuite, où, une fois l'armistice signé, ce sera le vote du Parlement, donnant les pleins pouvoirs à ce même Pétain, y compris celui de modifier la Constitution.

Le sort de la République est joué. L'Etat français est né. Travail, Famille, Patrie, remplace Liberté, Egalité, Fraternité. Deux lieux mais, un même climat, celui d'une décomposition, d'une veulerie que seuls refuseront quatre-vingts de ces parlementaires, sur les six cent *quarante-neuf qu'ils étaient.*

Ainsi naît Vichy et, avec lui, le pétainisme. Mais encore ? Car il faut bien expliquer les choses, faire comprendre les causes de cette dévotion soudaine pour un maréchal de quatre-vingt-quatre ans qui a fait *« don de sa personne à la France »* pour atténuer son malheur et qui, en ce temps de désastre, reste, comme si c'était une consolation, le vainqueur de Verdun, *le héros d'une* guerre et d'une victoire qui ne remontent guère qu'à un peu plus de vingt ans.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(Lire la suite page 18.)

idées

Le cas Barbie

Beaucoup de nos lecteurs nous ont déjà écrit à propos de Barbie. En attendant de donner des extraits de leurs réactions, nous avons réuni, dans cette page, quatre points de vue très personnels. Joseph Rovan ne se fait pas d'illusions : le procès vient trop tard, les dés sont pipés. Pour Pierre Marcilhacy, Barbie *n'est qu'une pustule* dans un chancre humain où nous avons tous notre part de responsabilité. Gilbert Comte craint que le spectacle dont l'affaire est l'occasion ne démoralise la jeunesse plus qu'il ne l'instruise. Maurice Rajsfus voudrait que le procès rappelle au moins *que* sans les appuis trouvés en France par l'occupant la Gestapo n'aurait pu faire son sinistre travail.

La justice de qui ?

par GILBERT COMTE

APRÈS huit jours de frémissants discours et sentencieux propos sur la prise du pouvoir par Adolf Hitler voilà déjà un demi-siècle, la capture de Klaus Barbie confronte une fois de plus les Français avec leur obsession du IIIe Reich. Décidément, impossible pour eux d'échapper aux hantises de cette occupation où ils passèrent des rêves d'une puissance prestigieuse au silence d'un peuple soumis !

D'affaire Darquier de Pellepoix en projection d'*Holocauste*, des campagnes contre Georges Marchais sur son séjour en Allemagne pendant la guerre aux poursuites contre M. Papon, ils n'en finissent plus de battre tous les six mois leur coulpe sur la poitrine de quelque nouveau bouc émissaire. Curieuse originalité, le rite conjuratoire ne se répète dans aucun autre pays du monde. Preuve d'une vertu plus haute, ou d'un abaissement intérieur plus complet ?

L'un des malheureux, l'autre des *misérables désormais constamment* livrés à la colère publique, céda sans doute aux faiblesses ou commit réellement les forfaits qu'invoque la fa*meuse « mémoire » qu'il ne faudrait* pas perdre. La cause essentielle des clameurs qu'ils provoquent les uns comme les autres réside dans cette certitude confusément ressentie, mais jamais reconnue, qu'une épreuve pareille à celle de 1940 précipiterait la nation dans une panique totale, sans doute en moins de temps et avec davantage de fuyards prêts à capituler.

La preuve ? Mais tout simplement cette frénésie d'accabler ici un vieillard vaincu, là un bourreau impuissant, dans la fureur toute artificielle, sauf chez les anciennes victimes, où nul ne prend de risque ni ne prouve la nécessité d'établir son courage. Pour son inexpiable et constant désarroi, la France de 1983 s'incline devant les accusateurs de Barbie comme celle de l'Armistice détalait devant Barbie lui-même, dans son inguérissable fascination de la peur, et une crainte identique de la force.

Une farce tragique

Tragique farce ! Alors qu'il invoque les grandes ombres de la Résistance, le pays se montre une fois de plus incapable de résister. Résister à qui ? Mais tout simplement à sa tentation d'aller encore au plus facile, au malsain vertige de frapper une bête sans doute méprisable mais aussi sans défense, quand il vend sans scrupule des armes à l'Irak et à bien d'autres, ou honorait récemment Louis Aragon, chantre stalinien de *l'une des plus meurtrières tyrannies* de l'histoire.

Quelques esprits honnêtes s'étonnent depuis quatre jours du premier paradoxe, sans apparemment saisir qu'en notre vertueuse patrie la prudence ménage le crime chaque fois qu'il peut encore servir à quelque chose. Les Irakiens occupent, par exemple, une position stratégique de première importance dans un complexe jeu diplomatique, et les camarades communistes de Louis Aragon inspirent du respect par leur nouvelle puissance gouvernementale. Quel *fou leur porterait de nouveau les* coups qu'ils reçurent avec M. Marchais dans l'opposition ?

Klaus Barbie, lui, ne terrorise plus le monde qu'au passé composé. Il boira donc jusqu'à la lie le souvenir de ses crimes, puisque le châtiment n'expose plus aux représailles aucun de ses courageux justiciers. Quant à cette conception déclarée si nouvelle, dans nos lois, de crimes es*timés imprescriptibles parce qu'ils of*fensèrent l'humanité, voici qu'elle se ramène prosaïquement au lâche *« malheur au vaincu »* d'un vieux pays fatigué.

Ce pénible spectacle s'étale depuis dimanche chaque fois qu'un de ces orateurs des médias nés depuis la guerre écrase de ses sarcasmes le vieux captif incapable de lui répondre, bien plus férocement qu'ils ne parlèrent une seule fois dans leur vie *à un ministre indigne de sa place ou à* quelque notable publiquement déshonoré. Ces vertueux interprètes de la morale n'appartiennent décidément pas à la race des témoins qui se feraient égorger. Dans une radio périphérique, un commentaire sur la détention de Barbie ne nous épargna même pas l'heure où le gardien relèverait sa tinette. Pauvre justice confiée aux escortes de l'imposture !

Pour ne ressentir nulle gêne à l'apercevoir en si mauvaise compagnie, il faut ne plus ressentir en soi aucune protestation de la *conscience, ou hurler de tout son* cœur avec le reste de la meute. Ces exhibitions, paraît-il, doivent instruire la jeunesse. Craignons plutôt qu'elles ne la démoralisent.

A leur vue, le raisonnement se partage entre la satisfaction de savoir un bourreau sans honneur livré à son destin naturel et l'insurmontable aversion qu'inspirent tant d'aboyeurs hystériques accourus sur sa route, *comme jadis les furieux assemblés* devant les prisons aux sinistres matins des exécutions capitales. Et puis au nom de quels principes refuserons-nous désormais de rendre à l'Algérie quelques authentiques tortionnaires-patriotes responsables jadis du côté des Aurès de crimes également impardonnables contre l'humanité ?

Il suffirait au président Chadli de *dire comme tant d'autres, bien faus*sement et en hypocrite, qu'il ne recherche aucune vengeance, ni même la punition du pécheur, mais seulement *l'inoffensive procédure pénale* capable d'instruire les générations futures, pour nous mettre dans un embarras sans remède. Bien sûr, il ne s'y risquera pas davantage qu'aucun gouvernement, ici ou ailleurs, ne jugerait Klaus Barbie dans un monde où l'hitlérisme victorieux se tiendrait debout en dépit de ses crimes. Qu'au moins chacun de nos ministres réfléchisse à ce cas de métaphysique ap*pliquée quand il prendra l'avion pour* l'U.R.S.S.

Ancien procureur d'Israël au procès d'Eichmann, M. Gédéon Haussner songeait-il déjà à l'extension possible des responsabilités morales lorsqu'il attribua au futur procès Barbie le privilège d'établir enfin *« le danger de tout système fondé sur la terreur, la violence et la haine tel que celui qui a été mis au point par le nazisme » ?* A court terme, son pays n'en rompra pas pour autant des rapports militaires privilégiés avec l'Afrique du Sud, même si l'apartheid approche d'assez près cette définition de l'intolérable.

A tant remuer de boues anciennes, l'expérience apprendra-t-elle aux théoriciens de l'absolu qu'il n'existe en politique de parfaits en aucun endroit, même si certains *monstres scandalisent par leur abjec*tion particulière ?

La France va condamner Barbie, car nul prévenu ne fut présumé à l'avance aussi peu innocent. Souhaitons à notre chancellerie qu'il choisisse des avocats bien prudents, bien *pleutres, incapables de frapper l'ad*versaire à la face, qu'un criminel vaincu doit toujours atteindre quand il lutte contre la justice, tout en se *défendant quelque part avec elle !*

« On crie sans fin »

par JOSEPH ROVAN (*)

QUAND je me levais le matin, à Lyon, en 1943, résistant à longueur de jour, j'avais de fortes chances de finir avant la nuit entre les mains de Barbie. Mes camarades et moi connaissions la terrible réputation du responsable régional de la Gestapo. Nous en savons bien plus sur son compte aujourd'hui, après différentes tentatives de le retracer et *d'obtenir son extradition, et après* avoir lu les nombreuses pages que la plupart des journaux ont consacrées au retour forcé du personnage sur le lieu de ses crimes.

L'énorme coup de phare surgi de l'actualité ne va pas tarder à s'éteindre. Nous retrouverons Barbie au début de son procès, dans un an au plus tôt, nous assure-t-on déjà, à quelque « sommet » des interroga*toires et des témoignages, lors des* plaidoiries et de la condamnation. Entre-temps, bien d'autres événements auront occupé la première page. Les hommes et les femmes d'âge mûr, qui survivent à la deuxième grande guerre, à la Résistance, aux déportations, auront pu croire à nouveau, pendant un bref moment, qu'ils parviendront à faire passer leur message à leurs neveux et petits-neveux, aux amis et amies de ces derniers.

Comment ne pas être satisfait de ce coup d'une justice immanente qui s'est fait longtemps attendre ? Le tortionnaire en chef devra rendre compte de ses méfaits devant la justice du pays des victimes. Mais comment ne pas regretter que ce moment vienne si tard ? La révolte avec laquelle nous nous rappellerons *les horreurs subies par tant des nô*tres va inévitablement se doubler d'amertume : à quarante ans de distance, le procès le plus honnête et le plus honorable aura des aspects cruellement dérisoires.

N'oublions pas au départ la piètre figure de cet agent d'exécution de l'histoire, au double sens du mot ! A lire certains articles, on croirait que la Bolivie vient de nous livrer Hitler en personne. Barbie méritait cent fois la mort, mais l'hitlérisme c'était l'Europe livrée à des centaines de Barbie. Avec sa platitude de comptable de la solution finale, Eichmann, haut bourreau de la mort, avait une tout autre envergure.

Des dés pipés

La Résistance fut à la fois une guerre nationale et une guerre civile, se terminant par une insurrection révolutionnaire. La justice, au lendemain de la victoire, doit être alors implacable et rapide. Il y a eu des erreurs, mais les comptes historiques auront été apurés. J'aurais voulu voir les grands chefs nazis jugés en quelques semaines par des tribunaux révolutionnaires allemands et non par la lourde et discutable machine interalliée de Nuremberg. Quarante ans plus tard, les dés de la justice sont définitivement pipés. Nous ne pourrons pas ne pas faire le procès, mais nous ne pourrons le faire bien.

Les jurés, transformés en étu*diants d'histoire, entendront* les avocats, fidèles à leur serment, mettre en pièces la mémoire saignante et révoltée des mères, des frères, des amis, qui savent pourtant bien qui a tué l'être cher, qui a été responsable de sa mort en déportation. Ce n'est pas pour protéger les bourreaux que les tribunaux de la République fédérale d'Allemagne font durer trois ans, cinq ans, des procès qui s'effondrent par pans entiers dans les imprécisions du grand âge et les exigences de preuves formelles, mais par respect de la justice et pour l'Etat de droit que le nazisme avait voulu abolir.

L'on pourra enfin faire le procès de la politique antijuive du régime de Vichy et découvrir les cercles concentriques de la collaboration. A l'exception de quelques crimes et de quelques personnages tardivement dénoncés, *l'amnistie cachera l'essen*tiel. L'agent régional d'exécution s'abritera derrière les ordres reçus. Les deux Vietnam, le français, l'américain, ne seront pas loin alors, ni l'Algérie. A Nuremberg, le pouvoir soviétique, responsable de Katyn, jugea le pouvoir nazi responsable d'Auschwitz. Quel service rendirent à leur patrie les partisans italiens qui exécutèrent Mussolini *sur-le-champ ! J'entends* déjà *les cris* de vengeance antifascistes des vertueux, des défenseurs à peine embarrassés du goulag, déporteurs de peuples entiers, exterminateurs de classes entières.

Le bourreau au service de l'anti-Droit sera jugé en application de deux lois rétroactives (donc contraires à l'un des fondements essentiels de notre droit), dont l'une a créé la possibilité de poursuivre des crimes qui n'existaient pas juridiquement en tant que tels au moment où ces actes furent commis (les crimes contre l'humanité) alors que l'autre supprime, dans le cas de ces crimes, la règle fondamentale de la prescription.

Personne n'avait pu, avant les nazis, commettre des crimes d'une telle monstruosité ni même les envisager ? Il fallait donc les qualifier et les rendre imprescriptibles ? Pour éviter un grand mal, nous en avons dès lors choisi un autre et qui n'est pas négligeable. Aurait-on dû laisser le bourreau prescrit venir tranquillement narguer les parents de ses vic*times ? Mais n'a-t-on pas vu, dès le* « retour » de Barbie, un parlementaire proposer de rétablir à son égard la peine de mort abolie depuis moins de deux ans ? Si l'honorable sénateur est suivi, Barbie pourra célébrer un triomphe posthume.

Dans le débat qui s'est poursuivi en République fédérale il y a peu d'années autour de la suppression de la prescription pour crimes de guerre, *j'ai pensé — malgré* des voisinages peu ragoûtants — que le plus grand mal en l'occasion était l'abandon d'une règle fondamentale du droit naturel, celle qui, au bout de trente ans, laisse à « Dieu » le soin de juger l'assassin.

Le procès Barbie doit être mené. J'aurais préféré qu'une main vengeresse nous l'épargnât. Je ne crois pas qu'il en sortira une leçon d'histoire digne de ce nom. Je voudrais cependant qu'il nous servît une leçon de courage et de morale : beaucoup de ceux qui furent torturés par Barbie et les siens avaient engagé, sachant ce qui les attendait et le redoutant horriblement, un combat pour leur patrie et pour *la dignité humaine*, l'une et l'autre intrinsèquement liées. Ces combats recommencent sans cesse et ce sont des combats très durs.

Ah ! si le procès du méprisable bourreau pouvait faire entendre à *quelques-uns de plus la vérité de la* dernière phrase de l'admirable *Nuit et brouillard*, de Jean Cayrol et d'Alain Resnais : leur faire entendre que tout autour de nous « on crie sans fin ».

(*) Ancien déporté de la Résistance (Dachau).

Respecter l'histoire

par MAURICE RAJSFUS (*)

DANS un livre capital, *Eichmann à Jérusalem* (1), Hannah Arendt rappelait avec juste raison que, sans la complicité des polices des pays qu'ils occupaient, jamais les nazis n'auraient pu commettre tous les méfaits dont ils ont été les auteurs. Sans oublier l'appoint de nombreux comparses, parfois tout à fait inattendus (2).

Le procès Barbie nous apportera sans doute un certain nombre de réponses. Cela permettra de faire un constat indispensable : il n'était pas nécessaire d'être nazi, ni Allemand, pour se *mettre au service des tor*tionnaires de la Gestapo.

Dès le retour de Klaus Barbie en France, Simone Veil se hâtait de déclarer : *« Le procès Barbie doit être celui de l'idéologie nazie et non pas être le prétexte à des querelles franco-françaises. »*

Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce qu'une telle prise de position aurait pour but de rendre plus sélective la résolution des Nations unies du 13 février 1946, qui prenait acte de la définition des crimes contre *l'humanité, « imprescriptibles par leur nature »*. Est-ce que cela ne concerne, pour ce qui nous intéresse ici, que le seul Barbie, porteur de l'idéologie nazie en France, dans la région lyonnaise ? Dans l'affirmative, le rôle des auxiliaires français de la Gestapo ne serait donc pas évoqué ?

A propos de l'affaire Papon, Pierre Mauroy déclarait récemment : *« Je crois qu'il est absolument indispensable que les générations présentes connaissent cette période (3). »*

Est-ce que l'ancienne présidente de l'Assemblée européenne désire que l'on oublie qu'il y a eu une police française qui s'est mise au service de la Gestapo de 1940 à 1944 ? (Cette même police qui l'a arrêtée et a permis sa propre déportation à Auschwitz.)

Nous faut-il oublier qu'il y avait des milliers de miliciens lancés contre les maquisards, quand les Barbie en donnaient l'ordre ? Faut-il jeter un voile pudique sur l'existence de sections françaises de la Gestapo ?

Si Barbie a pu torturer lui-même Jean Moulin, jusqu'à l'assassiner, il ne faut pas oublier que ce sont ses hommes de main français qui le lui ont livré.

Klaus Barbie et la poignée de gestapistes allemands qui le secondaient auraient-ils pu arrêter près de dix mille personnes dans la région lyonnaise ? Avaient-ils les moyens de rafler et de faire déporter plus de sept mille cinq cents Juifs, dont de nombreux enfants, sans le zèle de la police française et de la milice, sans les délateurs ?

Si le futur procès Barbie doit réveiller des *« querelles françaises »*, ce sera l'occasion d'une opération de salubrité. Les jeunes Français doivent savoir que, durant l'occupation nazie, il n'y avait pas seulement l'« ennemi héréditaire » d'une part et un peuple totalement hostile de l'autre.

S'il est vrai que le procès Barbie doit être celui d'un système, bien plus que d'un homme, il ne faut pas oublier non plus que les règles de ce système n'avaient pas été adoptées par les seuls Allemands. C'est aussi cela le respect de l'histoire.

Vouloir faire le silence sur cet aspect des terribles événements qui se sont déroulés en France sous l'occupation nazie serait oublier les leçons de l'histoire. Est-ce un hasard si les gestapistes français de la « Carlingue » fourniront plus tard la main-d'œuvre indispensable à l'enlèvement puis à l'assassinat de Ben Barka, vingt ans après ?

Ce n'est pas le problème, dira Simone Veil. Si, précisément. C'est le problème. Tout est là, même.

(*) Journaliste, écrivain.

(1) *Eichmann à Jérusalem*, rapport sur la banalité du mal (Gallimard, collection « Témoins », 1966).

(2) Sur ce sujet, lire entre autres, *Des Juifs dans la Collaboration* (EDI, 1980).

(3) Magazine « 7 sur 7 », TF 1, dimanche 23 janvier 1983.

Une pustule dans le chancre humain

par PIERRE MARCILHACY

KLAUS BARBIE, dont la litanie des crimes qui lui sont *reprochés décourageait un* romancier spécialisé dans les livres d'horreur, va, paraît-il, payer.

Payer ? A qui ? Comment ?

Sans doute mourra-t-il en prison, après quelques années de réclusion. Comme la France ne peut pas lui appliquer ses propres méthodes, sous peine de se déshonorer, il ne sera que reclu. Et il ne peut en être autrement. Est-ce cela payer les morts, les tortures, le sang sur les mains ou les visages, les cris de douleur, les enfants livrés à la mort, à la dispari*tion ignominieuse, les pleurs de ceux* qui vivent encore, les sanglots de ceux qui en sont morts ?

Nous ne le pensons pas et nous craignons, s'il est tel qu'il doit être, que les murs où il est enfermé et qu'il a connus au temps de sa puis*sance ne parlent pas assez fort pour* troubler ses nuits de prisonnier. Il faudrait, pour qu'on puisse parler de paiement, qu'un remords l'obsède, à la mesure de ses crimes, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Cela ne dépend pas de nous et c'est trop demandé.

Le seul espoir d'une véritable justice est l'apanage des croyants, dont nous sommes, pour qui la vie humaine est *trop courte pour peser le* bien et le mal ; et le royaume des morts ne nous appartient pas.

Avant même qu'il soit condamné, certains estiment que son procès sera une sorte de punition.

*Nous sommes tristement scepti*ques sur ce point, car la révélation de ses crimes n'apprendra rien à celui qui les a commis. Tout au plus risque-t-elle de faire trembler des complices ou des comparses, en même temps qu'elle ranimera les pleurs des survivants ; et nous en connaissons qui n'aiment pas, aujourd'hui encore, parler de ce qu'ils ont subi. Que les complices tremblent, parfait. *Que les victimes souf*frent encore nous paraît difficile à admettre. Car elles ont déjà largement apporté leur tribut à cette justice, qui s'est tant fait attendre.

Alors ce procès ne sera-t-il qu'une longue séquence d'une de ces histoires que conte, avec tant de talent, Alain Decaux ? Les amateurs sordides d'émotions rétrospectives y *trouveront leur compte.* D'aucuns y glaneront des idées pour les génocides à venir. Et les jeunes générations, qui, parfois, se demandent si nous ne sommes pas responsables de l'héritage souvent doré mais sans espérance que nous leur avons légué, *ne vont-elles pas nous regarder en di*sant : « *Pourquoi avez-vous laissé* faire ça ? »

Alors il nous faudra tenter de leur expliquer — et elles ne nous croiront pas — que nous étions pris dans un engrenage, que chacun d'entre nous a fait ce qu'il a pu, que ce n'était pas *facile de faire son devoir*, de protéger les siens, de leur donner de quoi subsister, de leur raconter qu'il y avait des bombes amies et des balles ennemies, que l'uniforme de certains militaires en vert-de-gris était parfois moins redoutable que le complet civil de quelques Français, qu'il y eut des magistrats qui se mirent au service de l'injustice et que nous n'avons pu comprendre le déroule*ment du tragique opéra que quand* le rideau tomba sur la mort de Hitler, dans un fracas wagnérien prolongé par la bombe d'Hiroshima.

Et plus nous avançons dans le dédale angoissé de nos souvenirs, où les images, les écrits, pas plus que *les procès, ne nous fournissent raison* ou fil conducteur, plus il nous paraît que, pour que cela ne recommence pas, pour qu'il ne soit plus besoin d'un Jean Moulin ou d'un Georges Bidault — qui, on l'oublie trop, prit le flambeau en plein combat des ombres, — il faut que chaque individu comprenne enfin qu'il n'est qu'une des composantes de la conscience et du *comportement des peuples.*

Comme tous les autres pays, la France peut sécréter des atrocités soldatesques ou policières. Nous ne voulons accabler personne et nous n'aimons pas juger les autres.

Mais nous avons connu l'Allemagne qui succombait au verbe incantatoire d'un homme à la vocation démoniaque et qui votait pour lui massivement dans des scrutins référendaires qui n'étaient pas truqués. Cela, nous ne pouvons l'oublier, moins pour en charger les vivants que pour les mettre en garde et pour nous mettre en garde.

Ne soyons pas trop pessimistes et gardons-nous de penser que notre époque a connu des horreurs exceptionnelles. Il y en a eu d'autres. Relisez l'histoire et, tout près de nous, ayons une *pensée pour le génocide* arménien, les exterminations politiques en Indonésie, le Vietnam, le Cambodge et tout ce que nous ne savons pas dans les pays aux frontières presque closes.

Le chemin de l'humanité est jalonné de sang, de félonie, de tortures physiques ou morales, de larmes et aussi d'oubli. Il se trouve que tout cela prend les dimensions du progrès humain et que la démesure nous frappe plus dans l'atrocité que dans le plaisir ou la facilité.

A l'époque de la bombe atomique, Barbie *n'est qu'une pustule dans le* chancre humain, ce qui d'ailleurs ne *saurait l'excuser.*

Ainsi serait-il souhaitable que cette résurgence d'un drame ancien nous incite à penser que, sans être directement coupables, nous avons tous notre responsabilité. Ce que la sagesse populaire traduit par la formule de la paille et de la poutre.

Et puis, surtout, que pour gouverner les peuples mieux vaut une démocratie, avec ses médiocres débats et parfois ses minables dirigeants, qu'un de ces régimes qui veulent régler les problèmes par l'organisation, l'ordre et la violence.

*Aurais-je songé en 1934 que le tri*bun dont j'entendais à Dresde la voix envoûtante allait engager le monde dans un processus infernal où *devaient périr tant d'innocents et si* peu de coupables ? Et pourtant, déjà à cette époque, je n'admettais pas, mais j'ai subi, et je voudrais que mes enfants et petits-enfants n'admettent ni ne subissent...

Quant à Klaus Barbie, il aurait mieux valu *pour lui et pour nous* qu'il ne vît pas le jour, car il fait honte à la vie et pourrait même, s'il était possible, nous faire douter de *Dieu.*

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire : n° 57 437
ISSN : 0026 - 9360.

Le Monde

étranger

LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES MASSACRES DE SABRA ET DE CHATILA

La crise politique en Israël

(Suite de la première page.)

Ils seraient donc favorables à la démission du ministre de la défense, M. Ariel Sharon, et d'un remaniement à la tête de l'armée.

Seulement, on murmure que M. Sharon « *résiste* ». Fidèle à sa réputation, le ministre de la défense a donné l'impression que, en effet, il était prêt à faire front à tout prix. Au cours d'une conférence à Tel-Aviv mardi soir, il a rendu un vibrant hommage aux chefs militaires qui viennent d'être blâmés par la commission d'enquête et il a été très fortement applaudi par ses partisans.

Dénonçant de nouveau la politique du gouvernement américain qui, d'après lui, souhaite vivement son départ, il a déclaré qu'il « *avait été* » et « *continuerait d'être* » aux côtés de tous ceux qui s'opposent au plan de paix du président Reagan et à la création d'un Etat palestinien. Une phrase sibylline : il s'est gardé de préciser si elle voulait dire qu'il entendait se maintenir au pouvoir.

Ceux qui au gouvernement l'ont critiqué ces derniers mois en faisant savoir qu'il les « *menait par le bout du nez* », et prenait presque la place de M. Begin, notammmment dans la conduite « *aventureuse* » de la guerre au Liban, voudraient cette fois le voir disparaître définitivement de la scène politique. Mais d'autres ministres ou dirigeants du Likoud estiment que l'on peut suivre la recommandation de la commission d'enquête en proposant à M. Sharon un autre portefeuille, créé spécialement pour lui, celui des territoires occupés par exemple. Une proposition qui, évidemment, provoque la colère dans les milieux d'opposition.

Une situation complexe

M. Begin, de qui tout dépend, serait pour sa part assez perplexe, non pas qu'il soit vraiment inquiet pour son avenir ou celui du Likoud, mais la tactique qu'il doit définir maintenant n'est pas simple. Bien que, à l'instar des membres de la coalition gouvernementale, il juge sans doute excessives et injustes les conclusions de l'enquête, il ne souhaite pas les rejeter, souligne-t-on dans son entourage, en rappelant son « *légalisme* ».

M. Begin, certes avec réticence, a signé le décret constituant la commission d'enquête, et en conséquence s'estime obligé d'en admettre les recommandations, même si ce n'est pas une contrainte absolue. Mais, en même temps, il ne veut pas laisser croire qu'il « lâche » M. Sharon, alors qu'il l'a « couvert » quand, fin septembre, des centaines de milliers de manifestants réclamaient déjà dans les rues de Tel-Aviv la démission du ministre de la défense.

La solution qui consiste à proposer à M. Sharon un autre poste ministériel est donc très tentante, mais pourquoi ne pas profiter des circonstances pour provoquer la dissolution de la Knesset et se représenter devant les électeurs, comme il en a l'intention depuis longtemps ? Les deux solutions ne sont pas incompatibles, mais le refus du parti national religieux (P.N.R.) d'aller aux urnes demeure. Et certains membres du Likoud redoutent que le P.N.R., à force d'être soumis à des pressions de plus en plus grandes, puisse se résoudre finalement à accepter le changement d'alliance que lui propose le parti travailliste, lui aussi soucieux d'éviter des élections anticipées.

La situation est complexe, d'où des hésitations et des tractations qui expliquent les consultations incessantes depuis la publication du rapport de la commission d'enquête. L'ensemble des milieux politiques israéliens attend avec impatience la décision de M. Begin et du gouvernement, et jusqu'à présent le parti travailliste s'est abstenu de faire connaître toutes ses réactions après la révélation du rapport de la commission.

Pour l'instant, seul le petit parti centriste Shinui (qui est membre de l'opposition) a très vivement critiqué le gouvernement à la lumière des conclusions de la commission d'enquête et a déclaré qu'il exigeait la démission définitive du cabinet de M. Begin. Des manifestants du mouvement La paix maintenant se sont rendus devant les bureaux du premier ministre pour présenter la même exigence, tandis que quelques heures plus tard des partisans de M. Sharon venaient les remplacer pour affirmer que le ministre de la défense devait rester en place. Des menaces ont été adressées aux trois membres de la commission d'enquête, et des gardes du corps ont été affectés à leur protection. Pendant ce temps, un certain nombre d'indications montrent que de nombreux officiers supérieurs de l'armée jugent sévèrement les conclusions de l'enquête, même s'ils n'ont pas toujours accepté la politique suivie par le ministre de la défense, notamment au Liban.

Parmi les militants du Likoud, on manifeste un optimisme certain, malgré les embarras actuels du gouvernement. Beaucoup de ses militants affirment que l'opinion publique qui a soutenu le gouvernement, malgré l'« affaire » de Sabra et de Chatila, n'a pas changé d'avis en l'espace de quatre mois, comme le prouvent la plupart des sondages réalisés ces dernières semaines, et que cette opinion ne devrait pas se modifier après la remise du rapport de la commission d'enquête.

FRANCIS CORNU.

M. ARAFAT : des conclusions « positives mais insuffisantes »

M. Arafat, chef de l'Organisation de libération de la Palestine, a déclaré à la télévision jordanienne, mardi 8 février, à Amman, que les conclusions de la commission d'enquête israélienne sur les massacres de Sabra et de Chatila étaient « *positives mais insuffisantes* ».

Il a déploré que « *tous les responsables* » des massacres n'aient pas été condamnés par la commission et la relative indulgence dont celle-ci à fait preuve à l'égard du premier ministre israélien.

Il a souhaité qu'un « *tribunal international* » poursuive l'enquête. « *M. Begin et son gouvernement sont impliqués, avec le soutien des États-Unis, dans les massacres honteux de Sabra et de Chatila* », a encore estimé M. Arafat.

M. DEFFERRE : « ce rapport est l'honneur d'Israël. »

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et maire (P.S.) de Marseille, a fait diffuser une longue déclaration dans laquelle il rend hommage à l'« *opinion israélienne (qui) n'éluda pas le débat* (et) *au contraire le réclama* ». M. Defferre souligne que « *la commission (...) n'a pas tenté de mettre hors de cause certaines personnalités politiques* » avant de conclure : « *Combien d'États, en de semblables circonstances, auraient fait preuve d'une telle honnêteté ! Ce rapport est l'honneur d'Israël, il donne au monde une véritable leçon de démocratie.* »

Le rapport estime que les dirigeants israéliens ne pouvaient ignorer les risques que comportait l'entrée des phalangistes dans les camps palestiniens

De notre correspondant

Jérusalem. — Le rapport de la commission d'enquête sur les massacres de Sabra et Chatila, par la nature de ses conclusions, s'inscrira dans l'histoire d'Israël à plus d'un titre, mais plus particulièrement au plan constitutionnel, car jamais la « responsabilité » d'un gouvernement n'a été autant mise en cause par une institution autre que le Parlement. Les autres aspects du rapport paraissent maintenant relativement secondaires étant donné que l'on savait ou que l'on devinait à peu près, ce que révélerait la commission, et ce, dès le début de ses travaux — grâce aux reportages et aux enquêtes menés immédiatement par la presse israélienne, et grâce aussi aux déclarations obtenues de dirigeants israéliens à l'époque des faits, puis lors de leur déposition devant la commission.

Les experts et commentateurs israéliens, juristes ou non, s'accordent tous à penser, même si certains le regrettent, que la commission Kahane a été « très loin » dans sa dénonciation du comportement de l'ensemble des autorités israéliennes, et ils font évidemment une comparaison avec les conclusions de la commission Agranat, chargée d'analyser les bévues qui avaient été à l'origine des revers de l'armée israélienne durant les premiers jours de la guerre du Kippour.

S'agissant de l'impréparation de l'armée à prévoir et empêcher les offensives égyptienne et syrienne, la commission Agranat avait examiné la responsabilité des militaires et des hommmes politiques, mais dans son rapport final, elle n'avait recommandé des sanctions qu'à l'encontre des premiers (1) et ne blâmait guère les seconds. Le nom du ministre de la défense de l'époque, Moshe Dayan, était à peine mentionné.

Il est vrai que, avant la publication du document, le problème politique avait en quelque sorte été réglé : le premier ministre Mme Golda Meir et Moshe Dayan avaient dû se retirer, le gouvernement ayant été fortement ébranlé par un puissant mouvement de contestation populaire. Ce n'est pas le cas à présent, et voilà peut-être pourquoi la commission Kahane déclare avec une certaine insistance qu'elle ne fait pas de « *distinction* » entre l'« *échelon politique* » et l'« *échelon militaire* ».

Tout au long de son rapport, la commission Kahane souligne que les dirigeants israéliens ne pouvaient ignorer les risques qu'ils prenaient en autorisant les miliciens phalangistes à pénétrer dans les camps palestiniens. L'histoire de sept années de conflit au Liban et les contacts entretenus entre Israéliens et phalangistes depuis 1976 auraient dû suffir, selon elle, à éveiller les soupçons.

La commission précise que dans les mois, et même durant les années qui ont précédé les événements de septembre dernier, « *au cours de nombreuses réunions organisées avec Bechir Gemayel par les dirigeants du Mossad* (2), *ces derniers ont entendu des choses qui ne laissaient aucun doute sur les intentions du leader phalangiste, à savoir éliminer le problème palestinien au Liban dès qu'il arriverait au pouvoir. Au besoin en ayant recours à des méthodes* « *inqualifiables* ». La commission ajoute : « *Durant la guerre, les activités des phalangistes ont montré que ceux-ci n'avaient pas fondamentalement changé d'attitude* », contrairement à ce que prétendaient en septembre certains spécialistes israéliens approuvés par l'état-major et le ministère de la défense, qui entendaient justifier la participation des phalangistes au « *nettoyage* » des camps de réfugiés de Beyrouth.

Le rapport indique que l'unité phalangiste qui a commis les massacres de Sabra et de Chatilla s'était encore signalée quelques semaines plus tôt par le meurtre de « *plusieurs Palestiniens* ». « *Tout cela,* estiment les enquêteurs, *aurait dû renforcer le sentiment que les phalangistes, s'ils en avaient l'occasion, en profiteraient pour massacrer des Palestiniens.* »

La commission insiste sur le fait que, après l'assassinat de Bechir Gemayel, cette appréhension aurait dû devenir une quasi-certitude. Le chef d'état-major, le général Raphaël Eytan, avait lui-même déclaré publiquement qu'il pouvait lire « *dans le regard* » des phalangistes leur désir de « *vengeance* » au lendemain de la mort de leur chef.

L'indifférence de M. Begin

Les remarques faites à propos de la responsabilité de M. Begin, en tant que premier ministre, résument sur bien des points l'analyse développée dans l'ensemble du rapport. Evoquant la réunion du conseil des ministres du jeudi 16 septembre, au cours de laquelle a été approuvée l'entrée des phalangistes dans les camps (l'opération avait déjà commencé), la commission déclare : « *Ni au cours de cette réunion ni après, le premier ministre n'a fait une quelconque objection au sujet* (de cette décision). » Il n'a pas non plus réagi aux observations du vice-premier ministre, M. David Levy, *qui contenaient une mise en garde* contre le danger de l'intervention des phalanges dans les camps. Lors de sa déposition devant la commission, en novembre, M. Begin a déclaré : « *Personne ne pouvait imaginer que de pareilles atrocités seraient commises.* » Les commissaires reprochent vivement à M. Begin de leur avoir dit cela ; ils rappellent que, dans la nuit du 14 au 15 septembre, M. Begin a déclaré au chef d'état-major que l'entrée des troupes israéliennes à Beyrouth-Ouest avait pour but « *de protéger les musulmans de la vengeance des phalangistes* », après la mort de Bechir Gemayel.

La commission, malgré cette contradiction, reconnaît au premier ministre une part d'excuse dans la mesure où, juste avant le massacre, le ministre de la défense et le chef d'état-major avaient adressé à son bureau des « *rapports édulcorés* » sur la situation à Beyrouth, afin de le rassurer. Mais cela n'empêche pas la commission de porter l'accusation suivante : « *Pendant les deux jours qui ont suivi l'entrée des phalangistes dans les camps, le premier ministre n'a manifesté absolument aucun intérêt pour cette opération.* » Dénonçant son « *indifférence* », le rapport conclut : « *On peut supposer que, si le premier ministre s'était montré plus attentif, cela aurait incité le chef d'état-major et le ministre de la défense à prendre les mesures appropriées pour écarter un danger prévisible.* »

La responsabilité de M. Sharon

Comme pour M. Begin, la commission estime que M. Sharon ne peut se réfugier derrière le fait qu'il a été, lui aussi, mal informé, même s'il est indubitable que le Mossad et les services de renseignement de l'armée, avant et après le début du massacre, n'ont pas transmis toutes les informations qu'ils détenaient, la commission note : « *A notre avis, il est impossible de justifier, de la part du ministre de la défense, l'ignorance du danger.* » Elle juge « *manifestement troublante* » l'attitude de M. Sharon, qui n'a pas estimé nécessaire de faire savoir au premier ministre pendant deux jours sa décision de laisser entrer les phalangistes dans les camps.

M. Begin ne l'a appris que le *16 septembre*, alors que les premières victimes étaient déjà tombées dans les camps. Il s'agit d'une allusion à la réputation bien établie de M. Sharon de prendre souvent des initiatives importantes sans en référer au premier ministre, et encore moins au reste du gouvernement.

De surcroît, la commission affirme que M. Sharon « *porte la responsabilité de n'avoir pas donné les ordres appropriés pour que soient réduits les risques que comportait l'intervention des phalangistes* ». De telles précautions auraient dû être la « *condition du feu vert accordé à l'opération* », estiment les auteurs du rapport, qui, cependant, laissent entendre qu'il n'existait pas vraiment de précautions efficaces. De toute évidence, les membres de la commission, sans se prononcer explicitement sur ce point, considèrent que le déploiement des phalangistes dans les camps est *a priori* condamnable.

Enfin, le rapport résume ainsi, et de manière abrupte, son opinion envers M. Sharon : « *Ces erreurs signifient que le ministre de la défence n'a pas rempli son devoir.* » L'insistance sur le rôle prépondérant que M. Sharon a dans cette affaire explique la rigueur de la recommandation des enquêteurs : la démission.

La commission considère que le cas du chef d'état-major, le général Eytan, est très voisin de celui de M. Sharon, puisqu'ils ont tous deux conçu l'opération, avec toutefois comme circonstances atténuantes pour le général Eytan, qu'il est le subordonné de M. Sharon. Mais la commission attribue aussi au général Eytan les circonstances aggravantes, car c'est lui qui a ordonné, après avoir rencontré l'état-major phalangiste à Beyrouth, le 17 septembre, dans l'après-midi, la poursuite de l'opération alors que celle-ci venait d'être interrompue par le général Amir Drori. Ce dernier, en effet, a indiqué au général Eytan que les phalangistes avaient « *dépassé les limites* ». Mais le général Eytan a fait la sourde oreille, et à même ordonné que les tracteurs de l'armée soient fournis aux phalangistes qui déclaraient en avoir besoin pour la destruction des habitations construites « *illégalement* » selon eux, dans les camps.

La commission reproche au chef des services de renseignement de l'armée, le général Yehoshoua Saguy, d'être resté « *totalement inactif* », avant et pendant le massacre, et d'avoir pratiquement cessé d'assumer sa fonction d'informateur, notamment en s'abstenant délibérément de faire connaître ses « *réserves* » devant le conseil des ministres. L'explication de cette « *réserve* » devant le conseil des ministres. L'explication de cette « *bouderie* » est l'une des révélations de ce rapport : les dirigeants du service concurrent, le Mossad étaient depuis longtemps de chauds partisans d'une étroite collaboration opérationnelle entre l'armée israélienne et les phalangistes, tandis que le général Saguy était tout à fait opposé à cette politique. Ayant été pour cela plusieurs fois critiqué par le Mossad et certains membres de l'état-major, voire par le ministre de la défense lui-même, il a avoué n'avoir plus voulu aller à contrecourant. C'est, d'une certaine façon, un manque de courage que la commission lui reproche, car elle estime que le général Saguy aurait pu contribuer à remettre en question la dramatique opération dans les camps de Sabra et de Chatila. — F. C.

(1) Le chef d'état-major avait dû donner sa démission et plusieurs officiers supérieurs avaient été mutés.

(2) C'est une des révélations de ce rapport : le Mossad (institut pour le renseignement et les projets spéciaux) était chargé de la « liaison » entre le parti phalangiste et le gouvernement israélien.

Sur les toits du « P.C. avancé »

De notre correspondant

Jérusalem. — Il est 18 heures, le jeudi 16 septembre 1982. Les premiers groupes de miliciens phalangistes commencent à pénétrer dans les camps de Chatila et de Sabra. Leur chef, Elie Hobeika, se tient sur le toit d'un grand immeuble qui est situé à 200 mètres des limites du camp de Chatila et le domine de toute sa hauteur. Il s'agit du bâtiment qui a été choisi la veille par l'état-major israélien pour servir de « P.C. avancé », afin de diriger l'invasion de Beyrouth-Ouest décidée aussitôt après l'assassinat de Béchir Gemayel. De cet endroit, le chef d'état-major et le ministre de la défense ont supervisé l'avance et le déploiement des troupes israéliennes, et c'est de là qu'ils ont téléphoné à plusieurs reprises à M. Begin pour le tenir au courant de la situation.

La présence du chef phalangiste dans cet immeuble montre assez bien le souci de coordination des Israéliens, qui, comme le souligne le rapport de la commission d'enquête, ont voulu qu'il soit bien entendu que les miliciens phalangistes ne pourraient agir que sous l'autorité israélienne. Entouré d'officiers israéliens, et notamment du général Amos Yaron, responsable du secteur de Beyrouth, Elie Hobeika, assisté de quelques-uns de ses adjoints, va rester toute la nuit dans ce P.C.

A 8 heures, un officier des renseignements israéliens s'inquiète de savoir ce qui se passe dans les camps et veut faire le point. Il apprend alors qu'un agent de liaison adjoint d'Elie Hobeika vient d'entrer en communication par radio avec un des miliciens se trouvant dans les camps. Ce dernier informe son supérieur qu'il a capturé quarante-cinq personnes.

Se référant au témoignage de l'officier israélien, le rapport de la commission Kahane relate ainsi la conversation : « *Cet homme* [le milicien] *a demandé ce qu'il devait faire de ces gens, et l'agent de liaison* [phalangiste] *a répondu :* « Que la volonté de Dieu » soit faite », *ou quelque chose d'approchant...* »

Au même moment, un autre officier israélien, le lieutenant Ellul, qui se trouve lui aussi sur le toit du P.C., surprend à son tour une communication sur le réseau radio des phalangistes. Un membre du commando demande à Elie Hobeika ce qu'il doit faire de cinquante femmes et enfants qu'il détient. Voici sur ce point le récit contenu dans le rapport de la commission :

« *La réponse d'Elie Hobeika au micro a été la suivante :* « Que ce soit la dernière fois qu'on me pose une pareille question. Vous savez exactement ce qu'il faut faire », *et alors des rires gras ont éclaté parmi tous les phalangistes qui étaient sur le toit. Le lieutenant Ellul a compris qu'il s'agissait du meurtre des femmes et des enfants...* »

Ces propos ont été immédiatement traduits au général Yaron, et c'est l'un des reproches de la commission à son encontre : il n'en a pas tenu compte.

Quelques étages en dessous, un phalangiste fait irruption dans la cantine du P.C. à l'heure du dîner et déclare à ses amis et aux Israéliens attablés que, déjà, « *près de trois cents personnes ont été tuées dans les camps et, parmi elles, des civils* ». La commission précise : « *Ces mots ont été entendus par de nombreux officiers israéliens, et parmi eux le général Yaron.* »

A 20 h 40, toujours dans ce même bâtiment, un officier des renseignements israélien procède à un « briefing » pour résumer, devant le général Yaron et son entourage, la situation dans les camps : « *... D'une part, il semble qu'il n'y a pas de terroristes, le camp de Sabra est vide. D'autre part, ils* (les phalangistes) *ont regroupé des femmes, des enfants et aussi, paraît-il, des vieillards, ne sachant pas trop bien ce qu'il vont en faire...* »

Ces extraits ne représentent que deux pages sur cent vingt dans le rapport de la commission. Mais il sont suffisamment éloquents. Ces déclarations ont été faites durant les toutes premières heures de l'opération, le jeudi soir, et ce n'est que le samedi matin que les Israéliens feront évacuer les phalangistes. S'il s'est avéré qu'il n'y avait pas de « terroristes » dans les camps dès le début de l'opération, pourquoi s'est-elle poursuivie si longtemps alors qu'elle n'avait pour objet, selon l'état-major et le ministère de la défense, que de déloger les combattants et de découvrir des caches d'armes ?

Les membres de la commission se sont posé la question sans y répondre très exactement, si ce n'est par la sévérité de leurs « recommandations », en particulier à l'égard du ministre de la défense et du chef d'état-major

F. C.

PROCHE-ORIENT

Les conclusions de la commission d'enquête sur les massacres de Chabra et de Chatila

WASHINGTON : « une affaire interne »

De notre correspondant

Washington. — M. Sharon doit donner sa démission : c'est l'avis de M. Julius Berman, président de la Conférence des présidents des grandes organisations juives américaines. Avis partagé par plusieurs membres du Congrès qui rendent hommage, eux aussi, à la démocratie israélienne. Mais, du côté gouvernemental, le silence est de règle : on ne veut pas commenter cette *« affaire interne »*, selon l'expression de M. Reagan.

Les dirigeants américains ont deux soucis : le premier est de ne pas aggraver la tension entre Washington et Jérusalem, qui a atteint un degré sans précédent. Elle s'est même traduite à six reprises par des incidents à Beyrouth entre « marines » et soldats israéliens. Le deuxième souci des Etats-Unis est de ne pas provoquer un sursaut nationaliste à Jérusalem que M. Begin exploiterait immédiatement. Déjà l'hypothèse d'élections anticipées est accueillie avec inquiétude : n'auraient-elles pas pour effet de retarder encore une solution au Liban ?

Dans l'administration Reagan, personne ne pleure sur le sort de M. Sharon. On le considère depuis des mois comme un obstacle aux propositions de paix américaines. Il est soupçonné par le Pentagone d'avoir provoqué certains des incidents de Beyrouth pour discréditer la force multinationale. La manière ouverte, dont le ministre israélien de la défense s'en est pris récemment aux Etats-Unis et son clin d'œil à Moscou n'ont pas contribué à améliorer son image.

Cela dit, Washington ne pense pas qu'un départ de M. Sharon suffirait à améliorer ses relations avec Jérusalem ou à débloquer les négociations. Les divergences entre les deux capitales vont bien au-delà du ministre de la défense. Elles portent à la fois sur le Liban et sur la Cisjordanie.

M. Reagan a pensé qu'il fallait d'abord négocier le départ des troupes étrangères du Liban pour discuter de l'avenir de la Cisjordanie. A-t-il eu tort de lier publiquement ces deux discussions, faisant dépendre l'une de l'autre ? M. Henry Kissinger l'affirmait mardi au cours d'une émission de télévision. Il est urgent, selon lui, de séparer les deux choses.

Le président Reagan a le sentiment de s'être fait piéger par les Israéliens. D'où sa mauvaise humeur. A trois reprises, ces derniers jours, il critiquait l'Etat hébreu qui est maintenant, selon lui, *« techniquement dans la position d'une force d'occupation »*.

Les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés

Par coïncidence, les conclusions de l'enquête israélienne ont été publiées le même jour qu'un volumineux rapport sur les droits de l'homme dans le monde, établi par le département d'Etat, dans lequel la situation dans les territoires occupés est décrite assez sévèrement. Ce rapport annuel doit permettre au Congrès de connaître la situation interne de cent soixante-deux pays pour établir les montants de l'assistance économique et militaire américaine à un certain nombre d'entre eux.

Le chapitre sur Israël comporte vingt pages. Il s'agit en fait de deux chapitres distincts en raison de la « *nette différence* » qui existe entre l'Etat hébreu lui-même et les territoires qu'il occupe depuis la guerre de 1967. D'un côté ce ne sont que louanges pour une démocratie quasi exemplaire. De l'autre, la description d'un régime militaire.

Le département d'Etat estime qu'en 1982 les relations avec les Palestiniens dans les territoires occupés *« se sont tendues, et les problèmes des droits de l'homme exacerbés, suite à la politique gouvernementale de renforcement, d'expansion et de développement des colonies juives »*, l'invasion du Liban est également évoquée, ainsi que les massacres de Sabra et de Chatila, mais de manière très restreinte : *« Selon les déclarations des survivants et d'autres témoins proches de la scène, le massacre fut perpétré par des phalangistes libanais et des éléments de la milice Haddad (1) qui avaient été autorisés à entrer dans les camps par les forces armées israéliennes. »*

Le département d'Etat évalue à cinq mille quatre cents le nombre des Palestiniens et Libanais détenus depuis l'occupation du Sud-Liban. S'y ajouteraient trois cents Syriens, les seuls à jouir du statut de prisonniers de guerre. *« A la fin de 1982,* souligne le rapport, *le gouvernement israélien n'a pas rendu publique une liste complète ou partielle des détenus, il n'a pas permis aux parents d'entrer en contact avec eux et, tout en autorisant la Croix-Rouge d'accéder à la plupart des prisonniers, il a apparemment maintenu certains au secret. »* Les recours légaux sont d'autre part *« extrêmement limités »*. Si Jérusalem-Est et le plateau du Golan sont soumis aux lois israéliennes, il n'en est pas de même pour la Cisjordanie et Gaza qui ont un gouvernement militaire. Dans ces territoires, *« aucun changement important »* n'est prévu en 1983 par le département d'Etat. *« L'absence de progrès notables dans le processus de paix, la confrontation entre les habitants et les autorités d'occupation, resteront probablement au même niveau qu'au cours des années précédentes. Il est probable qu'Israël continue ses efforts pour (...) acquérir des terres à coloniser, encourager le développement de la population dans les colonies existantes. »*

Le département d'Etat cite abondamment des plaintes d'habitants arabes et des rapports de diverses organisations humanitaires, dont Amnesty International, sur les arrestations arbitraires, les interrogatoires de suspects, les violations de domiciles, les fermetures d'universités... Par une absence de commentaire, il semble plus d'une fois les reprendre à son compte. Cela ne l'empêche pas de constater plusieurs points positifs dans les territoires occupés comme le respect de la liberté religieuse, la progression du niveau de vie et la scolarisation des filles.

Israël reste en tête des pays auxquels l'administration Reagan veut fournir une assistance pendant l'année budgétaire 1984. Dans un rapport distinct présenté au Congrès, l'Etat hébreu se voit allouer 2 485 millions de dollars, la même somme qu'en 1983. Plus de 68 % consisteraient en aide militaire sous différentes formes. L'Egypte reste en deuxième position avec 2 050 millions de dollars. Si le Congrès approuve ces sommes, l'ensemble du Proche-Orient recevrait 61 % du total de l'aide militaire américaine à l'étranger.

ROBERT SOLÉ.

(1) Dans son rapport publié le 8 février, la commission Kahane disculpe les milices du commandant Haddad et écrit : *« Nous n'avons trouvé aucune confirmation sur la participation des milices de Saad Haddad. Aucune force sous son autorité n'a pris part au massacre. »*

Dans la presse étrangère

● AU CAIRE, l'officieux *Al Ahram* a écrit mardi que le rapport Kahane *« ne lave pas les mains »* des dirigeants israéliens, mais ajoute *« une nouvelle page noire à l'histoire moderne d'Israël »*. Selon le quotidien, *« les Arabes doivent se servir de cette situation à leur avantage au lieu de rester indifférents comme ils l'ont fait lors du massacre »*.

● A LONDRES, les journaux de ce mercredi expriment, dans leur ensemble, l'idée que les conclusions de la commission sont *« la preuve qu'Israël est une démocratie »*. *« Dans aucun pays du Proche-Orient, et dans peu de pays ailleurs dans le monde, une enquête judiciaire de ce type pourrait avoir été menée. Quand il s'agit d'examen de conscience, le peuple juif n'a besoin de recevoir de leçon de personne »*, écrit le *Daily Mail*. Le *Financial Times* juge que M. Begin devrait maintenant *« chercher auprès de l'électorat un nouveau mandat (...), un rejet de la politique suivie par MM. Begin et Sharon pouvant ouvrir la voie à une ère nouvelle au Proche-Orient »*.

● En Allemagne fédérale, la *Suddeutsche Zeitung* (Munich) écrit que *« la demande de retrait de M. Sharon doit être comprise comme une mise en cause de la capacité de M. Begin à gouverner. Ce qui devait déboucher sur une éclatante victoire (l'invasion du Liban) se solde donc finalement par une défaite politique, même si en même temps triomphe la force morale en Israël »*.

La guerre du Golfe

Les États-Unis appellent à un « règlement pacifique »

Les forces iraniennes ont encore libéré cinquante kilomètres carrés de territoire occupé par les Irakiens, a annoncé l'agence de presse iranienne *mardi 8 février*. *Citant un* communiqué militaire, elle précise que trois cents kilomètres carrés ont ainsi été libérés depuis l'offensive déclenchée dimanche soir dans le secteur de Fakeh, au sud de l'Iran. Cette offensive, la plus importante depuis le début de la guerre en 1980, selon Téhéran, *« se poursuivra jusqu'à la chute de Saddam Hussein »* (président de l'Irak), a déclaré l'hodjatoleslam Rafsandjani, président du parlement iranien.

Toutefois, le général irakien Hicham al Fakhri, rentré du front, a déclaré à la presse à Bagdad que le 4e corps d'armée avait repoussé deux attaques lundi et que les Iraniens étaient repassés à l'offensive mardi vers midi le long d'un front de 30 à 40 kilomètres à l'est d'Amara. Il a affirmé que les forces iraniennes n'avaient pas pénétré en territoire irakien. *« Je pense,* a-t-il dit, *que la bataille va durer quatre ou cinq jours et qu'elle sera meurtrière pour les deux côtés. »*

A Washington, M. Alan Romberg, porte-parole du département d'État, a refusé de commenter la dernière offensive iranienne, mais a souligné que les États-Unis soutiennent l'intégrité territoriale de l'Irak comme de l'Iran et s'est prononcé en faveur d'un *« règlement pacifique »*. *« La poursuite de la guerre constitue une menace grave pour la sécurité et la stabilité de la région »*, a-t-il ajouté, avant de réaffirmer que les États-Unis observent une *« stricte neutralité »* et continueront à refuser des armes aux deux belligérants. *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

CONFIRMATION A TÉHÉRAN DE L'ARRESTATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU P.C.

Un porte-parole du procureur révolutionnaire de Téhéran, dans une communication téléphonique avec le bureau de l'agence Reuter à Londres, a confirmé l'arrestation samedi dernier, du secrétaire général du parti communiste Toudeh ainsi que de plusieurs membres du comité central (*le Monde* du 8 février).

On apprend d'autre part, de source sûre, que parmi les personnalités détenues figurent MM. Behazine et Tabari. Ce dernier, membre du bureau politique, est surnommé « l'Encyclopédie ». Philosophe, historien et poète entre autres, il est considéré comme étant l'idéologue du parti. Victime de trois infarctus, ses jours seraient en danger. M. Behazine dirige une formation fantomatique, le Parti de l'union démocratique, proche du Toudeh. Il avait fondé, sous la monarchie qui l'avait incarcéré, l'Union des écrivains iraniens. Romancier de renom, il a traduit en persan des classiques de la littérature française, notamment des œuvres de Victor Hugo, Romain Rolland et Anatole France.

Dans la presse française

L'HUMANITÉ : Politique agressive

« Il ne suffit pas de mettre en cause la seule responsabilité personnelle d'hommes tels que MM. Begin et Sharon, bien que cette responsabilité soit écrasante. C'est leur politique agressive qui doit être condamnée, et à laquelle il faut imposer un terme.

» Il est encore trop tôt pour savoir ce que seront, en Israël même, les répercussions des conclusions de la commission d'enquête. Mais il est urgent de renforcer à Beyrouth le contingent français qui a pour mission, avec les autres éléments de la force multinationale, de protéger les populations libanaise et palestinienne.

» Et il serait grand temps de constituer, sous l'égide de l'ONU, une force internationale chargée de faire appliquer enfin les résolutions du Conseil de sécurité, afin que le Liban puisse retrouver la paix. » (YVES MOREAU.)

LE MATIN : Malaise

« Qui va nier que ce sursaut moral (...) constitue le plus formidable plaidoyer en faveur du régime qu'il s'est donné ? Cela n'efface pas le crime. Et un lourd malaise subsiste. Malaise de voir la commission d'enquête observer le silence sur les auteurs directs — phalangistes — du massacre. Malaise de constater le mutisme satisfait des officiels libanais. Malaise de voir ainsi flétrir l'abominable « excès » de Sabra et Chatila, sans que l'instance judiciaire se soit habilitée à interroger la politique qui y a conduit, la guerre menée au Liban en jouant les uns contre les autres, la faveur accordée sans retenue aux adversaires armés de toute présence civile des réfugiés palestiniens.

» Malaise aussi parce que, dans ce triomphe de la démocratie, perce une arrogance hautaine à l'égard de ceux qui n'osent même pas s'autoriser l'honneur de dire la vérité. »

(JEAN-LOUIS PENINOU.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : L'actif moral

« L'avenir politique de Menahem Begin est peut-être incertain, mais l'honneur d'Israël est sauf. La journée d'hier est en effet à inscrire à l'actif moral de l'Etat hébreu. Connaît-on beaucoup de nations où le chef du gouvernement et plusieurs de ses ministres puissent être ainsi incriminés par une instance qu'ils auraient eux-mêmes nommée ? Connaît-on beaucoup de pays — hormis quelques rares Etats occidentaux — où l'on mettrait une si scrupuleuse honnêteté à établir les responsabilités même indirectes pour un acte certes terrible, mais qui n'est malheureusement ni le premier ni le dernier de l'histoire de l'humanité ? »

(PIERRE BEYLAU.)

LIBÉRATION : Un miroir

« On a envie d'écrire que la démocratie commence avec ce genre de rapport dont la fonction principale consiste un jour à prendre un miroir et à le mettre face à des hommes qui assument des responsabilités d'une manière pour le moins « singulière ».

» De ce point de vue, le rapport des trois sages prouve que nos démocraties occidentales si promptes à se satisfaire de leurs insuffisances, ne sont encore que des embryons de démocratie. Et la route est encore à parcourir : elle est devant nous.

» Qu'on s'imagine un instant ce que serait le procès de Klaus Barbie en 1983 ou en 1984 si un tel rapport sur la collaboration avait existé en 1945 ou en 1946 : c'est tout le climat politique qui en aurait été transformé. L'affaire Barbie ne serait pas aujourd'hui ce qu'elle risque de devenir à tous moments. »

(SERGE JULY.)

EUROPE

Pologne

M. Walesa va être interrogé dans le cadre de l'instruction ouverte contre le KOR

M. Walesa a reçu mardi 8 février une seconde convocation à se présenter jeudi au bureau du procureur militaire général à Varsovie. Contrairement à la première qu'il avait refusée pour vice de forme (*le Monde* du 9 février), celle-ci est signée par le contre-amiral Henryk Wojcieszek, adjoint du procureur militaire, et précise l'affaire pour laquelle il est appelé à fournir un témoignage.

Il s'agit de l'instruction ouverte au début du mois de septembre dernier contre quatre des animateurs du comité d'auto défense sociale (KOR). Les autorités avaient, à plusieurs reprises, fait savoir que cette instruction aurait dû être terminée à la fin de janvier. Il apparaît maintenant que l'accusation a quelques difficultés, et pour cause, à bâtir son dossier. Le témoignage demandé aujourd'hui à M. Walesa semble avoir pour but d'accréditer *la thèse de la manipulation du syndicat* par les militants du KOR dans des buts subversifs. Il est peu probable que M. Walesa accepte de se prêter à ce jeu. *« Je ne crains rien, je reste déterminé »*, a-t-il déclaré mardi à l'A.F.P. en laissant entendre qu'il pourrait profiter de cette occasion pour prendre des contacts à Varsovie, notamment avec des représentants de l'épiscopat.

Deux officiers de l'armée polonaise, âgés de vingt-cinq et trente ans, ont d'autre part demandé mardi l'asile politique en Suède. Les deux hommes, dont l'identité et le grade n'ont pas été révélés, s'étaient emparés d'un hélicoptère M-12, de fabrication soviétique, pour quitter la Pologne à partir de la région de Gdansk et se poser sur l'île de Tarnoe au large du port de Karlhsamn.

A Paris enfin, le collectif radiophonique de soutien à Solidarnosc (1) vient d'appeler les animateurs des radios libres françaises à signer une pétition en faveur des responsables de Radio-Solidarnosc dont le procès est en cours à Varsovie.

(1) 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

● DÉMISSION DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — M. René Rojas, ministre des affaires étrangères, a remis sa démission, a annoncé un porte-parole du gouvernement, lundi 7 février. M. Rojas sera remplacé par M. Miguel Alex Schweitzer Walter, ambassadeur à Londres, a-t-il ajouté. M. Rojas a occupé ses fonctions pendant trois ans. — *(Reuter.)*

Guatemala

● UN RESSORTISSANT AMÉRICAIN, M. Michael Glenn Ernest, et une Espagnole, Mme Magdalena Monteverde Ascanio, arrêtés le 11 janvier, ont été libérés mardi 8 février par les autorités qui n'ont pu faire la preuve de leurs liens avec la guérilla. — *(A.F.P.)*

Hongrie

● LES « UNIVERSITÉS VOLANTES » hongroises ont repris leurs cours lundi 7 février, à Budapest, après une interruption de quatre mois. Des œuvres peu connues d'Istvan Bibo, ministre hongrois, en 1956, dans un des gouvernements d'Imre Nagy, figurent au programme de ces cours non officiels donnés dans l'appartement d'un historien, M. Sandor Szilagyi. Les derniers cours, interrompus en octobre 1982, portaient sur la minorité hongroise de Transylvanie (Roumanie). D'autre part, la boutique Samizdat de M. Laszlo Rajk (expulsé récemment de son appartement du centre) a repris ses activités dans la banlieue de la capitale. — *(A.F.P.)*

Nouvelle-Zélande

● M. DAVID LANGE, CHEF DE L'OPPOSITION TRAVAILLISTE. — M. David Lange, un avocat de quarante ans, a été élu, le 3 février, à la tête du Labour, en remplacement de M. Rowling, démissionnaire. M. Lange, qui a battu son rival, M. Russell Marshall, était vice-président du parti depuis 1980.

Tunisie

● INTENSIFICATION DE LA COOPÉRATION TUNISO-ALGÉRIENNE. M. Mohamed Mzali, premier ministre tunisien, et son homologue algérien, M. Abdelghani, ont procédé mardi 8 février à la commémoration du bombardement du village de Sakiet-Sidi-Youssef, en 1958, par l'aviation française. Ils ont inauguré plusieurs projets économiques et souligné *« l'impulsion »* que cette rencontre donnera à la coopération bilatérale. En outre, M. Mzali a annoncé que le président Chadli Bendjedid fera une visite officielle en Tunisie « dans les prochains mois ». — *(A.F.P.)*

Turquie

● LES PURGES DANS L'UNIVERSITÉ. — Dix enseignants ont été exclus le mardi 8 février de l'université, ce qui porte à quinze le nombre des révocations en une semaine (*le Monde* du 8 février). Il s'agit de quatre enseignants de la faculté des sciences politiques d'Ankara (MM. Boratav, Tuncay, Geray et Savci, président du centre des droits de l'homme de cette faculté), des professeurs Erocak et Guven de la faculté de médecine d'Ankara, de MM. Tanor, Serozan et Tanill de la faculté de droit d'Istanbul, tous connus pour leurs idées progressistes. M. Karahan, sympathisant de l'Islam fondamentaliste, a également été révoqué. — *(Corresp.)*

EUROPE

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE EN R.F.A.

La pâte a du mal à lever

De notre correspondant

Bonn. — Dans moins d'un mois se dérouleront des élections qui, selon M. Franz Josef Strauss, *« détermineront le destin de la R.F.A. jusqu'à la fin de ce siècle »*. Une décision aussi grave devrait agiter les esprits. Or, en apparence du moins, il n'en est rien. Les partis politiques ont tenu leurs ultimes assises ces derniers temps, mais la pâte électorale ne semble pas lever. Soit que les jeux soient déjà faits — le dernier sondage commandé à l'institut Emnid par *Der Spiegel* donne la majorité absolue des sièges à la C.D.U., — soit que la saison ne se prête pas aux manifestations extérieures (à l'exception du carnaval).

Toujours est-il que la campagne électorale allemande ne se voit pas à l'œil nu. La télévision a bien commencé à diffuser des spots publicitaires (on en était lundi soir au N.P.D., parti néo-nazi), mais, là non plus, le courant ne passe pas.

Les Allemands de l'Ouest ont de la vie politique une image paisible et rassurante. Le chancelier Kohl ne suscite sans doute pas l'enthousiasme, mais il se fait à son rôle, et sa bonhomie ronronnante finit par donner l'impression qu'il y était prédestiné. Le parti libéral, lui, donne le sentiment de ce qu'il est : un parti qui lutte pour sa survie électorale et qui a changé de partenaire au gouvernement plus par tactique que par vocation. Qu'il obtienne moins de 5 % des voix, les portes du Bundestag se referment devant lui. S'il franchit cet obstacle, ce ne sera que de justesse, et son groupe parlementaire sera en tout état de cause réduit de moitié. L'opposition sociale-démocrate fait bonne figure... d'opposition. Elle a retrouvé son unité, pour l'instant du moins, et son candidat à la Chancellerie, M. Hans-Jochen Vogel, sans avoir la carrure de M. Helmut Schmidt ni l'aplomb placide de M. Helmut Kohl, sait se faire respecter.

Ce qui manque à la campagne électorale pour répondre à l'idée qu'on se fait de la chose, ce sont des thèmes nettement tranchés et du mordant. La couverture d'un dernier numéro du *Spiegel* sur la « campagne des fusées » est déjà dépassée. Le problème de l'armement additionnel *(Nachrüstung)* en engins atomiques reste entier. Mais ni le gouvernement, qui se réclame à ce propos d'Helmut Schmidt, ni l'opposition, qui ne veut pas s'y montrer totalement infidèle, ne s'y accrochent avec vigueur. Peut-être parce que la question paraît trop technique à l'électorat, peut-être aussi parce que son importance déborde de beaucoup l'enjeu électoral classique.

Depuis le week-end dernier, la question majeure est de savoir si l'industrie a mis ou non, dans les commandes qu'elle passait, une clause de révocation en cas de victoire socialiste, et, si oui, si elle en avait le droit. Pour le chancelier Kohl, décisions économiques et décisions politiques se chevauchent étroitement, et il n'y a pas lieu de s'offusquer de la réserve du patronat qui ne peut investir que *« dans un climat favorable à l'investissement »*, autrement dit, sans un gouvernement dirigé par la C.D.U. Pour la centrale ouvrière unifiée, le D.G.B., l'industrie exerce par cette préférence avouée et la conduite qu'elle détermine *« une pression proche du chantage »*, l'électeur étant supposé se décider dans une neutralité abstraite.

L'argumentation politique se perd bien souvent dans les nuées d'une polémique sans objet. On ne se bat plus pour ou contre une politique, mais pour ou contre des concepts. Le combat préélectoral prend alors des dimensions mythologiques. Et l'invective a vite fait de combler le vide dialectique. C'est ainsi que M. Franz Josef Strauss a pu déclarer à Munich, au congrès de son parti, la C.S.U., *qu'il ne pourrait* plus jamais laisser les leviers de commande à ces *« as de la supercherie »*, à ces *« acrobates de la balançoire »* que sont les sociaux-démocrates.

ALAIN CLÉMENT.

L'inconnue des petits partis

(Suite de la première page.)

Le dernier sondage, réalisé par l'Institut EMNID et publié par *Der Spiegel* le 7 février, remet en cause ce schéma en donnant aux chrétiens-démocrates, avec 49 % des intentions de vote, la majorité absolue des mandats, face au S.P.D. (42 %) et aux Verts (5 %), mais sans les libéraux, qui n'arrivent qu'à 4 %.

Tout pronostic est en réalité difficile, le sort des « verts » et des libéraux se jouant sur 1 ou 2 % des voix, ce qui correspond à peu près à la marge d'erreur que s'autorisent les instituts sur de tels sondages. On peut d'ailleurs se demander si ces enquêtes d'opinion — dont la publication est autorisée jusque dans les derniers jours précédant le scrutin — n'auront pas elles-mêmes une influence sur le vote. On ne cache pas, au parti libéral par exemple, une certaine inquiétude à ce sujet

Un nombre important des personnes interrogées déclarent, en outre, n'avoir pas arrêté leur opinion. Enfin, ces études ne disent rien du niveau de participation. Or l'expérience montre en R.F.A. que, plus il est élevé, plus il favorise les grands partis au détriment des autres.

En dépit de toutes ces réserves, quelques observations s'imposent à propos de ces sondages. La première, c'est que par comparaison avec la période antérieure au changement de gouvernement (le 1er octobre), la C.D.U.-C.S.U. a enregistré un *net recul : elle avait avant cette date* à elle seule la sympathie de plus de 50 % de l'électorat ; elle ne l'a pas retrouvée depuis. Le S.P.D., en revanche, a opéré un spectaculaire rétablissement, puisqu'il est passé d'un plancher de 32 % en septembre à des scores qui varient entre 41 % et 43,5 %.

Le deuxième enseignement sûr des sondages, c'est que les scores recueillis par les deux *« constellations »* (chrétiens-démocrates et libéraux, d'une part, S.P.D. et « verts », d'autre part) restant relativement stables depuis quelques *semaines, l'un autour de 52-53 % des* intentions de vote, l'autre autour de 47-48 %. Les déplacements se font à l'intérieur de chacun de ces deux blocs selon le principe des vases communicants : ce que perd le parti libéral, la C.D.U.-C.S.U. le gagne et inversement ; ce que perdent les « verts », le S.P.D. le gagne, et inversement.

Les cas de figure possibles après le 6 mars sont les suivants :

- **Deux partis sont représentés au Bundestag.**

Dans ce cas, M. Helmut Kohl a toutes les chances de conserver la chancellerie. Il est peu vraisemblable en effet que le S.P.D. rattrape en un mois l'écart qui le sépare de la C.D.U.-C.S.U. Dans cette hypothèse, *la question n'est donc pas de savoir* à qui irait la chancellerie, mais bien à qui irait le ministère des affaires étrangères laissé vacant par M. Genscher. Le camp chrétien-démocrate a pu éviter jusqu'à présent que cette question, véritable pomme de discorde en son sein, ne soit publiquement posée.

- ***Quatre partis sont représentés au Bundestag.***

L'avance de l'actuelle coalition dans les sondages permet de prévoir sa victoire dans une telle hypothèse. *Non seulement* M. Kohl conserverait, en ce cas, la chancellerie, mais M. Genscher, en dépit de l'affaiblissement considérable du F.D.P., resterait sans doute aux affaires étrangères. Une sorte de tradition s'est en effet instaurée à Bonn, selon laquelle ce poste, qui est aussi celui de vice-chancelier, revient au partenaire de la coalition. Il est vraisemblable que les libéraux garderaient également l'im*portant ministère de l'économie*. Assez peu de changements interviendraient dans l'équipe dirigeante.

- **Trois partis sont représentés au Bundestag.**

Si le F.D.P. reste le troisième parti en cause, le schéma est le même, avec une majorité parlementaire pour la coalition un peu plus forte que dans le cas précédent.

*Toutes les interrogations sont per*mises en revanche si les écologistes deviennent le « troisième parti ». Les voix allant aux « verts » et aux sociaux-démocrates seront-elles au total plus nombreuses que celles allant à la seule C.D.U.-C.S.U. ? Les sondages fournissent des réponses contradictoires, en donnant cependant à M. Kohl de meilleures chances qu'à M. Vogel pour la chancellerie. *Même si les chrétiens-démocrates n'ont* pas la majorité absolue des mandats parlementaires, tout n'est pas perdu pour M. Kohl. S'il ne lui manque que quelques voix de parlementaires pour être élu à la chancellerie, il les trouvera très vraisemblablement — sous certaines conditions peut-être — dans les rangs des sociaux-démocrates qui jugeraient que gouverner contre lui serait une tâche trop difficile. M. Kohl ne conserverait ainsi que grâce à leur soutien conditionnel la direction d'un gouvernement minoritaire face à une opposition sociale-démocrate très puissante.

Une majorité tournante ?

S'il lui manquait en revanche un nombre plus important de voix, les députés écologistes deviendraient les arbitres. Il est probable qu'ils donneraient leurs voix au candidat Vogel. Mais toute coalition S.P.D.-Verts étant exclue, c'est un gouvernement social-démocrate minoritaire qui serait formé. M. Löwenthal, un des ténors de l'aile droite du S.P.D., estimait récemment qu'un tel gouvernement ne serait possible que s'il s'appuyait *« sur plusieurs majorités »*, c'est-à-dire s'il cherchait ses appuis alternativement sur sa gauche et sur sa droite. On est apparemment d'un tout autre avis dans l'entourage de M. Brandt, où l'on fait valoir que ces méthodes ne sont pas dans les habitudes du parti. On est aussi très prudent quant à la viabilité d'un gouvernement S.P.D. s'appuyant sur les « verts » : *« On verra ! Personne ne peut dire combien de temps cela tiendrait... »* Le gouvernement de M. Vogel, qui devrait également compter avec une deuxième chambre, *le Bundesrat, à majorité* C.D.U.-C.S.U., risquerait de jouer l'intérimaire, en attendant de nouvelles élections anticipées. Perspective assez peu réjouissante pour le S.P.D.

De « grande coalition » rassemblant les deux grands partis, il n'est en tout cas pas question pour le moment ni chez les chrétiens-démocrates ni chez les sociaux-démocrates.

Les deux grandes formations ont donc dans la campagne qu'elles mènent actuellement des objectifs différents. Pour les chrétiens-démocrates, *il s'agit de conquérir la majorité* absolue, ce qui serait évidemment plus facile avec les libéraux que sans eux. Hormis chez les fidèles de M. Strauss, on pense généralement qu'un gouvernement de coalition avec le F.D.P. a plus de chances de se maintenir durablement au pouvoir qu'un gouvernement uniquement C.D.U.-C.S.U. Il s'agit donc moins pour la C.D.U. de prendre des voix *aux libéraux que de leur en laisser* suffisamment. En opérant, il y a quelques semaines, une volte-face sur la question de l'emprunt sur les hauts revenus, en se démarquant ainsi du programme des libéraux, la C.D.U. a rendu un fier service au F.D.P. en lui fournissant son premier et unique argument électoral.

La stratégie du S.P.D., qui ne peut pas gouverner seul et qui ne veut pas faire des « verts » un partenaire de coalition, a consisté, au contraire, à regagner, et si possible élargir, son électorat de 1980 aux dépens des écologistes. L'actualité internationale *a, pendant quelques semaines, servi* le S.P.D. en plaçant le thème des euromissiles au centre de la campagne. Près des deux tiers des Allemands font, en effet, davantage confiance aux sociaux-démocrates pour régler cette question, alors que la même proportion, à peu près, leur préfère les chrétiens-démocrates pour redresser la situation économique. Le point culminant du débat sur la question des armes atomiques semble cependant avoir été atteint, et d'autres thèmes s'imposeront qui peuvent modifier les sondages.

Les chances du S.P.D. de retrouver la chancellerie sont, en tout état de cause, assez faibles, et il n'est même pas certain qu'un succès dans ces conditions soit réellement souhaité par le parti.

CLAIRE TRÉAN.

ASIE

Cambodge

AU COURS DE LEUR OFFENSIVE

Les troupes vietnamiennes ont pénétré en territoire thaïlandais

Dans une lettre adressée au premier ministre thaïlandais, le numéro un soviétique, M. Andropov, a proposé des négociations « visant à régler les problèmes régionaux par des moyens politiques ». *L'U.R.S.S. est disposée à « coopérer en vue de parvenir à une solution de ces problèmes », ajoute M. Andropov, laissant entendre que le Vietnam formulerait de nouvelles propositions pour un règlement du problème cambodgien. Cette lettre, dont l'existence a été rendue publique mardi 8 février, à Bangkok, par le vice-ministre thaïlandais des affaires étrangères, M. Arun Phanupong, avait été transmise par M. Mikhaïl Kapitsa, son homologue soviétique, arrivé lundi dans la capitale thaïlandaise.* — (A.F.P.)

De notre envoyé spécial

Khao-I-Dang. — Après la destruction du camp de réfugiés de Nong-Chan, *il y a une semaine,* par les troupes vietnamiennes, c'est de nouveau la routine dans ce no man's land frontalier entre la Thaïlande et le Cambodge. Quatre à cinq évacuations d'urgence par jour vers l'hôpital de Khao-I-Dang, *où, sous* l'autorité du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), une équipe de quatre à cinq chirurgiens et de dix-sept infirmières est à pied d'œuvre. « *C'est notre lot quotidien,* disent-ils, *des gens qui essuient des coups de feu, sautent sur des mines...* ». Une zone à « haut risque », où, même en temps ordinaire, ça « canarde » un peu partout.

Aujourd'hui, l'hôpital de Khao-I-Dang — cent cinquante lits — affiche complet. Quatre-vingt-huit blessés de guerre. — « *pas de très grands blessés* », précise le CICR — y ont été admis entre le 31 janvier et le 7 février, alors que les combats faisaient rage à Nong-Chan et aux alentours. Tels ce jeune soldat du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.) auquel, à l'en croire, on avait confié, il y a *trois mois, un fusil* AK-47 *tout neuf,* et qui affirme avoir enfin vu de ses yeux, à 50 mètres, le visage de ses adversaires vietnamiens.

Selon des témoignages concordants, les combats qui ont opposé, pendant trois jours à Nong-Chan, les troupes vietnamiennes aux forces du F.N.L.P.K., ont été très durs. Ces dernières ont tenté de contrer, avec courage souligne-t-on, l'irrésistible avancée d'un adversaire équipé de tanks soviétiques et de pièces d'artillerie aux tirs bien ajustés. Presque une guerre classique, dans laquelle l'armée de Hanoï avait la partie belle.

Nul n'est encore en mesure de dresser le bilan de ces affrontements. D'aucuns avancent le chiffre d'au moins cent morts, abandonnés sur le terrain. Réduit à néant, le camp de Nong-Chan, dans lequel vivaient *environ quarante-deux mille* réfugiés khmers, est interdit d'accès. La route qui y conduit est coupée. L'armée vietnamienne serait, dit-on, en train de miner les lieux.

« Nettoyer » la frontière ?

« *Le camp de Nong-Chan était à cheval sur la frontière, à moitié en Thaïlande, à moitié au Cambodge* », avoue le colonel Kitti, patron de la Task Force 80, qui contrôle le secteur du côté thaïlandais. Comme l'armée de Hanoï s'est rendue maître de l'ensemble du site, il *faut convenir que les soldats* vietnamiens ont pénétré d'environ 1 kilomètre en territoire « ennemi » sans s'attirer de riposte. C'est à dessein que, à Bangkok, on a fermé les yeux. N'y avait-il pas un risque d'escalade ? Chassés de Nong-Chan, au moins dix mille réfugiés sont allés, un peu plus au nord, grossir le camp de Nong-Samet. En désespoir de cause, un certain nombre ont regagné le Cambodge. Environ vingt mille, surtout des femmes et des enfants, ont été « déplacés » à Ang-Sila, en territoire thaïlandais, à 5 kilomètres de la frontière.

Ang-Sila, connais pas : les autorités locales *refusent* de préciser l'endroit exact où, sous la conduite d'organisations humanitaires, notamment de Médecins sans frontières, ces réfugiés ont été « installés ». A leurs yeux, ces gens ne sont pas des « réfugiés ». Ils ne sont là qu'en passant... Tout le nécessaire leur est fourni, mais il est interdit de *monter sur place des structures* fixes. Il ne faut pas que le provisoire dure...

Pour l'heure, Ang-Sila est un camp sans militaires et sans marché noir, à la différence de celui de Nong-Chan où les frères ennemis du F.N.L.P.K. de M. Son Sann et du Mouvement de libération nationale du Kampuchéa (Moulinaka) du prince Sihanouk se disputaient sans ménagement la clientèle des réfugiés. Le restera-t-il ? A peine arrivés, les Khmers se sont regroupés par quartiers, selon leurs affinités politiques.

Quel sort attend les cinquante-deux *mille réfugiés de Nong-Samet* et les dix-sept mille de Ban-Sa-Ngae ? Les soldats vietnamiens seraient aux portes de ces deux camps. Est-ce le calme qui précède la tempête ? Hanoï veut-il « nettoyer », une *bonne fois pour toutes,* la frontière thaïlandaise ? Les organisations humanitaires ont déjà repéré des sites d'évacuation. En cas de malheur...

JACQUES DE BARRIN.

Afghanistan

Détenus depuis un mois par la résistance

DOUZE CONSEILLERS SOVIÉTIQUES ONT ÉTÉ LIBÉRÉS A LA SUITE D'UNE OPÉRATION

Douze des conseillers soviétiques enlevés par des résistants au début du mois de janvier dans la région de Mazar-I-Sharif (*le Monde* des 12 et 21 janvier) ont été libérés, indiquait-on mardi 8 février, de *sources diplomatiques occidentales* à New-Delhi et à Islamabad. Quatre autres otages ont été tués par leurs ravisseurs. « *Leurs corps avaient été mutilés, peut-être avant leur mort* », précise-t-on de même source.

Toujours d'après des sources diplomatiques occidentales, la libération des douze survivants a été obtenue à la suite d'une opération montée sur renseignement par des forces soviétiques contre un repaire montagnard de la résistance, dont tous les combattants ont été tués.

● L'IRAN REFUSE DE PARTICIPER AUX NÉGOCIATIONS DE GENÈVE pour tenter de trouver une solution au problème afghan, sous l'égide des Nations unies, a déclaré lundi 7 février le porte-parole du ministère des affaires étrangères de Téhéran. Cette déclaration intervient après que l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, M. Diego Cordovez, se fut entretenu dimanche avec un hautfonctionnaire iranien. L'Iran avait déjà refusé, l'an dernier, de participer à des négociations indirectes sur l'Afghanistan. — *(A.F.P.)*

Inde

La campagne électorale en Assam se déroule dans un climat de violence

A quelques jours des élections locales qui doivent se dérouler en Assam, dans le nord-est du pays, le climat de violence s'accentue dans l'Etat, où plus de trente personnes ont trouvé la mort depuis le début de la campagne. Mme Gandhi vient d'envoyer de nouveaux renforts policiers sur place.

De notre correspondant

New-Delhi. — Un climat de violence s'est instauré dans l'Etat de l'Assam, dans le nord-est de l'Inde, peu avant les élections locales qui doivent s'y dérouler les 14, 17 et *20 février, et ce en dépit de l'opposition* des nationalistes assamais qui demandent que soient préalablement révisées les listes électorales afin d'y supprimer les noms des « *étrangers* » (c'est-à-dire des immigrés clandestins originaires du Bangladesh) dont ils réclament, par ailleurs, l'expulsion pure et simple de l'Etat.

Ainsi observe-t-on une recrudescence des manifestations et des grèves, mais aussi des attentats à la bombe, des sabotages (le réseau ferré est particulièrement visé et plusieurs ponts en bois ont été incendiés) et des pillages, sans oublier les *affrontements violents avec les* forces de l'ordre (considérablement renforcées) entraînant l'imposition de couvre-feux locaux. Le 23 janvier, les leaders de l'agitation ont annoncé qu'ils entendaient empêcher *le premier ministre,* Mme *Gandhi,* de faire campagne pour son parti, le Congrès (I), ainsi qu'elle en a exprimé l'intention.

Le 12 janvier dernier, la commission électorale invitait les 8,6 millions d'électeurs de l'Assam à désigner les cent vingt-six membres de l'assemblée locale ainsi que douze des quatorze représentants de l'Etat au Lok Sabha (la Chambre basse du Parlement indien) qui, en raison de l'instabilité et de l'insécurité ambiantes, n'avaient pu être normalement élus en janvier 1980.

Ainsi était amorcé un processus résultant, de la part du gouvernement, d'un double *constat. D'abord* celui d'un nouvel échec enregistré le 5 janvier dans le cadre des négociations marathons (une vingtaine de rencontres ont été organisées depuis février 1980) engagées avec les responsables du mouvement visant à obtenir l'expulsion de près d'un million d'étrangers (Bengalis musulmans et surtout hindous qui seraient entrés illégalement dans l'Etat entre 1961 et 1971). New-Delhi, d'autre part, est dans l'impossibilité, à moins d'une hypothétique révision constitutionnelle (qui exigerait l'accord de l'opposition), de prolonger une nouvelle fois la « *règle présidentielle* » qui, en cas de mauvais fonctionnement des institutions locales, permet au pouvoir fédéral de prendre directement en charge l'administration d'un Etat. Se refusant à recourir à l'état d'urgence et sans doute lassé par l'inflexibilité de ses interlocuteurs, le gouvernement a décidé finalement, sans renoncer pour autant aux négociations, d'engager l'épreuve de force avec des éléments déterminés à s'opposer à tout scrutin et dont les plus virulents n'ont pas hésité à promettre « *un bain de sang* » si des élections étaient organisées sans que leurs demandes aient été satisfaites.

Pari de taille dans un Etat en proie depuis près de quatre ans à une agitation endémique et souvent violente. Le gouvernement n'en a pas moins relevé le défi avec détermination. D'abord en envoyant, dans l'Etat, d'importants renforts destinés à maintenir l'ordre. Ensuite en procédant préventivement, dès l'échec des négociations, à l'arrestation des principaux dirigeants du mouvement. Enfin, en imposant, pour une durée de deux mois, de sérieuses restrictions à une presse locale généralement bien disposée à l'égard de l'agitation en cours. Il était même prévu de faire venir de l'extérieur le personnel nécessaire au bon déroulement des opérations *électorales en cas de mauvaise* volonté des fonctionnaires locaux.

Ce contexte explique la décision de plusieurs formations de l'opposition de boycotter un scrutin « *antidémocratique et illégal* », décidé par un gouvernement dont les forces de l'ordre faisaient « *régner la terreur* » et, surtout, organisé sur la base des listes électorales de 1979, documents dont les responsables du mouvement réclament la révision.

Le gouvernement a gagné la première manche. D'une part, la justice, saisie par l'opposition, a confirmé la validité du scrutin. D'autre part, quelque cinq cent soixante candidats ont, malgré pressions et menaces, décidé de briguer les sièges à pourvoir.

Pour la plupart des observateurs, le Congrès devrait sortir victorieux d'une consultation à laquelle, après la débâcle enregistrée récemment dans le sud du pays, le pouvoir accorde une grande importance. L'opposition, en boycottant le scrutin, entend justement ôter toute crédibilité à une *telle* « *rencontre* ». Que vaudrait, en effet, une victoire « arrachée » dans de telles conditions par un gouvernement n'ayant pas hésité à provoquer ouvertement les éléments les plus militants de la population locale, convaincus de lutter pour la sauvegarde d'une identité qu'ils estiment menacée par une « *invasion silencieuse* ».

Pour ces derniers également, les *élections de février constituent un* test capital dans la mesure où le taux d'abstention reflétera l'étendue exacte de leur influence et de leur emprise sur la population de l'Etat.

PATRICK FRANCÈS.

DIPLOMATIE

LA CONFÉRENCE DE MADRID

L'Espagne socialiste choisit l'équidistance entre l'Est et l'Ouest

De notre correspondant

Madrid. — La reprise, mardi 8 février, à Madrid, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) a permis au ministre espagnol des affaires étrangères, M. Moran, de préciser la position du nouveau gouvernement socialiste face aux négociations Est-Ouest. *Rompant* avec la ligne résolument proche de Washington suivie depuis l'adhésion de l'Espagne à l'OTAN, il s'est montré partisan d'une stratégie autonome de quasi-équidistance entre les deux blocs.

M. Moran a affirmé que l'Espagne était disposée à jouer un rôle de médiateur « *qu'elle n'aurait jamais dû perdre comme pays hôte de la conférence* ». Son objectif, a-t-il signalé, « *est de relancer l'idée de la détente* ». Il a insisté d'autre part sur l'importance du respect des droits de l'homme, « *un thème sur lequel nous nous identifions d'autant plus aux idées de la conférence d'Helsinki* (à l'origine de la C.S.C.E. en 1975) *que celle-ci coïncida avec le rétablissement des libertés en Espagne* ». S'il a dénoncé, comme les autres pays occidentaux, les violations de ces droits en Pologne et en Afghanistan, M. Moran a également mentionné celles qui sont commises en Amérique centrale.

Le ministre s'est montré optimiste, en affirmant que « *le climat international s'est amélioré ces derniers mois* ». « *D'une part,* a-t-il dit, *un pragmatisme nouveau, libre de partis pris idéologiques et de tentations de confrontation semble animer la diplomatie des Etats-Unis. De l'autre, les nouveaux dirigeants soviétiques ont montré, eux aussi, des signes indéniables de volonté de rapprochement.* »

Les autres orateurs occidentaux se sont montrés plus pessimistes. « *Les Dix observent avec regret qu'aucun progrès visible n'a été enregistré dans l'application des principes d'Helsinki,* a affirmé le représentant de la R.F.A., M. Kastel. *La situation en Pologne est même caractérisée par un recul dans certains domaines.* »

Le chef de la délégation française, M. Curien, a fait une intervention nuancée. Il s'est montré très critique à propos des droits de l'homme en Pologne, où « *les mesures prises récemment n'ont pas eu pour effet d'alléger sensiblement les dispositions qui avaient été arrêtées à la suite de pressions contraires aux principes d'Helsinki* ». Mais il a insisté sur la nécessité de passer de la confrontation aux thèmes concrets. Il faut, a-t-il précisé, et si possible avant la fin de l'actuelle session de la C.S.C.E. (25 mars), atteindre les deux objectifs fixés : la rédaction d'un document final et l'établissement d'un mandat précis pour une conférence sur le désarmement en Europe.

Dans les milieux français, on insiste sur la nécessité d'éviter que la C.S.C.E. ne se trouve subordonnée aux résultats des négociations en cours à Genève et à Vienne entre les Deux Grands.

THIERRY MALINIAK.

LA VISITE DU VICE-PRÉSIDENT BUSH

Paris rappelle à Washington ses engagements de non-agression sur les marchés agricoles traditionnels

Au terme d'une visite de vingt-quatre heures à Paris, M. Bush, vice-président des Etats-Unis, est arrivé, ce mercredi 9 février, à Londres, dernière étape d'une tournée européenne de dix jours.

Chargé par le président Reagan d'expliquer aux alliés européens la politique américaine des Etats-Unis face au surarmement soviétique et de « contrer » les campagnes neutralistes en Europe, M. Bush a eu à Paris ses conversations les plus faciles. L'accord franco-américain est apparemment complet sur « *la double décision de l'OTAN* » : négociation avec Moscou pour éliminer les euromissiles, installation avant la fin de l'année, en cas d'échec, d'euromissiles américains et, dans cette *éventualité,* recherche du niveau le plus bas possible. La seule ombre au tableau porte sur les relations économiques euro-américaines et les accusations réciproques de « *protectionnisme* », sujet peu abordé lors des précédentes étapes de M. Bush.

MM. Mitterrand et Bush ont d'abord eu un tête-à-tête de vingt minutes, probablement consacré à la sécurité européenne, suivi d'un déjeuner de travail, très détendu au cours duquel furent évoquées en termes généraux les grandes affaires mondiales, de l'Allemagne à la Chine ; on mentionna même les systèmes constitutionnels français et américain et les avantages dont bénéficie dans la conduite de sa politique M. Mitterrand par rapport à M. Reagan. M. Bush eut ensuite un entretien d'une heure avec M. Cheysson, et un autre avec M. Mauroy (qui le reçut à dîner), le premier, et sans doute aussi le second, consacrés aux affaires économiques euro-américaines.

M. Bush, qui rappela au cours d'une conférence de presse que la France est « *un des plus anciens et des plus grands alliés des États-Unis* », souligna dans son allocution à Matignon, que les forces des deux pays sont aujourd'hui encore « *côte à côte dans le Sinaï et au Liban* ». « *La France et les États-Unis doivent être fiers,* dit-il, *que d'autres pays les appellent à assurer la paix dans les parties troublées du monde.* »

Pour les problèmes de sécurité donc, tout « baigne dans l'huile ». « *Nous partageons les préoccupations de M. Mitterrand (...) sur la menace qui résulte de quinze ans d'accumulation massive d'armements soviétiques* », dit M. Bush qui, dans ses diverses déclarations publiques répète les idées et formules déjà rodées au cours de sa tournée : Pas de prise en compte de la force de dissuasion française dans les négociations américano-soviétiques, « *nous offrons à l'U.R.S.S. de bannir une fois pour toute de la terre une classe entière d'armes nucléaires à moyenne portée* », le seul reproche fait à la proposition américaine est « *que les soviétiques n'en veulent pas* » parce qu'ils veulent « *garder un monopole* », la position américaine est « *morale* », mais elle n'est pas « *à prendre ou à laisser* » et Washington « *est ouvert à une autre proposition* »...

Plus tendues ont certainement été les conversations sur les relations économiques. M. Bush en a d'ailleurs parlé spontanément à la presse en soulignant la volonté américaine de « *résister au protectionnisme* ». La veille, M. Cheysson s'en était vivement pris à « *l'agression américaine* » contre l'agriculture européenne que constitue à ses yeux le contrat de vente à l'Egypte de produits américains hautement subventionnés. Le ministre français, selon de bonnes sources, rappela qu'en 1979, la Communauté avait formellement passé avec les Etats-Unis un « *arrangement de non-agression sur les marchés agricoles traditionnels* » que viole délibérément le contrat américano-égyptien.

MAURICE DELARUE.

Selon l'agence Novosti

MOSCOU « N'ARRIVE PAS A COMPRENDRE » QUE LA FRANCE SOUTIENNE LA DÉCISION DE L'OTAN SUR LES EUROMISSILES

Moscou *(A.F.P.).* — Dans un long commentaire consacré aux relations franco-soviétiques, à l'occasion de la visite à Moscou, le 16 février, de M. Claude Cheysson, l'agence soviétique Novosti affirme que la France, en tant que détentrice d'un « *potentiel nucléaire considérable, pourrait apporter sa contribution à la lutte contre la course aux armements* ». « *Cela n'irait nullement à l'encontre des intérêts de la sécurité nationale et de l'indépendance de la France* », estime Novosti, ajoutant que l'U.R.S.S. « *a toujours compris* » le désir de Paris « *de protéger ses intérêts spécifiques* ».

Néanmoins, Moscou « *n'arrive pas à comprendre pourquoi la France, qui n'est pas membre de l'organisation militaire de l'OTAN, et qui proclame l'indépendance de sa politique de défense, soutient la décision de ce bloc d'implanter les nouveaux missiles en Europe* ».

AMÉRIQUES

CANADA : un séparatisme à l'Ouest ?

II. – La Colombie-Britannique regarde vers la Californie

Sous-représenté politiquement à Ottawa, l'Ouest canadien éprouve un malaise croissant à l'égard du gouvernement fédéral. En Alberta, un mouvement ouvertement séparatiste, mené par un personnage haut en couleur, ancien champion de rodéo, M. Gordon Kesler, a fait son apparition. Il a le soutien des petits fermiers et des patrons des petites entreprises pétrolières, touchés par la récession et le ralentissement du « boom » pétrolier (*le Monde* du 9 février).

De notre envoyé spécial
DOMINIQUE DHOMBRES

Victoria (Colombie-Britannique). – Le Parlement provincial, un bâtiment de style anglo-hindou, couvert de clochetons, fait directement face au port. Des bureaux ministériels, modestement situés dans le Parlement lui-même, on entend les cris des mouettes et on peut voir amerrir l'hydravion venant de Vancouver. Tout ici évoque – avec parfois une pointe de snobisme – la Grande-Bretagne. Alors qu'en Alberta, Calgary ou Edmonton rivalisent de gratte-ciel étincelants et affichent un luxe ostentatoire de nouveaux riches, la capitale de la Colombie-Britannique cultive un calme et une retenue aristocratiques.

Les grandes demeures anciennes aux allures de manoirs anglais, perdues dans la verdure, où l'on affecte encore de prendre le thé à 17 heures, imposent leur style à la ville. Elles disent éloquemment que la Colombie-Britannique est riche depuis des décennies, grâce surtout à son bois, alors que la prospérité de l'Alberta date d'à peine quinze ans. Les deux provinces ont les plus hauts niveaux de vie du Canada, même si, pour la première fois en 1981, l'Alberta a dépassé sa voisine.

« Je suis canadien et cela ne me gêne pas de l'être, mais le grand mouvement de circulation, ici, est entre le nord et le sud, et non pas entre l'est et l'ouest. Si j'avais à tenir une réunion de famille avec tous mes parents éloignés, le plus simple serait de la faire à San-Francisco. En revanche, je n'ai pas de famille à l'est des Rocheuses. » M. Hugh Curtis, ministre des finances de la province, estime à juste titre que son cas n'est pas unique. La barrière des Rocheuses sépare la Colombie-Britannique du reste du Canada, alors que la plaine côtière l'ouvre largement vers l'État de Washington, l'Oregon et surtout la Californie. *« Les relations amicales ou d'affaires se moquent des frontières. Il y a des firmes californiennes qui sont nées à Victoria ou à Vancouver et des firmes de Colombie-Britannique en Californie. Cette relation spéciale avec les Etats américains de la côte pacifique ne remet pas en cause l'unité canadienne. Elle n'a pas de signification politique. Elle est simplement la conséquence d'une situation économique et géographique »*, poursuit M. Curtis.

Notre interlocuteur reconnaît cependant que, s'il est *« parfaitement heureux d'être canadien, il se fâche régulièrement avec Ottawa »* et qu'il existe à l'Ouest *« un considérable sentiment de frustration à l'égard du gouvernement fédéral »*. Le problème majeur est celui de la représentation politique. L'Ouest vote massivement conservateur et, pour une moindre part, social-démocrate. Les deux seuls députés libéraux élus à l'ouest de l'Ontario aux dernières élections générales, en février 1980, l'ont été au Manitoba, la province le plus à l'est des quatre provinces de l'Ouest. A la grande déception des libéraux, la circonscription de la ville de Vancouver – une des rares à l'Ouest où *ils* pouvaient avoir quelque espoir d'enlever un siège – leur a échappé en février 1980.

Une fausse fenêtre

M. Trudeau a tenté de remédier à cette situation en nommant sénateurs des personnalités originaires de l'Ouest et en les faisant entrer ensuite dans son gouvernement (1) : la tradition britannique, dans laquelle se moule la vie politique canadienne, impose en effet que les ministres soient des parlementaires. C'est ainsi que deux sur trois des ministres venus de l'Ouest sont des sénateurs. Cette fausse fenêtre n'équilibre pourtant nullement le cabinet, dont la quasi-totalité des membres sont des francophones du Québec ou des anglophones de l'Ontario et des Provinces maritimes.

Régulièrement, après chaque élection fédérale accentuant la division politique du pays en deux blocs géographiques, réapparaissent des projets visant à redonner au Sénat son rôle de représentation des régions. Aucun accord ne se dessine cependant entre les partis sur le mode de désignation de ce Sénat rénové : les uns souhaitent qu'il soit nommé par les provinces elles-mêmes. D'autres proposent un système de type allemand, qui allierait scrutin majoritaire et représentation proportionnelle.

La suggestion la plus originale émane du chef du nouveau parti démocratique (N.P.D., social-démocrate), M. Broadbent. Celui-ci estime qu'il faudrait ajouter une cinquantaine de sièges à la Chambre des communes et les répartir entre les trois grands partis proportionnellement au pourcentage des suffrages obtenus par chacun d'eux. Le « rapatriement » de la Constitution, jusqu'ici une loi du Parlement de Londres, opéré le 17 avril dernier, donne en tout cas à l'exécutif les moyens juridiques, qui lui faisaient défaut, de procéder à de telles réformes.

Une absence d'homogénéité

En 1980, un mouvement autonomiste (et non pas indépendantiste), la Western Federation, dirigé par un avocat de Vancouver, M. Douglas Christie, s'est développé en Colombie-Britannique. Il a été absorbé, au début de l'année 1982, par le Western Canada Concept (W.C.C) de M. Gordon Kesler, plus dynamique et ouvertement séparatiste. Néanmoins la barrière des Rocheuses joue aussi pour les indépendantistes, et le W.C.C., qui est perçu comme albertain, n'a guère acquis jusqu'ici d'assise solide en Colombie-Britannique.

Ces péripéties illustrent le provincialisme qui reste le trait dominant de l'Ouest. De la même façon, en 1980, un mouvement prônant le rattachement aux Etats-Unis était apparu au Manitoba et dans la Saskatchewan, pour disparaître presque aussitôt sans jamais avoir atteint les deux provinces les plus occidentales.

L'Ouest n'est en fait homogène ni politiquement, ni culturellement, ni surtout géographiquement. En Colombie-Britannique, il existe une véritable rivalité idéologique entre le Crédit social au pouvoir et le N.P.D. Les créditistes provinciaux, qui ont depuis longtemps mis une croix sur l'utopie financière imaginée dans l'entre-deux-guerres par le major Douglas pour sortir de la dépression et qui a donné son nom à leur formation, sont devenus un simple parti de gouvernement recrutant au centre et à droite.

Leur leader, le premier ministre, M. William Bennett, s'appuie sur l'arrière-pays, c'est-à-dire les bûcherons et les mineurs, contre le monde plus sophistiqué que représente la côte, en particulier la ville de Vancouver, dominée par les sociaux-démocrates du N.P.D. Dans ses tournées électorales, M. Bennett ne manque pas une occasion d'agiter devant son auditoire le spectre d'un pouvoir provincial aux mains du N.P.D. et des syndicats qui le soutiennent, c'est-à-dire quasiment des « rouges ». Ce n'est pas pour rien que Vancouver a été choisie en novembre 1978 pour être le siège d'une réunion de l'Internationale socialiste.

Aucune polarisation de ce genre n'existe en Alberta, où un consensus très conservateur en matière sociale unit fermiers et travailleurs du pétrole. D'autre part, tandis que la Colombie-Britannique a les yeux tournés vers la Californie et le Pacifique (le Japon et maintenant la Corée sont ses marchés en expansion pour son bois et son charbon), l'Alberta enclavée entre les Rocheuses et l'immense plaine des Prairies est plutôt tentée par l'isolement. Le gouvernement fédéral continue à obliger l'Alberta à vendre son pétrole au reste du Canada à un tarif inférieur au cours mondial, même s'il le rattrape progressivement, alors que l'essentiel de la clientèle de la Colombie-Britannique est à l'étranger.

Le saut dans l'inconnu

Les quatre provinces de l'Ouest ne sont pas davantage unies ethniquement. Des minorités françaises établies depuis longtemps subsistent, surtout au Manitoba et en Alberta. Dans cette dernière province, les franco-albertains de vieille souche regardent parfois d'un œil critique les nouveaux arrivants québécois, attirés par le boom pétrolier, et les jugent trop remuants et trop voyants.

En Colombie-Britannique, une « aristocratie » anglo-saxonne, qui domine le monde des affaires et a les yeux tournés vers les bourses de Los Angeles et de San-Francisco, cohabite avec diverses minorités : cent mille Indiens, dont une proportion peut-être plus grande qu'ailleurs en Amérique du Nord a su garder ses traditions, et cent trente mille Asiatiques, descendants des travailleurs engagés au siècle dernier pour la construction du chemin de fer transcanadien et qui peuplent le Chinatown de Vancouver. Les Prairies ne sont pas plus homogènes. Dans la Saskatchewan, où la puissante fédération des Indiens de la province a organisé, fin juillet, la première Assemblée mondiale des peuples autochtones, se trouve la plus importante communauté nord-américaine d'Ukrainiens.

Au total, l'Ouest ne se définit guère que par son dynamisme économique et n'apparaît uni que face à Ottawa. D'un bout à l'autre de l'Amérique du Nord (Québec compris), règne le même mode de vie fondé sur la maison individuelle, la voiture, la forte consommation d'énergie. Les gens de l'Ouest sont peut-être simplement plus pragmatiques – et plus entreprenants – que les autres. Mais rien ne les distingue *vraiment* de leurs voisins du sud. S'ils continuent à se dire Canadiens, et à se vouloir tels, c'est sans doute parce que, en dehors de toute idéologie et de tout nationalisme, ils préfèrent encore le système fédéral actuel, dont ils connaissent les avantages, à un saut dans l'inconnu.

FIN

(1) Le Sénat est nommé par l'exécutif et n'a qu'un rôle limité.

La Ville de Paris contrôle directement ou indirectement plus de 150 000 logements

Les déclarations de M. Jacques Chirac et les informations publiées mercredi 9 février par *le Canard enchaîné* ont attiré l'attention sur le parc de logements de la ville de Paris et leur mode d'attribution. L'affaire n'est pas simple. Sa complexité même, l'obscurité qui l'entoure depuis longtemps ont alimenté bien des rumeurs.

A Paris *intra-muros*, selon les chiffres encore provisoires du recensement de 1982, il existe 1 279 730 logements, dont 1 114 400 résidences principales, le reste étant constitué de résidences secondaires (53 400), de logements promis à la démolition, en cours de construction ou de travaux, sans locataire momentanément, ou réellement « vacants » au sens habituel du terme (habitables mais non habités).

Sur ce total, le patrimoine de la ville de Paris devrait être simple à recenser, à l'unité près, ainsi que le patrimoine des organismes d'H.L.M. et des sociétés immobilières d'économie mixte (SIEM) qui dépendent directement de la municipalité. Ce n'est pas si facile car le nombre des logements varie constamment (construction neuve, réhabilitation où il faut en moyenne trois logements anciens pour en faire deux neufs, préemption de la ville sur un immeuble, vente par la ville d'un autre immeuble...).

M. Chirac, maire de Paris, a donné lors de sa conférence de presse quelques chiffres, qui donnent au moins un ordre de grandeur. la ville de Paris est propriétaire de 70 400 logements. Les organismes liés à la Ville (H.L.M. et SIEM) sont propriétaires de 78 500 logements. En outre, la ville possède environ 2 000 logements de fonction (directeurs d'écoles, de crèches, conservateurs de musées, gardiens d'écluses, gardiens d'immeubles, etc.) et 1 500 logements dans les casernes de la Garde républicaine. En tout, la ville a donc, dans son champ d'influence un patrimoine de 152 400 logements, à Paris *intra-muros*.

Il faut cependant compléter ce panorama du logement non privé à Paris. Il existe, par ailleurs, selon l'Union nationale des H.L.M., dans Paris même, soixante-sept sociétés anonymes d'H.L.M., dont une grande partie n'a à Paris que son siège social, et d'autres, créées il y a très longtemps, une activité extrêmement réduite. Vingt-neuf de ces sociétés anonymes ont un patrimoine parisien parfois très réduit (29 logements pour la S.A. d'H.L.M. de la vallée de la Seine), parfois plus important : 4 000 logements pour le Foyer du fonctionnaire et de la famille, dont l'essentiel du patrimoine (plus de 60 000 logements) est situé en banlieue. En tout, les sociétés anonymes d'H.L.M. gèrent à Paris environ *19 000 logements auxquels* il faut ajouter 8 000 chambres en foyers. Enfin, de nombreuses administrations (P.T.T., Assistance publique, S.N.C.F., etc.) possèdent elles aussi un patrimoine parisien et banlieusard.

Qu'en est-il de la gestion de ces patrimoines ? La Ville, dit M. Chirac, gère directement 3 250 logements, qu'elle loue, 2 000 logements de fonction de ses salariés et les 1 500 logements de la Garde républicaine. Elle confie la gestion de 8 255 logements à l'Office public d'H.L.M. et celle de 51 824 logements aux diverses sociétés d'économie mixte. En tout 66 829 logements. Nous avouons ignorer qui gère les 3 500 logements restants.

Les 51 824 logements de la Ville gérés par les sociétés immobilières d'économie mixte (SIEM) représentent en fait 43 289 vrais logements, 8 299 chambres isolées et 236 ateliers d'artistes (chiffres au 11 octobre 1982). Quelles sont ces SIEM ? Les deux plus importantes sont la R.I.V.P. (Régie immobilière de la Ville de Paris), qui gère 19 279 logements, chambres et ateliers, et la SAGI (Société anonyme de gestion immobilière), qui en gère 22 795. On trouve ensuite la S.G.I.M. (Société de gérance d'immeubles municipaux) avec 3 976 logements, la C.P.G. (Compagnie parisienne de gestion) avec 3 553 logements, la SIEMP (Société immobilière d'économie mixte de Paris) avec 1 753 logements, la S.G.J.A. (Société de gérance Jeanne d'Arc) avec 400 logements et enfin la SAMAH qui a 68 logements.

En banlieue, la municipalité possède 9 862 logements (dont 49 ateliers d'artistes et 2 chambres isolées) gérés par la SIEMP, la R.I.V.P., la SAGI et la C.P.G. De son côté, l'Office d'H.L.M. possède, extra-muros, 10 012 logements.

L'ensemble de ce patrimoine est extrêmement disparate : il va des H.B.M., les habitations à bon marché d'avant guerre, toujours soumises à la loi de 1948 (sauf réhabilitation et conventionnement), aux différentes sortes de logements sociaux financés par la bonne douzaine de systèmes de financement du logement social qui se sont succédé jusqu'en 1977, date de la réforme du financement du logement. Depuis 1978, on y trouve donc aussi du prêt locatif (P.L.A.), et du logement dit « intermédiaire », destinés à des classes moyennes et dont les loyers sont plus élevés que ceux des H.L.M.

Enfin, il existe quelques immeubles de luxe, comme ceux qui, sur la rive gauche, avaient été expropriés pour faire place à une radiale destinée aux automobiles, dont le projet n'a pas abouti. La diversité des loyers est donc très grande, moins *cependant que dans le secteur privé*, puisque seuls, selon M. Chirac, 250 logements de la Ville ont des « loyers libres ». En 1980 (*le Monde* du 27 janvier 1981), on s'accordait à estimer que les loyers de la SAGI et de la R.I.V.P. sont grossomodo 50 % plus élevés que ceux des H.L.M. « *Depuis mon arrivée ici, j'ai tenu à relever les loyers dans des conditions parfois sévères mettant fin à un laxisme de plusieurs décennies* », a déclaré M. Chirac le 7 février. C'est sans doute totalement vrai des quatorze appartements attribués durant le mandat de M. Chirac sur le domaine géré directement par la Ville, et d'une partie des deux cent cinquante appartements à loyer libre. Pour ce qui est de la R.I.V.P. et la SAGI, il paraît impossible que les loyers n'aient pas obéi depuis 1980 aux règles soit imposées par le mode de financement (Crédit foncier par exemple), soit inscrites dans les contrats, soit encore édictées par le gouvernement, même pour les appartements devenus libres. Or on ne déménage plus guère lorsqu'on a la chance d'habiter depuis longtemps dans un immeuble de la Ville. La rotation des locataires est autour de 5 % l'an. Il est donc un peu excessif de dire, comme l'a fait M. Chicrac, le 7 février, que « *le fait d'être logé dans un immeuble de la Ville a cessé d'être la rente de situation avantageuse qu'il fut pendant longtemps, sous tous les régimes antérieurs* ».

Comment sont attribués les logements ? Pour les H.L.M., dans la limite d'un plafond de ressources (154 000 F pour une famille de quatre personnes avec deux salaires), le tiers des logements neufs et plus de la moitié des logements vacants étant réservés aux mal-logés « *prioritaires* » *(1)* : ils sont vingt mille depuis des décennies sur un fichier de quatre-vingt mille mal-logés.

Les prioritaires et les autres

C'est une commission préfectorale du logement qui se réunit trimestriellement et retient les noms de trois fois plus de familles qu'il n'y a de logements à attribuer, ce qui permet de pallier le vieillissement du fichier (un mal-logé qui a trouvé un logement ne se fait pas radier) et d'adapter la demande à l'offre. Cinq pour cent des logements sont réservés à la préfecture pour les fonctionnaires de l'Etat, 20 % à la ville et le reste aux organismes ayant contribué au financement des immeubles et qui y logent leur personnel (c'est le cas du 1 % logement versé par les entreprises et auquel on fait de plus en plus appel). La commission d'attribution de l'Office d'H.L.M. n'a pas grand-chose à attribuer.

En outre — et c'est vrai pour toute municipalité, — la recommandation d'un élu de la majorité (toujours largement présente dans les organes responsables) est toujours plus efficace pour trouver un logement social ou semi-social que la simple et naïve demande et inscription au fichier des mal-logés. Il est vrai aussi, parfois, que des recommandations de bords politiquement différents se manifestent pour un même cas.

Dans le patrimoine existant des *SIEM, la latitude laissée à la majorité* municipale est beaucoup plus large, sinon totale (dans la limite des droits des organismes qui ont contribué au financement et jusqu'à l'extinction de ces droits).

A vrai dire, les rentes de situation, dans le patrimoine social ou semi-social, sont dues à trois phénomènes :

● **Le temps qui passe.** — La revalorisation annuelle d'un loyer est toujours plus faible lorsqu'un ménage reste longtemps en place. C'est vrai dans le secteur privé. Ce l'est aussi dans le secteur social ou semi-social.

● **L'amélioration de la situation des locataires.** — Tel couple de jeunes fonctionnaires de haut niveau, mais débutants, ont un revenu qui correspond tout à fait à leur entrée dans le logement, aux plafonds qui sont de règle. Vingt ans après, ils sont toujours là, ont fait « carrière », et le loyer a évolué « normalement ». En H.L.M., ils doivent payer un « surloyer ». Mais le surloyer — appliqué souvent avec des années de retard — est loin d'être suffisant pour compenser la rente de situation : il ne doit pas dépasser trois fois le loyer maximal de l'immeuble considéré, mais se situe souvent, dans la réalité, à 40 % ou 50 % de celui-ci.

● **Le souci de rentabilité des organismes gestionnaires** leur fera toujours préférer, à ressources égales, les ménages « sans problèmes », qu'ils soient d'emploi, de ressources, de stabilité, et leur fera choisir ceux qui sont proches du fameux « plafond ».

Enfin, il y a peu — le 17 novembre dernier, dans une communication au Conseil de Paris, — M. Chirac affirmait courageusement que la solution était à trouver au niveau de la région Ile-de-France : « *En 1981, le préfet de Paris, au titre des propriétaires, n'a relogé en banlieue que cinquante candidats, alors que nombre de demandes ne peuvent être satisfaites, qu'on le veuille ou non, qu'à l'extérieur de Paris.* » Il déplorait en outre la décision de dislocation de l'Office interdépartemental de la région parisienne (2), lourd de ses 60000 logements. Il est de fait que le patrimoine de la Ville en banlieue et à travers ses organismes sociaux est totalement insuffisant pour recueillir le trop-plein des demandeurs de logements parisiens. La présence en région parisienne de sociétés anonymes, dont les responsables sont engagés politiquement aux côtés de M. Chirac (comme le Foyer du fonctionaire et de la famille cité plus haut), n'y suffit pas non plus. Au reste, même si M. Chirac n'est maire de Paris que depuis un seul mandat, le Conseil de Paris n'est-il pas depuis de beaucoup plus longues années le fief de son parti ?

Une politique d'attribution du logement, tout comme une politique du logement, est une œuvre de très longue haleine. Et la politique du logement n'a-t-elle pas de tout temps été étroitement associée, au niveau de la cité, à la politique tout court ?

JOSÉE DOYÈRE.

(1) Ceux qui n'ont pas de toit du tout, les ménages logés à raison d'une surface habitable de moins de 4 m² par personne, les expulsés de bonne foi (*pour utilité publique*) ou habitants d'un immeuble en « état de péril ».

(2) Décret du 15 octobre 1981.

Bottin parisien

Les personnalités parisiennes locataires de la Ville ou des sociétés immobilières qui dépendent d'elle sont nombreuses. Elles-mêmes ne font pas mystère d'une situation assez banale. Le patrimoine immobilier de la Ville représentant 12 % du parc des logements à Paris, il n'est guère surprenant d'y dénicher une proportion équivalente de gens connus.

Dans la liste des locataires de Paris on trouve aussi bien des journalistes, comme Serge July, Jean-François Kahn et Claude Estier, que des animateurs de télévision comme Jean Bertho. Mais aussi les proches de personnages en vue dans la haute administration ou la politique : la veuve du président Vincent Auriol, celle de l'ancien préfet de la Seine Jean Benedetti, la mère de Jacques Chirac, certains collaborateurs directs de M. François Mitterrand, etc.

Les locataires les plus en vue sont évidemment ceux qui appartiennent à la classe politique. Leur présence sur la liste n'est pas non plus une surprise. Il est de coutume que les ministres « mal logés » demandent au préfet de la Seine de bien vouloir les dépanner. Ainsi Jean-Pierre Chevènement et Daniel Benort, pour les ministres en exercice (et non Mme Edwige Avice, qui est logée par l'Assistance publique), Olivier Stirn, Paul Dijoud, Maurice Schumann, Claudius-Petit et d'autres, pour les anciens.

Les parlementaires de province nouvellement élus sont parfois dans l'embarras, surtout depuis que la crise du logement s'est aggravée à Paris. Aussi l'Assemblée nationale a-t-elle passé une convention avec la Ville pour qu'on lui réserve quelques deux-pièces-cuisine... Une cinquantaine de députés — sans distinction de groupe politique — profitent de ces pied-à-terre.

Les conseillers de Paris eux-mêmes peuvent être attributaires de logements. Dix-sept sont dans ce cas (sur cent neuf), dont une quinzaine sont socialistes et communistes. Pour obtenir une H.L.M., ces derniers répondent facilement aux conditions de plafond de ressources, car l'on ne prend en compte que la fraction de leur indemnité que leur verse le parti.

Enfin, à tout seigneur tout honneur, le mieux logé des Parisiens n'est autre que M. Jacques Chirac lui-même. Il dispose ès qualité d'une immense suite de plus de 1 000 mètres carrés au premier étage de l'Hôtel de Ville. Orienté au sud, l'appartement donne sur un jardin et jouit d'une vue imprenable sur la Seine. Ses salons sont assez vastes pour y recevoir cent cinquante convives.

M. A.-R.

M. Chirac présente les 163 candidats des listes Union pour Paris

M. Jacques Chirac a publié mardi 8 février la liste des cent soixante-trois candidats qui briguent sous le sigle Union pour Paris le mandat de membres du Conseil de Paris. La liste des trois cent cinquante-quatre candidats aux postes de conseillers d'arrondissement dans les vingt arrondissements de la capitale sera publiée le 14 février, c'est-à-dire avant la date limite de dépôt des listes fixée au *18 février*.

Par rapport aux conseillers sortants de l'actuelle majorité municipale, une quinzaine ne figurent plus sur les listes. Certains cependant retrouveront une place dans les rangs des candidats aux conseils d'arrondissement. Plusieurs conseillers sortants changent d'arrondissement pour aller notamment se présenter dans ceux qui sont actuellement détenus par la gauche. Le Conseil de Paris, depuis la réforme de 1975, comptait cent neuf membres.

La répartition politique s'est faite dans la proportion d'un tiers des sièges pour l'U.D.F. et ses composantes et de deux tiers pour le R.P.R. et divers mouvements qui lui sont associés, tels que le C.N.I.P., l'Unité radicale, le Syndicat des cadres, Entreprise libre et indépendante, le parti démocrate français, l'Union Vᵉ République et quelques personnalités comme M. Antoine Veil, époux de Mme Simone Veil. M. Chirac a souligné que l'éventail de la liste Union pour Paris *« était très large, puisqu'il recouvre tous ceux qui ne se réfèrent pas à l'idéologie marxiste »*.

On note l'inscription sur ces listes de plusieurs personnalités qui ne siégeaient pas au Conseil de Paris, comme Mme Alice Saunier-Séïté, ancien ministre des Universités, U.D.F., qui en définitive se présente dans le dixième, et MM. Loygue, professeur agrégé de médecine (U.D.F.), Jean Mattéoli, compagnon de la Libération, ancien ministre, gaulliste de gauche, Claude Goasguen, doyen de la faculté de droit de Paris-Nord, Manuel Diaz, ancien maire de Millau et ancien trésorier du parti radical, Bernard Guyomard, directeur du cabinet de M. Poher, président du Sénat, Raymond Prieur, ancien préfet. La liste comprend 18.5 % de femmes.

Le maire de la capitale a tenu à rappeler le jugement qu'il formule à l'égard du nouveau statut de Paris voté par le Parlement et publié au Journal Officiel du 1ᵉʳ janvier 1983) : *« Le gouvernement a reculé, très sensiblement,* a-t-il dit, *par rapport à son ambition du mois de juin 1982 de démanteler la capitale. Cependant, nous jugeons ce nouveau statut coûteux et absurde. Il rendra le fonctionnement et les charges plus lourdes pour les contribuables, les procédures et les délais seront plus long. Il ne s'agit ni d'une véritable décentralisation ni d'un développement de la démocratie du quotidien. Ce statut montre les préoccupations politiciennes et la légèreté étonnante de nos dirigeants. »*

La listes de l'union de la gauche seront rendues publiques jeudi après-midi 10 février par M. Paul Quilès.

A.P.

Voici la liste des candidats au Conseil de Paris, Union pour Paris :

1ᵉʳ arrondissement (3 sièges à pourvoir) : MM. Michel Caldagues, sénateur R.P.R. ; André Meunier, conseiller sortant R.P.R. ; Daniel Maillet, Entreprise libre et indépendante.

2ᵉ arrondissement (3 sièges) : M. Alain Dumait, soutien U.D.F. ; Mme Monique Garnier-Lançon, c. s. R.P.R. ; Benoîte Taffin, U.D.F.

3ᵉ arrondissement) (3 sièges) : M. Jacques Dominati, député U.D.F. ; Mme Marie-Thérèse Hermange, R.P.R. ; M. Joseph Etzi, U.D.F., ancien sous-préfet.

4ᵉ arrondissement (3 sièges) : MM. Pierre-Charles Krieg, dép., c.s., R.P.R. ; Lucien Finel, U.D.F., anc. cons. ; Jacques Fléchet, R.P.R.

5ᵉ arrondissement (4 sièges) : MM. Jacques Chirac, dép., c. s. R.P.R. ; Jean Tiberi, dép., c. s. R.P.R. ; Roger Romani, sén., c. s. R.P.R. ; Patrick Picourt, U.D.F.

6ᵉ arrondissement (3 sièges) : MM. Pierre Bas, dép., c. s. R.P.R. ; François Collet, sén., c. s. R.P.R. ; Mme Gisèle Favre, U.D.F.

7ᵉ arrondissement (5 sièges) : MM. Edouard Frédéric-Dupont, dép. app. R.P.R., c.s., CNIP ; Philippe Mithouard, c.s., R.P.R. ; Jean-Philippe Hubin, c.s., R.P.R. ; Henri-Dominique Magnin, c.s., R.P.R. ; Mme Martine Aurillac, CNIP.

8ᵉ arrondissement (3 sièges) : M. Maurice Couve de Murville, dép., c.s., R.P.R. ; Mme Madeleine Anglade, CNIP ; M. François Lebel, c.s., R.P.R.

9ᵉ arrondissement (4 sièges) : MM. Gabriel Kaspereit, dép., c.s., R.P.R. ; Claude-Henri Vilette, U.D.F. ; Mme Claude-Hélène Perrin, R.P.R. ; M. Edmond Poli, c.s., R.P.R.

10ᵉ arrondissement (6 sièges) : M. Claude-Gérard Marcus, dép., c.s., R.P.R. ; Mme Alice Saunier-Seïté, anc. min., U.D.F. M. Claude Challal, c.s., R.P.R. ; M. Jean Romanetti, c.s., CNIP ; Mlle Gabrielle Mass, R.P.R. ; M. Patrick Arnould, R.P.R.

11ᵉ arrondissement (11 sièges) : MM. Alain Devaquet, anc. dép., R.P.R. ; Guy Gennesseaux, c.s., P.D.F. ; Claude Martin, anc. dép., R.P.R. ; Gérald Guelton, U.D.F. ; Joël Lainé, R.P.R. ; André Chavinier, U.D.F. ; Emile August, R.P.R. ; Alain Bloch, U.D.F. ; Michel Marquet, anc. dép., R.P.R. ; Mme Jacqueline Liguori, R.P.R. ; Jeanne Orsini, R.P.R.

12ᵉ arrondissement (10 sièges) : MM. Paul Pernin, dép., c. s., U.D.F. ; Jean Loygue, U.D.F. ; Fernand Rombach, c. s., R.P.R. ; Guy Drut, R.P.R. ; Jean-Pierre Burriez, c. s., U.D.F. ; Olivier Dassault, c. s., R.P.R. ; Jean-Marie Vanlerenberghe, U.D.F. ; Jean-José Clément, R.P.R. ; Jean-Pierre Bechter, anc. dép., R.P.R. ; Mme Suzanne Decressac, R.P.R.

13ᵉ arrondissement (13 sièges) : MM. Jacques Toubon, dép., R.P.R. ; Jean Matteoli, anc. min., gaull. gauche ; Claude Avisse, R.P.R. ; René Dubail, U.D.F. ; Daniel Mérand, R.P.R. ; Mlle Anne-Marie Coudere, R.P.R ; MM. Jacques Miquel, U.D.F. ; Alain Baril, syndicat cadres ; Jean-Pierre Payrau, R.P.R. ; Pierre-André Périssol, U.D.F. ; Pierre Saurat, R.P.R. ; Patrick de Saevsky, c. s. du 14ᵉ, R.P.R. ; Dominique Vescovali, R.P.R.

14ᵉ arrondissement (10 sièges) : MM. Christian de la Malène, sén., c. s., R.P.R. ; Yves Lancien, dép., R.P.R. ; Michel Pelege, U.D.F. ; Lionel Assouad, c. s., R.P.R. ; Mme Marguerite Fialon, c. s., Démo. Vᵉ ; MM. Pierre Dangles, c. s., R.P.R. ; Roland Carter, c. s., R.P.R. ; Claude Goasguen, U.D.F. ; Roland Dupuy, Entreprise libre et *indépendante* ; Claude Bonnet, R.P.R.

15ᵉ arrondissement (17 sièges) : Mme Nicole de Hauteclocque, dép., c.s., R.P.R. ; MM. Jacques Marette, dép., c.s., R.P.R ; Jean Cherioux, sén., c.s., R.P.R. ; Dominique Pado, sén., U.D.F. ; Mme Jacqueline Nebout, c.s. du IXᵉ, Unité rad. ; MM. Bernard Rocher, c.s., R.P.R. ; René Galy-Dejean, R.P.R. ; Antoine Veil, c.s., div. oppos. ; Jean Connehaye, c.s. du XVIᵉ, U.D.F. ; Alain Destrem, U.D.F. ; Jacques Game, R.P.R. ; François Ruff, R.P.R. ; Jean-Charles de Vincenti, U.D.F. ; Jean-Paul Rocquet, R.P.R. ; Philippe Goujon, R.P.R. ; Georges Escudie, c.s., R.P.R. ; Mme Marie-Thérèse Ory, U.D.F.

16ᵉ arrondissement (13 sièges) : MM. Gilbert Gantier, dép., c.s., U.D.F. ; Georges Mesmin, dép., c.s., U.D.F. ; Pierre-Christian Taittinger, sén., c.s., U.D.F. ; Raymond Long, c.s., U.D.F. ; Mme Françoise de Panafieu, c.s. du XVIIᵉ, R.P.R. ; M. Michel Junot, c.s., CNIP ; Michel Elbel, c.s., U.D.F. ; Jean Meo, R.P.R. ; Mme Solange Marchal, c.s., U.D.F. ; Colette Talmon, c.s., U.D.F. ; MM. Gérard Leban, R.P.R. ; Jean-Loup Morle, U.D.F. ; Pierre Lepine, c.s., U.D.F.

17ᵉ arrondissement (13 sièges) : M. Bernard Pons, dép., R.P.R. ; Mme Hélène Missoffe, dép., anc. cons., R.P.R. ; MM. Jean de Préaumont, dép., c.s., R.P.R. ; Philipe Lafay, c.s., R.P.R. ; Bernard Guyomard, U.D.F. ; Yves Galland, U.D.F. ; Serge Jeanneret, c.s., R.P.R. ; Manuel Diaz, div. oppos., (anc. trésorier parti radical) ; Xavier de La Fournière, U.D.F. ; Pierre Remond, U.D.F. ; Bernard Plasait, U.D.F. ; Alain Riveron, R.P.R. ; Jean-Marc Casso, R.P.R.

18ᵉ arrondissement (14 sièges) : MM. Alain Juppe, R.P.R. ; Roger Chinaud, anc. dép., U.D.F. ; Jean-Pierre Pierre-Bloch, anc. dép., U.D.F. ; Mme Jacqueline Delatte, R.P.R. ; MM. Claude Debrion, c.s. du XVᵉ arr., R.P.R. ; Yves Verwaerde, U.D.F. ; Raymond Dohet c.s. du VIᵉ arr., R.P.R. ; Dominique Lansoy, U.D.F. ; Mme A. France Chantalat, R.P.R. ; MM. Raymond Prieur, anc. recteur, R.P.R. ; René Begue, synd. cadres ; Justin Saint-Chely, U.D.F. ; Mme Mauricette Coche, R.P.R. ; M. Jean-Pierre Bouvier, U.D.F.

19ᵉ arrondissement (12 sièges) : M. Jacques Feron, anc. dép., anc. cons., CNIP ; Mme Nicole Chouraqui, R.P.R. ; M. Pierre Mattei, c. s., anc. M.R.G., div. opp. ; Mme Annick Bouchara, U.D.F. ; MM. Guy Longeville, c. s. du XVᵉ, Unité rad. ; Alain- Michel Grand, U.D.F. ; Patrick Faure, R.P.R. ; Philippe Nivet-Doumer, R.P.R. ; Jean-Thomas Nordmann, U.D.F. ; Mme Simone Koch, R.P.R. ; MM. Henri Gaultier, R.P.R. ; Bertrand Vallois, R.P.R.

20ᵉ arrondissement (13 sièges) : MM. Didier Bariani, anc. dép., prés. Parti radical U.D.F. ; Paul Violet, R.P.R. ; Patrice H. Desaubliaux, div. oppos. ; Jean-Marie Guastavino, R.P.R. ; Mme Jeanne Porcher, U.D.F. ; MM. Cyril Pilipenko, c. s. du XIVᵉ, CNIP ; Jean-Paul Bergeal, U.D.F. ; Jean-Pierre Marliac, c. s. du Vᵉ, Unité rad. ; Bernard Lehideux, U.D.F. ; Mme Isabelle de Kerviller, U.D.F. ; Liliane Barthelemy, R.P.R. ; MM. Gaston Sayada, Div. oppos. ; Robert Van Beselaere, U.D.F.

M. Quilès : nous ne sommes pas pressés

M. Paul Quilès, chef de file des listes d'union de la gauche à Paris, hôte mardi 8 février de l'Association de la presse municipale, a dressé un premier bilan de sa campagne électorale : six conférences de presse sur des thèmes précis, huit réunions avec des personnes âgées, treize arrondissements déjà visités.

Il a annoncé qu'il organiserait un grand meeting le 25 février en un lieu non encore fixé et le 4 mars vingt meetings au même moment dans tous les arrondissements. Le député socialiste de Paris a précisé : « *Nous conduisons une campagne en profondeur. Nous ne sommes pas pressés. Il faut savoir monter en puissance.* » Il a assuré que les Parisiens apprécieraient le nouveau statut de la capitale et il a ajouté : « *Si les Parisiens voulaient sanctionner le gouvernement, c'est à eux-mêmes qu'ils infligeraient une sanction. Je comprendrais mal que les électeurs choisissent un mauvais candidat pour appliquer une sanction au gouvernement.* » M. Quilès a affirmé : « *Nos idées progressent lentement mais régulièrement. Les cris de matamore de nos adversaires ne m'impressionnent pas. (...) Nous allons démystifier complètement le bilan de M. Chirac.* »

Le député socialiste du treizième arrondissement a précisé que son programme, « *qui sera chiffré* », rendra « *inutile une augmentation des impôts* », mais introduira une gestion différente et fixera de nouvelles priorités. Il a insisté sur le développement nécessaire des équipements collectifs dans les arrondissements et reproché à la municipalité les insuffisances de la politique du logement, disant notamment : « *M. Chirac ne souhaite pas développer la réhabilitation des logements anciens car il ne souhaite pas, pour des raisons électorales, voir certaines catégories de la population rester à Paris.* »

Interrogé sur les déclarations du maire relatives à la gestion du parc immobilier de la Ville, à propos d'une enquête du *Canard enchaîné*, M. Quilès a répondu : « *Je ne me sens pas concerné par ce problème.* » Interrogé également sur la campagne de son concurrent direct, M. Jacques Toubon, député R.P.R., candidat dans le treizième arrondissement, le député socialiste a répondu : « *Je n'en pense rien et j'ai l'intention de ne rien en dire.* »

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Bernard Pons*, secrétaire général du R.P.R., a déclaré, mardi 8 février, à Strasbourg : « *Il n'y a aucune raison de revenir sur l'objectif fixé au R.P.R. : reconquérir soixante villes de plus de trente mille habitants lors des prochaines élections municipales. Je continue de penser que notre objectif peut être atteint.* »

● *Le R.P.R. outre-mer.* — Dans le cadre de la campagne pour les élections régionales dans les départements d'outre-mer, M. Charles Pasqua, président du groupe sénatorial du R.P.R., organisera une réunion publique à Fort-de-France (Martinique), le 8 février, à son retour de Guyane.

M. Pierre Messmer, ancien premier ministre, se rendra à la Réunion, du 14 au 16 février.

● *M. Michel Péricard*, député R.P.R. des Yvelines, maire de Saint-Germain-en-Laye, a été hospitalisé, le lundi 7 février, à la suite d'un malaise cardiaque. Un repos de quinze jours lui a été prescrit.

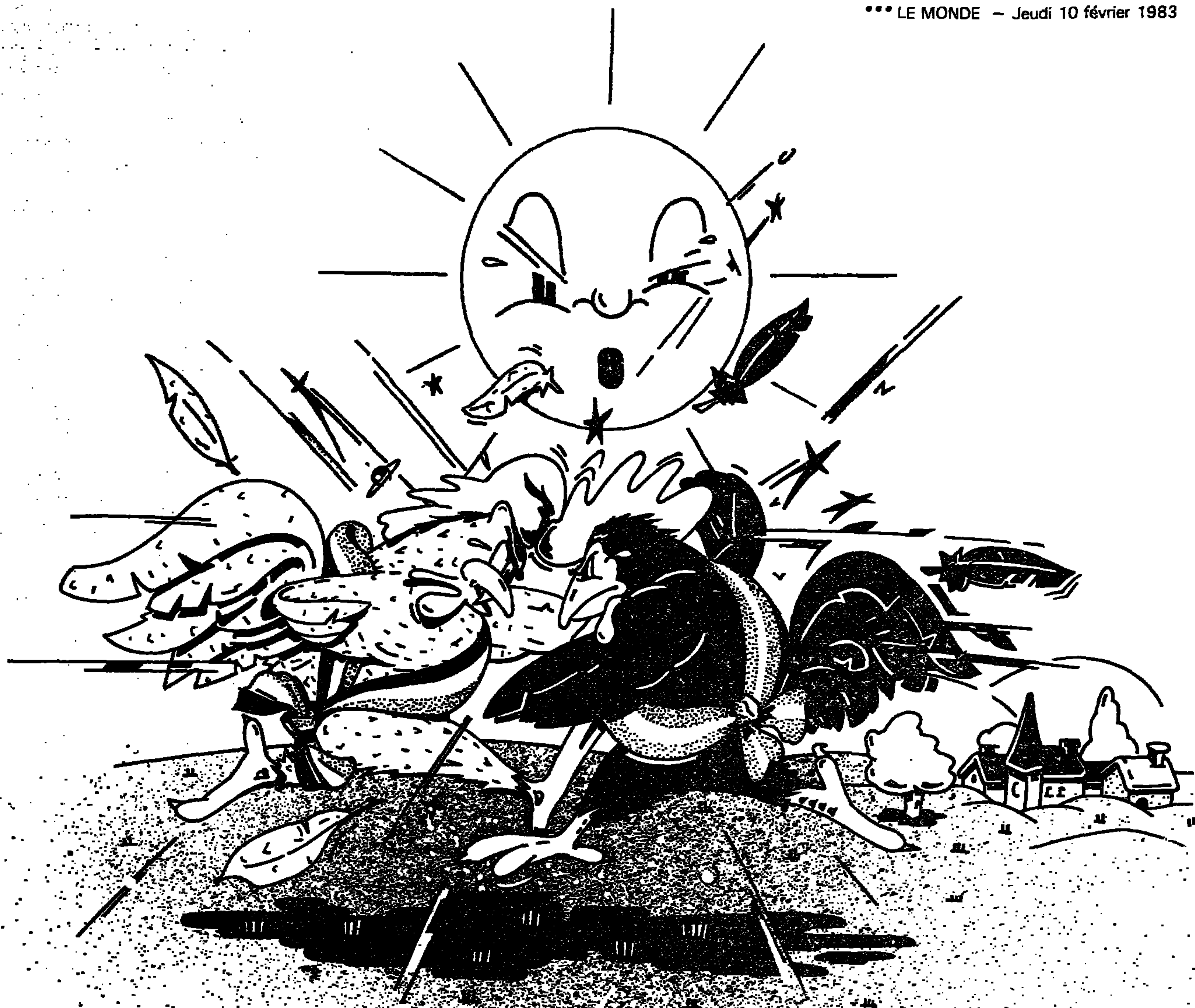
● *Le bureau confédéral de Force ouvrière* rappelle que, « *fidèle à sa conception traditionnelle* », la centrale syndicale que préside M. André Bergeron ne donnera aucune consigne de vote pour les élections municipales.

1983

163 candidats

Paris

NOUVELLES BRÈVES



MUNICIPALES : LE SOLAIRE ARBITRE.

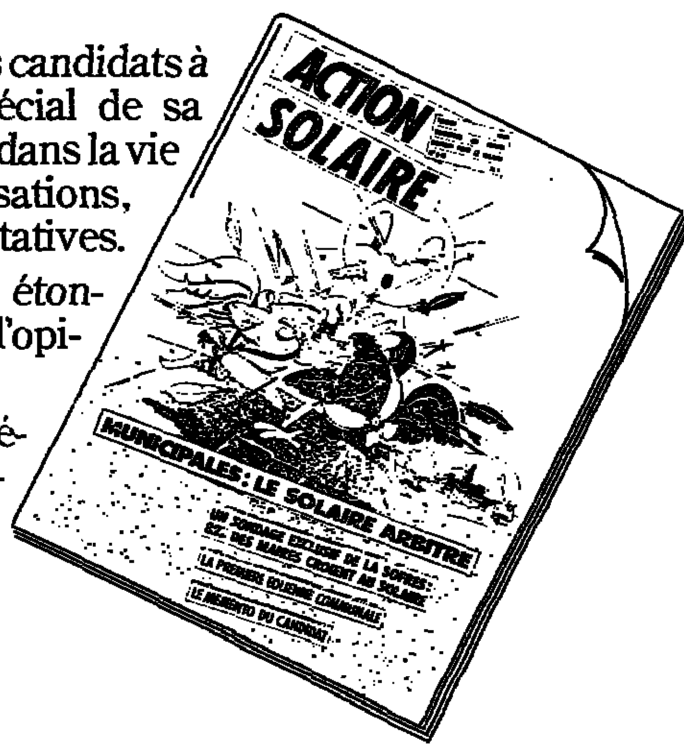
LE solaire est au point. Les 25 et 26 juin 1982, le Comité d'Action pour le Solaire en apportait la preuve par des journées portes ouvertes sur des centaines de réalisations exemplaires, fruits d'initiatives privées ou de collectivités.

Aujourd'hui les candidats aux élections municipales ont rendez-vous avec le solaire et son électorat. Mairies, piscines, écoles et équipements collectifs peuvent être solaires pour le profit des communes et de leurs habitants.

Le Comité d'Action pour le Solaire invite les candidats à solariser leurs programmes. Un numéro spécial de sa revue "Action Solaire" fait le point sur le solaire dans la vie communale avec de brillants exemples de réalisations, et passe au crible 10 municipalités représentatives.

Ce numéro révèle également les chiffres étonnants d'un sondage exclusif de la SOFRES sur l'opinion des maires sortants.

Vous ne devez pas manquer ce numéro spécial d'"Action Solaire" en vente chez les marchands de journaux pour vous informer, agir et voter solaire.



SURFACE

COMITE D'ACTION POUR LE SOLAIRE
8, RUE DE RICHELIEU. 75001 PARIS.

POLITIQUE

La « sécurité » dans le débat

La sécurité est souvent au cœur de la campagne pour les élections municipales. Le gouvernement avait, sur ce sujet, confié aux maires eux-mêmes le soin de lui faire des propositions. Celles-ci sont contenues dans le rapport remis par M. Gilbert Bonnemaison (*le Monde* du 16 décembre).

Dans un premier article (*le Monde* du 9 février), Claude Régent a relaté les réactions de quatre maires appartenant à chacune des grandes formations politiques. Il décrit aujourd'hui la campagne électorale à Bron.

Située à l'est de Lyon, à proximité du rempart autoroutier que représente le « boulevard de ceinture », cette ville de 41 500 habitants est depuis des décennies une commune résidentielle. Les pavillons y côtoient des immeubles dits sociaux, publics ou privés, qui ont mal vieilli. Cette « *cité fleurie* » — une des fiertés du maire socialiste sortant, M. André Sousi, soixante-cinq ans — ne détient pas le ruban rouge de la criminalité locale. Les statistiques sont formelles.

Mais le candidat de la droite, M. Vincent Guittard (U.D.F.-C.D.S.), cinquante ans, élu conseiller général en mars 1982 dans un canton qui a les mêmes limites que la commune, bouscule les règles du jeu électoral. Il est présent partout, à toute heure. Son slogan : « *Pour les libertés et la sécurité, votez Vincent Guittard, conseiller général.* » Il développe à longueur de réunion un argument exclusif : la sécurité. Ses propos sont sans nuances, son entourage en rajoute souvent. La gauche, timide dans un premier temps, réagit de plus en plus vivement à cette campagne « *sécuritaire* ». Trop tard ?

II. — BRON : la balade de M. Vincent Guittard

De notre correspondant régional CLAUDE RÉGENT

Bron. — Neuf heures du matin. M. Vincent Guittard nous accueille dans sa permanence. Quatre invités-témoins : des responsables de magasins à grande surface. Le ton est vite donné : Bron, c'est l'insécurité. Il y a dans la ville trois « *bandes rivales* » qui voudraient « *faire la loi* ». Où sont-elles localisées ? A la Perle, près des hôpitaux — dont l'hôpital psychiatrique — au Terraillon et rue Paul-Pic, au cœur d'un ensemble de 2.600 logements sociaux poétiquement baptisés les U.C. (unités de construction) et « *personnalisés* » par des numéros.

Les méfaits des jeunes sont énumérés. Les commerçants insistent d'abord sur les vols ou sur les bris de vitrines qu'ils constatent fréquemment. « *L'autre jour,* raconte Eva, *j'ai reçu la visite d'un gars, un « superbe »* (sic). *Noir, qui est interpellé après le vol de quatre bouteilles de whisky. Le lendemain il est venu très décontracté... récupérer son sac » ! « Vous savez, ils viennent à plusieurs pour décourager les gardiens et dès le vol accompli ils s'enfuient à toute jambes. Ce sont le plus souvent des Arabes. Ils courent vite..* » M. Guittard en aparté : « *Oui, ils courent vite les Arabes, comme pendant la guerre de six jours* ».

Après ce premier contact, nous partons en voiture pour faire le tour de la délinquance brondillane. Pour constater de près que M. Guittard a tissé une « *toile d'araignée* » sur le canton pour être « *présent sur place* ». « *Les gens me connaissent. D'ailleurs, en cas de problème, ils m'appellent chez moi ou ils appellent le 17 (police-secours)* ». Sans craindre l'emphase, le conseiller général assure qu'il se bat « *pour les libertés* » et pour faire respecter la sécurité : « *Je vais apporter la bonne parole et le réconfort* ».

Le candidat Guittard est en effet très connu. Il marche, court, serre des mains, rassure (« *Ne vous en faites pas, on va gagner* »), fait le tour des commerçants amis où il laisse parler les clients. Les accusations prennent un tour de plus en plus précis : « *Les gardiens des immeubles sont terrorisés... Un comité d'autodéfense, ça arrivera un jour ou l'autre.* » « *En dix ans,* assure la gérante d'un pressing, *je n'ai vu le maire qu'une fois.* » Le président de l'association des commerçants renchérit : « *Les seuls problèmes, ce sont « ces gens là qui foutent la m... A 90 %, hélas !* (un hélas très appuyé) *ce sont des maghrébins* ». D'autres clients, très énervés : « *Est-ce que nous sommes chez nous ? On est en train de pourrir les honnêtes gens. Le maire s'occupe des étrangers, pas des Français.* » Le paroxysme : « *Tenez, ils ont tous des couteaux... comme ça !* » : le monsieur de cinquante ans sort un respectable « cran d'arrêt », de sa poche ! Explication : « *On préfère être le boucher que le veau.* » Ajoutons une série de commentaires axés sur le thème de la justice « *laxiste* » et sur « *l'insécurité totale* ».

Le Bronx !

M. Guittard commente : « *Attention, dites bien que moi j'ai toujours interdit aux gens de se servir des armes.* » Plus tard, il fera raconter à la boulangère les péripéties de son dernier cambriolage, témoigner une brave dame à qui on a arraché son porte-monnaie il y a deux ans, visiter les ascenseurs brûlés ou couverts de graffiti. Bref, Bron c'est le Bronx. Suite de la balade : « *Ici vous voyez une voiture, c'est celle de truands. Là, des traces de pneus : le dernier rodéo d'avant-hier.* » Un groupe de cinq jeunes Maghrébins discute sous un abri d'autobus : « *Regardez-les, ça démarre toujours comme ça. Ils discutent avant de préparer un mauvais coup.* »

Le lendemain matin. « *Tenez, voila quatre jeunes immigrés. Voulez-vous discuter avec eux ?* Nos guides ont changé. Les deux conseillers municipaux, un socialiste et un communiste, présentent un tout autre aspect de leur ville. Bien sûr il y a des problèmes de sécurité ; mais, tout au long de l'itinéraire, ils insisteront sur « *les espaces verts immenses* » et sur les responsabilités en matière de logement de l'office public H.L.M. (OPAC) présidé par M. Frédéric Dugoujon, maire (U.D.F.) de Caluire. M. Laurent Deschamps, adjoint communiste, souligne les « *résultats* » des politiques menées pendant vingt ans au niveau de la communauté urbaine et du gouvernement par les amis politiques de M. Guittard. Il reconnaît que bien des choses sont à améliorer, « *comme ces poubelles en bas des immeubles et qui ne sont même pas protégées* » mais il souligne le travail accompli : de nombreux immeubles repeints — certains par les jeunes des quartiers difficiles, — de gros efforts en matière de voirie.

M. Jean-Louis Nicolas, conseiller municipal socialiste, dénonce pour sa part un urbanisme « *aberrant* ». Il s'interroge sur les conditions de logement dans des ensembles privés comme celui de La Caravelle où, à 42 %, les logements sont occupés par des familles étrangères. Il y a bien, à Bron, un phénomène de concentration de cette population puisque la ville compte officiellement 18,9 % d'étrangers parmi sa population.

C'est dans le secteur du Terraillon qu'à l'automne dernier des incidents ont éclaté entre joueurs de boules — dont M. Vincent Guittard — et un groupe de jeunes installés sur une murette en face. « *Que voulez-vous,* témoigne M. Gérard Dana, directeur du Centre social Gérard-Philipe, *M. Guittard s'adresse à eux en arabe. Les jeunes ne sont pas particulièrement demandeurs et très vite les insultes volent.* » M. Guittard, ancien rapatrié, ne conteste pas sa connaissance de la langue, mais présente une version très différente des incidents : « *On a crevé le pneu de ma voiture. Nous avons été agressés.* »

Au chapitre de la violence physique, il faut noter les incidents entre colleurs d'affiches. D'un côté on se plaint des coups qu'aurait reçus un employé de la communauté urbaine, de l'autre M. Guittard s'indigne : « *Deux réfugiés chiliens ont agressé nos colleurs d'affiches.* » Le conseil général est intransigeant : « *Ce ne sont pas des gens du parti révolutionnaire chilien qui feront la loi.* »

« Ce sera intenable... »

Tout semble en place pour une dangereuse escalade. Déjà, à l'occasion du meurtre d'un jeune Algérien (*Le Monde* du 30 octobre 1982), on avait frôlé de graves incidents. « *Heureusement, les jeunes ont fait preuve d'un sens des responsabilités tout à fait remarquable* », souligne M. Dana. Cet homme de terrain, qui travaille sur un autre registre que M. Guittard, est formel : « *S'il est élu, ce sera intenable.* » M. Laurent Deschamps, adjoint communiste, affirme : « *Avant mars 1982 — à l'occasion des cantonales — Bron était une ville calme* », et M. Yvon Deschamps, secrétaire de la Fédération du Rhône du parti socialiste, ajoute : « *M. Guittard est un pyromane qui crie au feu.* »

M. André Sousi, maire sortant et tête de la liste d'Union de la gauche, reste très serein. Il se préoccupe beaucoup des questions d'affichage sauvage : « *Comment M. Guittard peut-il souhaiter être maire en bafouant en permanence les arrêtés municipaux ?* » Il assure qu'en 1971, contrairement à aujourd'hui, les délits graves étaient nombreux. Ses réponses restent traditionnelles : Bron est selon lui un exemple en matière d'éclairage, d'équipements sportifs, sociaux et culturels. Quant aux agissements des « *voyous* », M. Sousi fait remarquer qu' « *ils ne connaissent pas les frontières des communes* ». Ce problème sensible, dans l'ensemble de l'agglomération, doit à ses yeux se régler par « *la concertation et la discussion* ».

Le jeune commissaire de police de Bron — qui dirige une équipe de quatre-vingts policiers — M. Richard, confirme : « *Les solutions ne sont pas uniquement policières.* » Mais il est catégorique sur les statistiques de la délinquance, Bron n'arrive qu'en dixième position sur les dix-huit commissariats de l'agglomération lyonnaise. « *En moyenne, en calculant sur les neuf premiers mois de fonctionnement de notre commissariat, nous recevons,* précise-t-il, *seulement cinq à six appels par jour sur le 17.* » Cette indication permet de nuancer quelques propos très alarmistes. M. Richard confirme par ailleurs une autre information : M. Guittard fait très souvent une « *tournée vespérale* » avec passage obligatoire au commissariat. Les gardiens de la paix le connaissent bien. « *Il est très souvent sur les lieux d'un incident, en même temps que les fourgons de police. Il accompagne souvent des personnes qui viennent d'être agressées* » : c'est le constat laconique du préfet de police du Rhône, M. Bernard Grasset, qui paraît singulièrement irrité par l'amoncellement des « *doubles plaintes* » des deux parties adverses au moindre incident. Il assure : « *Je ne laisserai pas se dérouler une campagne électorale de style Far-West.* »

Une certaine gêne

Sur le terrain, M. Guittard semble en tout cas avoir marqué beaucoup de points et avoir pris dans les quartiers « difficiles » un certain ascendant. Il estime lui-même que ces quartiers, auparavant « *à gauche à 80 %* », sont aujourd'hui politiquement équilibrés. C'est un constat : le discours musclé du candidat « *centriste* » de l'U.D.F. semble bien passer. Mais des propos aussi excessifs, que ceux qu'il nous a confiés passeront-ils toujours aussi bien ? Par exemple, M. Guittard donne vraiment l'impression de voir des émigrés partout. « *Il y a trois millions d'Algériens en France et, avec les enfants, cela fait un total de douze à quinze millions.* » Cette singulière comptabilité et des propos décidément très vigoureux sur le thème de l'immigration, n'ont pas empêché l'ensemble des candidats de l'opposition nationale (R.P.R. et U.D.F.), dans les communes de l'Est lyonnais, de confier à M. Guittard la direction d'une « *délégation* » auprès du directeur départemental de la jeunesse et des sports pour « *examiner la meilleure concertation possible, en vue de la préparation de l'opération anti-été chaud pour 1983* ».

Mais les propos excessifs du candidat U.D.F. provoquent une gêne réelle, y compris chez ses futurs colistiers R.P.R. L'un d'entre eux, M. Jacques Clart, boulanger, n'est « *pas d'accord pour remettre les immigrés sur un bateau* » et « *regrette* » des propos qui, « *à l'extrême limite* » pourraient conduire à une rupture. Quant à M. Michel Noir, candidat R.P.R. à la mairie de Lyon, la grande ville voisine, il ne semblait pas ravi d'apprendre qu'il figurait largement sur des affiches en compagnie de M. Guittard. Il affirme : « *Ce n'est pas du tout mon style.* »

FIN.

LYON : « la guerre des trois »

De notre correspondant régional

Lyon. — « La guerre des trois » — MM. Francisque Collomb, sénateur (non inscrit), maire sortant, Gérard Collomb, député P.S., Michel Noir, député R.P.R. — aura bien lieu sur le thème de la sécurité dans la ville.

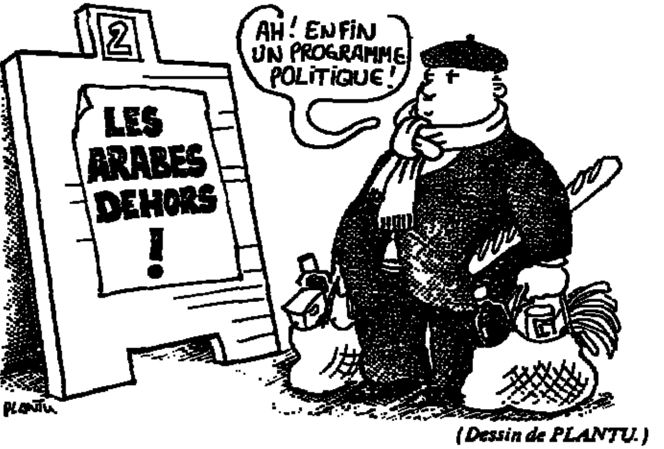
M. Michel Noir n'est pas un partisan de la répression à tout prix. Au Palais-Bourbon, il compte parmi les députés chiraquiens qui ont voté contre la loi « *Sécurité et liberté* » et pour l'abolition de la peine de mort. Sur le plan local, ses propos en matière de sécurité ne sont pas exagérément alarmistes : « *A Lyon et dans son agglomération, tout comme à Paris et à Marseille, le banditisme et la grande criminalité sont maîtrisés et stabilisés depuis plusieurs années.* » En revanche, pour lutter contre la hausse permanente de petite et moyenne délinquance, le candidat R.P.R. avance trois propositions essentielles : création d'emplois nouveaux au sein de la police municipale (de cinq à six îlotiers en permanence sur chaque arrondissement) ; « *maîtrise de la politique du logement* » ; accroissement des effectifs de la police d'État « *de l'ordre de mille fonctionnaires supplémentaires à l'horizon 1985* ». Sur ce dernier point, M. Noir affirme qu'il faut à Lyon un élu bénéficiant d'un « *poids politique* » suffisant — « *comme hier M. Defferre à Marseille* » — pour que les problèmes de la ville soient bien étudiés.

M. Francisque Collomb n'a pas encore fait connaître dans le détail les mesures qu'il préconise pour assurer la sécurité des Lyonnais. Mais il souhaite « *le renforcement de l'assistance éducative ; une politique d'urbanisme non ségrégative et le développement de l'îlotage* ». Élément nouveau dans son programme : la mise en place d'un système d'accompagnement des personnes âgées effectuant un retrait d'argent. Une initiative « *expérimentale* » que le maire précise : « *Un garde du corps* — une dizaine est prévue par arrondissement, — *après un rendez-vous téléphonique, se rendrait au domicile de la personne âgée, l'accompagnerait jusqu'à sa destination et la reconduirait chez elle où il s'assurerait que les fonds sont soigneusement rangés* ».

M. Gérard Collomb (P.S.) critique, quant à lui, une initiative ancienne de la municipalité, toujours en direction des personnes âgées : l'Association Alerte (télé-alarme). « *Sur toute la ville,* indique-t-il, *seuls trois cents postes de ce système ont été installés. C'est ridicule par rapport à la population concernée. Il faut aller plus loin que le bénévolat, qui marginalise ce type d'entreprise et que cela devienne une véritable priorité.* »

Plus généralement, le candidat de l'union de la gauche estime que la réforme des structures policières de Lyon « *commence à porter ses fruits* », tout en reconnaissant que des solutions restent à imaginer dans les quartiers les plus visés par la délinquance quotidienne : les 2e et 3e arrondissements. Pourquoi pas en créant des postes d'éducateurs dans les centres commerciaux ? M. Gérard Collomb précise que « *la cause essentielle de l'augmentation de la violence est un problème d'urbanisme qui a entraîné un rejet à la périphérie de la ville des populations les plus défavorisées ou les plus sujettes à la marginalisation* ».

C. R.



(*Dessin de PLANTU.*)

LA COMMUNAUTÉ URBAINE

La spectaculaire primaire à droite, entre le maire sortant de Lyon et son challenger R.P.R. occulte en grande partie un enjeu pourtant capital : la maîtrise de la communauté urbaine de Lyon. Dans l'agglomération, si la gauche confirme son score des présidentielles (plus de 52 % pour M. François Mitterrand), elle pourrait provoquer un changement de majorité. Mais il lui faut, au-delà de bastions qui paraissent inaccessibles à la droite (Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne), conserver des communes de beaucoup plus équilibrées : Bron, Oullins, et deux arrondissements (sur neuf) de Lyon, les huitième et neuvième secteurs, avant d'envisager la conquête de nouvelles mairies. Dans cette catégorie il faudra suivre attentivement le duel entre MM. Marcel André (U.D.F.), maire sortant, et Michel Brosset, conseiller général P.S. à Rieux-la-Pape.

Pour le reste du département, la gauche devra lutter âprement pour conserver Tarare — aujourd'hui dirigée par un radical M.R.G. — et Villefranche-sur-Saône où le maire socialiste M. André Poutisson est menacé par le député U.D.F. du Beaujolais M. Francisque Perrut.

ENTRETIEN AVEC UN FRANC-TIREUR

M. Fajnzylberg ne veut être l'otage de personne

Quelques villes sont dirigées par des maires difficiles à classer, ou bien récusés par les familles dont ils se réclament. M. Roger Fajnzylberg est l'un de ces francs-tireurs. A Sèvres (Hauts-de-Seine) dont il est le maire, la gauche se présente divisée entre la liste du maire sortant d'une part, communiste « exclu de fait » du parti en même temps que M. Henri Fiszbin, (cette liste comprend 19 socialistes, 2 P.S.U., 1 M.R.G. et 13 personnalités) et, d'autre part, la liste communiste « orthodoxe » conduite par M. Roger Vuillemenot et sur laquelle figure, en second, M. Georges Lenormand, ancien conseiller général P.C. et maire de Sèvres jusqu'en 1978.

Maire depuis cinq ans seulement, M. Fajnzylberg a déjà acquis à Sèvres une popularité indiscutable. La moustache rieuse, stature de rugbyman et petites lunettes d'intellectuel, cet homme de trente-huit ans, d'une courtoisie qui force généralement la sympathie, avait réussi, grâce à une grande disponibilité et une efficacité peu contestée, à s'imposer comme le candidat logique de la gauche. Mais le P.C. n'a pas voulu, semble-t-il, lui pardonner ses écarts de conduite.

Pourtant, il y a quelques semaines encore, M. Fajnzylberg croyait très fermement pouvoir conduire une liste d'union de toute la gauche. « *J'avais sous-estimé,* explique-t-il, aujourd'hui, *la volonté du parti de régler d'abord ses comptes avec un contestataire. Je n'étais pas surpris qu'il fasse monter la température, mais je pensais qu'il ferait quand même le choix ultime de battre la droite.* » Certes, le maire sortant a affirmé, au cours d'une conférence de presse, que « *sa liste resterait ouverte jusqu'à la dernière heure aux candidats communistes* », auxquels il a proposé une participation de douze places sur trente-cinq. Mais il ne se fait plus guère d'illusions. « *La liste communiste a commencé sa campagne avec des attaques si grossières et des jugements si excessifs qu'un retour en arrière semble difficile* », estime M. Fajnzylberg, avant de préciser : « *Il n'y aura de notre part aucune attaque, ni aucune réponse, car même si je regrette la décision du parti communiste je continue à souhaiter l'union au premier comme au second tour.* »

Avaler toutes les couleuvres

Le fait que M. Fajnzylberg trouve aujourd'hui en face de lui M. Lenormand n'est pas le moindre des paradoxes. Car c'est aux côtés et pour ainsi dire dans l'ombre de celui-ci que celui-là a débuté sa carrière politique. « *Quant à moi, je n'ai aucune hargne contre M. Lenormand,* explique le dissident. *J'ai seulement mal pour lui de le voir obligé d'avaler toutes les couleuvres. Il vit le drame cornélien de tous les responsables communistes contraints de choisir entre la ligne du parti et la réalité locale.* »

Faisant le choix que l'on sait, les communistes ont incontestablement pris le risque de subir à Sèvres un grave revers électoral. L'entente était-elle donc impossible ? « *Les communistes auraient sans doute accepté de collaborer avec l'exclu que je suis, si j'avais adhéré à une autre formation,* estime M. Fajnzylberg. *Cela leur aurait semblé plus clair. Mais je ne suis ni socialiste, ni radical de gauche ; je reste philosophiquement un communiste. Et si un accord se fait au second tour, je veillerai encore à ce que le parti communiste ait toute la représentation à laquelle il a droit.* »

Une certaine « ligne suicidaire »

Seulement voilà : si le P.C. accepte l'union au second tour, il aura bien du mal à expliquer qu'elle n'était pas, sur le plan des principes, déjà possible au premier. Et si, poussant la logique à son terme, les communistes refusent de se rallier, M. Fajnzylberg, élu, pourrait se retrouver bien isolé dans une liste à majorité socialiste. « *Je ne crains pas cette perspective,* dit-il. *Mon engagement avec les socialistes repose sur un soutien à la majorité présidentielle et sur un programme municipal précis. Je n'ai pas, dans ces conditions, le sentiment d'être l'otage de qui que ce soit.* »

Finalement, M. Roger Fajnzylberg assume sans remords sa situation très particulière. « *Les communistes sont allés trop loin,* dit-il. *Qu'ils m'excluent du parti pour désobéissance, puisque c'est à leurs yeux mon véritable crime, passe encore, même si cela reste discutable. Mais qu'ils tentent, comme c'est le cas ici, de m'exclure de la gauche et de me dénoncer comme son ennemi, cela n'est plus possible.* »

Cependant, dans l'hypothèse, qui n'est pas la moins probable, où la liste de M. Vuillemenot enregistrerait un score très faible, M. Fajnzylberg se trouvera naturellement accusé d'avoir causé la défaite de ses meilleurs alliés politiques. « *Dans cette hypothèse,* rectifie M. Fajnzylberg, *ce ne sont pas les communistes qui seraient battus (du reste un grand nombre d'entre eux voteront pour nous dans un souci d'efficacité locale) mais une certaine ligne suicidaire du parti. Car les communistes sont autre chose qu'un appareil.* »

FRANÇOIS ROLLIN.

A METZ

Le retrait de M. Masson (R.P.R.) permet à l'opposition de se présenter unie

De notre correspondant

Metz. — M. Jean-Louis Masson (R.P.R.), député d'une des deux circonscriptions de Metz, renonce. Il a retiré mardi soir la candidature de sa liste (Metz capitale) pour les élections municipales. M. Jean-Marie Rausch, C.D.S., sénateur et maire sortant, se retrouve seul candidat de l'opposition face à M. Jean Laurain (P.S.), ministre des anciens combattants.

En rendant publique sa décision, le député de la Moselle n'a fait aucun commentaire. Il a simplement indiqué qu'un accord est intervenu et qu'il a demandé à un certain nombre de ses colistiers de figurer sur la liste unique de l'opposition. Il devrait être lui-même absent de cette liste.

Sur la forme, le litige opposant MM. Rausch et Masson résultait d'une différence d'appréciation quant au nombre de sièges à accorder au R.P.R. Le député en exigeait vingt-sept sur cinquante-cinq et revendiquait pour lui-même la place de premier adjoint. M. Rausch n'était pas disposé à prendre plus de quinze membres du R.P.R. sur la liste.

Aujourd'hui, il apparaît que moins de dix membres du R.P.R. se présenteront aux côtés du maire sortant. Pourquoi un tel revirement ? Ni l'importance politique du scrutin évoquée par M. Masson ni l'existence d'accords nationaux U.D.F.-R.P.R. n'y suffisent. Les états-majors nationaux de l'opposition n'avaient-ils pas reconnu l'absence d'union à Metz, affirmant de chaque côté qu'il ne leur était pas possible de transiger sur cette ville ?

En fait, la tournure prise par la campagne électorale depuis les derniers jours de janvier constitue un élément de réponse plus satisfaisant. Incontestablement, le ton était monté : cocktails Molotov contre les véhicules des colleurs d'affiches sauvages, coups et blessures contre un conseiller municipal U.D.F. Le point le plus sensible est resté la diffusion d'un tract dont l'origine n'est toujours pas officiellement connue, vantant les mérites du maire sortant et attaquant M. Masson.

M. Rausch avait aussitôt porté plainte contre X..., dénonçant une « *manœuvre* » pour lui « *porter préjudice* » et le « *discréditer en voulant faire croire aux Messins qu'il était homme à attaquer maladroitement et bêtement M. Masson.* »

Le député R.P.R. avait déclaré pour sa part : « *Pour lever toute ambiguïté, j'affirme que je ne suis pas l'auteur de ce tract, mais j'estime que le fond du problème n'est pas là, car c'est moi qui suis diffamé.* »

En définitive, le retrait de candidature de M. Masson représente pour lui un premier échec, dans la mesure où la conquête de la mairie de Metz était inscrite dans ses objectifs prioritaires. Il traduit aussi une perte d'influence du député au sein de son parti et contribue à l'amélioration des relations entre les formations de l'opposition en Moselle. Le renoncement de M. Masson prive enfin M. Jean Laurain d'un de ses thèmes de campagne.

M. Rausch a accueilli la décision de M. Masson avec satisfaction, soulignant qu'elle apporte « *une clarté totale dans le débat électoral* ». « *Je suis heureux que la raison ait triomphé à Metz* », a-t-il conclu.

JEAN-LOUIS THIS.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

UN RECUEIL DE MEYER SCHAPIRO

Le savoir singulier de l'historien d'art

DANS le premier numéro de *la Revue de l'art* parut, à la fin de 1968, un article intitulé « Les pommes de Cézanne » ; l'auteur se proposait d'analyser la composante affective qui a pu entrer dans la prédilection du peintre pour les tableaux de nature morte garnis de fruits rouges et ronds. « *Avec une pomme*, proclamait-il, à ce que raconte G. Geffroy, *je veux étonner Paris.* » L'étude était importante, puisqu'elle abordait pour la première fois avec pénétration, en combinant prudemment l'interrogation de type psychanalytique avec l'examen formel, l'étonnante « sublimation » que manifeste l'œuvre du peintre après les tableaux lourdement érotiques des premières années. L'auteur de cet article était le professeur Meyer Schapiro, de l'Université Columbia, à New-York, qui n'avait jusque-là jamais été présenté au public français.

Quelque temps plus tard, certains crurent bon de railler ces maniaques qui voyaient de la sexualité dans les innocentes natures mortes de l'Aixois. Toute réflexion sur les nuances de l'émotion artistique est facile à caricaturer, dès qu'elle aborde le lien, ou mieux l'osmose, si souvent affirmée par les peintres et les sculpteurs entre Eros et beauté formelle. Les analyses *maladroites* et peu convaincantes, certes, ne manquent pas : le freudisme naïf n'est pas plus satisfaisant en isolant le sexuel comme principe d'explication unique que l'académisme traditionnel en l'occultant à tout prix. Nul, précisément, ne l'a mieux marqué que Meyer Schapiro dans un autre essai célèbre de 1955 sur *Léonard et Freud*, où les multiples erreurs historiques et les faiblesses de l'interprétation du fondateur de la psychanalyse sont recensées sans récuser pour autant toute approche psychanalytique : le talent de Freud lui a permis de poser des questions neuves et importantes sur la personnalité de Léonard. Mais aucune réponse correcte à ces questions complexes ne peut surgir à partir d'une « donnée unique », à savoir les malheurs ou les joies de l'éros enfantin gouvernant obscurément toute une vie. .

Tous ceux que ces études intéressent trouveront les deux articles de Schapiro traduits avec une dizaine d'autres dans un recueil intitulé *Style, artiste et société* (Bibliothèque des sciences humaines, Gallimard). Trois volumes de « Selected papers » du savant américain ont paru ces dernières années (éd. Braziler à New-York, Chatto and Windus à Londres). Il est un peu dommage que le recueil français n'ait pas tenu compte de ce regroupement méthodique et qu'il soit dépourvu de la présentation et de l'index qu'on pouvait attendre. Cela dit, on ne se plaindra pas de la peine qu'ont prise de jeunes disciples pour rendre accessibles quelques-uns des essais brillants et fameux du grand seigneur de Columbia. La virtuosité de l'analyse iconographique en est l'un des pôles : tout gravite autour d'une opportune citation de saint Augustin, pour rendre compte du détail technique de la « souricière du Diable » dans le rétable de Merode (1945). L'autre terme qui concerne la structure même du tableau demande une mise en place des données fondamentales de l'art visuel, que fournit une étude limpide entre toutes : *Champ et véhicule dans les signes iconiques* (1969).

Les vieilles chaussures

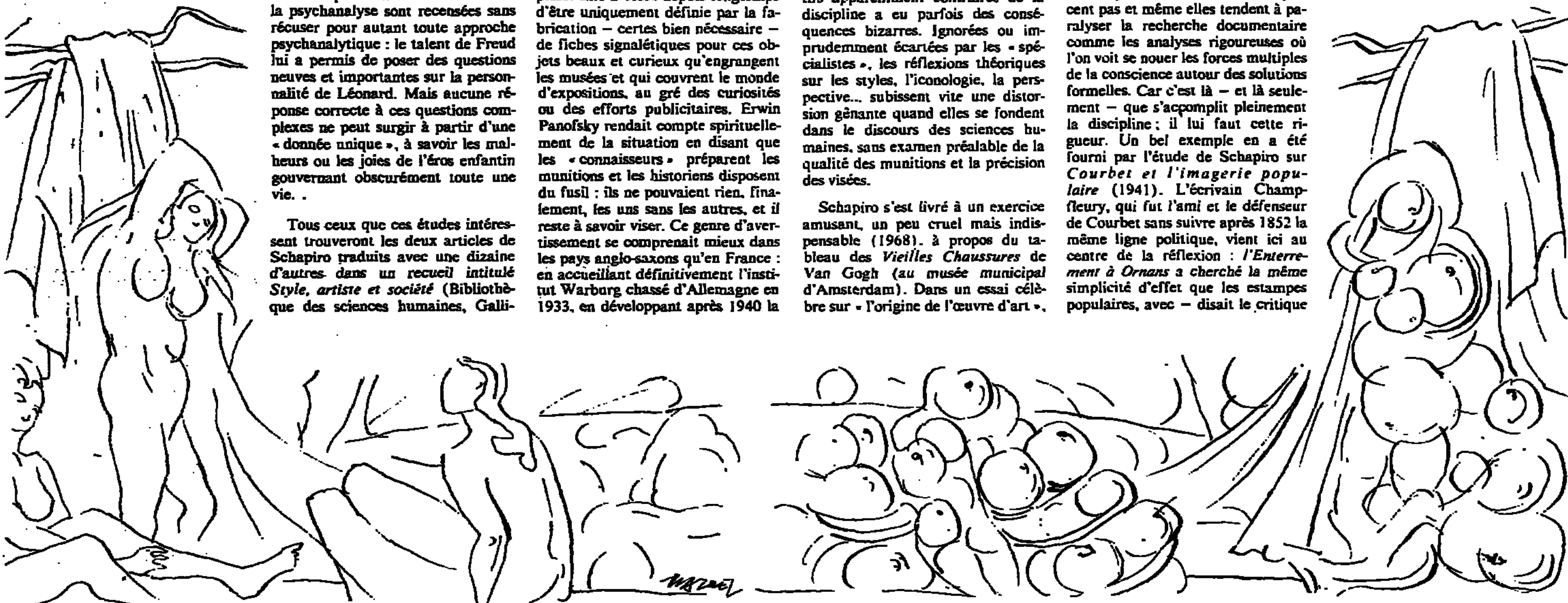
A un moment où il pourrait être question de donner à l'histoire de l'art dans notre pays des moyens nouveaux, il n'est pas sans importance de mieux prendre conscience de la diversité interne de la discipline. Elle a cessé depuis longtemps d'être uniquement définie par la fabrication – certes bien nécessaire – de fiches signalétiques pour ces objets beaux et curieux qu'engrangent les musées et qui couvrent le monde d'expositions, au gré des curiosités ou des efforts publicitaires. Erwin Panofsky rendait compte spirituellement de la situation en disant que les « connaisseurs » préparent les munitions et les historiens disposent du fusil : ils ne pouvaient rien, finalement, les uns sans les autres, et il reste à savoir viser. Ce genre d'avertissement se comprenait mieux dans les pays anglo-saxons qu'en France : en accueillant définitivement l'institut Warburg chassé d'Allemagne en 1933, en développant après 1940 la fondation privée qu'était au départ l'institut Courtauld, Londres s'est *doté d'une organisation remarquable.*

La lenteur des milieux français à admettre et à assimiler les impératifs apparemment contraires de la discipline a eu parfois des conséquences bizarres. Ignorées ou imprudemment écartées par les « spécialistes », les réflexions théoriques sur les styles, l'iconologie, la perspective... subissent vite une distorsion gênante quand elles se fondent dans le discours des sciences humaines, sans examen préalable de la qualité des munitions et la précision des visées.

Schapiro s'est livré à un exercice amusant, un peu cruel mais indispensable (1968), à propos du tableau des *Vieilles Chaussures* de Van Gogh (*au musée municipal* d'Amsterdam). Dans un essai célèbre sur « l'origine de l'œuvre d'art », Heidegger avait « lu » dans ces pauvres souliers éculés de quelque paysan l'accès du quotidien à l'essence universelle des choses. En fait, on peut se renseigner mieux : ces souliers étaient une sorte de « relique », un souvenir de l'époque où, apprenti pasteur, Vincent arpentait les routes boueuses du Borinage pour visiter les pauvres gens. Aucune exaltation de la « glèbe ». Il faut avoir tout lu et établi les mises en relation valables pour ne pas substituer une rêverie – parfois élevée, poétique... – « *à l'observation attentive de l'œuvre d'art* ».

Au fond toutes les interventions de Schapiro le démontrent : il faut prendre la peine de redresser les interprétations non fondées, parce qu'elles compromettent l'œuvre d'art. Les généralisations « littéraires », occupation traditionnelle de l'intelligence française, font scintiller les problèmes. Elles ne remplacent pas et même elles tendent à paralyser la recherche documentaire comme les analyses rigoureuses où l'on voit se nouer les forces multiples de la conscience autour des solutions formelles. Car c'est là – et là seulement – que s'accomplit pleinement la discipline ; il lui faut cette rigueur. Un bel exemple en a été fourni par l'étude de Schapiro sur *Courbet et l'imagerie populaire* (1941). L'écrivain Champfleury, qui fut l'ami et le défenseur de Courbet sans suivre après 1852 la même ligne politique, vient ici au centre de la réflexion : *l'Enterrement à Ornans a cherché la même* simplicité d'effet que les estampes populaires, avec – disait le critique – « *la qualité suprême de l'horreur de la composition* ». Peut-être est-ce là qu'il faut saisir l'assise la plus simple de ce qu'on a nommé le « réalisme » ; si le radicalisme politique affiché par le peintre et son rôle pendant la Commune ne commandent pas sa puissance d'artiste, ils n'en caractérisent pas moins sa personnalité ; *la conscience d'être provincial* et plébéien a fourni à Courbet une attitude dont il n'a jamais voulu sortir. A partir de là, l'étrange frise de *l'Atelier* prend tout son sens : sur le chevalet il y a un paysage. L'attention obstinée, amoureuse, aux falaises d'Ornans, aux sous-bois noirs – qui écœuraient tant Corot – affirme une appartenance que nul ne pouvait confondre avec le « genre paysan » à la mode. La nuance est importante. En ce *sens, le social n'est jamais loin.*

ANDRÉ CHASTEL.



« L'ENFANT SECRET », DE PHILIPPE GARREL

L'adulte en son mystère

IL a dit : « *Avec* l'Enfant secret, *j'ai décidé de me replonger dans mon autobiographie, que j'avais abandonnée. Je me suis rendu compte qu'il y avait de plus en plus de moyens de communication et de machines pour communiquer, mais qu'on disait de moins en moins de choses...* » Et encore : « *Il fallait simplement que je descende du piédestal où je m'étais mis, parce que j'étais en train de geler sur place (1).* » Philippe Garrel était adolescent lorsqu'il a commencé de tourner des courts métrages, au milieu des années 60. Aujourd'hui, il a dépassé la trentaine, mais il est toujours hanté par la difficulté d'être adulte. Difficulté d'autant plus grande si l'on est, comme lui, un artiste qui ne compose avec aucun système et pour lequel filmer est un acte de vie, même si, à l'inspiration autobiographique, avait succédé, un temps, une sorte d'hermétisme, une suite d'images planant au-dessus du monde, reflets de sensations intérieures.

Entre *le Bleu des origines* (1978) et *l'Enfant secret* (1982), une absence. Le brusque retour de Philippe Garrel au moment où triomphe le « cinéma de consommation » est peut-être un signe. Le cinéaste-auteur, intransigeant au point d'en rester marginal, reçoit le prix Jean-Vigo pour son nouveau film. L'année 1983 commence, pour lui, par une rétrospective complète de ses œuvres au Studio 43, avant la sortie de cet *Enfant secret*. Consécration ? Renaissance, plutôt. Fondamentalement, Garrel n'a pas changé sa conception du cinéma. Mais il a travaillé son scénario avec Annette Wademant.

Il a choisi comme interprètes Henri de Maublanc qu'on a vu dans *le Diable probablement*, de Bresson, et Anne Wiazemsky, qui rappelle une certaine période de Godard. Il a transmis son autobiographie dans une nouvelle perspective du film d'auteur. Il est sorti de l'« avant-garde » souterraine. Il a réalisé une sorte de journal intime, divisé en chapitres aux titres de poèmes, et filmé quelque chose qui appartient à la fois à sa propre vie et au langage cinématographique. Il a créé une palpitation émotionnelle dans la représentation de personnages oscillant entre leurs tentatives de bonheur et les assauts du désespoir.

L'enfant désigné comme secret apparaît peu. Il est le fils d'une jeune femme qui va le chercher le dimanche lorsqu'elle rejoint son amant. Cet enfant apparaît comme la chimère d'une vie organisée, pour un couple d'artistes non intégrés à la société, voués par leur nature à une perpétuelle dérive. On passe d'un lieu à un autre pour une habitation provisoire. La femme *cherche à soutenir l'homme* sombrant dans la dépression nerveuse, soigné par électrochocs. Puis, c'est elle qui craque, en se soumettant à la drogue.

Ce n'est pas une « histoire », mais une succession de situations précaires et douloureuses, avec de brefs moments d'accalmie, un drame vrai, traité avec rigueur et douceur. *Plans-séquences, noir et blanc* modelés dans le grand style pictural du cinéma, importance expressive des regards, des gestes, des visages, des déplacements des corps dans un univers cerné d'invisibles barreaux. L'écriture de Garrel agit lentement, par fascination, recrée intensément le mouvement d'une expérience vécue, arrachée à ces zones obscures où, seule, la psychanalyse peut apporter de la lumière.

JACQUES SICLIER.

(1) Entretien avec Philippe Garrel dans *Cahiers du cinéma*, nº 344, février 1983, 20 F. C'est à la Semaine des cahiers, en décembre dernier, que *l'Enfant secret* a été présenté pour la première fois.

CINÉMA

« Deep end », de Jerzy Skolimowski

DES personnages ordinaires sont destinés à devenir des héros romantiques : un garçon de cabine banal et charmant est voué, à Londres, en 1970, par l'enchantement d'un Polonais, à revêtir une carrure werthérienne. La garcerie de Charlotte manque de le faire mourir chaste.

Werther fait de la bicyclette : une caméra en mouvement sur un héros qui se fait décoiffer par le vent et la vitesse, et l'image emballée par une musique de Cat Stevens, cela donnait des frissons, des aspirations d'aventures aux adolescents des années 70. Ceux des années 80 vont-ils se laisser émouvoir par ce minuscule chef-d'œuvre de logique scénaristique, de vivacité filmique, de sentiments ? Certainement, parce que les deux personnages de Skolimowski, Susan et Mike, comme ceux de Goethe, sont des archétypes ; ils sont justes, à la fois « raisonnables » et outrés : exemplaires, éternels. Le moindre personnage de second ou de dernier plan, la moindre silhouette entrevue dans ce film, est inoubliable. Le marchand chinois de hot-dogs ne dit pas plus de six mots : « Yes, Sir, mustard ? et : « Thank you Sir ! », mais il serait habillé à l'européenne dix ans plus tard dans un autre film, on se souviendrait de lui. Un plan d'à peine deux secondes, dans le métro londonien, où nos deux énergumènes se chamaillent, sur un travesti extérieur au récit, mais qui « assiste » la scène, donne tout un pan de vérité humaine.

Les vingt dernières minutes du film représentent un morceau d'anthologie de la malignité qui consiste à écrire une histoire, et à bien la mettre en images : Skolimowski, qui s'était déjà exercé avec Polanski pour le scénario d'*Un couteau dans l'eau*, se remet à pousser sur le fil du récit un jeu de perles, de diamant. Werther, pour se venger de Charlotte, qui continue à le taquiner « à mort », en promettant sa main à un type lugubre, crève les pneus de sa voiture et se cache. Elle s'en aperçoit, le trouve, lui court après dans la neige, le bat ; il croit qu'elle lui a cassé une dent. Mais une de ses dents a heurté le diamant de sa bague de fiançailles, coûtant une fortune, il est l'unique raison de ces fiançailles. Le diamant est tombé dans la neige en se désincrustant. Comment le retrouver ? Rien ne sert de fouiller la glace, elle ne rend que des cailloux, des saletés. Werther enferme Charlotte dans un cercle qu'il trace autour d'elle du bout du talon, puis ils emmagasinent la neige dans des grands sacs sous lesquels ils titubent. Où les emporter ?

Dans la piscine ? Elle est justement en réfection : ils y travaillent et ont les clefs. Le bassin est vide, ils y déversent la neige. Ils descendent les gros lampadaires qui surplombent la piscine. Pour mieux examiner leur tâche ; ils branchent une bouilloire à thé sur une des lampes pour faire fondre la glace ; on voit bien qu'un fil mis à nu risque de les électrocuter. Le téléphone sonne, Charlotte s'en va. C'est son fiancé qui appelle, mécontent. Werther entend la bouche qu'il aime dire à un autre des mots d'amour. Quand elle revient, elle le trouve étendu sur le dos, sous une serviette qu'elle relève : il est nu, il tire la langue, le diamant y étincelle. Il lui tend le diamant sur sa paume, elle s'en empare et se dépêche d'aller le mettre dans son sac. On croit ou il croit qu'elle va aussitôt repartir, mais elle s'approche de lui.

L'ouvrier des bassins a rouvert les vannes, l'eau monte lentement ; elle veut partir, il veut qu'elle reste. Il n'y a pas eu d'électrocution, mais il prend une des lampes, qu'il projette à toute volée contre sa nuque pour l'arrêter, elle touche son sang et vacille en souriant, coule dans l'eau, où il l'enlace encore une fois. On sait bien, on le veut, qu'il va lutter contre ses poumons pour rester avec elle, et que ses poumons perdront. S'il n'y que l'amour qui vaille d'être raconté, Skolimowski le fait magnifiquement.

HERVÉ GUIBERT.

A la française

IL y a un an, la revue *l'Avant-Scène cinéma* consacrait un numéro spécial aux *Trésors de la Cinémathèque française, présentés avec autant de sensibilité que de ferveur* par Georges Franju. C'est le tour, dans le numéro de janvier 83, de *la Cinémathèque de Toulouse 1940-1968 : A la française*. Pourquoi ce titre ? Parce que le conservateur Raymond Borde le rappelle, les collections de Toulouse sont riches en films français représentant moins des « trésors artistiques » que des reflets de société. En fait, le patrimoine toulousain (où ne figure pas que la production nationale) vient, par importance, après les Archives du film de Bois-d'Arcy et la Cinémathèque française. Belle occasion d'y jeter un œil, la distance géographique se trouvant abolie (1).

Pierre Cadars, directeur de la Cinémathèque de Toulouse, a choisi un *Voyage en zigzag* (titre de son éditorial), à travers la période 1940-1968 où l'on buissonne jusque dans les chemins creux des films ringards. Au « ruban de rêve » cher à Franju se substitue une sorte d'almanach construit (entre deux dates évocatrices d'histoire) sur des thèmes et non sur la chronologie. Un almanach avec d'abondantes illustrations de la « France profonde », choisies chez Renoir, Carné, Grémillon, Becker, Clément, Clouzot, Autant-Lara, Melville, Pagnol, Truffaut, Godard, mais aussi chez Decoin, Christian-Jaque, Camus, Joannon, Joffé, Verneuil, Lacombe, Le Hénaff, Jean Boyer, Maurice Cloche... il y en a d'autres, toutes catégories.

Le système des thèmes et rubriques : *Derrière la caméra, Signes du temps, Une noirceur bien française, Autour d'une table, Parfums de femmes*, etc., permet diverses variations sur le réalisme du cinéma français, ses ambiances villageoises, provinciales, urbaines, ses « cafés du commerce », *ses salons bourgeois, ses intérieurs petits-bourgeois*, ses chambres de bonne et son inépuisable tentation du décors sociologique. Les photographies puisées aux archives de Toulouse sont rares.

En fait, le plaisir que procure ce voyage tient à sa totale absence de dogmatisme, à son jeu de la cinéphilie populaire, à des rapprochements de visages, d'attitudes, de costumes exprimant la persistance d'une certaine esthétique, à l'esprit savoureux des commentaires placés, ici et là, comme repères, comme effets lapidaires d'une critique subjective priant les visiteurs de savoir regarder eux-mêmes, par divertissement.

Par ailleurs, la cinémathèque de Toulouse a mis à profit ses collections de revues pour publier le premier volume d'un index des films français de long métrage et de fiction répertoriés dans *Pour vous, Ciné-Miroir* et *Cinémonde* de 1929 à 1940 (2). Cet ouvrage, dû à Roger Icart et Gérard Mischler, sera, sans doute, placé en librairie.

J. S.

(1) *Avant-Scène Cinéma*, nº 299/300, 110 p. ill., 37 F.

(2) Editions Documents Cinémathèque de Toulouse, 3, rue Roquelaine, 31000 Toulouse.

IMAGES



Crever en beauté

DU côté du cinéma d'animation, ça bouge, ce qui est assez normal. Ainsi, à l'occasion des premières Assises du film français d'animation, qui ont lieu à Lyon du 28 au 30 janvier, on apprenait la création d'un Festival national de l'animation à Marseille, du 12 au 16 avril. Lui seront associées les RICA, les Rencontres internationales, qui jusque-là avaient lieu à Annecy, en alternance avec les JICA, les Journées internationales. Elles auront lieu du 7 au 11 juin, toujours à Annecy, mais selon une nouvelle formule, et bénéficieront de moyens plus importants que ceux des années précédentes : outre la mise en compétition des films récents inédits, sélectionnés par un comité international, et la création de prix en espèces, sont prévus des hommages, des rétrospectives, des expositions, des panoramas et un marché international, un Salon des industries graphiques et de l'animation, des colloques... Les JICA se tiendront dans les nouvelles salles du complexe culturo-commercial de Bonlieu et dans la ville.

Cette mutation intervient après la *rupture entre la tête parisienne des* JICA, dont le président, M. Raymond Maillet, de l'AFCA (l'Association française du cinéma d'animation), n'a pas été reconduit dans ses fonctions (*le Monde* du 22 juillet 1982), et les Anneciens désireux de prendre la totalité du festival en main. Les JICA, dont le nouveau président est M. P. Jacquier, ont désormais leur bureau à Annecy. M. Raymond Maillet, suivi par une partie des professionnels du cinéma d'animation, est donc allé proposer ses services ailleurs : d'où ce Festival national de Marseille.

Deux questions se posent : y aura-t-il assez de professionnalisme à Annecy pour assurer la bonne tenue culturelle des JICA ? Y aura-t-il assez de production française pour justifier la bonne tenue du festival marseillais ?

Le délégué aux arts plastiques, M. Claude Mollard, annonçait, à l'occasion du Festival de la bande dessinée d'Angoulême, que « *le ministère de la culture a établi un plan d'actions pour le cinéma d'animation, prolongement de la bande dessinée, et doté d'un fonds de 8 millions de francs pour 1983* ». On le voit à cette définition pour le moins limitative, il était grand temps que les professionnels du cinéma d'animation se réunissent pour rappeler leur spécificité et chercher comment ne pas être mangés à diverse sauces, notamment à la sauce ordinateur.

Les premières Assises du film d'animation français ont donc eu lieu du 28 au 30 janvier à Lyon, à l'institut Lumière, qui réalisait là sa première manifestation de préfiguration (1) et sa première sortie extre-muros avec une rétrospective de dessins animés pendant toute une nuit dans un cinéma de la ville. On pouvait encore compter une centaine de personnes à 5 heures du matin. Ce n'est pas mal, voire rassurant, quant à l'intérêt du public pour ce mode d'expression mal connu, mal distribué, mal diffusé, et dont l'apport culturel, l'aspect souvent subversif (en aurait-on peur ?), le potentiel d'idées graphiques, n'a l'occasion d'être reconnu qu'en circuit fermé, dans les festivals spécialisés. Surtout parce qu'il s'agit essentiellement de courts métrages soumis au bon vouloir des programmateurs de salles, ceux qui respectent l'obligation du complément au grand film choisissant plutôt un documentaire.

En introduction à ces assises, Pierre Ayma, le président de l'Association pour la diffusion du film d'animation (AFDFA), résumait la situation actuelle en France, qui n'est pas brillante : peu d'ateliers, industrie inexistante, retard technologique, politique de création souvent incohérente, méconnaissance de l'animation en tant que média. Il soulignait également l'absence de concertation des pouvoirs publics avec les professionnels. Ainsi, le rapport « Recherche image », où il est question d'accorder une priorité au dessin animé, a été établi sans leur avis.

Le cinéma d'animation en France, c'est une grande famille orpheline

LIVRE

« Les Chants de l'ombre », La « folie »

CE qui fait le succès de la plupart des biographies, ce n'est pas tant la somme d'informations qu'elles proposent, en principe, sur un homme illustre, que le degré d'idéalisation du personnage, de ses actes et de ses œuvres. C'est plutôt d'hagiographie qu'il faudrait parler, mais il est vrai que les critiques qu'on adresse rétrospectivement à une personnalité échappent rarement à la mesquinerie ou à l'étroitesse d'esprit. Aussi assistons-nous à présent à l'éclosion d'une nouvelle forme de biographie qui ne prétend plus juger mais se livre à une investigation du sujet en utilisant, avec plus ou moins de rigueur, les outils de la psychanalyse.

Tombées dans le domaine public, les théories de Freud, son vocabulaire et celui de ses successeurs remplacent ainsi les envolées lyriques, les digressions poétiques, la psychologie romanesque dont les biographes s'étaient fait une spécialité ; succédant à l'idéalisme de commande, la psychanalyse sauvage portera des fruits nouveaux mais qui ne seront pas nécessairement moins frelatés. Telles sont les réflexions qui viennent à l'esprit en ouvrant ce *Schumann* rédigé par le docteur Philippe André, psychiatre et musicien amateur. Mais l'auteur a des excuses : la bibliographie ne révèle pas moins d'une douzaine d'ouvrages ou d'articles médicaux consacrés, depuis le début du siècle, à la folie de l'auteur des *Kreisleriana*.

Les théories sont nombreuses, et la moindre biographie fait état d'hypothèses qui vont de la schizophrénie à l'encéphalopathie provoquée par une hypertension artérielle, en passant par la psychose maniaco-dépressive. Les auteurs les plus audacieux évoquent le thème de l'inceste à propos des sentiments qu'éprouvait Schumann à l'égard de sa sœur Émilie, en insistant sur les dégâts opérés par la culpabilité qui y est inévitablement liée. Les plus littéraires mettent sur le compte du « mal du siècle » celui qui devrait mener le compositeur à la folie. Pour son élève Wasilewsky, Schumann était fou dès l'enfance, son œuvre et sa conduite en portent la trace ; pour Eugénie Schumann, son père était entièrement sain d'esprit jusqu'à sa tentative de suicide de 1854, l'équilibre de sa création en témoigne suffisamment...

Tel est, résumé de façon hâtive, presque caricaturale, l'état de la question à multiples facettes que s'est posée Philippe André au seuil de son livre : quelle était donc la folie de Schumann ? De quelle maladie était-il atteint ? Dans



ANIMÉES

à l'ombre des ordinateurs

d'un millier de personnes, dont les trois quarts, sinon les quatre cinquièmes, sont au chômage. Il faudrait passer toutes sortes de commandes, du spot publicitaire au film pour l'information et la formation – le côté elliptique de l'animation peut faire merveille, – si on ne veut pas voir disparaître complètement les équipes existantes. Car il en existe d'assez qualifiées pour entrer dans la compétition internationale. On ne *le* sait pas assez.

A la *télévision, par exemple* (pour la première fois, des responsables de programmes rencontraient les hommes de l'animation, grâce, semble-t-il, à Pierre Tchernia), la plupart des productions viennent d'Extrême-Orient (Japon, Taiwan) ou des Etats-Unis. Même chose en matière de publicité, où les entreprises (y compris les entreprises nationalisées et l'Agence nationale pour l'*emploi*) s'adressent à des publicistes, qui traitent avec l'étranger, surtout l'Angleterre, sans mettre les équipes françaises en concurrence.

Les difficultés du cinéma d'ani*mation sont très liées aux particula*rités de sa production. La réalisation d'un long métrage prend entre soixante-dix-huit et cent trente semaines alors qu'ils suffit de six à dix semaines pour un film en prise de vues réelles. Le producteur, quand il *y en a un*, doit affronter *les distributeurs*, qui hésitent à verser un minimum garanti avant tournage, et les banques, dont les agios grèvent dangereusement les devis. Le prix de revient est à peu près identique à celui d'un film à vedettes, sans bénéficier du vedettariat. Là aussi, les pouvoirs publics devraient intervenir, développer les avances sur recettes, trouver des modes de financement *mieux adaptés*.

Faut-il baisser les bras, abandonner les crayons, le papier, les cellules, la pâte à modeler et se lancer tête la première dans les nouvelles techniques ? Autant demander à un peintre de ne plus peindre, à un dessinateur de ne plus dessiner. « *L'avenir est lié à l'ordinateur* », a lancé André Martin, maître de recherche à l'Institut national de l'audiovisuel. Mais la machine-miracle des uns ne fait pas forcément le bonheur des autres, qui refusent le côté systématique, sans faille, du mouvement programmé, et cette absence de grain, de chair qui fait toute la différence. *La lenteur d'exécution* est aussi facteur de trouvailles, parce qu'elle laisse *une voie à l'improvisation*.



De l'avis des réalistes, il serait dommage de négliger les nouveaux moyens, à condition de savoir les maîtriser. *Mais les* chercheurs en ont le monopole, les artistes n'y ont pas accès. *Il leur faudra dix ans* pour les comprendre, avant de les soumettre. Et ils demandaient comment collaborer avec les scientifiques. Ils n'ont pas exclu la recherche d'effets spéciaux, de troisième dimension, etc. ; mais, semble-t-il, la *laissent à d'autres*, à ceux *qui* sont nés avec. Pour eux, il s'agit d'un autre métier.

L'avenir du cinéma d'animation, quel qu'il soit, ne doit pas faire oublier l'existence de son patrimoine. *Un projet de convention a été élaboré*, visant à constituer un fonds national, avec un dépôt d'archives regroupant les films de la cinématèque de Toulouse, de l'A.F.D.F.A., des JICA, du ministère des relations extérieures, et qui serait placé sous l'égide du C.N.C., conservé par le Service des archives de Bois-d'Arcy, l'A.F.D.F.A. en assurant le secrétariat, la coordination, la circulation. Les assises qui se sont tenues à Lyon devraient déboucher sur un mé*moire*, et *pour le moins alerter* les pouvoirs publics sur ce mode d'ex*pression* à part-entière, qui, entre nous, a plus besoin de subventions que la bande dessinée, dont le marché se porte plutôt bien. Six cent cinquante albums en France pour un long métrage, telle est la proportion.

GENEVIÈVE BREERETTE.

(1) *L'ouverture officielle est prévue* en 1985, pour le 90e anniversaire de la première projection publique du cinématographe.

par Philippe André

de Schumann

quelle mesure son œuvre a-t-elle été influencée par ce processus morbide ? Le travail de création a-t-il à son tour fait évoluer la maladie ? Pour tenter de répondre à ces interrogations, l'auteur a recours au vocabulaire de la psychiatrie et de *la psychanalyse* ; cela rend la compréhension de certains développements un peu ardue, mais le souci d'éviter tout jargon et *la clarté des démonstrations* permettent de ne jamais perdre pied.

Les conclusions de Philippe André sont d'autant plus convaincantes qu'elles découlent d'un cheminement aussi peu dogmatique que possible : la « folie » de Schumann était double, d'abord manifestation d'*une personnalité névrotique* marquée (dominée par *l'angoisse*), *à laquelle sont venus* s'ajouter, à partir de 1844, les symptômes d'une paralysie générale qui allait entraîner sa fin prématurée. Les signes d'une personnalité inquiète sont visibles dans sa création – prédilection pour les formes brèves, besoin de travailler vite pour voir l'œuvre achevée aussitôt que possible – comme dans sa vie soigneusement réglée, « bourgeoise », pour n'avoir jamais *à faire face à une situation* imprévue. Mais, à partir de 1844, les signes avant-coureurs de la baisse de ses facultés vont l'inciter à « travailler tant qu'il est jour » avec une sorte de fébrilité productrice dont l'année féconde de 1849 sera le point culminant. Enfin, la folie de Schumann n'était pas « innée » comme son génie, *elle ne* fut que secondaire ou, pour mieux *dire, accidentelle*.

La prudence et la circonspection de *l'analyse font* le prix de ce livre, plus que ses conclusions. Le refus d'interpréter hâtivement des symptômes trop vagues, de pratiquer *post mortem* une psychanalyse illusoire, l'examen critique des thèses avancées depuis plus d'un siècle avec une légèreté qui n'était pas toujours innocente, constituent un apport décisif à la biographie de Schumann, même et *surtout* parce qu'il reste circonscrit à un domaine précis. *Par la volonté de l'auteur, le* mystère subsiste entre la musique et la vie, la meilleure approche restant, de son propre aveu, l'écoute des œuvres.

Car, à défaut d'un système de décodage entre l'inconscient du compositeur et son discours musical, notre propre inconscient reste peut-être un médium privilégié.

GERARD CONDÉ.

★ *Schumann, les chants de l'ombre*, par Philippe André, 224, pages, éditions Jean-Claude Lattès.

THÉATRE

« La Fille sur la banquette arrière », de Bernard Slade

Si l'on ôte les à-côtés, comme, par exemple, les informations nécessaires sur le métier ou la situation sociale des protagonistes, il apparaît que la nouvelle pièce du dramaturge américain Bernard Slade, *la Fille sur la banquette arrière*, traduite par Jean-Claude Carrière, est simplement l'histoire d'une passion qui n'a pas lieu.

Une femme et un homme se rencontrent, et à l'instant tombent amoureux l'un de l'autre, sans se le dire. Durant dix années, ils vont se voir et s'éviter, travailler ensemble et se fâcher, se marier chacun de son côté, se *retrouver*, et s'aimer toujours, et ne savoir s'aimer jamais.

La conception de cette pièce, tels accidents de jeu ou effets de dialogue, l'apparentent au Boulevard, mais c'est une comédie sans bassesses, pas bête, pas *lourde*, et *l'analyse* de cet échec, de cet amour qui ne parvient pas à *s'accomplir, est conduite avec intelligence et délicatesse*.

Any Duperey est très bien, vivante, gaie, sympathique, *d'un jeu alerte et précis, avec une richesse de notations* différentes qui concourent subtilement à parfaire un portrait de femme d'aujourd'hui, secrète et sincère. Les qualités de Jean-Pierre Cassel sont connues, excellent acteur, réservé et direct, mais le soir où nous l'avons vu il était un peu vasouillard, peut-être nous couvait-il une grippe.

Il est évident que le charme de cette petite soirée tient au talent de ces comédiens et de leurs camarades, et que ce talent tient aux bons conseils que leur a donnés le metteur en scène, Pierre Mondy.

MICHEL COURNOT.

★ Palais-Royal, 20 h. 45.

« Comédie Passion » de Peter Nichols

COUPLE cinquantaine, aisé, belle maison tranquille professions artistiques (lui : restaurateur de tableaux ; elle : choriste et professeur de chant) cherche parte*naire*...

Plus exactement, s'aperçoit qu'une partenaire serait la *bienvenue quand se présente la veuve morganatique d'un* ami éditeur qui vient de mourir. L'excitante diablesse (Eva *Harling) libre, très libérée même, n'a aucun mal* à troubler ces esprits intellectuellement ouverts, mais trop conformistes pour accepter de déraper vers le libertinage. Un couple sympathique, en somme, et banal, embarqué dans l'adultère classique. Monsieur couchera avec la petite pendant que Madame chante Bach à la radio, et Madame, prévenue par la veuve légitime (Jacqueline Staup) de l'éditeur défunt, se venge en dévoilant une petite faute – piètre vengeance – exige – en vain – la rupture, rafistole le ménage en avalant ses valiums – pauvre rafistolage. Lui, rêvant de la mignonne, elle rêvant de faire sa valise, ils vieilliront *ensemble*.

Histoire banale, oui, démultipliée dans la salle où les *vagues de rires et de ricanements semblent dire que chaque* vie est pleine de clichés. Et sur scène, où Monsieur et Madame *s'affrontent à leurs doubles. Monsieur, le fringant* Pierre Vernier, qui avec une certaine élégance dans le cynisme fait profession de nier les feux de l'amour, ne peut nier la pauvreté de ses fantasmes, étalée dans son reflet, pantouflard ronchon saisi par le démon de midi, Daniel Ceccaldi. Madame, la belle Nelly Borgeaud, si sûre d'elle et de sa vie, et qui non sans charme fait profession d'équilibre, ne peut pas contenir sa nature violente (elle a eu, apprend-on, une jeunesse pas triste) quand elle s'y cogne, incarnée dans la sombre et passionnée Judith Magre.

Cette histoire de couple définitivement blessé par l'intru*sion de la sexualité joyeuse n'a pas la bouleversante démesure* de *Theorema*. C'est un drame bourgeois en forme de *comédie de boulevard, trop explicative et bavarde pour* laisser, comme le fait Pinter, des plages de vide à l'imagination des spectateurs, des metteurs en scène, des acteurs.

Pourtant, c'est grâce aux acteurs que tient le spectacle. En tant qu'eux-mêmes, ils sont formidablement crédibles, fins, sensibles, secrets. Ils donnent des personnages juste assez minables pour émouvoir sans écœurer, et ils sont juste assez « acteurs » pour offrir, en transparence, le plaisir du jeu théâtral. Ils forment ensemble – y compris la diablesse – une sorte de famille bien élevée, lucide, empêtrée dans des problèmes insolubles parce que mal posés, tous ces faux problèmes de désir-plaisir-culpabilité trimballés depuis des siècles, depuis des siècles incrustés dans toutes les *mémoires*.

La mise en scène est de Pierre Boutron, et, pour une *fois, les comédiennes ne sont pas attifées de la panoplie bon* genre planplan. Elles sont habillées comme s'habillent les *femmes qui visent le raffinement et en ont les moyens* : ensemble velouté rouge Michel Klein (on dirait du Sonia Rykiel) tricots camaïeu Missoni pour Madame, corselet verni, jupe noire serrée Mügler et sandales hautes dont les brides étincelantes s'enroulent en serpent autour des jambes de la jeune vamp canaille.

Les spectatrices présentes ne s'y reconnaissent pas. On devine des réticences dans la salle, peut-être à cause des scènes « osées »... Mais comme on ne voit plus un film, une pub, un *feuilleton télévisé* sans une scène de lit plus ou moins déchaînée, ici elles paraissent bien timides.

Au fond, Comédie Passion, de Peter Nichols, *adapté* par Barillet et Gredy à la Comédie des Champs-Elysées, raconte *les malaises du théâtre de boulevard, qui, comme ce couple* cinquantenaire aisé, brillant, lucide mais usé, cherche une jeunesse, frôle l'audace, demeure conformiste, s'empêtre dans ses poncifs sans se décider à les déchirer ni à en rire, et se survit grâce à des comédiens qui lui donnent leur vérité.

COLETTE GODARD.

★ *Comédie des Champs-Elysées, 20 h 45.*

SÉLECTION

CINÉMA

Ingrid Caven à Toulouse

Du 9 au 15 février, le Goethe Institut organise avec le centre culturel municipal, le Grenier de Toulouse, le cinéma Rex, un hommage à Ingrid Caven, avec huit films : *la Paloma*, *l'Ombre des anges*, de Daniel Schmid, *le Jour des idiots*, de Werner Schrœter, *Mes petites amoureuses*, de Jean Eustache, *Maman Kusters s'en va-t-au ciel*, *l'Année des treizes lunes*, de Fassbinder, et deux films inédits en France : *Malou*, de Jeanine Meerapfel, *Looping*, de Willy Bockmayer. Ingrid Caven présente un programme vidéo-chansons (le 11) participe à un débat sur le métier d'actrice (le 12) et à une « table ronde » (le 13). Renseignements (61) 23-08-34.

L'Enfant secret de Philippe Garrel

(Lire l'article page 11.)

Petites guerres de Maroun Baghadi

Une certaine réalité quotidienne libanaise, sans les grilles idéologiques appliquées par l'Occident. Dans les ruines de Beyrouth, dans un paysage social bouleversé, trois incarnations d'une génération perdue.

ET AUSSI : *Clémentine Tango*, de Caroline Roboh (masques et bergamasques). *Les Dieux sont tombés sur la tête*, de Jamie Uys (grande vadrouille au Boswtana). *Tempest*, de Paul Mazursky (Shakespeare entre Manhattan et la mer Égée). *Subway riders*, d'Amos Poe (ne tirer pas sur David Goodis). *Le Territoire*, de Raul Ruiz (le cinéma cannibale). *Travail au noir*, de Jerzy Skolimowski (Ma cabane en Angleterre).

THÉÂTRE

« Granit » à Saint-Denis

Du Théâtre de la Bastille où ils étaient en novembre, au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, où ils seront du 15 au 26 février, les « Mexican Hondë », ex-Hauser Orkater font un saut et nous reviennent, ces hommes sans femmes dans leur drôle de monde en déséquilibre, ces clowns songeurs dont l'humour griffe, ces musiciens mélancoliques dont les chansons racontent un rire étrange, ces formidables comédiens du fantastique.

« L'étranger dans la maison » à la Cité

UN travailleur immigré, grand beau brun ténébreux aux yeux d'or et d'ébène (on dirait un des rois de la crèche), court la nuit, poursuivi par les super-gendarmes du président, quoiqu'il n'ait été chapitré ni par Krasucki ni par Mme Ben Bella. Il se réfugie dans l'appartement d'un Français moyen adepte de l'auto-défense (même les petits-enfants et grands-parents de cette famille s'entre-canardent à la Winchester). Débarque alors, impromptu, le souverain, qui s'est invité à dîner chez des « simples » (la pièce a été écrite sous le précédent septennat). S'ensuit une homérique bataille de polochons. Ce chef-d'œuvre de poésie et de vérité a fait un triomphe, chaque soir, l'année dernière, à la Cartoucherie de Vincennes. L'auteur, Richard Demarcy, est le modeste démiurge d'un théâtre merveilleux.

« Superdupont ze show » au Casino de Paris

Pour cause de succès, Superdupont, le héros à la baguette sous le bras, quitte l'Odéon et s'en va au Casino de Paris avec sa guest star, Alice Sapritch, ses danseuses délurées, sa musique entraînante, ses plaisanteries terrifiantes, le Magic Circus, quoi !

ET AUSSI : *Ido* par Viviane Théophilidès, à l'Athénée (un charme ensorcelant). *Eden Cinema* au Lucernaire (la tendresse de Duras) et toujours les Shakespeare : *Hamlet* avec Richard Fontana à Chaillot, *le Songe d'une nuit d'été* à Gémier, *Richard II* et *la Nuit des Rois* par le Théâtre du Soleil dans sa Cartoucherie.

MUSIQUE

Les grands travaux de l'IRCAM

Colloques de spécialistes toute la journée (du 10 au 14), conférences le soir (Centre Pompidou, du 9 au 14), par Deliège, Dahlhaus, Kay, Berio et Boulez, journée « portes ouvertes » (le 13, de 13 h à 21 h 30), enfin concerts à l'espace de projection avec des créations de Manoury, Murail, Reynolds (du 15 au 18, à 18 h 30 et 21 h). l'IRCAM a réuni toutes ses forces pour étudier « Le concept de recherche en musique » et ses rapports avec la recherche scientifique. Un tournant sans nul doute important.

On ne négligera pas pour autant trois autres concerts de musique contemporaine : œuvres de Cohen, Jolas et Vivier, par 2e2m (Pompidou, le 14) : Ligeti, Alsina, Berio, Sciarrino, par Musique vivante, direction D. Masson (Gémier, le 15), et Chaynes, Risset, Barrière, Philippot (Radio-France, le 16). Abondance de biens...

ET AUSSI : à l'Opéra de Paris, nouvelle production de *la Chauve-Souris* de J. Strauss (les 15, 19, 21, etc.) : à l'Opéra-Comique, *l'Amour des trois oranges*, de Prokofiev, mise en scène D. Mesguich (9, 11, 14, 16...) : *le Voyage d'hiver*, de Schubert, chanté par Jon Vickers (Champs-Élysées, le 16).

Schumann, par le N.O.P., dir. T. Guschlbauer (Radio-France, le 10) ; Julian Bream (Champs-Élysées, le 11) : 20e anniversaire de France-Musique, par l'Orchestre National (Pleyel, le 12) : Schumann, Schubert, Strauss, par G. Kremer et A. Schiff (Champs-Élysées, le 14) ; Shirley Verret (Athénée, le 14) ; Deller Consort (Th. de la Ville, du 15 au 19, à 18 h 30) : Penderecki et Tchaïkovski, par l'Orchestre de Paris, dir. B. Haitink, avec M. Rostropovitch (Pleyel, les 16, 17, 18).

JAZZ

L'ARFI à Dunois

Les Lyonnais de l'Association pour un folklore Imaginaire (ARFI) débarquent en force à *Dunois* (28, rue Dunois, 75013) ; *Guijecri* les 10 et 11 et le *Workshop de Lyon*, les 12 et 13. Un son, un tempérament, une façon de vivre la musique, un sens de l'humour et de la distance tout à fait originaux.

ET AUSSI : Le *Travelling Bang* de George Gruntz, composé de musiciens européens (Palle Mikkelborg, Urs Blochlinger), argentins (Dino Salizzi), sur une rythmique parfaite (Mike Richmond, Gerry Brown) le 13 à 17 h à l'Espace Cardin : Groupe africain *Agbaria* (du Bénin, 10 musiciens) à la *Chapelle des Lombards* : Philippe Petit et Alain Jean-Marie au Petit-Opportun.

GALERIES

Gérard Singer

CELA fait presque vingt ans maintenant que Gérard Singer réalise ou projette des sculptures ouvertes à la circulation, faites pour cheminer, déambuler ; pour des patios, des jardins, des places, des passages, des dalles de villes nouvelles notamment. Des sculptures en béton brut, aux formes corrodées, qui réintroduisent au cœur des cités démesurément orthogonales et si peu à l'échelle humaine l'immense grandeur d'un paysage de montagne, travaillé depuis des millénaires par le vent ou par l'eau, où l'on peut se sentir bien. Il y a quelque chose de primordial dans ses reliefs, pas naturels du tout, fruits de calculs serrés, de relevés, de courbes de niveau, et assez sinueux, assez embrouillés pour permettre à chacun de s'y retrouver. En attendant son retour des Amériques, où il est parti pousser ses recherches de combinaisons d'éléments modulaires avec l'assistance de l'ordinateur, la Galerie Jeanne Bucher propose un de ses ouvrages, fait de cent cinq éléments et de trois sculptures, le tout en ferrociment. Où il est recommandé de s'asseoir sur la dernière marche, pour y voir le panorama. – G. B.

★ Galerie Jeanne Bucher, 59, rue de Seine, 75006 Paris. Jusqu'au 26 février.

DANSE

Pina Bausch et le Tanztheater de Wuppertal au Théâtre de la Ville

Personne ne résiste plus à Pina Bausch : partout le public, pris à contrepied, écarquille les yeux sur l'image dérisoire qu'elle lui renvoie au rythme essoufflé du bandonéon.

Noureev au Théâtre des Champs-Élysées

Un rôle de composition dans un ballet expressionniste, *Mademoiselle Julie*, avec le Ballet-Théâtre français de Nancy.

Maurice Béjart au Palais des Sports

Hymne à la Méditerranée *Thalassa*, avec le Ballet du XXe siècle.

ET AUSSI : le 10 février Danse baroque au théâtre du Ranelagh par Catherine Turocy (chorégraphe des Boréades) et trois danseurs le 10 février. *Février pour la danse* à Avignon (douze chorégraphes en stage et en spectacle) *Andy Degroat* aux Entrepôts Lainé de Bordeaux le 11 février (la danse impertinente).

EXPOSITIONS

Le nouveau travail d'Henry Moore

TRÈS tôt, Henry Moore a trouvé sa voie de sculpteur. Et depuis il n'a cessé de répéter à satiété la même image dans ses « figures couchées », la tête légèrement relevée, ou assises, immobiles et silencieuses, dans le paysage comme des rocs qui seraient là de toute éternité.

Durant ces vingt dernières années, ces figures réalisées à partir de petites choses qui tiennent dans le creux de sa main, avant d'être agrandies à l'échelle monumentale, sont devenues de plus en plus nombreuses. Moore était désormais l'artiste qui avait les moyens matériels d'accomplir en grand ses variations sur la *Mère à l'enfant*. Il a couvert les musées de sculptures, offert ses grands plâtres à Toronto, fait une importante donation à la Tate de Londres, installé ses statues devant de grands buildings modernes, auxquelles ils donnent une primitive et humaine dimension, et dans les parcs à sculpture d'Otterlo en Hollande, au Louisianna au Danemark. Chaque fois, sa sculpture a changé son environnement, est devenue une part du paysage, un paysage en elle-même.

Le grand âge venu, ce fils du Yorkshire, huitième enfant d'une famille de mineurs, s'est calmé. A quatre-vingt-cinq ans, il dit vouloir se mettre au travail vraiment, autrement dit à ne plus accorder d'importance qu'à l'essentiel. Les dessins et sculptures qu'il expose galerie Maeght sont de ces dix dernières années, et plusieurs datent de 1980-1981. Moore est comme d'autres très rares artistes qui œuvrent dans le primordial : ils rajeunissent leur art à mesure qu'ils vieillissent, l'améliorent et l'agrandissent. Ces récents dessins sont plus nourris, plus visionnaires. Il est stimulant, l'espace factice de la feuille blanche où il creuse des paysages aux replis d'ombres pour y loger ses silhouettes de lumières. Des paysages sans anecdote ni actualité qui le rattacheraient à un moment particulier, sinon à l'état de son influx créateur un jour donné.

Polir les surfaces, comme Brancusi, retrouver l'expression archaïque comme les antiques sculpteurs aztèques, jouer avec quelques courbes souples, quelques trous de lumière dans les formes avec le sentiment d'étrangeté de ces petites têtes naïves montées sur de grands corps opulents où il fait néanmoins saillir les os... Tout ce langage de la sculpture accumulé le long des ans atteint une plus grande force dans ces petit formats ; le rêve d'Henry Moore y est plus dense. Il reconquiert sa sculpture avec ces dessins et y trouve des idées nouvelles.

Nouvelles ? Pas vraiment. Rien n'est jamais nouveau chez Moore depuis que l'artiste s'était « trouvé » lors de sa première et éclairante rencontre avec la sculpture primitive aux années 30. Il ne s'intéresse guère à l'innovation technique en art, qui ne donne du nouveau que l'illusion. Il préfère approfondir, travailler pour l'éternité, n'exprimer – s'il le peut – que ce qu'il appelle sa vision : sans elle, dit-il, il n'y a ni sculpture ni art. Une vision qui chez lui veut saisir l'expression première des grandes émotions de l'homme devant la nature.

JACQUES MICHEL.

★ Sculptures et dessins récents d'Henry Moore, galerie Maeght, 13, rue de Téhéran.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 20 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

HANS/JEAN ARP : Le temps des papiers déchirés. Jusqu'au 26 mars.

TERRES. Une approche de matériau. – Atelier des enfants. Sauf dim. et mar., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 15 février.

BURAGLIO ; GAUTHIER ; PAGES. – Jusqu'au 14 février.

IMAGES FABRIQUÉES. – Jusqu'au 13 mars.

NANCY WILSON-PAJIC. – Salon photo. Jusqu'au 20 mars.

TRICOLOR VIDEO DE NAM JUNE PAIK. Forum. – Jusqu'au 11 avril.

TETES D'AFFICHES. Photographies de P. Ullmann. Grand foyer. Jusqu'au 28 février.

LES COULISSES DU DISQUE. – Salle d'actualité. Jusqu'au 28 février.

ENSEIGNER LES ARTS PLASTIQUES. – Carrefour des régions. Jusqu'au 13 mars.

JE VEUX UN CHEVAL. Bibliothèque des enfants, piazza. Jusqu'au 28 février.

C.C.I.

LA VILLE EN SES JARDINS. A propos du parc de La Villette. Jusqu'au 21 mars.

LES PORTES DE LA VILLE. Jusqu'au 4 avril.

B.P.I.

L'AMÉRIQUE REGARDE LA FRANCE : Time 1923-1983. Jusqu'au 7 mars.

FERA-T-IL BEAU DEMAIN ? Météo et climat. – Entrée libre. Jusqu'au 14 mars.

Musées

DE CARTHAGE A KAIROUAN. 2 000 ans d'art et d'histoire en Tunisie. – Petit Palais, avenue W.-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 27 février.

L'ART DU XVIIIe SIÈCLE DANS LES CARMELS DE FRANCE. (Entrée : 12 F). – GRAVURES DE LA COLLECTION DUTHUIT, XVe-XVIIIe siècles. (Entrée : 9 F). – Petit Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 février.

L'ECOLE DE LA HAYE. Maîtres hollandais du XIXe siècle. Grand Palais. Entrée place Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 14 F ; sam. : 11 F. (Entrée gratuite le 21 février). Jusqu'au 28 mars.

SALON DE LA JEUNE PEINTURE. – Hommage au travail collectif. Grand Palais, avenue Winston Churchill (562-59-12). De 11 h à 19 h. Jusqu'au 23 février.

RICHESSES ARTISTIQUES DU PLATEAU DE MILLEVACHES. – Grand Palais avenue du Général-Eisenhower. Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février.

SALON DE LA MARINE 1982. – Musée de la Marine, Palais de Chaillot (entrée Place du Trocadéro). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 13 février.

COLLECTIONS D'ART KHMER. Musée Guimet, 6, place d'Iéna (723-61-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15.

COBRA. (1948-1951). – Jusqu'au 20 février. DANIEL GRAFFIN. Sculptures à vent. Jusqu'au 27 février. FELLINI, ses photographies, ses dessins. Jusqu'au 27 février. – Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30, mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 10 F (gratuit le dimanche).

TRUC ET TROC. Leçons de choses. – MARKUS RAETZ. Travaux 1971-1981. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 6 mars.

ÉCOUTE MES IMAGES. Avec D. Farès. – Musée des enfants, 12, avenue de New-York. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 (animation pour les groupes, sur rendez-vous au 723-61-27, poste 365) jusqu'au 13 février.

PRÉSENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. L'Orient des croisades. Peinture du dix-septième siècle. Aspects de l'art napolitain au dix-septième siècle. – Jusqu'au 25 mars. – Emar : un royaume sur l'Euphrate au temps des Hittites. – Jusqu'à la mi-octobre. – Georges Shaw : paysages photographiques. – Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

TAPIO WIRKKALA. Jusqu'au 11 avril. JOUETS FRANÇAIS 1880-1980. Jusqu'au 14 février. – LA CRÈCHE ANIMÉE DE R. ROUTRE. Entrée : 10 F. Jusqu'au 14 février. – Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 13 h à 19 h ; sam. et dim., de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F.

PLAQUES ÉMAILLÉES PUBLICITAIRES. – Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 13 février.

CARLOS COBRA / JEAN-PAUL PHILIPPE : Prix Bourdelle 1981. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 27 février.

UGOLIN, cabinet des dessins. – Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée 8 F (dim. : 4 F). Jusqu'au 14 février.

LES CANARDS ILLUSTRÉS DU XIXe SIÈCLE : Fascination du fait divers. – Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 mars.

JEAN GIRAUDOUX. Du réel à l'imaginaire. – Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 1er mars.

FRANÇOIS PUYPLAT. – Galerie de photographie de la B.N., 4, rue Louvois. De 12 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 19 février.

UNIFORMES CIVILS, CÉRÉMONIAL, CIRCONSTANCES. – Palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 17 avril.

ERIK SATIE A MONTMARTRE. – Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'à fin avril.

ANDRÉ JACQUEMIN A LA MONNAIE DE PARIS. – Musée de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février.

DANTON ET ROBESPIERRE A LA CONCIERGERIE. – Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (354-30-06). De 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 février.

GUERRE ET RÉVOLUTION EN RUSSIE 1914-1921. Affiches et imagerie. – Musée des deux guerres mondiales, Hôtel des Invalides, corridor de Valenciennes (551-93-02). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; dim., de 14 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 20 février.

LE FAIT DIVERS. – Musée des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (Bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 8 F ; dim. : 6 F (gratuite le 4 mars). Jusqu'au 18 avril.

Centres culturels

CORRE, FAURE, LE BOUL'CH, TIROUFLET. – Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 14 février.

L'HOTEL DE SALM, palais de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse (555-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 10 avril.

HILDA VON NORDEN. Tableaux, gravures, monotypes – EVELYNE POMMIER. Aquarelles, tableaux.

LE FAUBOURG SAINT-GERMAIN. La rue de Lille. – Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 27 février.

DICK BENGTSSON. Peintures. Jusqu'au 18 février – CURT FORS. Peintures, dessins, photos, gravures. Jusqu'au 25 février. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim., de 14 h à 18 h.

A PIERRE ET MARIE. Une exposition de travaux. – Institut Curie, 36, rue d'Ulm (329-68-61). Ven., sam. et dim., de 11 h à 19 h. (Première partie : jusqu'en mars).

SEVRES, de 1850 à nos jours. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 10 avril.

ORNEMENT ET FABLE Henry Heerup. – Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées (723-54-20). De 12 h à 19 h ; dim. et fêtes, de 15 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 23 février.

NAISSANCE DE LA LOUISIANE (1682-1730). – Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Sauf lundi, de 10 h 30 à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 28 février.

SAURA. – Maison d'Espagne, 7, rue Quentin-Bauchart (723-94-31). Sauf mardi, de 17 h à 20 h ; sam. et dim., de 15 h à 21 h. Entrée libre. Jusqu'au 27 février.

L'UNIVERS MAGIQUE DES INDIENS HUICHOLES. – Centre culturel du Mexique, 47 bis, avenue Bosquet (555-79-15). Sauf dim., de 10 h à 18 h ; sam., de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 mars.

BECASSINE AU MARAIS. – Centre culturel du Marais, 20, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 13 mars.

RENÉ CLAIR. – Cinémathèque française, Palais de Chaillot. Jusqu'au 15 mars.

LE THÉATRE DE L'ODÉON. 1782-1982. – Foyer du théâtre, place Paul-Claudel (325-70-32). Jusqu'en avril. – Mairie du 6e arrondissement, 78, rue Bonaparte. Sauf lundi, de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 20 février.

RICHARD WAGNER. – Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-honoré (563-88-73). Jusqu'au 15 février.

GEORGES PITOEFF ET SON TEMPS. – Théâtre national de Chaillot (grand foyer), place du Trocadéro (505-14-50). Jusqu'au 27 février.

BECERRA, HERNANDEZ, PENA. – Ambassade du Venezuela, 11, rue Copernic (553-29-98). Sauf sam. et dim., de 9 h 30 à 14 h. Jusqu'au 22 février.

JACQUES VIGOT. Peintures 1978-1982. – Maison de la culture, 11-13, rue Mathis (241-50-80). Jusqu'au 18 février.

PARIS. Photographies d'A. de Andrade. – Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile (278-25-49). Sauf dim. et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 19 février.

TOMMASI. – Mairie du 11e arrondissement, place Léon-Blum. De 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 14 février. •

Galeries

LA MORT. – Galerie Charmy-L'Envers, 61, rue Lhomond (707-39-50). Jusqu'au 26 février.

CLIVAGES Nº 7 : œuvres sur papier de Cordesse, Marfaing, Räfols Casamada, Tal-Coat. Galerie Clivages, 48, rue de l'Université (296-69-57). Jusqu'au 26 février.

ARTISTES CONTEMPORAINS : Bez, Constant, Garnier, Halie, etc. Galerie Rivoli-Beaubourg, 80, rue de Rivoli (278-65-15). Jusqu'au 19 février.

CARRASCO, Sculptures - HENRI YERU, peintures. Syn'art, 26, avenue de Breteuil (566-63-50). Jusqu'au 15 février.

FORMES MODULAIRES : œuvres de Dias, Krajcberg, Tomasello, etc. Galerie de Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 15 mars.

CAPELIARI/CHAROS/ERSL. – Galerie Peinture fraîche, 29, rue de Bourgogne (551-00-85). Jusqu'au 19 février.

PICTURA/EDELWEISS : Œuvres des artistes ayant participé à la revue. – Galerie de Varenne, 61, rue de Varenne (705-55-04). Jusqu'au 26 février.

BOURSE AUX PROJETS. – Galerie A.-Oudin, 28 bis, boulevard de Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 3 mars.

DÉTAILS, DÉSERTS (LIENS). Aquarelle et crayon. – Cimaises Ventadour, 4, rue Ventadour. Jusqu'au 4 mars.

ALYANNE. Gouaches. L'œil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 25 février.

ANDRÉOU, gravures, dessins. Hôtel Astra, 29, rue Caumartin (266-15-15). Jusqu'au 25 février.

KAREL APPEL. Objets trouvés 1948-1953/Gouaches 1982. Galerie M. Delorme, 9, rue Linné (331-23-84). Jusqu'au 15 février.

BERNARD BUFFET. Paysages. Galerie M. Garbier, 6, avenue Matignon (225-61-65).

PAVEL BUNIN. Encres. – Galerie A.-Magnier Bonner, 67, rue Saint-Dominique (555-19-35). Jusqu'au 5 mars.

CARABIN, 1862-1932. Dessins. Galerie Plantin, 33, rue de Seine (633-82-41). Jusqu'au 31 mars.

CREMONINI. Huiles et aquarelles. Galerie C. Bernard, 9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 2 avril.

WALTER DAHN. Galerie C. Crousel, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 16 février.

GÉRARD DIAZ. Pastels. Galerie A. Loeb, 10, rue des Beaux-Arts (633-06-87). Jusqu'au 26 février.

PAULA GABRIEL. The state of being side by side. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 8 mars.

PIERRE GAUDU. La faim des origines. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (329-32-37). Jusqu'au 6 mars.

JEAN-PAUL JAPPÉ. Peintures récentes. – Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 19 mars.

PER KIRKEBY. Galerie Gillepsie-Lange-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 19 février.

GEORGES KOSKAS. Peintures 1947-1950. – Galerie Raph', 12, rue Pavée (887-80-36). Jusqu'au 5 mars.

JEAN-YVES LANGLOIS. Galerie Regard, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 19 février.

LUCEBERT. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 19 février.

YO MARCHAND. Testament du silence. – Peintures. Gal'Artemis, 96, rue de Grenelle (544-57-87). Du 11 février au 5 mars.

ANDRÉ MASSON. Gravures des années 40 à aujourd'hui. Arteurial, 9, avenue Matignon (256-32-90). Jusqu'au 29 février.

MATTA. Œuvres anciennes. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 19 février.

MONINOT. Œuvres nouvelles. Galerie Karl Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 12 mars.

FARSHID MESGHALI. Papier mâché. Galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil (261-19-07). Jusqu'au 26 février.

HENRY MOORE. Sculptures et dessins. Galerie Maeght, 13-14, rue de Téhéran (387-61-49). Jusqu'à fin février.

MERET OPPENHEIM. – Le Roi des aulnes, 159 bis, boulevard du Montparnasse (326-86-92). Jusqu'au 26 février.

THE BEST OF PRESENCE PANCHOUNETTE, 1969. Galerie Eric Fabre, 6, rue du Pont-de-Lodi (325-42-63). Jusqu'au 19 février.

PAPAZIAN. Peintures. Galerie Bellint, 28 bis, boulevard Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 5 mars.

FRÉDÉRIQUE PARENT. Travaux récents. Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02) Jusqu'au 19 février.

JEAN PONS. Galerie M. Ozenne, 22, passage Vero-Dodat (326-26-99). Au lieu d'images, 27, rue Bichat (208-52-38). Jusqu'au 26 février.

SALOMÉ. – Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (278-08-36). Jusqu'au 3 mars.

GÉRARD SINGER. Permutant dispositif paysagé. Galerie J. Bacher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 26 février.

BRUNO TACONET. Peintures, dessins. – Le Haut-Pavé, 3, quai de Montebello (354-58-79). Jusqu'au 19 février.

JACQUES TENENHAUS. Sculptures et aquarelles 1983. Galerie L. François, 15, rue de Seine (326-94-32). Jusqu'au 20 février.

M.-P. THIEBAUT. Plages-sculptures. Galerie de femmes, 74, rue de Seine (329-50-75). Jusqu'au 19 mars.

JAN VANRIET. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 26 février.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. Portraits d'oiseaux. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (604-82-92). De 10 h à 23 h ; dim., de 10 h à 12 h. Jusqu'au 18 mars.

CHOISY-LE-ROI. Travaux sur papier objets photos. La Menuiserie, 44, rue du Docteur-Roux (680-54-87) Jusqu'au 28 février.

CORBEIL-ESSONNES. L'eau... œuvres d'Azocar, Bigot, Delfino, M. Pan, etc. C.A.C. Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (089-00-72). Sauf dim. et lundi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 ; mardi, vend. et sam., jusqu'à 24 h. Jusqu'au 15 février.

COURBEVOIE. La mer, de reçue en vécue. Dessins et peintures d'A. Petel. Maison pour tous, 14, square de l'Hôtel-de-Ville (333-63-52). Jusqu'au 26 février.

CRÉTEIL. Une pratique : le moulage en sculpture. Maison de la culture, place Salvador-Allende (899-94-50). Jusqu'au 23 mars.

ELANCOURT. Lalan, peintures. Maisons pour tous, Centre des 7 Mares (050-13-75). Jusqu'au 20 février.

IVRY. Fernand Léger 1930-1955. Salles d'exposition, 89 bis, rue Lénine (670-15-71). 14 h à 19 h, sauf dimanche. Jusqu'au 6 mars.

LA DÉFENSE. Le facteur Cheval : Images pour un palais imaginaire. La Galerie, Esplanade (796-25-25). De 11 h à 19 h. Jusqu'au 28 février.

LE VÉSINET. Les peintres que j'aime. Centre des arts et loisirs, 59, boulevard Carnot (976-32-75). De 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Jusqu'au 27 février.

MARLY-LE-ROI. Renzi-peintures : Institut national d'éducation populaire, 11 rue, W. Blumenthal (958-49-11). De 10 h à 19 h. Jusqu'au 15 mars.

PONTOISE. Donation Freundlich. Jusqu'en mars. – Charles Gir et le monde du théâtre de son époque. Du 12 février au 30 avril. Musée Pissaro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES. Tendances de la peinture abstraite. Centre culturel de la Villedieu, CD 58, à Elancourt (050-51-70). Sauf lundi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 24 février.

En province

AIX-EN-PROVENCE. Alain François - Delbes - Frenaud. – Théâtre Sextius, rue du 11 Novembre (92-16-30). Jusqu'au 26 février.

ANGERS. Morellet. Œuvres 1978-1982. – Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-65). Jusqu'au 27 février.

ANNECY. Trompe-l'œil (Cadion, Ducordeau, Gaillard...). – Musée Château (45-29-66). Jusqu'au 28 février.

ARRAS. Kijno. Peintures 1965-1982. Centre Noroit, 9, rue des Capucins (21-30-12). Jusqu'au 15 mars.

AUXERRE. Cent ans de vie hospitalière. La nouvelle carte postale. Abbaye Saint-Germain (46-68-89). Jusqu'au 24 février.

BESANÇON. Peintures et société. 1870-1914. Musée des beaux-arts, place de la Révolution (81-44-47). Du 12 février au 28 mars.

BORDEAUX. Salomé, Castelli, Fetting. Entrepôt Lainé, rue Foy (44-16-35). Jusqu'au 5 mars.

BOURGES. Estève : proposition pour une rétrospective. Maison de la culture, place André-Malraux (20-13-84). Jusqu'au 6 mars.

CAEN. Gérard Fromanger, 1963-1983. Musée des beaux-arts, rue des Fossés-du-Château, et autres lieux. Renseignements au 76-12-79. Jusqu'au 6 mars. – Roues et chevrons d'E. Halford. Atelier de recherche esthétique, rue de Bras (85-73-15). Jusqu'au 31 mars.

CALAIS. Burgin/Tuttle/Brochard/Darras. Musée, 25 rue de Richelieu (97-99-00). Jusqu'au 14 mars. – D'une photographie l'autre. Galerie de l'Ancienne-Poste, 13, boulevard Gambetta (97-99-00). Jusqu'au 13 mars.

CHALON-SUR-SAONE. Œuvres choisies du Musée de Toulon. Maison de la culture. Jusqu'au 25 février.

CHARTRES. Africa, africa, africa. Musée des Beaux-Arts, 29, cloître Notre-Dame (36-41-39). Jusqu'au 15 février.

CLERMONT-FERRAND. L'iconographie des saints en peinture. – Musée Bargoin, 45, rue de Ballainvilliers (91-37-31). Jusqu'au 28 février.

COGNAC. A. Carpentier ou le réel merveilleux latino-américain. Musée, boulevard Denfert-Rochereau (32-07-25). Jusqu'au 21 février.

DIJON. La peinture dans la peinture. – Présence discrète. Musée des beaux-arts, Place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 28 février.

GENAS. La figuration libre et autres de Nice. Maison des expositions. Jusqu'au 26 février.

GRENOBLE. Louis Jay. 1795-1815 – Stendhal, 1783-1983 : 100 dessins aux rives du parcours dauphinois. Du 27 janvier au 24 février. Musée, place de Verdun (54-09-82). – Lucio Fanti. Maison de la culture (25-05-45). Jusqu'au 26 février.

LA ROCHE-SUR-YON. A. Lestie, peinture – C. Pitot, photographies. Musée municipal, rue Jean-Jaurès (05-54-23). Jusqu'au 28 février.

LYON. Figures imposées. Hiver 1983. ELAC, centre d'échanges de Perrache (842-27-39). Jusqu'au 15 mars.

MARSEILLE. Hantaï, peintures, 1969-1982. ARCA, 61, cours Julien (42-18-01). Jusqu'au 19 mars.

MONTAUBAN. Le Languedoc ou les villes rouges : Hommage à F. Desnoyer (1894-1972). Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-18-04). Jusqu'au 13 mars.

MONTBELIARD. Le bouton. MALS. Février – Léon Zack. Peintures. Maison des arts. Février.

NANTES. Ouverture des salles rénovées. Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clémenceau (74-71-36).

NICE. Cinéma d'animation français. Un siècle de création. Jusqu'au 20 mars. – L'appel de l'islam. Photographies de R. Hubert. Jusqu'au 30 mars. CARI, villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard (51-30-00).

LES SABLES-D'OLONNE. V. Brauner : Mythologies et fêtes des mères – Présentation de la nouvelle salle d'ethnographie maritime. Musée de l'abbaye Sainte-Croix, rue de Verdun (32-01-16).

TOULON. Anne Français/Jean-Marie Poumeyrol. Musée, 113, boulevard Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 7 mars.

VILLEURBANNE. M. Eigenheer – R. Prince. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (884-55-10). Jusqu'au 7 mars. – Pignon. Hôtel de ville. Jusqu'au 13 mars.

CINÉMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 9 FÉVRIER

15 h, Hommage à René Clair : les Grandes Manœuvres ; 19 h, Hommage à L. Comencini : la Femme du dimanche ; 21 h, Archives du film : Aux sources de la couleur.

JEUDI 10 FÉVRIER

15 h, Hommage à René Clair : Porte des Lilas ; 19 h, Hommage à L. Comencini : Bambini in citta – Fate bene fratelli – Il trattato di Eugenetica ; 21 h, The Verdict, de S. Lumet.

VENDREDI 11 FÉVRIER

15 h, Hommage à René Clair : Tout l'or du monde ; 19 h, Hommage à L. Comencini : Casanova, un adolescent à Venise ; 21 h, l'Argent de la vieille.

SAMEDI 12 FÉVRIER

15 h, Hommage à René Clair : les Fêtes galantes ; 17 h, la Madriguera, de C. Saura ; 19 h, Hommage à L. Comencini : Mon Dieu, comment suis-je tombée si bas... ; 21 h, l'Incompris.

DIMANCHE 13 FÉVRIER

15 h, The Squawman, de Cecil B. de Mille ; 17 h, le Camion, de M. Duras ; 19 h, Hommage à L. Comencini : Qui a tué le chat ? ; 21 h, le Grand Embouteillage.

LUNDI 14 FÉVRIER

21 h, Hommage à L. Comencini : l'Imposteur.

MARDI 15 FÉVRIER

15 h, Ton heure a sonné, de R. Enright ; 19 h, Hommage à L. Comencini : Eugenio ; 21 h, Erwin Huppert : Début, mêlée et dissolution – Trilogie de la moitié du vingtième siècle – Pa pa pillon – Ça c'est du classique, etc.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 9 FÉVRIER

15 h, le Manteau, de G. Kozintsev et L. Trauberg ; 17 h, l'Homme à l'affut, de E. Dmytryck ; 19 h, Hommage à D. W. Griffith : Intolérance.

JEUDI 10 FÉVRIER

15 h, L'homme qui rit, de P. Leni ; 17 h, De l'aube à minuit, de G. Douglas ; 19 h, Hommage à D. W. Griffith : les Cœurs du monde.

VENDREDI 11 FÉVRIER

15 h, les Nouveaux Messieurs, de J. Feyder ; 17 h, The Line-up, de Don Siegel ; 19 h, Hommage à D. W. Griffith : The Country Doctor Bobby the Coward, le Roman de la vallée heureuse.

SAMEDI 12 FÉVRIER

15 h, Crépuscule de gloire, de J. von Sternberg ; 17 h : Sirocco, de C. Bernhardt ; 19 h, Hommage à D. W. Griffith : The Fugitive – Dans la tourmente ; 21 h 30, The primal Gall, le Pauvre Amour.

DIMANCHE 13 FÉVRIER

15 h, la Symphonie nuptiale, de E. von Stroheim ; 17 h, la Poursuite infernale, de J. Ford ; 19 h, Hommage à D. W. Griffith : le Lys brisé ; 21 h, A travers l'orage.

LUNDI 14 FÉVRIER

15 h, Gribiche, de J. Feyder ; 17 h, Opium, de R. Stevenson ; 19 h, Hommage à D. W. Griffith : les Deux Orphelines.

MARDI 15 FÉVRIER

Relâche.

Les exclusivités

A LA RECHERCHE DE LA PANTHÈRE ROSE (A.) V.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; P.L.M.-St-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) Rio-Opéra, 2e (742-82-54).

AMITYVILLE II (LE POSSEDE) (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

ANNIE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

ANTONIETA (Fr.-Mex., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).

LES AVENTURES DE PANDA (Jap.) : Richelieu, 2e (233-56-70). – V.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – (V.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).

LE BATTANT (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Pathé, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

BLADE RUNNER (A.) (*) (v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).).

LA BOUM 2 (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LE BRACONNIER DE DIEU (Fr.) : Gloria, 18e (627-60-20).

BRISBY, LE SECRET DE NIMH (A.) : Berlitz (Hsp.), 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

CLEMENTINE TANGO (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (623-25-97).

LA COURTISANE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LE CRIME D'AMOUR (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

DANTON (Franco-polonais) : Forum, 1er (297-53-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Pagode, 7e (705-12-15).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost. - A.) (V. Ang.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – (V.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair Pathé, 16e (525-27-06) ; Images, 18e (522-47-94).

DIVA (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

DOCTEURS IN LOVE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

L'ÉTÉ DE NOS QUINZE ANS (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Images, 18e (522-47-94).

FIREFOX, L'ARME ABSOLUE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

LA FUITE EN AVANT (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HECATE (Fr.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

HITLER UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE JAPON DE FRANÇOIS REICHENBACH (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36).

LE JOURNAL DE CAMPAGNE (Franco-israélien) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) (H. sp.).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LA MORT AUX ENCHÈRES (A., v.o.) (**) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Murat, 16e (651-99-75)) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

PLUS BEAU QUE MOI TU MEURS (Fr.,) : Arcades, 2e (233-54-58).

LE PRIX DU DANGER (Fr.) (*) Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE RETOUR DES BIDASSES EN FOLIE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA REVANCHE DES HUMANOIDES (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA RIVIERE DE BOUE (Jap., v.o.) : St-André des Arts, 6e (326-48-18).

LE RUFFIAN (Fr.,) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

SUBWAY RIDERS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

LA TEMPÊTE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

LE TERRITOIRE (A.-Port., V. Ang.) : Républic-Cinéma, 11e (805-51-33).

TIR GROUPE (Fr.,) (*) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

TRAVAIL AU NOIR (Ang., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

TRON (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Napoléon, 17e (380-41-48).

UN CHIEN DANS UN JEU DE QUILLES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ;

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.F. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

YOL (Turc), VF : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; VO : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LES FILMS NOUVEAUX

LE CAMION DE LA MORT, film américain de Harley Cockliss, V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramont-City, 8e (562-45-76) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

ÇA VA PAS ETRE TRISTE, film français de Pierre Sisser. Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

L'ENFANT SECRET, film français de Philippe Garrel. Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

LE MYSTÈRE DE L'ILE AUX MONSTRES, film espagnol de J. Pioner Simou : Concordia, 10e (208-32-05) ; Saint-Antoine, 12e (307-55-22) ; Cigale, 18e (606-11-75).

LES PETITES GUERRES, film libanais de Maroun Baghdadi. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44).

TOUT LE MONDE PEUT SE TROMPER, film français de Jean Couturier. Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

Les festivals

BUSTER KEATON : Marais, 4e (272-47-86), mer. : Sherlock Jr ; jeudi : les Lois de l'hospitalité ; vend. : Fiancées en folie ; sam. : le Dernier Round ; dim. : la Croisière du navigator ; lun. : Ma vache et moi ; mar. : Steamboat Bill Jr.

MARX BROTHERS (v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : les Marx au grand magasin ; jeud. : une Nuit à l'Opéra ; vend. : Chercheurs d'or ; sam. : Plumes de cheval ; dim. : Monkey Business ; lundi : Explorateurs en folie ; mar. : la Soupe au canard.

TEX AVERY (v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), dim. 19 h 15 ; vend. 17 h 45.

H. BOGART (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer. : le Grand Sommeil ; jeud. : les Fantastiques Années 20 ; sam. : La mort n'était pas au rendez-vous ; dim. : le Port de l'angoisse ; lundi : le Mystérieux Dr Clitterhouse ; mar. : Casablanca.

VOTEZ REDFORD (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer. : Butch Cassidy et le Kid ; jeud. : les Hommes du président ; vend. : Votez Mc Kay. Deuxième salle, 21 h : les Feux du théâtre ; sam. : l'Arnaque ; dim. : Nos plus belles années ; lundi : Jeremiah Johnson ; mard. : Des gens comme les autres.

FILMS NOIRS EN SÉRIE : Studio 43, 9e (770-63-40), mer., jeud., lundi, 18 h ; jeud., 22 h ; sam., 16 h : Du rififi chez les hommes ; merc., dim., 20 h., vend., 18 h ; sam., 22 h ; jeud., 20 h ; sam., 14 h ; dim., 22 h : Touchez pas aux blondes ; jeud., 18 h ; vend., 22 h ; sam., lund., 20 h ; dim., 14 h : le Silencieux.

SPIELBERG (v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), tous les jours : Rencontres du IIIe type, 1941.

CROISIÈRE POUR LE COURT MÉTRAGE la Péniche des Arts, 16e (527-77-55).

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 19e (606-36-07), mer. : Britannia Hospital ; jeud. : la Reine Christine ; vend. : Julia ; sam. : le Milliardaire ; dim., mard. : la Nuit de San Lorenzo.

Les grandes reprises

AGENT X 27 (A, v.o.), Action-Christine bis, 6e (325-47-46) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; la Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C., Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (797-46-99).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Olympic Halles, 4e (278-34-15) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Marylin, 14e (542-67-42).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-44-39).

DEEP END (Angl., v.f.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*), Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LA DEROBADE (Fr.) (*) : Lumière, 9e (246-49-07).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Templiers, 4e (272-94-56).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ÉPOUVANTAIL (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

FAMILY LIFE (Angl. v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LA FEMME A ABATTRE (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-47-46) ; Acacias, 17e (764-97-83).

FRANKENSTEIN Jr (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

GEORGIA (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

GILDA (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE GUEPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

HIROSHIMA MON AMOUR, (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

L'HOMME AU MASQUE DE CIRE (A., v.o.) : Action-Rive Gauche, 5e (354-47-62).

L'HOMME INVISIBLE (A., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.f.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-52-56).

JESUS DE NAZARETH (première partie), (2e partie, It., v.f.) : Grand Pavois 15e (554-46-85).

KEY LARGO (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-25).

MAD MAX I (A., v.o.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LA MELODIE DU BONHEUR (A., v.f.) : Templiers, 4e (272-94-56).

LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Angl., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

LA MOUCHE NOIRE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Calypso, 17e (380-30-11).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

PAPILLON (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

PHANTOM OF THE PARADISE (*) (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE PONT DE LA RIVIÈRE KWAI (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA POURSUITE IMPITOYABLE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-47-46).

PROVIDENCE (Fr.-Ang.) - V.a. : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).

REPORTERS (Fr.), Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

LE SHÉRIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LA STRADA (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

TOM JONES (Ang., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (**) (A., v.o.) Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

LES VIKINGS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

WANDA (A., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).

WOMEN (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

Les séances spéciales

AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (All., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 12 h et 18 h 15.

CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mer., 20 h 45.

CHINATOWN (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 10.

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (It., v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 20 h.

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam., dim.).

ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), sam., dim. 18 h.

ELECTRE (I., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), mer. 17 h 15.

HAMMET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 20.

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

JOURNAL DE CAMPAGNE (Isr., v.o.) : St-Séverin, 5e (354-50-91), 12 h.

JULES ET JIM (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam., dim., lun. 11 h 45.

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic-St-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

MARAT-SADE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), dim., 21 h 15, lun. 14 h.

MEAN STREET (A., v.o.) (**) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

MÉDÉE (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), jeudi 19 h 15, ven. lun. 19 h 30, mar. 21 h 30.

MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 22 h.

MERE JEANNE DES ANGES (Pol., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h en sem.

QUERELLE (*) (All., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 15 h 30 et 22 h (sf sam., dim.).

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 30.

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37), 14 h.

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), jeu., 21 h 15, mar., 19 h 30.

RENCONTRE DU 3e TYPE (A., v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 3e (272-63-32), 15 h 45, Escurial, 13e (707-28-04), 22 h 30.

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr) : St-Ambroise, 12e (700-89-16), ven., lun., 21 h 30.

SAMEDI SOIR, DIMANCHE MATIN (Ang., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam., dim., 11 h 55.

LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., muet) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), jeu., ven., lun., 14 h et 16 h, mar. 16 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 40 + 0 h 30.

TOMMY (Ang., v.o.) (*) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), sam., dim., 11 h 55.

UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h.

VIVRE SA VIE (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-19-68), 24 h.

WANDA (A., v.o.), St-André-des-Arts, 6e (326-19-68), 24 h.

THEATRE

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

LES SPECTACLES NOUVEAUX

ARGENT MON BEL AMOUR – Dunois (261-69-14), 21 h (11).
MELODY BLOOM – C.I.S.P. (343-19-01), 20 h 30 (14).
PALERME OU JERUSALEM – Chaillot, Grand Foyer (727-81-15), 18 h 30 (15).
SNUFF LE SILENCIEUX – TEP (797-96-06), 20 h 30 (15).
CONTRETEMPS – American Center (341-42-20), 21 h (15).
LE MARCHAND D'ANCHOIS – Cité internationale, Resserre (589-38-69), 20 h30 (15).
MORT ACCIDENTELLE D'UN ANARCHISTE – La Bruyère (874-76-99), 21 h (15).
GILLES X, MARÉCHAL DE RAIS – Grand Hall Montorgueil (296-04-06), 20 h 30 (15).
CHRISTINE ET ACHÈRES – Salle *Gabriel Léonard* (911-01-20), 20 h 30 (15).
NOCE – Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 20 h 30 (15).
GRANIT – Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h 30 (15).

Hors Paris

GENÈVE – Rhinocéros, d'Ionesco avec Jean-Luc Bideau, au Nouveau Théâtre de Poche (022) 28-37-59 du 10 février au 5 mars.
GILLY – Macbeth par la Compagnie Michel Humbert (80) 62-88-83 au Théâtre du Château de Gilly, du 11 au 20 février.
NANTES – Bas Ventre par la Compagnie de la Charnaille au Théâtréquipe (40) 29-24-27 du 11 février au 31 mars.
ANGERS – La jeunesse de Paul Claudel par la Compagnie Anne Delbée. Le 11 : Une femme, Camille Claudel. Le 15 : l'Endormie. Le 17 : Tête d'or, à la maison de la culture (41) 88-90-08.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50) : le 15, à 20 h : la Chauve-Souris ; concert : Musique de chambre.
SALLE FAVART (296-06-11) : (sam., dim., mard.) les 9, 11, 14, à 19 h 30 : l'Amour des trois oranges ; le 10, à 18 h 30 : récital J.-P. Collard (Clémenti, Franck, Tchaïkovski...) à 20 h 30 : concert Schönberg/Stravinski (solistes de l'Opéra : A. Ringart ; X. Depraz, C. Schnitzler) ; à 22 h 30 : Musique traditionnelle vietnamienne.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : le 9, à 14 h 30 : Andromaque ; les 9, 11, 13, 14, 15, à 20 h 30 : Intermezzo ; le 13, à 14 h 30 et les 10 et 12, à 20 h 30 : l'Avare.
CHAILLOT (727-81-15) Grand Foyer (mar.), *les 9, 10, 11, à 15 h : le Réveille-matin.* – Grand Théâtre (mar.), les 9, 10, 15, à 20 h ; les 11, 12, à 18 h 30 (versions intégrales) le 6, à 16 h (versions intégrales) : Hamlet. – Théâtre Gémier (mar.) les 9, 10, 11, 12, à 20 h 30 ; le 13, à 15 h (dern.) : le Songe d'une nuit d'été. Concert : le 15, à 20 h 30 : Quintette Nielsen.
ODÉON (325-70-32), relâche.
PETIT ODÉON (325-70-32) (L), les 9, 10, 11, 12, 13, 15, à 18 h 30 : Jocaste.
TEP (797-96-06) (sam. dim. L), les 9, 10, 11 (dern.), à 20 h 30 : l'Oiseau vert.
PETIT TEP (797-96-06), le 10, à 20 h 30 : Feuilleton-Théâtre. (1er épisode).
BEAUBOURG (277-12-35) (mar.). Débats-Rencontres Musée : Le 14, à 18 h 30 : « Des écritures scéniques contemporaines » ; Cinéma-vidéo ; les 9, 10, 11, 12, 13, 14 : Nouveaux films B.P.I. à 13 h : Les Lieux de V. Woolf ; à 16 h : *Série introduction à la musique contemporaine.* Musique et modernité ; à 19 h : Le chant des fous ; le 9, à 18 h : cycle sur la chanson francophone ; Cinéma DW Griffith : le 9, à 19 h : Intolérance ; le 10, à 19 h : Hearts of the World ; le 11, à 19 h : The Country Doctor. Bobby, the Coward ; le 12, à 19 h : The Fugitive. The *Girl who stayed at Home ; à 21 h 30 : the* primal Gall. True heart Susie ; *le 13, à 19 h* : Broken blossoms ; à 21 h : Way down East, le 14, à 19 h : Orphans of the Storm ; les 9, 10, 11, 12, 13 : Hans/J. Arp, le Temps des papiers déchirés ; les 9, 10, 11, 12, 13, à 18 h : Hans Richter filme J. Arp ; Concerts : les 9, 10, 11, 12, 14, à 20 h 30 : Le concept de recherche en musique ; le 12, à 15 h : Animation musicale : Balafons ; le 13, de 13 h à 21 h 30 : Journal « porte ouverte » à l'IRCAM ; le 14, à 20 h 30 : Ensemble 2e2m. ; Théâtre : les 9, 10, 11, 12, 13, « Des écritures scéniques contemporaines » : les 9 et 10, à 20 h 30 : Les Hommes aux chapeaux melons (Groupe Perspekt) ; les 11, 12, à 20 h 30 et le 13, à 16 h : Hammer (Groupe Perspekt).
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), (voir Concert le 13).
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), (jeu. l.), les 9, 11, 12, à 20 h 30 ; le 13, à 14 h 30 : Tanztheater de Wuppertal ; le 15, à 20 h 30 : Les Bas-Fonds ; à 18 h 30 : Deller consort.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), relâche.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), (L.), 22 h 30, Dim., 20 h 30 : Rose ou les Épines de la passion.
ANTOINE (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. D., 15 h 30 : Coup de soleil.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (J., D. soir), 21 h, mat. Sam. D., 15 h : Moi.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), Jeu., Ven., Sam., 20 h 30 : le Malentendu ; Ma., 20 h 30, D., 16 h : les Bonnes.
ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h, mat. D. 15 h et 18 h 30 : L'amour tue.
ATHÉNÉE (742-67-27), (D., L.), I : Me., J., 18 h 30 ; V., S., 20 h 30 : le Désert. *(Dernière le 12)* II : *mar. mer. 18 h 30* jeud., vend., sam., 21 h : Ida.
BASTILLE (357-42-14), (D. soir, L.), 19 h 30, mat. D. 15 h : Elen ; 21 h : Krehler, (à partir du 15).
BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.) 20 h 30, sam., 19 h et 22 h, mat. dim. 15 h 30 En sourdine, les sardines.
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08) les 10, 11, 12, à 18 h 30 ; le 13 à 15 h 30 : la Nuit des rois ; le 9 à 18 h 30 ; Richard II ; Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. D. 15 h 30 : le Roi des Aulnes.
CASINO DE PARIS (874-26-22) (D. *soir, L.) 20 h 30, mat. D. 15 h : Superdupont ze show.*
CINQ DIAMANTS (580-18-62) (D., L.), 21 h : la Mort d'Elsa.
C.I.S.P. TH. PARIS 12 (343-19-01), Me., Ven., Sam., 20 h 45, dim., 15 h : Haute fidélité.
CITE INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie (D., L.), 20 h 30 : l'Etranger dans la maison.
COMEDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, mat., 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24) (D. soir, *L.*), 20 h 45, mat. *Dim. à 15 h et 18 h 30 : Comédie passion.*
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), (D. soir, L.) 20 h 30, mat. D. à 15 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMEDIE DE PARIS (281-00-11) (D.), 20 h 30 : la Nuit des alligators.
DEUX-PORTES (361-49-92) (D., L.) 20 h 30 : les Fourmidiables.
EDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.) 21 h., mat. D. 15 h : la Dernière Nuit de l'été.
ESCALIER D'OR (523-15-10) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. D., 14 h 30 : 1981. Le 14 à 21 h : Match d'impro.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), (D. L.) *20 h 30 : Valardy 83 ; (L.) 22 h, D.* 20 h 30 : Kadoch.
FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (258-67-55) (D., *L.*, Ma.) 20 h 30 : Tambours de la nuit.
FONTAINE (874-74-40) (D. soir, L.) 20 h 15, mat. S. 18 h, D. 17 h : Vive les femmes ; II. (D. soir, L.) 20 h 30, mat. D. 15 h : S. Joly.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. D. 15 h : la Chienne dactylographe.
GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.) 21 h : A Separate Peace – After Magritte.
GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.) *21 h, mat. D. 16 h 30 : G. Bedos.*
HUCHETTE (326-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Cirque ; le 13 à 17 h : B. Meulien, O. Forest.
LIERRE-THEATRE (586-55-83), les 10, 11 à 20 h 30 : Armaguedon ; le 12, 15 à 20 h 30 ; le 13 à 15 h : l'Opéra nomade.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) I. 18 h 30 : les Enfants du silence ; 21 h : Six heures au plus tard ; II. 18 h 15 : Eden cinéma ; 22 h 15 : Troubadours de Pendule.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. S., D. 15 h : la Dixième de Beethoven.
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.) 21 h, mat. D. 15 h, et 18 h 30 : l'Avantage d'être constant.
MARIGNY, Salle Gabriel, (225-20-74) (D.) 21 h : l'Education de Rita.
MICHEL (265-35-02) (D. soir, L.) 21 h 15, sam., 18 h 15 et 21 h 15, mat., D. 15 h 30 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : le Vison voyageur.
MOGADOR (285-28-80) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. S. 15 h 30, D. 14 h 45 : Un grand avocat.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.) 21 h, mat. D. 15 h : R. Devos ; Petit Montparnasse (D. soir L.) 21 h, mat. D. 16 h : Trois fois rien.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.) 20 h 30, mat., D. 16 h : Sarah ou le Cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) *(D. soir)* 20 h 30, mat. S et D. 16 h : Mariage blanc (dern. le 13).
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, S. 18 h 45 et 22 h, mat. D. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière ; le 14 à 20 h 30 ; le 15 à 14 h 30 : Rencontres du Palais-Royal.
PENICHE-THEATRE (245-18-20) (D. soir, L.) 21 h, mat. D. 17 h : Rêves d'écluses.
POCHE (548-92-97) (D.) 21 h : le Butin.
POTINIERE (261-44-16) (D.) 20 h 45 : Sol : je m'égalomane à moi-même.
SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.) *20 h 45, mat. D. à 15 h : le Charimari.*
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. (D., L., Ma.) 20 h 30 : Freud ; L., Ma. 20 h 30, V., S. 22 h, D. 15 h : l'Ecume des jours ; II. (D. soir, L. Ma.) 20 h 30, mat. D. 15 h : Huis clos.
THÉATRE DES DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.) 18 h 30 : Portraits d'amis ; 20 h 30 : Yes, peut-être ; 22 h, M. L. Ma. : Voyageur vers les ombres vertes. ; 22 h, J. V. S. : Hamlet.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.) 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h ; Pas de fantaisie dans l'orangeade.
THEATRE DE L'EPICERIE (272-23-41) D. 18 h 30, Mar. 18 h 30 et 20 h : Guide des convenances 1919 ; (D. soir, Ma.) 20 h 30, mat. D. 16 h : Conte cruel (dern. le 15).
THÉATRE DU LYS (327-88-61) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. D. 15 h : l'Antichambre.
THÉATRE DU *MARAIS* (278-03-53) (D.) 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30) 20 h 30 : Bread and Puppet Theater (dern. le 12).
THEATRE DE LA PLAINE (842-32-25) (D. soir) 20 h 30, mat. D. 17 h : Mille et une nuits (dern. le 13).
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. D. 16 h : Fragments.
THEATRE 13 (588-16-30) (D. soir, L. Ma.), 20 h 30, mat. D. 15 h : Scaramouche.
THEATRE 14 (545-49-77) (D., L.), 21 h : Une minute encore.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), Grande salle, les 11, 15 à 20 h 30 ; le 12 à 15 h et 20 h 30 ; le 13 à 15 h : Dylan ; les 9, 10 à 20 h 30 : les Strauss. Petite salle, (D. soir, L.), 20 h 30, mat. Dim., 15 h : l'Ambassade.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48) (D.) 18 h 30 : la Crosse en l'air ; 20 h 30 : Le Mal court ; 22 h 30 : Donnez-moi signe de vie.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h, mat. Dim., 15 h et 18 h 30 : Point H.
VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.) *20 h 30, mat. D. 15 h 30, S. 18 h 45 et* 22 h : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h, séance sup., sam., 23 h 45 : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51) (D.), 19 h 30 : Sur une île flottante.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 + sam., 24 h : Des balles dans l'encrier. – *II : 20 h 15 : Philippe Ogouz tout a* changé ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 + sam., 24 h : Version originale.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 30 + sam., 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II : 20 h 30 : Les blaireaux sont fatigués ; 22 h : Une goutte de sang dans le glaçon.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D. soir, L.), 20 h 15, mat. dim., 17 h : M. Lagueyrie : Rouleur ; 22 h : Tragédie au radar.
LE FANAL (233-91-17) (D.), 20 h : la Musica ; 21 h 15 : Étoiles rouges.
LA GAGEURE (367-62-45), 22 h : la Garçonne.
LES LUCIOLES (526-51-64) (L.), 20 h 30 : S. Deschaumes.
LE PETIT CASINO (278-36-50) *(L.)*, 21 h : X. Lacouture ; (D., L.), 22 h 30 : Douby ; vendr., sam., 23 h 30 : Lâche mon tabouret.
POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : Tranches de vie ; 22 h 30 : Elle voit des géants partout.
RESTO SHOW (508-00-81) (D., L.), 20 h 30 : Le chemin des dames ; (D., L., Mar.), 21 h 45 : Et si c'était vrai.
SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D.), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Autant en emporte le banc.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h 30 : Le monde est *petit, les Pygmées aussi ; 22 h : Albert.*
LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 + sam., 24 h : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; sam., 16 h : la Timbale.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D), 18 h 30 : Le joueur de saxo ; 20 h 30 : Santons français ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45) 21 h., mat., dim., 15 30 : A la Courte-Paye.
THÉATRE DES DEUX ANES (606-10-26) (mer.), 21 h., mat., dim. 15 h 30 : A vos Ronds... Fisc.

En région parisienne

ANTONY, Th. F.-Gémier (666-02-74) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : L'Opéra de Smyrne.
ARGENTEUIL, C.C.M., (961-25-29) les 9, 10, 11 à 20 h 45 : Juanito court toujours.
AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (833-16-16) I : (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 17 h : Diderot à Petersbourg.
AULNAY, M.C., (831-11-45) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. Dim *16 h 30* : les Ames mortes (à partir du 15).
BEZONS, C.A.C. P.-Eluard (226-11-73) le 15 à 21 h : Lolita danse.
CACHAN, C.C.C. (665-66-12) le 15 à 20 h 45 : Henri IV.
CHATILLON, C.C.C. (657-22-11) (D., L.), 21 h : Marat-Sade.
CLAMART, C.C. J. Arp. (645-11-87) le 15 à 20 h 30 : Chants et danses de Géorgie.
COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52) le 9 à 21 h : Ballets A. Roux.
CRETEIL, Maison des Arts A.-Malraux (899-94-50) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 h 30 : les Trois Mousquetaires ; Comédie de Créteil (339-21-87), J., V., S., 20 h 30 ; Dim., 16 h : Chattelise, ma Chattelise.
FONTENAY-LE-FLEURY, C.C. P. Neruda (460-20-65) le 13 à 17 h : Un rideau d'incolore.
FRANCONVILLE-LA GARENNE, Clos H. Langlois, le 15 à 21 h : Y. Dautin.
IVRY-sur-Seine, Théâtre (670-15-71), les 14, 15 à 20 h 30 : Bad-lands.
MASSY, Centre P.-Bailliart (920-57-04), le 15 à 21 h : E. Griliquez.
PALAISEAU, Ecole Polytechnique (941-82-00), le 10 à 21 h : Trio lieder.
SCEAUX, Les Gémeaux (660-05-64), le 12 à 21 h : Riposte.
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, S.M.J. (901-11-38), le 13 à 15 h : Ganja.
SAINT-OUEN, Palais des sports, voir Jazz.
SUCY-EN-BRIE, Ferme de Grand-Val, le 15 à 20 h 45 : G. Coute.
VINCENNES, Th. D. Sorano (374-73-74), (S. Dim. soir, Mar.) 21 h., mat. Dim. 18 h : le Cormoran de Bougainvillé.

La danse

A DEJAZET (887-97-34) (D. soir), 20 h 30, mat. dim., 17 h : J. Gandi (à partir du 11).
CISP TH. DE PARIS (343-19-01), le 15 à 20 h 45 h : Groupe chorégraphique de la Sorbonne.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), les 9,10 à 20 30 : Ballet Rodeo.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (D. soir, L.), 20 h 30 : mat. dim., 15 h : Ballet du XXe siècle.
RANELAGH (288-64-44), le 10, à 18 h 30 : New-York Baroque Dance Company.
TEMPLIERS (272-94-56) (Mer., L., Mar.), 20 h 30, mat. dim., 14 h 30 : Ballet Iberia.
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), le 9, 10, 12, 15 à 20 h 30, le 13, à 15 h et 20 h 30 : Ballet-Théâtre français de Nancy.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 9

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, chœur de l'orchestre, chef de chœur A. Oldham (Lalo, Mendelssohn, Prokofiev).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : E. De Barros (Albeniz, Haydn, Liszt, Grieg).
RADIO-FRANCE – Auditorium 106, 18 h 30 : M. Debost, P. Pontier (Saint-Saëns, Fauré, Franck...).
INSTITUT NEERLANDAIS, 20 h 30 : J. Steendam, S. Schluter, G. Akkerhuis (Brahms, Schumann, Dvorak...)
LUCERNAIRE, 21 h : Abelone, D. Guiot, S. Joly.

JEUDI 10

LUCERNAIRE, 21 h : voir le 9.
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : M. Chauveton, *J.-M. Damase.*
RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : Nouvel Orchestre Philharmonique, dir. Th. Guschlbauer (Schumann).
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir le 9.

VENDREDI 11

LUCERNAIRE, 19 h 45 : R. Grandjean-Nakaoki (Beethoven, Mozart, Bach, Liszt) ; 21 h : voir le 9.
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir le 9.
RADIO-FRANCE – Auditorium 106, 18 h 30 : B. Van Asperen (Bull).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h 30 : J. Bream (Bach, Weiss, Mozart...).
FIAP I, 20 h 30 : Atelier lyrique de Paris (Monteverdi, Glück, Mozart...) ; II, 20 h 30 : G. et Ch. Andranian, L. Blay, Ch. Roca (Beethoven, Rachmaninov, Fauré).
EGLISE ALLEMANDE, 20 h 30 : A. Schoof (Bach).
HOTEL DE GALLIFFET, *20 h 30 : Ensemble la Filarmonica Marchigiana* (Pergolèse, Zafred, Vivaldi).

SAMEDI 12

LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 11 ; 21 h : voir le 9.
RADIO-FRANCE, AUDITORIUM 106, *18 h 30 : Berry Hayward Consort (musique médiévale des treizième et quatorzième).*
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. J.-Cl. Casadesus, M. Constant, Ph. Bender, E. Krivine, J. Mercier (Beethoven, Haydn, Berlioz...).
SALLE GAVEAU, 17 h : Les Solistes de Strasbourg (Debussy, Roussel, Bartok...).
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h : M. Nakai (Bach, Mozart, Schubert...).

DIMANCHE 13

NOTRE-DAME, 17 h 45 : M. Mehl (*Sweelinck, Liszt*).
EGLISE SAINT-MERRI, 16 heures : J. Helton, R. McCoy (Jolivet, Creston, Stevens...).
THEATRE DU RONT-POINT, 11 h : O. Charlier, Y. Chiffoleau, P. Devoyon (Haydn, Beethoven).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 11.
EGLISE DE LA TRINITE, 20 h 45 : Orchestre et chœur franco-allemand, dir. Ch. Kuhlewein (Bach).
EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 heures : A. Schoof (Buxtehude, Bach, Bruhns).
CONCIERGERIE, 17 h 30 : La Grande Ecurie et la Chambre du Roy, dir. J.-Cl. Malgoire (Haëndel).
EGLISE ST-THOMAS D'AQUIN, 17 h 30 : Ph. Guilmard (Du Mage, Buxtehude).
THEATRE MUSICAL DE PARIS, Salle Pleyel, 15 heures : Orchestre Colonne, centième anniversaire de la mort de Wagner (extraits d'opéra, sol. Bent Norup, dir. D. Russel Davies).

LUNDI 14

LUCERNAIRE, 19 h 45 : Quatuor Gabriel-Pierné, J.-C. Fohrenbach ; 21 heures : N. Maison, C. Lupovici (Mozart, Schubert).
RANELAGH, 18 h 30 : Musiques traditionnelles malgaches.
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h 30 : G. Kremer, A. Schiff (Schumann, Schubert, Stauss).
EGLISE SAINTE-ANNE DE LA MAISON BLANCHE, 10 h 45 : O. Allonard Carny.
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : V. Eresco (Rachmaninoff, Chopin).
ATHENEE, 21 h : Sh. Verret, W. Wilson (Haëndel, Schumann, Hall...).
CENTRE CULTUREL CANADIEN, 20 h 30 : R. Collard, L. Indergaard.
EGLISE DE LA TRINITE, 20 h 45 : voir le 13.
CITE INTERNATIONALE, Grand théâtre, 20 h 30 : Musique populaire et liturgique russe.
INSTITUT NEERLANDAIS, 12 h 30 : Amsterdam Gitaartrio (Byrd, Gragnani, Duarte...).

MARDI 15

LUCERNAIRE, 19 h 45 et 21 h : voir le 14.
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-F. Paillard (Telemann).
RANELAGH, 18 h 30 : Ensemble de l'itinéraire, dir. M. Decoust (Schoenberg).
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h : La Grande Ecurie et la Chambre du Roy, dir. J.-Cl. Malgoire (Monteverdi).
***SALLE PLEYEL**, 20 h 30* : A. Brendel (Beethoven).
CENTRE CULTUREL CANADIEN, 12 h 30 : J. Knight, H. Burley (Chostakovitch, Stravinski, Hindemith).
EGLISE SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE, 21 h : Petits chanteurs de l'abbaye de Montmartre ; Maîtrise de Saint-Martin de Blanquefort ; Orchestre de chambre Ad Artem de Paris, dir. D. Fanal (Pergolèse, Fauré).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : G. Collier's London Allstars.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), (D., L.), 22 h 30 : Agbavia.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), à 23 h, le 9 : Monica Passos : *Alternative ; les 10, 11, 12 : Los Salseros ;* dim., 23 h : Deca.
DEPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30, le 10 : Metronome, Ch. de Dieuleveut ; les 11, 12 : Jimmy Bock and Blue Train ; le 15, à 21 h 30 : E. Voilaune ; 22 h 30 : M. Day ; 23 h 30 : M. Anconina.
DUNOIS (584-72-00), les 10, 11, à 20 h 30 : E. Guijelri, G. Villard, J. Mereu, Ch. Rollet ; les 12, 13 : Workshop de Lyon.
ELDORADO (208-45-42), le 14 à 21 h : Pat Metheny.
ÉLYSÉE-MONTMARTRE (606-38-79), le 8, à 20 h 30 : Triptyque Orchestra.
ESPACE CARDIN (266-17-30) *le 13, à* 17 h : G. Gruntz Travelling Band.
FIAP (589-89-15), le 12, à 20 h 30 : Quintet Dernières Nouvelles.
FORUM (297-53-39), le 9, à 20 h 30 : M. Nissim, D. Brand ; le 10 : J.-F. Jenny-Clark/F. Mechali, H. Parlan, B. Few/A. Silva ; le 11 : A. Pinsolle, *M. Graillier/A. Cullaz, D. Levallet*/G. Marais/D. Pifarely ; le 12 : F. Faton Cahen, Y. Hasselmann, S. De Briano, G. Ferris.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, les 9, 10 : Dexter Gordon ; les 11, 12, 13 : J. Raney Quartet ; le 15 : D. Malherbe, J.-P. Rykiel.
PALACE (246-10-87), le 10, à 21 h : Reggae Ganja ; le 14, à 21 h : J. Cale.
PALAIS DES SPORTS DE SAINT-OUEN, le 13, à 20 h : Manfred Mann.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : mer. :M. Aldin Trio ; jeu. : Watergate Seven + One ; ven. : Dixie Francis ; sam. : *Preissac Jazz Quintet ; lun. : VSOP Ragtime* ; mar. : les Haricots Rouges.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Ph. Petit, A. Jean-Marie, R. Del Fra, O. Johnson (dern. le 13) ; à partir du 14 : F. Bourrec, B. Richard, Ph. Drouillard, L. Cokelaere, L. Rouah.
RADIO-FRANCE, Auditorium 106 (524-15-16), le 10, à 18 h 30 : Quartette M. Roques.
SLOW CLUB (233-84-30), les 9, 10, 11, à 21 h 30 : Cl. Luter ; le 12 : les Barbecues ; le 15 : M. Laferrière.
SUNSET (261-46-60), (D., L.), 23 h : Panam fusion.
***VIEILLE HERBE** (321-33-01), le 10, à* 20 h : la Bamboche.

Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75), le 9 à 14 h 30 ; les 11, 12, à 14 h 30 et 20 h 30 ; le 13, à 14 h 30 et 18 h 30 : le Vagabond tzigane.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. Dim. 16 h : B. Haller.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 9, à 20 h 30 : G. Perla ; les 10, 11, à 20 30 : N. Khemir ; le 12, à 17 h et 20 h 30 : V.-P. Toccoli ; le 13, à 10 h : J.-P. Debailleur : le 15, à 20 h 30 : Faustino.
L'ÉCUME (542-71-16), le 15, à 22 h : M. Valence.
ESPACE CARDIN (266-17-30), les 11, 12, 14, 15 à 20 h 30 : P. Barouh.
FORUM (297-53-47), le 15 à 21 h : E. Wiener.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) 22 h 30 : J. Humenry, J. Ada.
***MARIGNY** (256-04-41) (D. soir, L.)* 21 h, mat., dim. 15 h : Thierry Le Luron.
OLYMPIA (742-25-49), 21 h : Ch. Couture (dern. le 13) ; à partir du 15 : M. Jonasz.
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03) (D. soir, L.) 21 h, mat. dim. 15 h : M. Sardou.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. Dim., 15 h : Dimitri (à partir du 15).
THÉATRE DE PARIS (280-00-30) le 15 à 18 h 30 : Talila.
THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), les 10, 11, 15, à 20 h 30 ; les 9, 13, à 15 h ; le 12, 15 h et 20 30 : A. Cordy.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), (D., L.), 21 h 30 : L. Rizzo, M. Fernandez, Josefina ; dim. 21 h 30 : O. Guidi, J.-C. Carrasco.

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 9 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Les mercredis de l'information : Les exilés du Reich.
Reportage de M. Honorin sur les réseaux d'extrême droite et sur l'implantation des anciens nazis en Amérique du Sud. Il remplace « la piste Hô-Chi-Minh », initialement prévu, en raison de l'affaire Barbie.

21 h 35 Concert : Festival de Pau 1982
Œuvres de Bach et de Bartok, par l'Orchestre de Chambéry et de la Savoie, sous la direction de C. Gibault, solistes Y. Menuhin et J. Mistry.

22 h 35 Salle de match.
Magazine mensuel du tennis.

23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Téléfilm : Trois morts à zéro.
Scénario de J. Kirsner, réal. J. Renard (2e partie).
Deux joueurs de football sont abattus en plein match par un tireur fou armé. Ce suspense, parfois un peu long, nous fait découvrir les coulisses réelles du ballon rond.

22 h 10 Magazine : Les jours de notre vie.
De D. Thibault.
La sclérose en plaques, avec les professeurs Lhermitte et Marteau, le docteur Lyon-Caen, du service de neurologie de l'hôpital de la Salpêtrière, les professeurs Baumann, Hauw et Schuller, J.-F. Bach, Chany et Lebon.

23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Variétés : Cadence 3.
Emission de G. Lux, L. Milcic et P. Danel.
Autour de Julio Iglesias, Jeane Manson, Régine, Gérard Lenorman, les Charlots...

21 h 40 Journal.

22 h Variétés : Un soir de fête.
Réal. : P.-A. Picton.
En hommage aux personnes du troisième âge, retransmission du spectacle de la maison de la culture d'Alfortville, avec les anciens de la commune, présentés par Pierre Douglas. Les Sœurs Étienne, Patrice et Mario, Rina Ketty, Jean Raphael, le groupe folklorique auvergnat « Lou Padelou », une chorale arménienne.

22 h 50 Une minute pour une image.

22 h 55 Prélude à la nuit.
« Cantabile », de N. Paganini ; « Tambour », de J.-M. Leclair, par J.-J. Kantorow au violon et J. Rouvier au piano.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, La science en marche : Promenade au jardin des sciences.

22 h 30, Nuits magnétiques : les conteurs ; à 23 h, en cas d'absence.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné au Théâtre des Champs-Elysées, le 20 octobre 1982) : « Sonatine pour violon et piano en sol mineur », « Fantaisie pour violon et piano en ut mineur », de Schubert ; « Sonatensatz pour violon et piano en ut mineur », de J. Brahms ; « Chaconne en ré mineur », de J.-S. Bach ; « Cantabile », de Paganini ; « Suite espagnole populaire », de M. de Falla ; par L. Kogan, violon, et N. Kogan, piano.

22 h 30, La nuit sur France-Musique : Le club des archives.

Jeudi 10 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 Vision plus.
12 h HF 12 (info.).
12 h 30 A tout cœur.
13 h Journal.
13 h 50 Objectif santé : Bricolage au troisième âge.
16 h 25 Croque-Vacances.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 Météorologie.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Libre expression.
La C.G.C.
20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : la Dernière cigarette.
De M. Ressi, réal. B. Toublanc-Michel, avec D. Carrel, H. Garcin, P. Noelle...
Marie veut s'arrêter de fumer. Une bonne résolution, qui n'arrive pas à combler l'absence d'intrigue doublée d'une mise en scène sommaire. Passons.

22 h 15 Les idées et les hommes : Quelques pages dans la vie de Franz Kafka.
Emission de D. Huisman, M.-A. Malfray. Réal. C. Chaboud.
Une reconstitution de l'univers de Kafka, à Prague, à travers des saynètes jouées avec talent par Daniel Berlioux. L'ensemble constitue un documentaire honnête sur l'auteur du « Procès ».

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 5 Jeu : L'Académie des neuf.
13 h 30 Émissions régionales.
13 h 50 Série : Les amours de la Belle Époque.
14 h Aujourd'hui la vie.
La science et la morale.

15 h Film : Le Voile bleu.
Film français de J. Stelli (1942), avec G. Morlay, P. Larquey, E. Popesco, Alerme, Charpin, G. Grey (N. rediffusion)
Veuve d'un combattant de 1914, une femme consacre sa vie aux enfants des autres. Sous le « voile bleu » de gouvernante, elle passe de foyer en foyer, prodiguant son amour maternel. Réalisé sous l'occupation et quelque peu marqué d'intentions édifiantes propres aux principes moraux de l'époque Pétain, ce mélodrame, joué avec une grande conviction par Gaby Morlay, fut un très grand succès commercial. Il reste apprécié du public populaire.

16 h 50 Magazine : Un temps pour tout.
De M. Cara et A. Valentini : le tourisme.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.

20 h 35 Magazine : L'heure de vérité.
De F.-H. de Virieu, réal., J.-L. Leridon.
Avec M. Pierre Mauroy, premier ministre.

21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
Avec P. Gabriel, Pat Benatar, Laurie Anderson...

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Rassemblement pour la République.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux.

20 h 35 Parole donnée : l'amère patrie.
Emission de M. Benayoum, réal. B. Martino, sur une idée de D. Karlin et Otzenberger.
Onze garçons et filles de parents musulmans de Châlons-sur-Marne parlent de leur déchirement entre leur culture d'origine et leur culture d'adoption, de leurs conditions de vie, des problèmes que pose leur intégration.

21 h 35 Journal.

21 h 55 Ciné-Passion.
Désormais, chaque deuxième et troisième jeudi du mois, la comédienne Marie-Christine Barrault va présenter le film qui suit, présentation volontairement subjective. Ni speakerine ni journaliste, mais actrice.

21 h 57 Le film : Dites-lui que je l'aime.
Film français de Claude Miller (1977), avec G. Depardieu, Miou-Miou, C. Piéplu, J. Denis, D. Laffin.
Un homme apparemment ordinaire, comptable dans une ville de province, dédaigne l'amour de sa voisine. Il aménage, en montagne, un chalet où il veut amener la femme qu'il aime depuis l'enfance. Celle-ci, mariée, le repousse. Transposition d'un roman de Patricia Highsmith dont Miller a gommé l'aspect « aventure criminelle » au profit de la peinture d'une névrose. Mise en scène exacerbée, paroxysme dramatique de l'interprétation.

23 h 45 Une minute pour une image.

23 h 50 Prélude à la nuit.
Danse espagnole nº 11, de E. Granados, par T. Llacuna au piano.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : le Bangladesh.
8 h, Les chemins de la connaissance : Visages au fond du puits ; à 8 h 32, Max Weber ou le refus des systèmes; à 8 h 50, Le cœur enneigé.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag, à E. Deher, pour « les Oliviers de Samarie ».
11 h 2, Musique : Libres parcours variétés, par E. Griliquez (et à 13 h 30 et 17 h 32).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons : Kuala-Lumpur.
14 h 5, Un livre, des voix : Correspondance Flaubert-Sand.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : Départementale, dans le Vaucluse ; *à 17 h : Roue libre.*
18 h 30, Feuilleton : le Bonheur fou.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : le cerveau du début jusqu'à la fin, avec le professeur F. Lhermite.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : « la Dame à la rivière », de O.T. Ulmer, *suivi d'un entretien* avec l'auteur; à 21 h 30, « Au creux de la vie », de S. Favier (rediff.).
22 h 30, Nuits magnétiques : les conteurs ; à 23 h, En cas d'absence.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de T. Tallis, F. Sor, A. Scarlatti...
8 h 7, Le Bougolama 8-9.
9 h 5, L'oreille en colimaçon.
9 h 20, D'une oreille l'autre.
12 h, Le royaume de la musique.
12 h 35, Le jazz en France.
13 h, Musique légère : œuvres de Walter, Curtis, Löhr, Calvi, Walberg, Milhaud.
14 h 5, Musiciens à l'œuvre : les quatuors de Beethoven.
17 h 5, Les intégrales : la musique de chambre de J. Brahms.
18 h 30, Studio-Concert : en direct du Studio 106, jazz avec le quartette de M. Roques.
19 h 38, Jazz : le bloc-notes.
20 h, Actualité lyrique.
20 h 30 Concert (en direct du Grand Auditorium de Radio-France) « Allegro de concert pour piano et orchestre », « Concerto pour violoncelle et orchestre », Symphonie nº 1 en si bémol de Schumann ; par le Nouvel Orchestre philharmonique ; dir. T. Guschlbauer ; sol. P. Devayan, piano ; F. Lodéon, violoncelle.
23 h 30, La nuit sur France-Musique ; 23 h, Studio de recherche radiophonique, musiques électroacoustiques de Bayle et Schaeffer ; 0 h 5, Nocturnes.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 9 FÉVRIER

– *M. Jacques Chaban-Delmas,* ancien premier ministre, député-maire (R.P.R.) de Bordeaux, et *Mme Catherine Lalumière,* ministre de la consommation (P.S.), participent au débat organisé par Europe 1, à 19 h 30.

JEUDI 10 FÉVRIER

– *M. Meier Rosenne,* ambassadeur d'Israël en France, est reçu à l'émission « Plaidoyer », sur R.M.C., à 8 h 30.

– *M. André Henry,* ministre du temps libre, est invité à l'émission « Le magazine du temps libre » sur Canal 109, à 12 heures (Paris, 104 Mgz).

– *Mme Huguette Bouchardeau,* secrétaire nationale du P.S.U., est reçue au journal de TF 1, à 13 heures.

– *M. Pierre Mauroy,* premier ministre, participe à l'émission « L'heure de vérité », sur Antenne 2, à 20 h 35.

COMMUNICATION

Lu

LE « JOURNAL SECRET », D'ALFRED FABRE-LUCE

Une méditation sur la vieillesse

Alfred Fabre-Luce est un homme de bonne compagnie. Il prend son breakfast avec Alain Peyrefitte et son thé avec François Mitterrand. Avec le premier, *il s'entretient des Mémoires posthumes de* Georges Pompidou. Avec le second, il évoque la menace militaire soviétique et l'élargissement de l'actuelle majorité. C'est une chance, note-t-il avec regret, que le président ne semble pas prêt à saisir...

Alfred Fabre-Luce est un homme de trop bonne compagnie pour se livrer à des révélations scandaleuses ou à des aveux impudiques, même dans un *Journal secret* puisque c'est ainsi qu'il intitule ce volume de souvenirs, de réflexions et de rencontres couvrant l'année 1982. *« Une incurable bonne éducation d'autrefois m'interdit à jamais certains comportements »*, écrit-il. Pourtant, en dépit de son ton retenu, de son exquise politesse et de son attachement aux mondanités, Alfred Fabre-Luce parvient non seulement à piquer constamment notre curiosité, mais aussi à nous émouvoir.

C'est que, dès les premières pages de son *Journal*, il flirte avec sa nouvelle fiancée : la mort. Saura-t-il être digne d'elle ? Et d'abord où l'accueillera-t-il ? Montaigne disait : *« Au loin, parmi des inconnus »*. Fabre-Luce hésite : en Extrême-Orient, peut-être, face au soleil, qui est l'origine de toute vie, et à la mer, qui est l'origine de notre vie.

Le don précieux de la frivolité

Il pense à Montherlant qui, dans une interview, avait parlé d'affubler d'une armure sa dépouille mortelle. Il lui avait déconseillé cet *« enterrement d'antiquaire »* et Montherlant en fut vexé. Il songe aussi à Romy Schneider qui, avant de mourir, avait écrit ces derniers mots : *« Veille bien sur tes souvenirs d'enfance, car, un jour, il ne te restera que cela. »* Il n'oublie pas non plus Gilbert Cesbron, le chrétien, parlant juste avant sa mort du *« don précieux de la frivolité »* et de ce *« balcon ouvert sur le vide »*... Et, avant de mettre le point final à ce *Journal secret*, Fabre-Luce raconte encore comment certains de ses amis lui ont appris malgré eux qu'il ne faut pas accepter une fin dégradée. L'un d'eux, un homme plus âgé que lui, lui avait dit, il y a dix ans : *« On devrait exécuter les vieillards »*. Puis, il y a cinq ans : *« Ne venez plus me voir, vous me diriez des choses intéressantes, et je les oublierais aussitôt. »* A la fin de l'année, Fabre-Luce a été invité une dernière fois chez cet homme *« J'ai trouvé,* raconte-t-il, *dans un fauteuil une poupée habillée qu'on a fait lever pour me saluer. La main que j'ai serrée était encore affectueuse. Espérant que l'amnésie aurait, comme il arrive souvent, épargné les impressions les plus anciennes, j'ai commencé en lui parlant d'un souvenir d'enfance qu'il m'avait, autrefois, raconté. Mais non : J'étais le seul à connaître encore le petit garçon qu'il avait été en un temps où je n'étais pas encore né. (...) Il m'a alors semblé que nous nous étions quittés longtemps auparavant, un jour où nous ne le savions pas. »*

ROLAND JACCARD.

★ *Journal secret*, d'Alfred Fabre-Luce. Ed. Julliard. 340 p. 75 F.

« L'An 40 » de Claude Santelli sur TF 1

(Suite de la première page.)

Jamais encore le mythe n'avait été aussi bien expliqué. Jamais non plus, on n'avait sans doute pu faire savoir à tant de personnes que, derrière le vieillard aux yeux bleus, il y avait aussi le doctrinaire, l'homme d'ordre, qui, bientôt, réglera leur compte aux dirigeants de la IIIe République, internera ses adversaires, patronnera la propagande antijuive et les films, les discours qui n'auront rien à envier à ceux d'un *Goebbels*.

C'est à ce stade qu'on a pu mesurer toutes la portée de la séquence d'ouverture, cette présentaton expresse apparemment anachronique du *Boule de suif* de Maupassant avec *le rappel de la phrase : « Le devoir commençait pour les vaincus de se montrer gracieux avec les vainqueurs. »* C'était en 1870.

Gracieux, Vichy le fut assurément dès la poignée de mains de Montoire, dès cette rencontre Pétain-Hitler fixée par l'image et ancrée dans la mémoire de ceux qui la vécurent. A tous ceux-là, Charles de Gaulle à Londres a déjà opposé ce que Malraux appela *« le non du premier jour »*, mais Charles de Gaulle reste et restera, quatre ans durant, la voix sans visage. Les visages, ce sont ceux de Pétain, de Laval, ceux aussi de ces foules en pâmoison devant celui que Céline appelait avec dérision *« notre dernier roi de France, Philippe le dernier »*.

Voilà le malheur autopsié avec ses artisans, ses témoins, les cyniques comme les anéantis, les lucides comme les penauds. Une autopsie, ce n'est jamais ragoûtant, mais ça apprend des choses. En ce temps où un Barbie fait la *« une »* des gazettes, le hasard d'une programmation a voulu que l'on puisse mieux comprendre qui, sans l'avoir peut-être prémédité, lui donna malgré tout les clés.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANCY SE DÉCLARE INCOMPÉTENT

21 % des actions de « l'Est républicain » restent sans propriétaire connu

De notre correspondant

Nancy. – La chambre civile du tribunal de grande instance (T.G.I.) de Nancy, présidée par M. Sellier, s'est déclarée, mardi 8 février, incompétente pour se prononcer sur le problème de la propriété de 21 % des actions de *l'Est républicain*. La cour a estimé que le dossier était de la compétence du tribunal de commerce.

Malgré de multiples actions en justice, qui se comptent désormais par dizaines, le fond de cette affaire n'aura donc pas, une nouvelle fois, été évoqué. En 1974, après que *le Républicain lorrain* se fut rendu acquéreur de ces actions, le conseil d'administration de *l'Est républicain* avait mis son veto à l'opération. M. Charles Boileau s'était alors porté acquéreur des 50 372 actions en son nom propre et avait mis sur la table un chèque de 8,88 millions de francs.

En fait, deux jours plus tard, les actions achetées devenaient la propriété de la Grande Chaudronnerie Lorraine (G.C.L.), dont M. Boileau était alors le P.-D.G. Les choses prenaient un tour nouveau, lorsque en novembre 1979, M. Charles Boileau perdait la direction de cette société. Le nouveau P.-D.G., M. Bernard Pinchard, s'alliat objectivement avec le groupe Lignac, qui possédait déjà environ 28 % des actions de *l'Est républicain*. Ils devenaient ainsi le premier groupe d'actionnaires face au groupe Boileau-Fournier.

Les actions en justice prenaient alors leur régime de croisière, ponctué par des coups de théâtre. Ainsi, M. Charles Boileau était symboliquement dénoncé, dans l'affaire de 1974, comme un prête-nom en infraction avec l'ordonnance de 1944 sur la presse, par son propre conseil d'administration, le 18 novembre 1982. La G.C.L. était alors purement rayée du régistre des actionnaires de *l'Est républicain* et remplacée sans autre forme de procès par une Compagnie française de communication (C.F.C.)

Ce jeu d'écriture pour le moins insolite permit au tribunal de commerce de Nancy de donner, le 30 novembre 1982, à quelques heures de l'assemblée générale de *l'Est républicain*, le droit de vote inhérent aux actions à la C.F.C. Une décision qui allait à l'encontre d'un jugement prononcé trois jours auparavant par le T.G.I. de Nancy. M. Charles Boileau, ainsi que son fils Francis étaient ainsi confortés, lors de l'assemblée générale, à leurs postes de P.-D.G. et de directeur général.

Un caractère commercial

Dans le jugement rendu mardi, la cour estime que, d'après les dires d'un *administrateur de l'Est républicain*, évoqués lors du fameux conseil d'administration du 18 novembre 1982, le conseil d'administration de 1974 avait annoncé son opposition formelle à l'acquisition d'actions par *« une personne morale dont le* Républicain lorrain *pourrait éventuellement devenir l'actionnaire prédominant »*. M. Charles Boileau, estime-t-on dans le jugement, a alors été contraint d'acquérir en apparence les actions à titre personnel, alors qu'en réalité il les achetait bien pour le compte de la G.C.L. dont il était P.-D.G.

Cet acte, comme le transfert ultérieur des actions à la C.F.C., a un caractère commercial souligné par la chambre civile du T.G.I. de Nancy. Le dossier transitera à nouveau vers le tribunal de commerce de Nancy, sans qu'on sache véritablement à qui appartiennent ces actions désormais sous sequestre. Lors de l'audience, Me Solal, avocat du *Républicain lorrain*, a toutefois signaléque, le 7 janvier 1983, des offres réelles de paiement à la G.C.L. avaient été notifiées par la C.F.C.

Pour Me Dechaise-Martin, avocat de la C.F.C., cette société fut créée par un groupe de jeunes, en 1981, pour fonder un bihebdomadaire en Loir-et-Cher. *« Sans réelle utilité, depuis que les amis de M. Boileau ont repris cette coquille vide afin de former une société pour racheter la G.C.L. »* Depuis, M. Jo Dieudonné, chef des informations de *l'Est républicain* a remplacé M. de Vavrin au poste de P.-D.G., Mme Fournier comptant parmi les nouveaux actionnaires. *« Je déclare solennellement que M. Hersant n'a strictement rien à voir dans cette société »*, a tenu à préciser Me Dechaise-Martin.

JEAN-LOUIS BEMER.

Une lettre de R. Gayet

M. Roger Gayet, ancien membre du conseil de gérance du quotidien l'Union, *dans une lettre datée du 28 janvier, nous prie d'informer nos lecteurs des raisons qui ont motivé son départ :*

Malgré l'interdiction d'une majorité du conseil de gérance, dûment notifiée à tous les responsables, *ont* paru, dans notre numéro du 16 décembre 1982, deux pages dont une fausse une, entièrement réservées à des communiqués de syndicats et de leurs amis associés ou non, mais tous de la majorité... laissant des blancs, véritable censure, aux emplacements « réservés » aux autres associés, qu'ils soient neutres ou de l'opposition.

C'est la première fois, à ma connaissance, que pareil fait se produit dans la presse, le Livre ayant toujours été respectueux, jusqu'alors, des responsabilités attachées à chacune des fonctions : édition et impression.

Ce coup de force suivi d'une occupation administrative des locaux était,pour moi, inacceptable. C'est pourquoi j'ai décidé de me retirer en faisant valoir par anticipation, étant donné mon âge, mes droits à la retraite, ce que j'ai signifié à mes collègues par une lettre datée du 16 décembre 1982, dont voici un extrait : *« Devant la situation actuelle absolument inadmissible et la prise du pouvoir, cette nuit, par un véritable « soviet » qui a imposé une publication interdite par une majorité du conseil de gérance, la nomination d'un administrateur judiciaire provisoire me paraît désormais inévitable pour se substituer à une soi-disant direction collégiale qui n'en a que le nom et qui vient de démontrer avec éclat, l'inanité du système qui nous régit statutairement. »*

● *En annexe de son livre* Quand la rose fanera, dont M. René Rémond a présenté la critique dans *le Monde* du 9 février, M. Alain Peyrefitte publie un « sondage inédit sur le vocabulaire des élèves de seconde d'un lycée de Rennes. » Mme Claude Lebrun, professeur au lycée de Chateaubriand de Rennes, tient à faire savoir que c'est à son insu que M. Peyrefitte a eu communication de ce document et que, par ailleurs, la présentation qu'il en fait est erronée *(nos dernières éditions)*.

Le Monde

société

UNE COMMUNICATION DE M. DEFFERRE AU CONSEIL DES MINISTRES

Des préfets de police pour lutter contre l'insécurité

Les nouvelles créations de postes de commissaires de la République délégués pour la police – plus couramment appelés préfets de police – devaient faire l'objet d'une communication de M. Gaston Defferre au conseil des ministres de ce mercredi 9 février. Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation devait justifier l'intérêt nouveau du pouvoir socialiste pour cette institution, jugée utile dans la lutte contre l'insécurité.

Après les deux départements de Corse en janvier, on sait désormais que les Alpes-Maritimes (Nice) et la Haute-Garonne (Toulouse) eront prochainement dotés d'un préfet de police, sur une demande insistante des élus socialistes de ces départements. Il n'est pas exclu que la Gironde (Bordeaux) vienne prochainement grossir le lot.

Cette évolution, qui tend à la généralisation des préfets de police dans les grandes villes est récente. Jusqu'en 1972, il n'existait qu'un préfet de police, celui de Paris, qui a en fait autorité sur quatre départements (Paris, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne). Un décret du 29 septembre 1972 créa trois nouvelles préfectures de police départementales à Lille (Nord), Lyon (Rhône) et Marseille (Bouches-du-Rhône). Enfin, la cas de la Corse est spécifique puisque M. Robert Broussard, préfet de police depuis le 5 janvier, a compétence pour les deux départements de l'île. Ainsi, en dix ans, après les récents engagements ministériels pour Nice et Toulouse, on est passé d'un seul préfet de police à sept.

Aucune nomination ne devait être annoncée au conseil des ministres de ce mercredi, qui devait s'en tenir à la démarche générale, illustrée ci-dessus par les témoignages d'un député socialiste, à Toulouse, et d'un préfet de police en fonction, à Lyon.

A Lyon

Le « premier flic » du Rhône

De notre correspondant régional

Lyon. – M. Bernard Grasset est *« préfet du Rhône, délégué pour la police »* depuis le 1er juillet 1981. Fils d'un notable charentais assassiné par la milice en 1944 pour cause de résistance, ce préfet de quarante-neuf ans est un homme d'ordre et de conviction. Ancien sportif, il semble tenir son goût pour les « contacts » d'un passé de troisième ligne de rugby dans l'équipe de Sciences-Po à Paris.

Ce « premier flic du Rhône » est cependant issu de la filière préfectorale classique. Depuis la création, à Lyon, de cette institution – qui est hiérarchiquement rattachée à l'autorité du préfet de région, aujourd'hui M. Olivier Philip, – M. Grasset est le *cinquième titulaire du poste. Par tou*ches successives, le rôle de ces responsables de la sécurité du département s'est affirmé. Il paraît très lointain le temps où, en 1972, le premier préfet délégué, M. Jean Périer, aujourd'hui préfet de police de Paris, était accueilli en termes sévères par le maire de Lyon, M. Louis Pradel : *« Au lieu d'un fonctionnaire avec sa seule valise, je préférerais un renfort substantiel de gardiens de la paix. »* En fait, les valises des cinq préfets ont contenu pas mal de képis ! En onze ans, les effectifs (en civil ou en tenue) ont augmenté d'un peu plus de 20 %, alors que la population départementale s'est stabilisée. En 1972, le Rhône comptait 2 430 policiers. Ils étaient 2 993 au 1er janvier. Un nombre conséquent auquel il faut ajouter environ 700 gendarmes.

« L'important de notre rôle de préfet de police n'est pas inscrit dans les textes. Nous sommes avant tout des coordonnateurs. » M. Grasset indique qu'il y a certes l'aspect réglementaire de son activité auquel il consacre *« un tiers de son temps de travail »* (situation administrative des cent cinquante mille étrangers du département, circulation, etc.). Mais il préfère insister sur l'harmonisation de toutes les activités, de toutes les polices placées sous son autorité : sûreté urbaine, renseignements généraux et police judiciaire.

Symbole de ce rôle de coordination : *la réunion qui regroupe,* tous les jours à 11 heures, le préfet et les responsables des principaux organismes. Tous les lundis, la réunion est élargie à des représentants de la gendarmerie, des C.R.S., de l'administration de la police (S.G.A.P.), de la sécurité militaire ou encore de la police de l'air et des frontières. *« Tous ces contacts,* estime M. Grasset, *tendent à réduire, voire à annihiler, toute tentative déraisonnables d'émulation. »* Il est vrai que Lyon ne connaît plus de « guerre des *polices ». L'autorité d'un responsa*ble unique ne paraît pas étrangère à cette amélioration des rapports internes d'un corps durement touché, il y a dix ans, par les « affaires » des ex-commissaires Tonnot et Javilley.

La coordination a également prouvé son efficacité en 1981, pen*dant l'été chaud de la banlieue est de* l'agglomération, par des mesures ponctuelles, mais aussi des actions préventives à plus long terme qui ont désamorcé, l'été suivant, ce brûlot social. Enfin, responsable de la sécurité civile, le préfet de police peut utiliser au mieux des moyens qu'il maîtrise bien : ainsi les chutes de neige du début de l'hiver, malgré leur ampleur, n'ont pas nécessité le déclenchement du plan Orsec dans le Rhône, une formule à laquelle avait dû se résoudre le préfet de la Loire.

Se sentant *« à mi-chemin »* du rôle de policier et de celui de préfet, M. Bernard Grasset estime qu'on *« ne reste pas impunément au contact des policiers, hommes de terrain, sans avoir une approche différente, notamment au niveau de la connaissance de leurs problèmes déontologiques »*. Auprès des élus de toutes tendances politiques, il affirme avoir aujourd'hui l'image de *« l'homme de la sécurité »*. Une preuve, selon lui, que l'institution est *« entrée dans les mœurs »*. En un mot, le préfet de police serait *« indispensable »*.

CLAUDE RÉGENT.

A Toulouse

Un cadeau pour M. Bapt (P.S.)

De notre envoyé spécial

Toulouse. – Il ne faut plus douter de l'importance et de l'influence des députés, surtout des députés socialistes. Les lettres qu'ils adressent aux ministères sont lues et relues, étudiées et parfois approuvées. Coup sur coup, MM. Max Gallo et Jean-Hugues Colonna, députés socialistes des Alpes-Maritimes, et M. Gérard Bapt, député (P.S.) de la Haute-Garonne, viennent d'éprouver les merveilleux effets de leur pouvoir ! Inquiets de la violence et de l'insécurité dans leurs circonscriptions, ils avaient écrit à M. Joseph Franceschi, secrétaire d'État chargé de la sécurité publique. Ils ont été pris au sérieux et mieux que cela... C'est M. Gaston Defferre lui-même, ministre de l'intérieur, qui a pris l'affaire en main. Le 28 janvier, il répondait par télex qu'il leur offrait le summum de ce qu'il peut accorder : un préfet de police.

L'histoire s'accélère parfois ainsi, après des phases de somnolence. Car *pour dire vrai,* M. Bapt *(par exemple)* n'en était pas à sa première correspondance. Le 27 octobre 1981 déjà, ce médecin cardiologue de trente-sept ans avait attiré l'atten*tion du « ministre et cher ami » sur* les problèmes de la police urbaine de Toulouse. Un an après, nouvelle missive et nouvelle requête place Beauvau. Il est question cette fois du « terrorisme » dont la Ville rose n'est pas sauve. Les chiffres sont là. 1980 : quarante-quatre attentats ; 1981 : soixante-cinq ; 1982 : trente-cinq. M. Bapt précise donc sa pensée : *« La mise en place d'une cellule de coordination antiterroriste à Toulouse est désormais indispensable. »* A Paris de parler.

Le 5 janvier 1983, M. Franceschi répond à M. Bapt. Un ministre pénétré et préoccupé par la situation toulousaine. Un ministre qui fait et fera du terrorisme son affaire. En Corse, précisément, il vient d'envoyer M. Robert Broussard, nommé commissaire de la République délégué pour la police par le conseil des ministres. Peut-être a-t-il déjà sa petite idée pour Toulouse et Nice ? En tout cas, il confie à M. Bapt : *« Je demande à M. Jean Duraud, conseiller technique à mon cabinet, d'effectuer, en liaison avec les autorités locales concernées, une mission sur place afin d'en développer les effets et de m'adresser un rapport précis sur les mesures nouvelles à mettre en œuvre. »* On connaît la suite. Le ministre de l'intérieur et son secrétaire d'État ne chôment pas.

Leur réflexion est rapide. Le 28 janvier, ils annoncent à M. Bapt qu'il va « avoir » son préfet de police.

M. Bapt est satisfait. Voilà une *décision qui portera peut-être* un coup à une *« longue tradition terroriste à Toulouse »*. *« Depuis cinq ans, nous enregistrons des attentats contre des agences de travail intérimaire et des centres informatiques »*, explique le député socialiste de la Haute-Garonne. Pis, les attentats visent désormais le P.S. *« Nous en sommes au cinquième attentat contre des locaux ou des élus du parti socialiste en quelques mois. »* Les permanences d'Agen et de Toulouse ont « sauté » et bien « sauté ». Le président du conseil régional *(P.S.) a été visé. M. Bapt lui-même* a été l'objet d'un attentat avorté à son domicile...

Contre le terrorisme

M. Bapt a donc de quoi être satisfait. Mais n'aurait-il pas protesté si M. Raymond Barre – dans ses habits de premier ministre – avait nommé des préfets de police en nombre ? Le député est surpris par la question, réfléchit et répond sans répondre : *« Tout est fonction de la mission que l'on donne à la police. Nous aurions protesté contre une police qui s'attaque aux militants et aux syndicalistes. Mais ce n'est pas la mission de la police. Nous sommes contre une police politique et pour la prévention. »*

Dans l'immédiat, les militants de gauche ne réagissent pas encore. Sont-ils surpris par ce soudain foisonnement de préfets de police en France ? Rassurés ? *« Vous savez, leur local a sauté,* dit M. Bapt. *Ils ont vu un immeuble s'effondrer sur lui-même. Ils pensent qu'un jour ou l'autre il pourrait y avoir mort d'homme. Vous comprenez, c'est pour défendre la démocratie contre le terrorisme. Une démocratie qui ne se défend pas est morte. »* Ces propos ne l'empêchent pas d'être convaincu que la sécurité de Toulouse passe avant tout par une augmentation des effectifs de police, par l'ouverture des commissariats la nuit et par l'îlotage.

Précisément, les socialistes toulousains répètent à qui veut l'entendre qu'ils ont plus fait pour la police que l'opposition (ou la droite, comme l'on voudra) depuis dix ans. *« Gérard Bapt a réussi à décrocher vingt-six postes supplémentaires, alors que de 1970 à 1980, les effectifs ont diminué »*, déclare M. Jean-Pierre Plancade, conseiller général (P.S.) de la Haute-Garonne. Et les effectifs, le nombre, il n'y a que ça de vrai. *« Les gens ont besoin de savoir où ils vont,* assure M. Plancade. *L'insécurité, de tous ordres, a des conséquences politiques catastrophiques. »*

A quelques semaines des élections municipales, la nomination de préfets de police ne fera en tout cas pas perdre de voix à la gauche. La sécurité est la deuxième préoccupation des Toulousains, selon un sondage Gallup-*l'Express-R.M.-C.* M. Bapt, candidat à la mairie contre M. Dominique Baudis, le sait bien. M. Defferre aussi dont les préfets de police ont des allures de cadeaux.

LAURENT GREILSAMER.

Un vieux discours

(Suite de la première page.)

Bien au-delà du conflit qui oppose, devant les tribunaux, la victime innocente à l'agresseur coupable, ou l'agresseur innocent à la victime coupable, se profile la guerre, toujours reprise, qui oppose *un peuple de braves gens à ses agresseurs potentiels.*

Rassemblant, à la fin du dix-neuvième siècle, toutes les forces hostiles à la République, le nationalisme prétendait déjà exprimer, au nom de la patrie, un idéal de légitime défense. Les vrais Français, ceux qui avaient en commun leur terre, leurs morts, ce que Barrès appelait l'« héritage indivis », étaient menacés de toutes parts : non seulement par l'Allemagne qui avait amputé et humilié la France, mais par *les forces du mal, alliées à l'ennemi,* qui, dans le pays, mettaient en cause un ordre social, un ordre moral. Les étrangers, parce qu'ils étaient des espions en puissance, les juifs, parce que l'errance et la trahison leur étaient naturelles, les financiers parce que l'argent capitaliste était sans patrie, les intellectuels parce qu'ils étaient sans racine et corrompaient les esprits, tous participaient d'un vaste complot contal de légurité de la France. Barrès dénonçait ces « points de pourriture sur notre ad*mirable race », qui obligeaient* au « sursaut national ». Pour les éliminer, toute défense était légitime.

Tous ceux qui ont remis en cause la démocratie n'ont cessé, en France, de remuer ces thèmes, tâchant de les adapter, selon les circonstances, aux besoins et aux souffrances des classes moyennes. *L'Action française,* les idéologies proches du fascisme, le vichysme, les ont repris en tout ou en partie. Le discours « sécuritaire » en est la continuité, cherchant, pour l'heure, son aliment non dans les périls qui menaceraient notre destin collectif – nous n'y pouvons plus guère – mais dans ceux qui affectent notre vie quotidienne. Il s'agit de protéger contre la délinquance une communauté de bons Français, qui ne sou*haitent qu'être tranquilles chez eux,* mais qui se trouvent contraints de défendre leurs personnes et leurs biens, et au-delà, des valeurs communes, un patrimoine moral.

Qui nous menace ? Les délinquants bien sûr. Mais, derrière eux, on aperçoit les délinquants en puissance, ceux qui leur ressemblent ou *qui les aident,* agresseurs *présumés* de notre « héritage ». Les immigrés, « couleur délinquant » comme Dreyfus semblait à Léon Daudet « couleur traître ». Les drogués, porteurs d'un vice marginal, étrange, étranger. Les juifs, que l'on voudrait bien supporter car ils ont beaucoup souffert, mais dont il faut, hélas, constater qu'ils sont par atavisme, porteurs d'idées subversives, les juifs qui décidément occupent trop de place. Les homosexuels qui détournent la jeunesse. Les intellectuels, *toujours prêts à excuser* les comportements criminels, frileusement enveloppés dans le confort de leurs idées et de leurs rentes. Et bien sûr la gauche : parce qu'elle encourage ceux qui mettent en cause les vertus traditionnelles, les idées reçues, les hiérarchies acquises, l'« héritage indivis », parce qu'elle accueille tous ceux qui organisent le désordre.

∴

Il n'a guère changé ce discours de l'extrême droite française, qui, de*puis plus d'un siècle, exalte* l'ordre et la sécurité contre les agresseurs de tous bords, hier traîtres et espions, aujourd'hui délinquants et voyous ! Et ce discours n'a pas cessé de se trouver un fondement légitime. Hier la défense de la patrie, aujourd'hui la protection de la sécurité individuelle, ce sont des objectifs, et des devoirs de tous les gouvernements. Mais le dessein politique est ailleurs : il s'agit de séparer les honnêtes gens et les « autres », les innocents et les coupables, les bons et les méchants, ceux qui sont conformes et ceux qui sont différents, et finale*ment* la droite qui maintient et la gauche qui bouleverse ! Et de même que le nationalisme commandait de « tout juger par rapport à la France », de même la sécurité ordonne de tout sacrifier à l'idéal sécuritaire. Ce projet commence par justifier les comportements individuels – il est licite de tuer pour protéger ses biens, – mais il peut se prolonger dans la vie nationale et inspirer un programme politique. Parce que la sécurité est au-dessus de toute règle, elle autorise les expulsions arbitraires, les extraditions faciles, les arrestations de précaution, les procès sommaires, les châtiments impitoyables. Elle oblige à faire exception aux lois et aux procédures. *Elle contraint* à *mettre en veilleuse* les libertés « dangereuses », luxe des temps tranquilles, pour un peuple qui serait en sécurité...

Oui, ce disours vaut attention : parce qu'il satisfait une ancienne tradition et une part du tempérament français, parce qu'il se nourrit de toutes les formes d'inquiétude, *parce qu'il prétend rassurer* ceux que maltraite la crise économique ou l'action politique. Sans doute la gauche a-t-elle le devoir de travailler sans relâche à une meilleure sécurité des personnes et des biens. *Mais elle* se tromperait lourdement si elle tentait, pour séduire, de récupérer le discours sécuritaire. Car il est, de nature, dirigé contre elle. Et elle s'est reniée sans profit chaque fois qu'elle a, sur ce terrain, tenté de s'approprier une idéologie qui lui est contraire.

Quant à la droite libérale, dont la tradition est respectueuse des libertés et des différences, il lui faudrait prendre garde à la marée montante d'un discours, venu de son extrême, qui risque un jour de la submerger.

JEAN-DENIS BREDIN.

APRÈS DES ASSOCIATIONS DE RÉSISTANTS ET DE DÉPORTÉS

Le MRAP a décidé de porter plainte contre Klaus Barbie

Tandis que le bâtonnier de Lyon s'entretenait avec Klaus Barbie, mardi 8 janvier, au fort Montluc, le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) décidait de porter plainte à son tour contre lui.

« Pour l'instant, Klaus Barbie m'accepte comme conseil et n'a demandé l'assistance de personne d'autre, a déclaré, mardi 7 février, Me Alain de La Servette, interrogé sur l'éventualité de l'intervention d'un collectif d'avocats allemands spécialisés dans la défense d'anciens nazis. Le bâtonnier du barreau de Lyon, qui venait de s'entretenir en tête à tête pendant environ une heure avec le détenu, a ajouté qu'*« il ne connaissait pas ces confrères allemands et n'avait pas été informé d'une quelconque intervention de leur part »*. Enfin, Me de La Servette a reconnu avoir déjà reçu des menaces, mais, a-t-il dit, *« il ne faut rien exagérer : un coup de téléphone, une lettre, dans les affaires graves, il y a toujours des anonymes pour se manifester d'une manière ou d'une autre... »*

M. Alexandre Hay, responsable du Comité international de la Croix-Rouge, a indiqué, lors d'une conférence de presse réunie mardi 8 janvier à Genève, que le sauf-conduit qui avait permis à Klaus Barbie de quitter l'Europe à destination de l'Amérique du Sud, en 1950, *« lui avait été délivré par la Croix-Rouge italienne, à la demande du quartier général allié de Munich »*. M. Hay a précisé que quelque cinq cent mille documents de ce type avaient été établis à l'époque, qu'*« il n'était pas possible de vérifier l'identité de chaque bénéficiaire, mais que, bien entendu, la Croix-Rouge n'aurait jamais remis à Barbie un tel sauf-conduit si elle avait connu sa véritable identité »*.

A ce propos, M. Bush, vice-président des Etats-Unis, interrogé le même jour, lors d'une conférence de presse, quant aux « protections » accordées à Klaus Barbie par les autorités de la zone d'occupation américaine en Allemagne *(le Monde* du 8 février), a éludé la question, se bornant à répondre : *« Je ne sais pas grand-chose, mais je profite de l'occasion pour dire que nous sommes profondément blessés par ce que nous entendons à propos de pratiques inhumaines et cruelles contre les populations pendant la guerre »*. *« Les Etats-Unis,* a dit encore M. Bush, *demeurent en première ligne des pays préoccupés par les crimes de guerre, et nous sommes ravis que cet homme soit amené devant la justice par des voies légales et qu'il soit jugé équitablement par la justice française. C'est une bonne chose. »*

Il se confirme, d'autre part, que les autorités néerlandaises réunissent actuellement des informations et des témoignages sur l'activité de Klaus Barbie aux Pays-Bas, où il fut en poste de mai 1940 à mai 1942, d'abord à La Haye, puis à Amsterdam, dans les deux cas *en qualité* de membre de la section des affaires juives de la SIPO-S.D. M. Paul Brillman, procureur hollandais chargé des crimes de guerre, a indiqué, le 8 février, qu'il ferait parvenir en France tous les éléments dont il dispose.

Plusieurs centaines de personnes, *dont une très large majorité de juifs,* avaient été envoyées dans les camps de concentration allemands à l'époque où Klaus Barbie exerçait des responsabilités aux Pays-Bas. Toutefois, a précisé M. Brillman, *« les Pays-Bas n'ont, pour l'instant, aucun projet portant sur une éventuelle demande d'extradition de Barbie »*.

Une déclaration de M. Hardy

Agé aujourd'hui de soixante-douze ans, retiré dans un petit village des Deux-Sèvres, M. René Hardy, le seul rescapé de l'arrestation, le 21 juin 1943 à Caluire, près de Lyon, de Jean Moulin et de ses compagnons, est sorti de son silence. Interrogé mardi par France-Inter et Europe 1, celui dont les deux acquittements en 1947 et 1950 n'ont pas convaincu tout le monde, a déclaré qu'il *« témoignerait au procès de Barbie si la justice souhaitait l'entendre »*.

Comme on lui demandait qui, selon lui, avait pu être à l'origine de la fuite qui avait permis à Barbie de s'emparer des résistants réunis dans la maison du docteur Dugoujon, M. Hardy a répondu : *« Il y a eu des imprudences multiples. »* Pour désigner les autres résistants assistant à cette réunion secrète, il a dit encore : *« C'étaient des boys-scouts. Ils ne faisaient pas la guerre, ils jouaient aux boy-scouts... Mais, de tout cela, je m'en fous à présent... Je suis malade, je veux me soigner, et qu'on me foute la paix ! »* Visiblement, M. René Hardy veut oublier *« cette époque incroyable, où la conjonction des culs-bénis du M.R.P. et des communistes faisait quelque chose de gratiné... »*.

M. SIMON WIESENTHAL RÉCLAME AU GÉNÉRAL PINOCHET L'EXTRADITION DE WALTER RAUFF

Santiago-du-Chili *(A.F.P.)*. – Walter Rauff, responsable de la mort de deux cent cinquante mille personnes dans des *« chambres à gaz ambulantes »*, se repose sur la côte chilienne *« protégé par la loi et décidé à garder le silence sur son passé »*. C'est ce qu'aurait affirmé mardi 8 février un prohe du criminel de guerre nazi.

M. Simon Wiesenthal, directeur du Centre de documentation juive à Vienne, a adressé en tout cas un télégramme au général Pinochet pour réclamer l'expulsion de l'ancien S.S., âgé de soixante-quinze ans.

Walter Rauff, *« est responsable de la mort, entre 1941 et 1942, de deux cent cinquante mille personnes en Pologne, en Lituanie, en Lettonie, en Biélorussie, en Ukraine et en Yougoslavie »*, affirme M. Wiesenthal dans son message.

Walter Rauff s'est établi au Chili en 1958 d'abord dans l'extrême sud du pays. Le gouvernement de Bonn avait, en 1962, demandé son extradition aux autorités chiliennes. La justice chilienne a, depuis, décrété la prescription des crimes commis par Walter Rauff, qui a dirigé une fabrique de conserves de poissons à 2 500 kilomètres au sud de Santiago, avant de s'établir dans la capitale chilienne après 1970.

M. LIONEL JOSPIN REND HOMMAGE AUX MORTS DE CHARONNE

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., a déclaré, mardi 8 février : *« Alors que Klaus Barbie est sur notre territoire pour y être jugé, et en ce vingt et unième anniversaire de la manifestation de Charonne, il est bon que les Français se souviennent de ceux qui sont morts parce qu'ils demandaient, avec des milliers d'autres, le démantèlement de l'O.A.S. et l'arrêt de ses menées terroristes ansi que la paix en Algérie. Aux neuf morts de Charonne, morts parce que la volonté de répression violente contre les démocrates et la tentation fascisante gagnaient certaines sphères de l'Etat, le parti socialiste veut, par ma voix, rendre hommage. »*

FAITS ET JUGEMENTS

L'encombrement des juridictions civiles

Le ministère de la justice publie des statistiques sur l'encombrement des tribunaux civils. *Le Courrier de la chancellerie* du mois de janvier fait ainsi état d'un accroissement moyen de 5 % pour les affaires civiles entre 1971 et 1981. Au cours de ces dix années, le nombre de ces affaires est passé de sept cent trente mille à un million deux cent vingt-cinq mille. Ce mouvement de hausse n'est pas uniforme, mais s'est accéléré brusquement en 1977 avec un taux d'accroissement annuel de près de 10 %. L'augmentation moyenne des affaires examinées par les tribunaux de grande instance depuis 1977 est de 12,5 % par an. Elle a été depuis cette date de 15 % pour les conseils de prud'hommes, de 7,5 % pour les tribunaux de commerce et de 8,5 % pour les juridictions d'instance.

Aix, Bastia et Paris l'emportent sur les autres juridictions par le nombre d'affaires traitées devant les tribunaux de grande instance (dix affaires pour mille habitants à Aix et à Bastia contre cinq à Angers, à Poitiers et à Reims, par exemple).

En appel, l'opposition Nord-Sud, si l'on excepte la capitale, apparaît nettement : à elles seules, les cours de Paris, d'Aix, de Bastia, de Bordeaux, de Toulouse et de Montpellier traitent 44 % des appels. Les statistiques du ministère de la justice font apparaître les distinctions géographiques suivantes : peu de droit social dans l'Ouest, le Sud-Ouest, l'Auvergne et l'Alsace ; peu de droit des affaires en Normandie, dans le Nord, le Nord-Est et le Massif Central ; peu de droit de la famille dans le Sud-Est, la Franche-Comté, la Lorraine et les Pays de Loire.

● *Attentat contre une banque à Paris.* – Une explosion d'origine criminelle a endommagé, mardi 8 février, vers 22 heures, les locaux de la Banque parisienne de crédit, situés 33, boulevard de la Chapelle, à Paris-10e. Quelques vitres du siège de la Fédération autonome des syndicats de police situé au premier étage ont été brisées et trois voitures en stationnement dans la rue ont subi des dégâts. D'après les premiers éléments de l'enquête, il semble bien que c'était la banque qui était visée par cet attentat, qui a été revendiqué auprès de l'agence Reuter par l'« Armée de libération des Canaques ».

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Collages

Les travaux de bricolage sont aujourd'hui facilités par les collages. Les assemblages de matériaux de toutes natures deviennent possibles grâce aux progrès de la chimie. Le revers de la médaille de cette évolution technologique est la perplexité du consommateur devant la diversité des produits qu'on lui propose.

L'association française de normalisation (Afnor) a établi des normes qui mesurent les performances de chaque type de colle, *ou plutôt d' « adhésif » qui est le* terme générique retenu. Eliminant la complexité des compositions chimiques et de leurs caractéristiques, l'Afnor a fait un utile travail de vulgarisation à l'intention des bricoleurs ; il est publié dans son guide « Maison bricolage » (30 F, en kiosque).

Le choix d'une colle est orienté par la nature du matériau à coller, celle du support (qui peut être semblable ou différente) et par la destination du collage : la réparation d'un objet *fragile requiert l'emploi* d'une colle tout autre que pour la pose de revêtements ou l'assemblage de bois ou de métal. Sans entrer dans des détails techniques, voici les principales colles pour la maison. D'abord la cellulosique, abusivement appelée « universelle », pour les petites réparations sur papier, carton, verre, porcelaine. La vinylique, également en dépannage, pour le tissu ou le bois, avec nécessité de serrage pour assembler des pièces.

La colle néoprène, ou contact, s'utilise en double encollage (sur matériau et sur support) pour poser des revêtements de sols et murs. La colle acrylique, qui adhère bien sur béton, plâtre et ciment, convient à la pose de carrelage ou de revêtements en plastique. L'époxyde permet un collage très résistant sur des petites surfaces de matériaux non poreux (métal, verre, porcelaine) ; composée d'une résine et d'un durcisseur, à mélanger, elle nécessite un serrage plus ou moins long pour sa prise. La cyano-acrylate est un adhésif très puissant à utiliser sur des objets en matière non poreuse. Il assure un collage quasi instantané, pratique pour des pièces dont les formes sont difficiles à maintenir en contact.

Si toutes les colles sont à mettre hors de portée des enfants, certaines sont d'une manipulation qui n'est pas sans danger. En particulier les cyano-acrylates, qui risquent de coller la peau des doigts. La néoprène contient des solvants inflammables dont les vapeurs sont *nocives. En général les* fabricants indiquent sur l'emballage du produit les précautions à prendre, mais ces mentions ne sont pas toujours assez percutantes au premiers coup d'œil.

Déjà utilisées par les professionnels, certaines colles sont maintenant adaptées aux travaux de bricolage. Une néoprène, en bombe, se pulvérise sur papier, moquette ou caoutchouc, pour faire un raccord de revêtement, gainer un tiroir ou fixer une plaque isolante (« Super contact » Rubson). Toujours néoprènes, de nouvelles colles peuvent fixer le liège par simple encollage (Desmaryes, Polyfilla). Même technique de pose simplifiée avec la colle « liège » Quélyd-décor à base de résines de polymères végétaux.

Une nouvelle génération de cyano-acrylates permet un collage instantané et puissant sur tous les matériaux, même poreux (bois, faïence, cuir, etc.) ; ce produit est composé d'un adhésif et *d'un activateur à utiliser séparément* (« Pattex uni-rapide » Henkel ; « Impact » Polyfilla ; « Acryl II » Sader ; « Ara-glue » Sodiema).

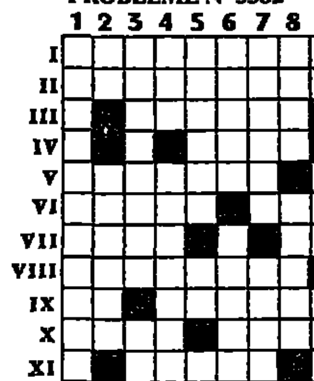
La colle thermofusible s'applique avec un pistolet chauffant dont Henkel vient de sortir un modèle pour bricoleur. Ce pistolet Pattex, dans lequel sont introduits des bâtonnets de colle, permet d'assembler bois, tissu, plastique, métal, sur eux-mêmes ou sur béton ou carrelage. On peut ainsi poser des moulures, fils électriques, lambris ou accessoires de toilette, ou réparer des objets. Et défaire l'assemblage en chauffant à nouveau les pièces collées.

JANY AUJAME.

• Les colles sont vendues dans les magasins de bricolage, les grandsmagasins, certaines grandes surfaces, quincailleries et drogueries.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3382



HORIZONTALEMENT

I. Cause de gros dommages aux bouquins. – II. Pour en sortir, il faut aimer le commerce. – III. Pas du tout rongée. – IV. Obligent à faire un choix. – V. Objet de conquête pour les Romains. – VI. Objet d'amour pour des gens pas désintéressés. Mérite la corde. – VII. Traiter comme un fou. Parfois au bout du compte. – VIII. Commencer à laver son linge sale. – IX. Coutumes. Donné quand le compte est bon. – X. Prouve qu'il y a eu un acquittement. Bout de bois. – XI. Très compact.

VERTICALEMENT

1. Des hommes dont on attend un peu de reconnaissance. – 2. Ont droit au respect. Est petit chez le crémier. – 3. Qui ont du plaisir à s'étendre. Pas conservé (épelé). – 4. Abréviation pour un métal léger. Elle eût des châteaux en Espagne. – 5. Militaire et pas civil. Qui ne peut donc pas se présenter. – 6. Peut être assimilé à la poudre à gratter. Peuvent assommer celui qui est à découvert. – 7. Gâché par celui qui ne sale pas assez. Précieux auxiliaire. – 8. Epouse d'infant. Qui n'a pas encore pris son bain. – 9. Pour lier. Moment où l'on voit apparaître une belle. Demi, n'est pas vraiment un homme.

Solution du problème n° 3381

Horizontalement

I. Médecine. – II. Epelé. Ica. – III. Démarreur. – IV. Ira (IRA). Narre. – V. Cognac (lieu de naissance de François Ier). Es. – VI. Anne. ONU. – VII. Etalait. – VIII. Est. Rail. – IX. Nui. Aga. – X. Tes. Médée. – XI. Sées. Séné.

Verticalement

1. Médicaments. – 2. Eperon. Suée. – 3. Démagnétisé. – 4. Ela. Net. – 5. Cerna. Aram. – 6. Racolages. – 7. Nier. Naïade. – 8. Ecureuil. En. – 9. Arès. Tee.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 11 FÉVRIER

« L'Opéra de Paris présenté aux jeunes », 13 h 15, intérieur, vestibule, Mme Sénant.

« Au Palais Galliera : les uniformes civils », 15 h 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Mme Bachelier.

« L'église Saint-Laurent », 15 heures, 68 bis, boulevard de Strasbourg, Mlle Garnier-Ahlberg.

« Le P.C. chef-d'œuvre d'Oscar Niemeyer », 15 heures, métro Colonel-Fabien, M. Guillier.

« La Comédie-Française sur la rive gauche », 15 heures, théâtre de l'Odéon, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« La peinture de l'Ecole de La Haye », 15 h 15, Grand Palais (Approche de l'art).

« Les trésors du cabinet des Médailles », 14 heures, rue de Richelieu (M. Bouchard).

« Le Panthéon », 14 h 30, entrée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les salons de l'Arsenal », 15 heures, 1, rue de Sully (Mme Hager).

« Le quartier Mouffetard », 15 heures, métro Monge (P.-Y. Jaslet).

« La Mosquée de Paris », 15 heures, place du Puits-de-l'Ermite (Paris et son histoire).

« Clignancourt », 15 h 30, métro Jules-Joffrin (Paris pittoresque et insolite).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

CONFÉRENCES

19 h 30, Sorbonne, amphithéâtre Bachelard, 1, rue Victor-Cousin, Père H. Biondi : « Chaire Teilhard de Chardin » (Université populaire de Paris).

18 h 30 : 19, boulevard des Invalides : « Aspects de la Chine » (Civilisations du monde).

20 h 15 : 11 *bis*, rue Keppler : « Karma et l'émancipation de l'âme » (Loge unie des théosophes), entrée libre.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 9 février :

DES DÉCRETS

● Portant nominations, affectations, mises en congé et admissions par anticipation dans les cadres d'officiers généraux (active et réserve) ;

● Pris pour l'application de la loi du 23 décembre 1982 relative aux études médicales et pharmaceutiques.

UNE LISTE

● Des candidats autorisés à participer aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au second concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature.

DROIT SOCIAL

QUI SONT LES INSPECTEURS DU TRAVAIL ? – Le bulletin *Liaisons sociales* vient de publier un numéro spécial *sur l'inspecteur du travail*. Cette brochure de 80 pages environ définit *« les contours précis que revêt la fonction d'inspection du travail au sein de l'entreprise »*. Une première partie traite de l'organisation de l'inspection du travail, trois autres de la compétence, des pouvoirs et des moyens d'action de l'inspecteur du travail et la dernière des recours contre ses décisions. Supplément au numéro de décembre 1982, 62 F.

★ *Liaisons sociales*, 5, avenue de la République, 75541 Paris cedex 11.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
601 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

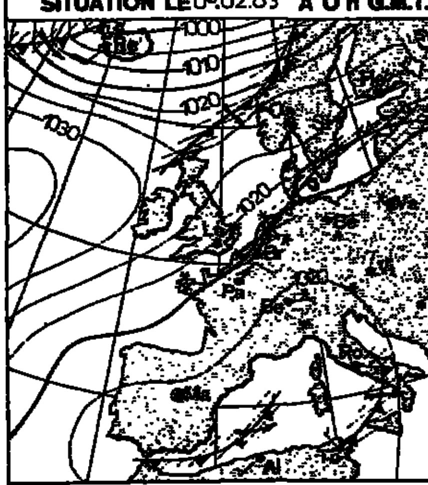
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

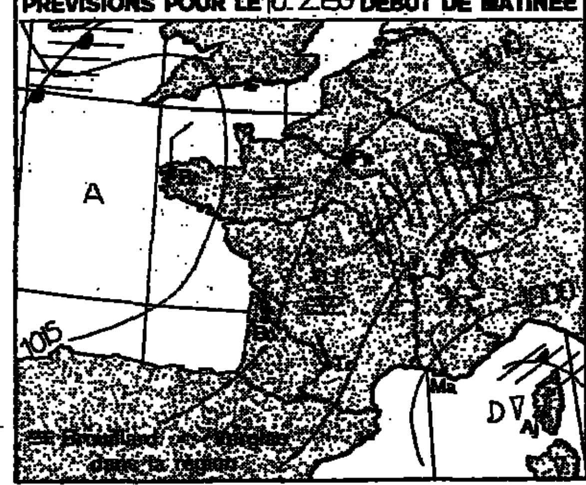
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

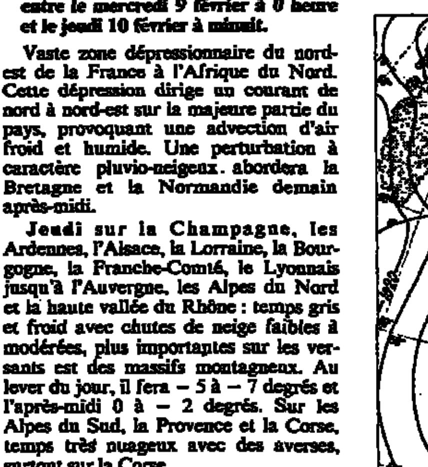
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

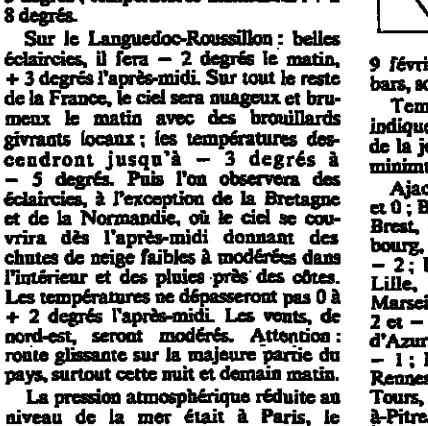
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MÉTÉOROLOGIE









Évolution probable du temps en France entre le mercredi 9 février à 0 heure et le jeudi 10 février à minuit.

Vaste zone dépressionnaire du nord-est de la France à l'Afrique du Nord. Cette dépression dirige un courant de nord à nord-est sur la majeure partie du pays, provoquant une advection d'air froid et humide. Une perturbation à caractère pluvio-neigeux abordera la Bretagne et la Normandie demain après-midi.

Jeudi sur la Champagne, les Ardennes, l'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Lyonnais jusqu'à l'Auvergne, les Alpes du Nord et la haute vallée du Rhône : temps gris et froid avec chutes de neige faibles à modérées, plus importantes sur les versants est des massifs montagneux. Au lever du jour, il fera – 5 à – 7 degrés et l'après-midi 0 à – 2 degrés. Sur les Alpes du Sud, la Provence et la Corse, temps très nuageux avec des averses, surtout sur la Corse.

Températures minimales : 3 à 5 degrés ; températures maximales : 7 à 8 degrés.

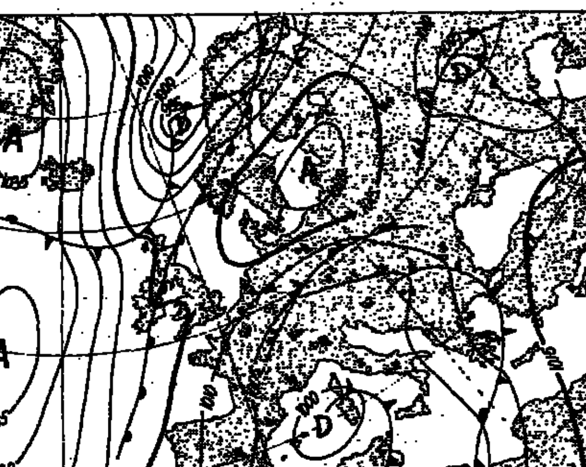
Sur le Languedoc-Roussillon : belles éclaircies, il fera – 2 degrés le matin, + 3 degrés l'après-midi. Sur tout le reste de la France, le ciel sera nuageux et brumeux le matin avec des brouillards givrants locaux ; les températures descendront jusqu'à – 3 degrés à – 5 degrés. Puis l'on observera des éclaircies, à l'exception de la Bretagne et de la Normandie, où le ciel se couvrira dès l'après-midi donnant des chutes de neige faibles à modérées dans l'intérieur et des pluies près des côtes. Les températures ne dépasseront pas 0 à + 2 degrés l'après-midi. Les vents, de nord-est, seront modérés. Attention : route glissante sur la majeure partie du pays, surtout cette nuit et demain matin.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 9 février à 7 heures, de 1 013,2 millibars, soit 760 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 février ; le second le minimum de la nuit du 8 au 9 février) :

Ajaccio, 8 et 0 degrés ; Biarritz, 6 et 0 ; Bordeaux, 5 et 0 ; Bourges, 2 et 0 ; Brest, 4 et 0 ; Caen, 4 et – 1 ; Cherbourg, 3 et 0 ; Clermont-Ferrand, 3 et – 2 ; Dijon, 3 et 0 ; Grenoble, 1 et 0 ; Lille, 1 et – 2 ; Lyon, 2 et – 1 ; Marseille-Marignane, 8 et – 3 ; Nancy, 2 et – 3 ; Nantes, 4 et – 1 ; Nice-Côte d'Azur, 11 et 2 ; Paris-Le Bourget, 2 et – 1 ; Pau, 5 et 0 ; Perpignan, 8 et 0 ; Rennes, 4 et 0 ; Strasbourg, 3 et 0 ; Tours, 2 et 0 ; Toulouse, 3 et 0 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 22.

PRÉVISIONS POUR LE 10 FÉVRIER A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures relevées à l'étranger : Alger, 14 et 4 degrés ; Amsterdam, 1 et – 1 ; Athènes, 16 et 11 ; Berlin, – 1 et – 3 ; Bonn, 1 et – 2 ; Bruxelles, 0 et – 1 ; Le Caire, 20 et 6 ; îles Canaries, 20 et 13 ; Copenhague, 0 et – 2 ; Dakar, 24 et 21 ; Djerba, 22 et 11 ; Genève, 2 et 0 ; Jérusalem, 13 et 5 ; Lisbonne, 10 et 3 ; Londres, 4 et – 1 ; Luxembourg, 0 et – 3 ; Madrid, 7 et – 4 ; Moscou, – 7 et – 7 ; Nairobi, 28 et 13 ; New-York, 2 et – 2 ; Palma-de-Majorque, 13 et 0 ; Rome, 14 et 6 ; Stockholm, – 5 et – 8 ; Tozeur, 21 et 9 ; Tunis, 15 et 6.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PATRIMOINE

Cent fois « Sites et Monuments »

La revue trimestrielle *Sites et Monuments* (1) vient de faire paraître son centième numéro, avec, au sommaire, des articles de MM. Pattym, directeur du patrimoine, Michel Fleury, vice-président de la commission du Vieux Paris et président de l'École pratique des hautes études, Yvan Christ, historien d'art, et naturellement, à tout seigneur tout honneur, M. Jacques de Sacy, défenseur inlassable du patrimoine et fondateur de la revue.

C'est en 1958 que M. de Sacy, président de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, eut l'idée de publier un petit bulletin pour renseigner ses adhérents sur l'activité de son association. Le premier numéro de *Sites et Monuments* avait seize pages et un tirage de 2 000 exemplaires. La revue s'est considérablement développée depuis lors, puisqu'elle tire à 7 500 exemplaires et comporte 100 pages abondamment illustrées. Elle reste désormais le porte-parole très lu et très apprécié de tous ceux pour qui la défense du patrimoine français demeure une préoccupation majeure. Il n'est d'ailleurs que de feuilleter le n° 100 pour se rendre compte que tous les départements français, les monuments, les églises et les paysages font toujours l'objet d'une attention vigilante. Il faut féliciter M. de Sacy, qui, toujours sur la brèche, a sauvé par ses interventions inlassables tant de monuments, de paysages et de villages en perdition, et souhaiter longue vie à sa revue.

ANDRÉE JACOB.

(1) *Sites et Monuments*, le numéro 20 francs, 39, avenue de La Motte-Picquet, 75007 Paris. Tél. : 705.37.71, éditée par la Société pour la protection et l'esthétique de la France ; même adresse.

AUTOMOBILE

La Mazda 626 : le deuxième souffle

N'en déplaise aux toujours sceptiques, l'industrie automobile japonaise a trouvé son second souffle. Celui d'une fiabilité et d'une qualité accrues, celui des prix « options comprises » et celui de l'adaptation à des techniques qui, comme la traction avant et les suspensions à roues indépendantes, furent longtemps l'apanage de l'industrie automobile française ou européenne. La nouvelle Mazda 626 appartient à cette veine- là. Le résultat : une voiture moyenne destinée à renouveler la gamme du constructeur japonais dans ce créneau et qui reprend pour s'attacher une nouvelle clientèle des solutions largement utilisées par la concurrence.

Fini donc l'essieu arrière rigide, abandonnée la propulsion transmise aux roues arrière. Poursuivant la politique déjà engagée, voici deux ans, avec la gamme 323, Mazda offre désormais avec ce modèle profondément remodelé une suspension à quatre roues indépendantes et une traction avant. Le tout est servi soit par un moteur de 1600 cm³ qui a gagné 5 ch (80 ch/moteur), soit par un groupe de 2 000 cm³, plus fort de 11 ch (101 ch), permettant une conduite plus souple. Il en résulte une voiture agréable à conduire et dotée d'une bonne tenue de route.

Comme il est de mode en cette période – réduction de la consommation en carburant oblige, – un soin particulier a été apporté par rapport au modèle précédent à l'aérodynamisme. Cela se traduit, sur le coupé, par un « Cx » de O,34. Le freinage, confié à deux disques à l'avant et à deux tambours à l'arrière, est efficace et la boîte de vitesses à cinq rapports dans sa version manuelle – la cinquième est un peu longue sur le modèle le moins puissant – est très douce lorsque l'huile est arrivée à température.

En ce qui concerne les aménagements intérieurs, la Mazda 626 est comme toutes les voitures de sa génération. Il n'y manque rien ou presque. Peut-être peut-on déplorer, sur la 2 000, l'emplacement mal commode de la commande du lève-glaces électrique, situé juste devant le levier de vitesses, ou, sur certains modèles – mais cela est purement personnel, – l'installation d'un tableau de bord façon satellite comme dans les Citroën, ce qui est aujourd'hui également à la mode (voir la nouvelle « UNO » de Fiat). Il convient en revanche de saluer les multiples possibilités de réglage offertes par le siège conducteur, celle de la colonne de direction, le système de verrouillage de l'ensemble des serrures du véhicule et les commandes d'ouverture depuis le siège conducteur du coffre et de la trappe du réservoir d'essence.

A quel prix seront vendues les différentes versions de ce nouveau modèle ? Difficile de le dire, car la Mazda 626, qui, comme les autres productions japonaises, sera contingentée, ne sera pas disponible en France avant le mois de juin pour la version 1 600 et avant le mois de décembre pour la version 2 000. Or nul ne sait ce que vaudra le yen au début de l'été et à la fin de l'année.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

★ Plusieurs versions de ce modèle seront vendues en France : trois berlines 4 portes dont deux seront équipées du moteur de 1 600 cm³ et une de 2 000 cm³ ; trois cinq portes fonctionnelles : deux 1 600 et une 2 l. ; deux coupés : un de 1 600 et un 2 l. Consommation : entre 5,9 l. et 6,4 l. à 90 km/h et 7,5 l. et 8,2 l. à 120 km/h selon les modèles (chiffres donnés par le constructeur).

● RÉTROMOBILE. – Du 11 au 20 *février*, au Parc des expositions de la porte de Versailles, sera organisé le Salon Rétromobile où seront présentés trente clubs de collectionneurs de voitures anciennes, des constructeurs, des éditeurs, de la presse spécialisée... Une bourse d'échanges sera organisée durant les deux week-ends.

★ Renseignements au 562-86-62 ou 562-19-60.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180.03

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lg. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51.47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

NIGER

CADRE COMPTABLE FINANCIER

D.E.C.S. et expérience chef comptable.
Expérience expatriation. Disponible rapidement.
Avantages expatriés.
Adresser lettre manuscrite avec C.V., prétentions.

Ecrire sous nº 7685 LE MONDE Publicité.
Service annonces classées
5, rue des Italiens. 75009 PARIS.

MISSSION DE DEUX ANS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT D'UN ÉTAT D'AFRIQUE NOIRE

PROJECT FINANCING EXPERT

VOTRE MISSION :
Coordonner les activités des planificateurs et des financiers pour la mise en œuvre d'une politique homogène d'approche des bailleurs de fonds internationaux.

VOTRE ACTIVITÉ JOURNALIÈRE :
Mettre les dossiers de projets élaborés par les planificateurs et les ministères techniques sous une forme directement assimilable par les organismes financiers internationaux.

VOTRE AVENIR :
Une carrière de consultant financier international.

Pour que vous puissiez vous joindre à nous, il faut :
- Que vous ayez au moins dix ans d'expérience de projet *financing* acquise auprès de banques et d'organismes financiers internationaux ;
- Que vous aimiez travailler en AFRIQUE auprès de hauts responsables ;
- Que vous ayez une formation financière et économique, niveau doctorat ou grandes écoles ;
- Que vous parliez le français et l'anglais ;
- Que vous ayez au moins quarante ans.

NOUS SOMMES UN GROUPE INTERNATIONAL DE SOCIÉTÉS DE CONSEILS EN DÉVELOPPEMENT RAPIDE (C.A. QUADRUPLÉ EN 4 ANS).

Envoyer C.V. photo et prétentions à RÉGIE-PRESSE, Nº T 038.233 M, 85 bis, rue Réaumur, 750032 PARIS.

URGENT
Organisme Semi-Public
recherche
2 CONSULTANTS

Ecole d'Ingénieur + formation complémentaire en Gestion.
L'un, expérience organisation et gestion de la production, si possible dans les pays en voie de développement (technologies appropriées).
L'autre, expérience financière, administrative et commerciale (études de marchés, exportation, et sous-traitance).
Pour les deux, expérience intervention PME et formation appréciées.
Age souhaité minimum 35 ans.
Langue: Française et Anglaise ou Allemande ou Espagnole.
Contrats pour activité longue durée à l'Etranger. Disponibles rapidement.
Tél. **727.51.49** - Ref. JR

Levi Toutay

IMPORTANTE SOCIETE D'ENGINEERING
recherche

INGENIEUR SPECIALISE EN TRAVAUX PORTUAIRES

pour une mission de supervision de chantier de 2 ans en
AFRIQUE FRANCOPHONE

Expatriation en famille possible.

Adresser C.V., photo et prétentions à No 60472 Contesse Publicité 20, av. de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

ASSOCIATION AIDE AU DÉVELOPPEMENT
recherche
2 responsables compétents pour :
- Aménagement de sources et adduction d'eau en HAITI ;
- Lancement d'une industrie rurale (fabrication de couverture) en INDE.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. + photo sous numéro 7712 *le Monde* Publicité, service ANNONCES CLASSÉES, 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

IMPORTANTE STÉ FRANÇAISE
recherche pour poste Afrique Noire francophone

1 ZOO TECHNICIEN

Ingénieur ou titulaire BTS spécialité élevage avec expérience outre-mer.

Adresser lettre manuscrite + C.V. détaillé avec photo et prétentions à L.T.P. ss/réf. 8 784 31, bd Bonne Nouvelle 75083 PARIS Cedex 02.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

BISCUITS BELIN

créent dans leur centre technique implanté à
CHATEAU-THIERRY (Aisne)
des postes de :

TECHNICIEN EXPERIMENTATION
ATELIER PILOTE

Réf. CS003

Sous la responsabilité du Chef de Service «Produits nouveaux» il sera chargé de l'expérimentation et des essais systématiques pour la mise au point de nouveaux produits avant la production industrielle.

De formation DUT (Chimiste option alimentaire) devra bien connaître les technologies des farines, produits amylacés et sucrés et les matières grasses.

INGENIEUR CHIMIE INSTRUMENTALE

Réf. CS006

Rattaché au Directeur du laboratoire, il sera chargé de la mise au point de nouvelles méthodes d'analyse et de l'amélioration des procédés existants.

De formation ingénieur chimiste ou titulaire d'un DEA Biochimie, possédant de 3 à 5 ans d'expérience en technique physico-chimique alimentaire.
Anglais courant exigé.

RESPONSABLE ASSURANCE QUALITE

Réf. CS002

Sous l'autorité du Directeur scientifique sera chargé :
- de concevoir des règles de contrôle des produits de la société, de les mettre au point, d'en rédiger les spécifications.
- de préparer le programme d'Audit et d'en contrôler le respect.

De formation ENSIAA ou Universitaire le candidat devra posséder une expérience dans un poste similaire.
Anglais courant exige.

Pour tous ces postes adresser C.V. et prétentions à J.B. JOUVE rue Henri Petit 02400 CHATEAU THIERRY

Groupe Industriel International
Recherche
POUR SA DIRECTION FINANCIERE BUDGET ET COMPTABILITE

Pour Grenoble

jeunes cadres comptables

Débutants ou première expérience
Diplômés SUP de CO
Option finance comptabilité et/ou DECS

Après une période de formation au cours de laquelle ils effectueront des stages dans les divers services, ils seront affectés ultérieurement sur un poste d'encadrement.

Pour Nantes et Paris

cadres comptables

Expérimentés, titulaires au minimum d'un DECS.
Ils auront à prendre en charge, la gestion comptabilité d'une unité décentralisée.

Perspectives ultérieures d'évolution au sein du groupe offertes à des candidats mobiles et disponibles.

Adresser lettre, CV, photo à No 59665 à Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra

---

Pour renforcer son leadership sur son marché, notre client, spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de produits mécaniques de grande série, recherche :

2 ingénieurs de recherche et développement

Génie physique des matériaux — **Procédés industriels**
150/180 000 F — **Périgord**

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire en plein développement, ils participent à un ambitieux programme de R & D comprenant :
- la recherche de performances (techniques et industrielles), la conception de produits et procédés nouveaux, la diversification de la production.

En utilisant les moyens propres importants du service de R & D et (ou) en recourant à la sous-traitance extérieure ils sont chargés de plusieurs projets relevant de l'un des trois axes de recherche du programme.

Ces postes intéressent des ingénieurs (A & M, Mines, INSA...) :
- âgés d'au moins 25 ans,
- ayant une *expérience préalable en R & D (2 à 5 ans) dans l'un des deux domaines «matériaux» et «procédés industriels»,*
- fortement motivés par le développement industriel,
- *disposant de solides connaissances en mécanique,*
- sachant présenter et soutenir un dossier de recherche.

La connaissance de l'allemand et, ou, de l'espagnol est souhaitée. La rémunération sera fonction de l'expérience.
Denis GUILLEMIN vous remercie de lui adresser votre candidature qu'il traitera confidentiellement sous la référence LM/5058.



Departement Conseil en Recrutement
135, avenue de Wagram - 75017 PARIS
Tél. : (1) 227.96.49

MEDIA PA

VILLE DE MARTIGUES (Bouches-du-Rhône), 43.000 habitants, recrute un(e) archiviste de 2e catégorie au courant des techniques actuelles de classement (mobilier, microfilms, microfiches, etc.). Diplôme d'archiviste paléographe souhaité. Candidatures accompagnées d'un c.v. détaillé et d'une photocopie des titres et diplômes exigés à faire parvenir à M. le MAIRE, B.P. 101, 13694 MARTIGUES CEDEX.

DDASS Gironde
recrute
ANALYSTE
Concours sur titres, candid. 2 sexes moins 45 ans au 1-1-83. Titulaires : maîtrise option informatique, dipl. expert trait. inform. - DEA option informatique - DES spécialisé, doctorat 3e cycle - ESSEC inform.
EXPÉRIENCE MAT. CII-HB exigée - MINI 6 souhaitée.
Adr. candid. avant 10 mars 1983 : DDASS Gironde, serv. Personnel, BP 922 - 33062 BORDEAUX CEDEX.

URGENT
Recherchons partenaire pour direction commerciale et marketing secteur B.T.P. - Poste d'avenir.
Implantation : Brignoles (Var).
Ecr. s/nº 6458 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JOUVEINAL LABORATOIRES

GROUPE FRANÇAIS DE SOCIÉTÉS PHARMACEUTIQUES & CHIMIQUES
en très forte expansion recherche

pharmacien responsable du laboratoire de contrôle
pour son usine d'ANGERS.

Directement rattaché à la DIRECTION DE LA QUALITÉ, il assurera l'organisation du travail et l'animation d'une équipe d'une quinzaine de techniciens.

Ce poste conviendrait à un candidat ayant 30 ans minimum, une très bonne connaissance des MÉTHODES d'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE, ainsi que du CONTRÔLE MICROBIOLOGIQUE, et l'expérience de l'encadrement d'une équipe.

réf. 2594 M

jeune pharmacien

ayant orienté sa formation vers le CONTRÔLE PHYSICO-CHIMIQUE, pour ses établissements de la RÉGION PARISIENNE.

réf. 2595 M

Les dossiers de candidature — précisant la référence du poste souhaité — seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

Pour renforcer son Service Automation
SOCIÉTÉ A P V
recherche

Technicien Supérieur HF

ELECTRONIQUE ou AUTOMATISME

en vue programmation de systèmes industriels et de leur mise en route.
Déplacements fréquents - Anglais apprécié.

Envoyer CV Société A P V - BP 684 - 27006 EVREUX Cédex.

pmp

GROUPE MULTINATIONAL
recherche pour sa filiale française située à 110 kms au Sud-Est de Paris

CHEF DE SERVICE COMPTABILITE GENERALE

Diplôme DECS, D.U.T. comptable ou équivalent.
Expérience 3 ans minimum dans Societe industrielle ou cabinet audit.
Connaissances de la comptabilité anglo-saxonne et de l'anglais souhaitees.
Adresser lettre de candidature avec C.V., photo, pretent. à No 60422 Contesse Publicite 20, Avenue Opera, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

RESPONSABLE INFORMATIQUE

Société de 300 personnes, centre de la France, filiale d'un important groupe français, recherche

JEUNE DIPLOMÉ

B.T.S. ou D.U.T. informatique (libéré O.M.) *pour participer à la mise en œuvre d'un I.B.M. 34* et assurer à terme la responsabilité complète de *l'environnement informatique* (exploitation, maintenance, intendance) en liaison avec le service informatique du groupe.
Connaissance GAP et COBOL appréciée.

Adresser c.v. manuscrit et photo à HAVAS, 63002 Clermont-Ferrand Cedex.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lg. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

Quand on invente des cerveaux, on a besoin d'intelligence... intel

Fondée en 1968 dans un esprit résolument novateur, Intel est le pionnier du marché des microprocesseurs. En 1971, nous lançons les systèmes mémoires et par la suite nous étendons notre activité à la micro-informatique et aux systèmes. Aujourd'hui, nous avons 20 000 collaborateurs répartis dans le monde entier et un C.A. de 899 millions de dollars en 1982. Intel Europe représente 30% du C.A. de Intel Corporation. Nous proposons à des ingénieurs informaticiens et électroniciens de rejoindre nos équipes de RUNGIS (banlieue Sud) qui est le centre de la région Sud-Europe (France, Italie, Espagne, Israël).

SUPPORT VENTES SGBD

Ingénieur d'application désirant évoluer vers la fonction technico-commerciale ou ingénieur technico-commercial ayant une première expérience d'utilisation de systèmes de gestion de bases de données (connaissance des produits IMS/DL1 appréciée) il aura la responsabilité du support de l'équipe de vente, Division Systèmes, dans la commercialisation des SGBD : présentations techniques, démonstrations, essais... Une voiture de fonction sera à sa disposition.

SUPPORT TECHNIQUE CLIENTS

Jeune ingénieur informaticien, sa fonction consistera à apporter une aide à nos clients en menant des missions de conseil et d'assistance technique. Il aura de bonnes connaissances dans le domaine des micro-processeurs, des langages évolués et des systèmes d'exploitation. Il aura une voiture de fonction à sa disposition.

INGENIEUR FORMATION CLIENTS

Ingénieur Informaticien avec une première expérience des systèmes d'exploitation et de la programmation en langages évolués, Il aura la responsabilité de la formation technique clients, qui lui permettra de découvrir et faire découvrir la technologie Intel. Cette fonction ouvre des perspectives d'évolution dans la société.

INGENIEUR ELECTRONICIEN

débutant ou première expérience

Adjoint du responsable dans l'un de nos grands comptes, il assurera progressivement le support avant et après-vente d'un gros client international. Il fournira le statut technique et commercial des produits micro-processeurs et mémoires, la documentation, ... en étroite relation avec la division de notre société-mère aux USA.

Une formation technique à nos produits est assurée en France ou en Europe. Le contexte du travail est international et donc l'anglais est indispensable.
Dans un environnement très valorisant, nous vous proposons, outre de larges perspectives d'évolution en France ou à l'étranger, des rémunérations de nature à motiver des candidats de valeur.

Adresser CV et photo en précisant le poste choisi ou téléphoner (687.22.21 poste 360) à Intel Corporation, Direction du Personnel, 5 Place de la Balance, Silic 243, 94528 Rungis Cédex.

média-system

JEAN LEFEBVRE

travaille pour vous

7500 personnes en France - (structure décentralisée) - C.A. 4 milliards de F. recherche pour sa DIRECTION DU PERSONNEL

le responsable du service recrutement-formation

De niveau Ingénieur ou équivalent, le candidat retenu aura acquis une expérience réussie dans la fonction Recrutement, si possible dans le secteur BTP.

Rattaché à la Direction du Personnel, il sera doté d'une large autonomie dans les méthodes de sélection du personnel (cadres et expatriés).
Il bénéficiera d'un contact direct avec l'ensemble des directeurs des exploitations France et étranger.

Il prendra en charge l'ensemble des problèmes de recrutement et devra être rapidement capable de maîtriser les divers aspects de la fonction recrutement, formation et gestion des carrières.

Adresser lettre manuscrite avec c.v., photo et prétentions à
ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE - Direction du Personnel
11, boulevard Jean-Mermoz - 92202 NEUILLY-SUR-SEINE.

IMPORTANTE ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS
recherche pour Ouest Région Parisienne

Cadre Administratif

2 à 3 ans d'expérience indispensable (ESCAE - ICN - EDHEC - etc ...) pour prendre en charge directement ou progressivement la responsabilité comptable et administrative d'un ensemble d'activités supérieures à 100 Millions de F.

Ecrire sous référence **5708 à L.T.P.**
31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02 - qui transmettra

UN GROUPE FRANÇAIS IMPORTANT

offre à un

INGENIEUR CONFIRME

issu d'une grande école

l'opportunité d'accéder rapidement à des responsabilités de haut niveau

Le candidat retenu devra posséder, outre des compétences techniques acquises dans le domaine industriel, une solide formation de gestion. Ses capacités de gestionnaire et ses qualités de dynamisme seront déterminantes pour lui permettre d'accéder à des postes de direction. La connaissance de l'anglais sera appréciée.

Nous vous remercions d'adresser votre curriculum vitæ accompagné d'une photo sous **référence 3.164 M** à **PUBLIPANEL** 20 rue Richer 75441 Paris Cedex 09, qui transmettra.

URGENT : La commune de MARLY-LE-ROI (Yvelines) recrute :
— Une sous-bibliothécaire à mi-temps C.A.F.B. Option jeunesse.
Pour ce poste : statut du personnel communal.
Lettre + C.V. + Photos à Monsieur Le Sénateur-Maire de MARLY-LE-ROI (78160).

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT D'ILE-DE-FRANCE

recherche
AGENT ADMINISTRATIF
qualifié ayant des connaissances en comptabilité publique, titulaire du Baccalauréat pour tenir un poste de programmation budgétaire (transports en commun et voirie) et de gestion de crédits de paiement.
Envoyer C.V. à D.R.E.I.F., Bureau du Personnel D.I.T., 75732 PARIS CEDEX 15.

Société française d'ingénierie présente dans 50 pays (siège à Montparnasse) recherche

CHEF DES SERVICES COMPTABLES

Rattaché directement au Directeur administratif et financier, il animera une équipe de 12 personnes et sera responsable de la comptabilité générale en francs et monnaies étrangères.
Titulaire d'un DECS ou équivalent et ayant une expérience minimum de 5 ans, de préférence dans une entreprise exportatrice à gestion informatisée, il saura appliquer le PCR et établira les comptes trimestriels et annuels.

Merci d'adr. C.V., photo et prétentions en précisant sur l'enveloppe la réf. 1.823/2.362 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.

Importante Sté de Cosmétiques et d'Hygiène Corporelle, PARIS recherche pour son secteur « safety » :

PHARMACIEN ou INGÉNIEUR BIOCHIMISTE

ou équivalent ayant bonnes connaiss. en TOXICOLOGIE (théorique et expérimentale C.E.S.). Langues obligatoires : anglais-allemand.
Envoyer lettre manuscrite et C.V. à C.G.P. (réf. B8), 14, rue Jean-Mermoz, 75008 PARIS, qui transmettra.

Editeur cherche jeune adjoint cultivé avec sens pratique. Préf.format. grande école, situation d'avenir. C.V. et photo Moreau, 8, rue de Varenne, 7e.

A.I.C.F. Action internationale contre la faim recherche
COUPLE RESPONSABLE PROJET DÉVELOPPEMENT RURAL ET ARTISANAL

Durée : 2 ans
— Expérience du développement en milieu rural indispensable.
— Anglais parfaitement courant (pays anglophone).
— Indemnités et prise en charge assurée.

Adresser C.V. à A.I.C.F. Levallois, 81, rue Marius-Aufan, 92300 LEVALLOIS-PERRET.

« E.D.F./G.D.F. recherche

JEUNES TECHNICIENS SUPÉRIEURS

disposant d'un BTS ou DUT, option électrotechnique. Candidature à adresser à E.D.F./G.D.F. — 56, avenue Foch, 77370 NANGIS ».

---

22 février 1983

QUATRIÈME
RONDPOINT DES CARRIÈRES

LES ANNONCES

QUELLE PLACE DEMAIN
DANS UNE STRATÉGIE DE RECRUTEMENT

Journée professionnelle d'étude, d'échanges et de prospective organisée par la CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT
avec la participation de l'ensemble des parties concernées : Supports de presse, Agences de publicité pour l'emploi, Annonceurs, Entreprises, Conseils en recrutement (par annonce et par approche directe)
avec la collaboration de SYNTEC RECRUTEMENT de 9 h 30 à 17 heures à l'hôtel Inter-Continental (Adresse : 3, rue de Castiglione, 75001 Paris).
Participation aux frais (déjeuner compris) 800 F par personne.

Pour tous renseignements : CSNCR, 30, rue Fabert, 75007 Paris. Tél. : 555.25.81.

CSNCR

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ ET D'ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLES

recherche pour prendre en charge le service « Contrôle fabrication — SAV »

INGÉNIEUR EXPÉRIMENTÉ

ÉLECTRONIQUE GÉNÉRALE
VIDÉO - SONORISATION - INTERPHONIE
et connaissance des automates programmables et microprocesseurs.

Env. C.V., photo et prét. à Sté BLOMME AUTOMATION, 8, rue du Maréchal-Foch, 78600 MAISONS-LAFFITTE.

Le Centre d'Informations Financières recherche pour PARIS ou pour son Agence de VERSAILLES FUTURS CADRES COMMERCIAUX (H. ou F.)
— Dynamiques et ambitieux.
— Goût du contact haut niv.
— Très bonne présentation.
— Sens des responsabilités.
Pour R.-V. 500-24-03, p. 209.

SOCIÉTÉ MAISONS-ALFORT recherche

INGÉNIEUR SYSTÈME

Mini 6

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

IBM 4.341 DL1/CICS
Env. C.V. détaillé et prétent.
SONOVISION
12, rue de Reims,
94700 MAISONS-ALFORT.

---

secrétaires

Secrétaire

Pour son département « Conseil en Recrutement » la CEGOS recherche une secrétaire qualifiée. Elle devra être apte à prendre rapidement des initiatives dans un poste qui demande des capacités d'autonomie, d'organisation et *qui implique de nombreux contacts* avec les clients. Cette fonction nécessite une formation B.T.S. ou équivalent, une première expérience, une bonne pratique de la dactylo et de la sténo.
Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo, sous référence 71638/M à R. VERDET, Sélé-CEGOS, Tour Chenonceaux, 204, Rond-Point du Pont de Sèvres, 92516 BOULOGNE CEDEX.

sélé CEGOS

Membre de SYNTEC Publival

Cherche excellente dactylo dynamique et cultivée, travaux intér. possible mi-temps. C.V. photo — MOREAU, 8, rue de Varenne-7e.

LE CERCLE RÉPUBLICAIN demande secrétaire confirmée, dactylographe, sténographe de préférence, ayant des connaissances comptables. C.V. et prétentions au Cercle Républicain. 5, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F., 26 ans — DUT GESTION PERSONNEL

Expérience formation et gestion informatisée, propose sa collaboration au sein de votre Service du personnel.
Ecrire no 80.904 Contesse Publicité, 20, avenue Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

J.H. 19 ans, niveau bac cherche. Emploi bureau, divers Bruno Bouvier 638-84-10.

Jeune homme avec culture et bonne présentation. Libre de suite recherche emploi comme CHAUFFEUR. T. 605-03-38.

ENTREPRISES CONSULTANTS. *Eh ! Vous somnolez ! Ce n'est pas le moment.* La chasse au trésor peut vous prendre une demi-heure. Psy. Spéc. de la communic., j'attends votre appel, COUVRAT. T. 663-66-92. 9, rue des Bas-Longchamps, 92220 BAGNEUX.

Ingénieur Etudes B.A. bâtiment, génie civil, 54 ans, longue expérience France, étranger, cherche nouvelle situation France ou pays francophones.
Ecrire sous le no T 038.280 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ITALIEN, 28 ans, résidant en France depuis 1980, *pratique courante du français, de l'anglais, de l'allemand et de l'italien,* expériences internationales dans le domaine du tourisme.

recherche

poste avec responsabilités

Etudierait toutes branches d'activité.

Ecr. HAVAS NIMES No 50.171.

Jne couple sérieux rech. emploi Gardien-Concierge mari très bon bricoleur
Tél. : 678-41-56
ou écr. Laperche Philippe
12, r. Berthelot, 94800 VILLEJUIF

J.H., 28 ans, dipl. traducteur-interprète, anglais, allemand, russe, 5 ans exp. France et étranger, dom. relat. publiques, import-export, presse, tourisme, ch. emploi sur Paris ou étranger (76) 46-56-39 matin, (76) 44-30-72 soir.

CADRE SUPÉRIEUR INDUSTRIEL

47 ans, ENSAM, ICG ;
EXPÉRIENCE : internationale, mutation technologique à l'électronique, direction d'usines, direction industrielle.

RECHERCHE : France ou étranger, D.G., D.T., Direction industrielle ou usine importante.
Ecrire sous le no T 038.218 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Dame russe, parlant yiddish, mais ne parlant pas français, ayant les papiers en ordre, cherche travail femme de ménage ou soignante convalescents, ou dame compagnie, loin de Paris. Ecrire à Mme Clara Vainman, 8, rue Solférino, 92100 Boulogne-Billancourt.

---

créer
votre démarche
publicitaire,
visuelle et rédactionnelle :
c'est mon job,
depuis 15 ans, chez l'Annonceur et en Agences.
Je vous remercie de vos propositions de collaboration.
Je suis disponible.
Ecr. s/no 6453 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

---

capitaux propositions commerciales

RECHERCHONS ACQUISITION *D'ENTREPRISES DE DISTRIB.* SERVICES OU FABRICATION MOYENNE IMPORTANCE.
Ecr. s/no 6.430 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie, Europe). Demandez une documentation sur notre revue spécialisée MIGRATIONS (LM) 3, rue Montyon, 75429 PARIS CEDEX 09.

GAGNEZ PLUS...
Nous vous apprendrons comment, avec notre activité lucrative.
TESSON - Tél. (40) 22-43-09 ou (6) 072-02-22.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Part. vd Peugeot 104 SR 6 CV. 1980, beige. 41.000 km *Prix : 24.000 F.* Tél. 732-02-60, poste 2251 ou 918-39-35.

Lada Niva 1979, 70.000 km, moteur neuf, 28.000 F. Tél. de 9 h à 19 h au 387-24-56 et le soir au 326-98-43.

de 8 à 11 C.V.

A vendre
Mercedes Benz 200 noir (Petrol). Modèle 1978 dans un excellent état. Peut être vue au 18, rue Lord-Byron, Paris-8e (tél. 562-23-32/48).

---

formation professionnelle

IFACE

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris propose un stage à temps plein du 7 mars au 30 juin pour cadres confirmés, demandeurs d'emploi domiciliés à Paris :

Nouvelles Techniques de Gestion et Traitement de l'information

Contactez IFACE 79, avenue de la République 75011 Paris - Tél 355.39.08 poste 1209

---

l'agenda du Monde

Artisans

Entreprises Jacques SOYEZ Décoration - Agencement, peinture et sol, coordination. DEVIS GRATUIT Tél. : 338-57-86.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET 19, r. d'Arcole, 4e. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. *Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.*

ACHATS BRILLANTS
Toutes pierres précieuses, bijoux or, etc., argenterie, PERRONO JOAILLIERS ORFÈVRES à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, à l'Étoile, 37, av. Victor-Hugo. Vente. Occasions/Échanges.

PAUL TERRIER
Achète comptant bijoux or, argenterie, déchets or. 35, rue du Colisée, 75008. Mo Saint-Philippe-du-Roule. *Du lundi au vendredi.*

Bateaux

Vds voilier plastique 6 m 50 Belouga dériveur de Possis. F. 23.000. Tél. après 20 H. Téléphone : 736-94-33.

Collections

Économiste cède plusieurs centaines de bilans de stés françaises, étrangères et multinationales 1960-1982. Collection de « Fortune » depuis 1972. Ecr. s/no 6.457 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cours

Apprenez l'angl. cours intens. « Regency School » (Ramsgate). Rens. BOUILLON, 4, r. de la Persévérance, 95600 EAUBONNE. T. 959-26-33.

INTRODUCTION AU DESSIN ET A LA PEINTURE tous niveaux préparations aux concours d'admission aux écoles supérieures d'art. TÉL. : 246-06-85.

Cadre, formation permanente de technique oratoire et de la communication T. 387-08-05.

Enseignement

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE
25 % DE RÉDUCTION
(15 livres par jour, leçons et repas, hôtel ou famille, tout compris)

25 % de réduction si vous restez 90 jours ou plus pour des leçons intensives dans notre hôtel (comprenant 100 chambres) au bord de la *mer* ou avec une famille. Ecrivez pour notre brochure et feuille d'inscription à : Jean Beech
— OU VENEZ NOUS CONTACTER A EXPOLANGUES, Stand no 57
REGENCY SCHOOL OF ENGLISH
Ramsgate-on-Sea, Kent, England. Tél : 843-51212 Télex 96454 ou à : Mme Bouillon, 4, rue de la Persévérance, Eaubonne 95 Tél : (3) 959-26-33 (Soir).

PAS DE LIMITE D'AGE - PAS DE SÉJOUR MINIMUM
(Cours de 2 semaines ou périodes plus longues)
Londres 100 km — Calais 40 minutes.

Lycée et coll. priv. laïcs Nord Seine. Ens. gén. effectifs réduits. TB situat. excell. rentab. Conv. enseig. dyn. aimant responsab. Ecr. s/no 7.706 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Hôtes payants

Pour étudiants U.S. très encadrés et très occupés cherchons pension complète Paris 21 JUIN 21 JUILLET et province 21 JUILLET, 5 AOUT. Ecrire à : DES CLOSETS — 41, rue de l'Abbé-Groult, 75015 Paris.

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES refaits et garantis par artisan, facteur. Devis gratuit pour restauration
PIANOS TORRENTE
Tél : 840-89-52.

A vendre guitare électrique GIBSON SG CUSTON 1968, 6.000 F, 322-02-04, le matin. Ecr. s/no 6.440 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune fille au pair

AU PAIR : *Etudiante allemande, cherche place à Paris pour perf. sa langue française.* Tél. : 1949/ 6241/ 27872.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE — 50 %
DE SA VALEUR
Tél. : 842-42-62.

Sanitaires

Si vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchez pour le sanitaire et la robinetterie Venez voir : SANITOR 21, rue de l'Abbé-Grégoire, 75006 Paris. Ouvert le samedi. 222-44-44.

Répondeurs téléphoniques

RÉPONDEUR AVEC INTERROGATION DISTANCE neuf, garanti et après-vente assuré - 2.100 F. Tél. 387-60-09.

Spécialités régionales (vins)

POUILLY-FUISSÉ Marc BRESSAND, propriétaire-récoltant, Solutré-Pouilly, 71960. Dem. tarif.

Troisième âge

LES CAMÉLIAS. Retraite Gd cfort - proche Paris 77320 Jouy-s/Morin. (6) 404-05-75.

Vacances Tourisme Loisirs

A MENTON aux portes de Monaco, pr son premier hiver L'HOTEL MÉDITERRANÉE, 3 étoiles, 90 chbres. Télé couleur, solarium. OFFRE pour les mois de décembre, janvier et mars des prix très étudiés pour longs séjours. Exemple : par pers. en chbre dble avec petit déjeuner : 4 semaines 1960 F. *5, rue de la République, 06500 Menton. Tél. : (93) 28-25-25.*

SAINT-CYPRIEN-PLAGE (Roussillon). Gd choix d'app., locat. saisonnières. S'adres : « INTER-IMMOBILIER » Les Ondines, 66750 Saint-Cyprien-Plage. Téléph. (68) 21-02-75 ou 50-79-22.

Rég. (PORTO-VECCHIO)
Corse du Sud.
Locat. estivales bungalows, villas, stdg. T. (95) 71-46-08.

CORSE. Studios/appts charters, VACANCIA, 40, rue Belgrand, 75020 . T. 797-44-68.

BRETAGNE BORD DE PLAGE à louer joli petit CAMPING 0,52 ha, très bien situé, conviendrait pour colonie vacances, Comité d'entreprise. Tél. : 16.98.04-93-35.

TOURRETTES (Var) mer/montagne. Appt. 4/5 pers., quinz. ou mois, cft., calme COULOMB. 48 Av. République 91430 IGNY T. 984-17-61.

ARCS 1800 loue studio, Sud 4/5 personnes, du 19 au 27/3 et Pâques du 2 au 9/4. Prix très intéressant. Tél. (3) 953-51-12.

MÉDECINE

UNE LOI EN PRÉPARATION

L'utilisation de fœtus humains en thérapeutique serait autorisée dans des cas exceptionnels

(Suite de la première page.)

Ces enfants peuvent être traités *par des greffes de moelle osseuse* : mais cette thérapeutique exige une compatibilité tissulaire entre le donneur et le receveur qui n'existe que dans un cas sur deux environ.

L'autre solution consiste à greffer sur les nourrissons, aussitôt que possible, des cellules de foie et du thymus d'un même fœtus « donneur » âgé de huit semaines à treize semaines. Dans l'expérience lyonnaise, *souligne le professeur Touraine*, plus de 50 % de survies ont ainsi été acquises. Pour le moment, souligne-t-il, ce procédé est absolument *irremplaçable*.

Des succès appréciables ont aussi été obtenus par des greffes de foie fœtal, dans la correction de certains déficits enzymatiques : la greffe permet, ici, au nouveau-né de faire coexister ses propres cellules, insuffisamment « productrices » d'enzymes, avec l'apport extérieur. Cette méthode n'a donné pour le moment que des résultats « partiels », souligne le professeur Touraine, qui justifient cependant dans tous les cas que cette démarche soit poursuivie. Le traitement de certaines hémopathies pourrait aussi bénéficier de thérapeutiques comparables.

Les perspectives ainsi ouvertes sont donc d'une portée médicale considérable. Elles n'en soulèvent pas moins de lourdes questions juridiques et éthiques, d'autant qu'un tel sujet comporte une charge émotionnelle dont aucune des parties prenantes ne cherche à dissimuler l'ampleur (1).

Les ambiguïtés du statut prénatal

Qu'en est-il, compte tenu de l'état actuel de la législation, du « droit » des embryons et du fœtus (2) ? Bénéficient-ils d'une protection légale ou plus simplement du respect que leur reconnaît la coutume ?

La réglementation française, sur ce sujet, n'est pas exempte de contradictions. Il existait un célèbre adage du droit romain dont la législation française s'est inspirée sans le reprendre textuellement : « *Un enfant conçu doit être tenu pour né dès lors qu'il s'agit de ses intérêts* (3). » Il en résulte qu'un fœtus peut disposer du droit de succéder, *de recevoir une « libéralité » d'un* étranger, de bénéficier... d'une indemnisation d'accident du travail, par exemple. Mais la loi civile ne le protège qu'à la condition qu'il naisse viable : elle ne défend les intérêts successoraux et patrimoniaux de l'enfant à naître que s'il est ultérieurement né vivant. En outre, il existe depuis les lois de 1975 et 1979 régissant l'avortement un conflit de droits entre ceux de l'enfant à *vivre* et ceux de la mère à faire valoir sa « détresse », ce qui provoque une certaine incertitude quant au statut *prénatal*.

Cette incertitude, l'avant-projet actuel n'a pas pour ambition de la lever intégralement, mais à tout le moins d'en dissiper un aspect, particulièrement sensible, relatif au droit de l'utilisation des tissus fœtaux. Pour élaborer des normes sur un tel sujet, les auteurs de l'avant-projet ont posé un certain nombre de préalables qui ont jusqu'à présent recueilli un large consensus.

Ainsi est-il généralement admis qu'il n'existe guère d'objections aux prélèvements de tissus sur des fœtus morts, étant entendu qu'il peut s'écouler jusqu'à vingt-quatre heures entre le moment où le fœtus non viable est « mort » – car l'ébauche de ses fonctions cérébrales est définitivement compromise – et celui où tous ses tissus sont eux ausi morts. Ce délai permet des prélèvements, destinés à des cultures cellulaires, après la mort cérébrale du fœtus.

Celle-ci doit donc être certaine, avant tout prélèvement. Selon les *auteurs de l'avant-projet, il devra* être considéré, à l'avenir, comme illégal de tenter de maintenir en vie un embryon ou un fœtus à seule fin de *les utiliser* et d'inciter, dans ce but, une femme à interrompre une grossesse.

D'autre part, il semble qu'un nombre relativement faible de fœtus pourront être utilisés à des fins thérapeutiques ou préventives : les spécialistes estiment, en effet, que les produits d'avortements justifiés par le mongolisme, la rubéole, la toxoplasmose ou une affection néoplasique maternelle ne pourront guère être utilisés. Les avortements réalisés par aspiration s'y prêteront mal également, compte tenu de l'état du fœtus ainsi obtenu et de sa contami*nation possible, sinon pour réaliser* une suspension cellulaire viable que l'on pourra cultiver. Les experts jugent, en outre, nécessaire de souligner que l'utilisation de tissus fœtaux ne devra être menée qu'à titre exceptionnel, et non pour des traitements de routine, par exemple pour la thérapeutique habituelle du diabète.

Les bases d'une réglementation

Ces orientations ne diminuent en rien la gravité du problème, tout au contraire : les spécialistes sont extrêmement soucieux de ne pas provoquer une vague d'avortements « par voie haute », c'est-à-dire par césarienne, qui seraient motivés par le seul désir des expérimentateurs et des thérapeutes d'obtenir des tissus « utilisables ». Pour éliminer un tel risque, il conviendrait d'établir une distinction absolue entre les équipes qui recueilleront les fœtus et celles qui les utiliseront.

Compte tenu de l'ensemble de ces problèmes, les médecins, juristes et moralistes qui ont travaillé avec les ministères de la santé et de la justice, ont établi un schéma qui se traduirait, dans l'avant-projet, par les dispositions suivantes, dont M. Jack Ralite, ministre de la santé, avait énoncé quelques principes devant le Sénat, sans les détailler, le 12 octobre 1982.

- Il serait interdit d'utiliser des embryons et fœtus humains, sauf à des fins thérapeutiques ou scientifiques et dans les *conditions définies* par la loi.
- Les tissus ou organes utilisés ne pourraient provenir que de fœtus ou d'embryons dont la mort serait attestée par deux médecins et qui seraient obtenus dans les conditions précisées par la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse.
- L'utilisation ne pouvait avoir lieu que si la femme ne s'y est pas au préalable opposée.
- Elle ne serait permise que dans des institutions spécialement autorisées et fonctionnant sous un contrôle défini par la loi.
- En aucun cas, la cession d'embryons ou de fœtus ne pourrait donner lieu à une rémunération ni à une quelconque publicité.
- Des pénalités équivalentes à celles que fixe la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (I.V.G.) seraient prévues pour les utilisations de fœtus pratiquées en dehors du cadre légal.

Compte tenu de ce schéma, va s'ouvrir à présent *une discussion* scientifique, éthique et juridique. D'ores et déjà, la question a suscité un débat dans les milieux religieux.

Jean-Paul II déclarait, en octobre dernier, devant l'Académie pontificale des sciences : « *Je condamne de la manière la plus explicite et la plus formelle les manipulations expérimentales faites sur l'embryon humain, car l'être humain, depuis sa conception jusqu'à sa mort, ne peut être exploité pour quelque fin que ce soit.* »

La déclaration de Jean-Paul II *comporte le mot « expérimental »*. L'un des points-clés du débat consistera précisément à expliciter le sens que l'on donne à ce terme. L'utilisation, actuelle et future, des tissus fœtaux humains relève-t-elle de l'« expérience » ou de la thérapeutique ? La deuxième peut-elle progresser sans le concours de la première ? Sinon, à quel prix ?

CLAIRE BRISSET.

(1) En novembre 1980, la fédération des associations familiales catholiques des Bouche-du-Rhône avait porté plainte contre un laboratoire public bordelais, à propos de travaux de diabétologie menés à partir de pancréas fœtaux (*le Monde* du 5 novembre 1980). L'affaire avait été classée sans suite.

(2) L'« embryon » est l'œuf fécondé, jusqu'à la huitième semaine du développemen intra-utérin ; le « fœtus » est le produit de la conception depuis le début du troisième mois jusqu'à la naissance. On admet généralement qu'un fœtus de moins de cinq mois n'est pas viable.

(3) Cf. *L'enfant conçu est-il une personne protégée par la loi ?*, par M. Jean Mignon (*Concours médical*, 25 septembre 1982) ; *l'Embryon, le Fœtus et le Droit*, par Jean-Pierre Almeras (*Concours médical*, 4 décembre 1982) ; *la Condition juridique de l'embryon et du fœtus*, par M. René Théry, doyen honoraire de la faculté de *droit et de sciences économiques* de Lille, dans le recueil Dalloz-Sirey 1982, 33e cahier.

SPORTS

AUTOMOBILISME

Un moteur « turbo » sur une Lotus

Un succès de la technologie Renault

De notre envoyé spécial

Londres. – L'écurie britannique Lotus a présenté, conjointement avec le constructeur français Renault, mardi 8 février, dans un grand hôtel londonien, la monoplace qui défendra ses couleurs noir et or en 1983. Cette présentation a concrétisé l'accord signé le 13 août dernier par les deux *entreprises et qui prévoyait* la vente par Renault à Lotus de son moteur turbo-compressé. La Lotus 93-T débutera en compétition à Rio-de-Janeiro, le 13 mars à l'occasion du Grand Prix du Brésil.

L'accord entre les deux entreprises est l'aboutissement d'une promesse faite il y a deux ans par le président-directeur général de Renault, M. Bernard Hanon. Peu de gens croyaient que la firme française tiendrait son pari. Déjà, en 1977, la plupart des écuries avaient vu d'un mauvais œil ce géant de l'automobile arriver dans un milieu dominé par les Britanniques.

Il aura fallu le temps de rendre fiable le moteur, de s'adapter à une compétition dont il ignorait presque tout, pour que le constructeur français *fasse partie des meilleures écu*ries de formule I. L'acquisition de son moteur par une écurie britannique lui apporte la reconnaissance de sa technologie.

Le meilleur hommage qui lui ait été rendu publiquement à ce jour est celui de M. Peter Warr, responsable de Lotus, depuis la disparition de Colin Chapman (*le Monde* du 18 décembre). « *On ne pourra pas à l'avenir*, a-t-il dit, *être champion du monde si on ne possède pas le moteur turbo* ». Six fois champion du monde et vainqueur de soixante-douze grands prix, cet homme parle d'or.

Sans le dire, d'autres ont mis en application le principe. Bernie Ecclestone, à la fois patron de l'Association des constructeurs de formule I et de l'écurie britannique Brabham, a été le premier à s'apercevoir du danger. Alors qu'il luttait désespérément pour s'opposer par tous les moyens autant au moteur suralimenté qu'à la puissance des grands constructeurs, l'homme fort de la formule I finissait par acheter le même type de moteur en 1982 à la firme allemande B.M.W.

Son échec lors du Grand Prix d'Afrique du Sud le fit certes revenir à l'utilisation du moteur atmosphérique Ford-Cosworth, mais un rappel à l'ordre du motoriste munichois l'obligea à respecter sa signature : « *Nous allons à la catastrophe*, tempêtait Bernie Ecclestone. *Le turbo accroît les dépenses de manière démentielle et conduira les petites écuries à l'asphyxie.* »

Lotus, pourtant, a franchi le pas. S'il n'a pas fait une affaire essentiellement financière, le constructeur français a réalisé, en revanche, une remarquable opération de promotion et ne craint même pas les succès de la firme britannique. « *Les victoires de Lotus seront également celles de Renault* », s'est contenté de dire Gérard Larrousse.

Le directeur général de Renault Sports ne se contente pas de livrer un moteur. Il vient de désigner un de ses *jeunes ingénieurs et deux méca*niciens pour suivre Lotus sur les circuits. Une preuve que la firme française n'est pas seulement un commerçant et qu'elle entend faire profiter les écuries intéressées de sa propre expérience.

GILLES MARTINEAU.

D'un sport à l'autre

BASKET-BALL. – *Nice a joué les trouble-fête en faisant match nul, 79-79, mardi 8 février, avec le Stade français à l'occasion de la vingtième journée du championnat de France. Limoges, premier du classement, a battu Mulhouse 112 à 90, et Le Mans a gagné contre Vichy 81 à 74.*

FOOTBALL. – *Match en retard de la vingt-quatrième journée du championnat de France de première division : Paris-Saint-Germain a battu Lens 4 à 3 mardi 8 février, au Parc des Princes à Paris. Le club parisien, avec 28 points, occupe désormais conjointement avec Laval la quatrième place du classement.*

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lg. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

N.-D. VICTOIRES
Imm. caractère 2 P., 45 m², Séj., chbre, cuis. 553-91-46.

3e arrdt

BD BEAUMARCHAIS dans bel imm. gd liv. + chbre bns petits travx bas. Prix 634-13-18.

4e arrdt

MARAIS dans imm. récent beau studio tt cft. asc. vide-ordures. Urgent 634-13-18.

5e arrdt

Panthéon, 5 P. 354-42-70
TERRASSE VUE

6e arrdt

ODÉON
Bon imm., gd studio, possib. s. d'eau, 250.000 F, 734-36-17.

7e arrdt

EGLISE SAINTE-CLOTILDE
Immeuble p. de taille, soleil
6 PIÈCES, 2 BAINS
TRÈS BELLE RÉNOVATION
267-39-34.

AV. RAPP (PRÈS)
Immeuble pierre de taille
TRIPLE RÉCEPTION +
3-4 CHAMBRES, 2 services
« RÉNOVATION LUXE »
Px 2.450.000 F. 267-39-34.

GRENELLE – ST-GERMAIN salon, salle à manger, bureau, 2 chambres, service, charme raffiné. 705-61-91.

10e arrdt

AFFAIRE récente, 5e étage, 70 m² + terrasse, 665.000 F. 548-54-99.

11e arrdt

RÉPUBLIQUE. Je vends beau studio 5e étage, 30 m², 156.000 F. 554-74-85.

12e arrdt

DAUMESNIL
3 P., entrée, cuis., w.-c. à rénover. Bel imm. ravalé s/rue. 310.000, jeudi, 14 h à 17 h 30, 24, rue WATTIGNIES.

13e arrdt

BUTTE-AUX-CAILLES
Imm. 79, 4/5 p., cuis. équipée, soleil, calme. Tél. 589-49-34.

14e arrdt

14e PRÈS DE MONTPARNASSE 2 pièces, tt cft, asc., bel imm. Px 380.000 F. T. 266-19-00.

15e arrdt

SEGUR. 327-82-40.
SUPERBE GRENIER 180 m², tr. bien amén., séj. avec ch., 3 ch., 2 bns ref. neuf. 1.750.000 F. Soir, 828-72-71.

Mo MOTTE-PICQUET
4 pièces, 8e étage, ascenseur
Prix : 820.000 F
Jean FEUILLADE. 566-00-75.

16e arrdt

POMPE
Imm. P. de taille, 2 p., 49 m²
Prix : 535.000 F
Exclusivité LGM. 265-55-44.

JASMIN
Imm. stand. 9e ét., appt 84 m², triple liv. + chambre, 10e ét., terrasse, 70 m², 1.320.000 F. Possib. chambre de service + box, L.G.M. 265-55-44.

ÉTOILE
Dans imm. des Maréchaux, superbe pied-à-terre 60 m², dble liv. + chbre + park. 895.000 F. Téléphone : 562-17-17.

17e arrdt

Immeuble pierre de taille.
A saisir : gd studio tt cft Sud, 135.000 F. Jeudi 14 h à 17 h, 17, rue de la Condamine.

18e arrdt

A VENDRE
Duplex luxueux
à côté du
Sacré-Cœur, Montmartre
vue imprenable
sur tout Paris.
PUBLICITAS No 44.130.087
Boîte Post. 8021 ZURICH (CH).

78-Yvelines

PRÈS PARLY-2
résidence gd stand., 4 p. 92 m² + 180 m² terrasse et jard. priv. Décor. luxueuse, gar. 2 voit. 830.000 F, Bur. 043-58-27, domicile 045-59-27.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY SABLONS
4e ét., 6 pces. 180 m², park. bel imm., cft. 2.000.000 F. Claude ACHARD 637-32-93.

MEUDON. A saisir, récent, 70 m², 3 pièces, balcon, garage. 590.000 F. 548-54-99.

BOULOGNE
Séjour dble + 2 chbre, tt cft, S/VERDURE, prix 760.000 F. 50, quai LE GALLO, bât. C, 2e ét. g. Voir jeudi 14 à 18 h.

Province

Le Corbier 73, part. vend app. 2 p., meublé, 35 m², 9e ét., prix à disc. FAUCHEUX, LE MOULIN, 24410 ST-AULAYE. Tél. : (53) 90-87-61.

COURSEULLES-SUR-MER
Part. à part., vd stud. 30 m² et un 2 p. 37 m² (possibilité de les réunir) avec chacun kitchenette, salle de bains, loggia, placards rangements. Possibilité crédit intéressant. Tél. de 10 à 12 h au 772-74-54.

CANNES
Urgent 3 pièces luxe, vue mer. Promot. : BEL'AUBE, 7, rue des Michels. 06110 LE CANNET.

appartements achats

Recherche 1 à 3 pièces Paris, préfère rive gauche avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. Tél. : 873-20-67 même soir.

appartements occupés

14e PLAISANCE, bel imm. 2 PCES, cuis., w.-c. possible s. d'eau. Occ. dame seule âgée. GD 3 PCES. cuis., possib. bains. Occupé Droit de reprise Propriétaire jeudi 14 h 30-16 h 30. 44, RUE PIERRE-LAROUSSE.

locations non meublées offres

Région parisienne

NOGENT-SUR-MARNE
16, RUE PAUL-BERT
G.F.F. loue dans immeuble NEUF DE STANDING
3 pces à partir de 3.240 F + ch/et 4 pces 4.020 F + charges avec park. ss/sol. s/place. Mardi et mercredi de 15 à 19 heures et samedi de 11 à 19 heures.

locations non meublées demandes

Paris

Collaborateur du journal recherche 3 pièces, 2.500 F, proximité Montreuil. Ecr. s/no 6.458 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune femme, cherche STUDIO vide ou meublé à louer dans le nord de Paris ou environ. Env. 20 m², 700 à 850 F C.C. Tél. 731-48-40 de 9 h à 17 h.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pav. toutes banl. Loyer garanti 8.000 F. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction, beaux apparts de standing. 4 pièces et plus - 281-10-20.

Journaliste « LE MONDE » cherche à louer pour quelques mois appt meublé, calme, 2 à 3 pièces, bon quartier. Tél. : 254-38-32.

EMBASSY SERVICE
8, av. de Messine, 75008 PARIS, rech. pour client. étrang. et diplomates. APP., HOT. PARTIC. et BUREAUX. LOCATION et ACHAT **562-78-99**

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux bureaux

CREEZ VOTRE ENTREPRISE
AVEC L' **ASPAC** LE 1ER RESEAU FRANCAIS
- Siège Social et domiciliation (de 150 à 350 Frs par mois).
- Secrétariat, telex, permanence téléphonique.
- Loc. bureaux meublés, recrutements, assist. commerciale.
- Constitutions de sociétés, toutes démarches et formalités.

Contactez un de nos bureaux-boutiques de gestion :
CAEN, GENEVE, LUXEMBOURG, LYON, MONTPELLIER, NANCY, NANTES, NICE, ORLEANS, RENNES.
VAL DE MARNE, VAL D'OISE, PARIS (8eme - 9eme - 15eme)
Renseignements et réservation centrale : (1) 293.60.50 +

bureaux

Locations

Domiciliations : 8e-2e
SECRÉTARIAT. TÉL. TÉLEX.
Loc. bureau, toutes démarches pour constitution de société.
ACTE S.A. 261-80-88 +.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
S.A.R.L. – R.C. – R.M.
Constitution de sociétés, démarches et tous services,
permanence téléphonique.
355-17-50.

BUREAUX MEUBLÉS
à Paris 8e, 9e ou 15e.
SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS
télex, secrétariat, tous services
CONSTITUTIONS STÉS,
prix compétitifs, délais rapides
ASPAC, 293-60-50 +

66, CHAMPS-ÉLYSÉES
DOMICILIATION 600 F.
BUREAUX MEUBLÉS
SECRÉTARIAT-SERVICES
B.E.B. - Tél. : 562-66-00.

locaux commerciaux

Locations

92 - BOULOGNE
27, rue Yves-Kermen
Burx et locx ciaux, 215 m² + 295 m² environ. A louer ensemble ou séparés. Trimestre 32.500 et 45.000 F + ch. Tél. : 261-83-25 avant 17 h.

fonds de commerce

Ventes

Particulier vend centre grande ville région Est (Lorraine)
SALON COIFFURE
ET INSTITUT DE BEAUTÉ
500 m², en pleine exp., très grande renom., install. réc., standing. très gros C.A. (Il n'est pas important que le successeur soit un professionnel mais un très bon gestionnaire).
Ecrire sous le no T038127 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

boutiques

Ventes

INVESTISSEURS
NATION, murs bout. plomberie, pierre de t. Loyer 26.400 F Prix 215.000 F. Propriétaire 225-46-82.

immeubles

ACH. IMM. VIDE même avec gros travaux. Paris, banlieue. Tél. 590-86-06 de 7 h à 21 h.

hôtels particuliers

IXe RUE BLANCHE
Hôtel part. de caractère, grand jardin, garages, 10 pièces + dépendances.
EXCLUSIVITÉ
PERDRIX 264-17-02.

pavillons

VILLE-D'AVRAY résidentiel, près de la gare. Séjour double, 2 ch., tt cft. garage, jdin. 800.000 F. Tél. : 534-57-40.

A vdre à Ris-Orangis, 91, pavillon sur 435 m² terrain 3 P., cuisine, s. de b., w.-c., tt confort, s/ss-sol, gren. aménag. Prix : 475.000 F. Tél. 906-15-96.

maisons de campagne

ALPES, limite Drôme sud entre Nyons et Serres, de site excep. sur 3,7 ha terre cultivable, ferme entièrement restaurée 130 m² habit. 5 P. Mezzanine, cheminée, chauf. électr. Tél. + 230 m² dép. Vue imprenable. Prix except. 600.000 F
LOGINTER S.A.
26, rue de la Pousterle
04200 SISTERON.
Tél. (92) 61-14-18.

UZÈS 15 km, grande Maison de village, voûtée. 560.000 F. Tél. : (16-7) 831-62-11 poste 42 (9 h-16 h).

villas

95 HERBLAY
Très belle maison Ile-de-France, 350 m² habitables + pav. gardien, sur 4.000 m², parc. Prix justifié. Tél. : H.B. 260-66-13.

propriétés

Libourne, mais. 18e, 9 P. tt cft, dépend., beau parc, 5.000 m², 160 unit. Poss. mais. gard. MACOUILLARD (57). 51-36-63.

SOLOGNE
A vendre pour chasse et placements forestiers petits TERRITOIRES avec ou sans étangs et bâtim. Ecr. HAVAS Orléans, no 200.766.

170 KM PARIS SUD splend. Fermette 300 m² habit. tt cft s/4.000 m² av. pièce d'eau. Prix 900.000 F. THYRAULT, 89 St-Fargeau (86) 74-08-12 après 20 h. (38) 31-13-93.

LUBERON, dans les VIGNES petite RUINE très belle vue, 5 km Bonnieux. 200.000 F le soir 705-29-72.

4 kilomètres de SAUMUR très beau CHATEAU FIN XVIIe S. et XVIIIe S. 15 pièces, dépendances, remarquables prestations, parc de 8.000 m², 1.700.000 F.

VALLÉE DE LA VIENNE château fin XIXe S. état exceptionnel, 14 pièces, 6 bains, grand confort, piscine chauffée, 8 ha futaies. Prix : 2.000.000 F. Téléph. : (41) 51-04-85.

viagers

16e VICTOR-HUGO. Gd 3 p., tt cft, 280.000 + 3.500 F. Occupé femme 77 a., 288-19-00.

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone du lundi au vendredi
de 9 heures à 18 heures
au 296-15-01

CARNET

Naissances

– Le docteur et Mme Pierre-Yves GINOUX
ont la joie de faire part de la naissance de

Émilie,

le 1er février 1983.
1, rue des Anciens Domaines,
03410 Domerat.
B.P. 1066 - Brazzaville (R.P.C.).

Décès

– Le docteur et Mme Yves du Lac de Fugères, ses enfants,
MM. Arnaud et Hugues du Lac de Fugères,
Mlles Sabine, Arielle, Violaine du Lac de Fugères, ses petits-enfants,
Mme Jean Hazard, sa sœur,
Mme A. Gyllenswan, sa nièce,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Edouard ARNAUD,

survenu, munie des sacrements de l'Eglise, le 4 février 1983.

Ils vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la cérémonie religieuse qui sera célébrée le vendredi 11 février 1983, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Grandchain (Eure).

Cet avis tient lieu de faire-part.
6, rue de l'Alboni,
75016 Paris.

– Mme La Norindr,
Ses enfants et sa famille
ont la douleur de faire part du décès de

M. LA NORINDR

chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur du Million d'éléphants,
survenu le 2 février 1983, à Saint-Germain-en-Laye.

Les obsèques auront lieu le jeudi 10 février, à 13 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

4, rue du Prieuré,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– Mme Jean Nayrou et ses enfants
ont la douleur de faire part du décès de

Jean NAYROU,

sénateur honoraire de l'Ariège,
membre honoraire du Parlement,
maire et conseiller général
de La Bastide-de-Sérou,
le 6 février 1983.

Les obsèques civiles ont été célébrées le 8 février 1983, à Foix.
Flassa, 09000 Foix.
(*Le Monde* du 8 février.)

– Berthe Plantié, son épouse,
Jacqueline Plantié,
Josette et Pierre Griveau, ses enfants,
Les familles Plantié, Poncier, Baron,
Les parents, alliés et amis
ont la tristesse de faire part de la mort de

Paul PLANTIÉ,

administrateur civil honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
ancien combattant de la guerre 14-18,
ancien prisonnier de guerre,
survenue à l'aube du 3 février 1983, dans sa quatre-vingt-onzième année, à Aix-en-Provence.

Il s'est endormi dans la sérénité.

La cérémonie religieuse a eu lieu à Aix en l'église de La Madeleine, le samedi 5 février.

30, cours de la Trinité,
13100 Aix-en-Provence.
8, rue de Vaugirard,
75006 Paris.

– Pierre Veyrat O.M.I.,
Josette, son mari, ses enfants et petits-enfants,
Bernadette, son mari, ses enfants,
Françoise, son mari, ses enfants,
son petit-fils,
Élizabeth, son mari, ses enfants,
Marie,
ont la tristesse de faire part du décès de leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère,

Mme Albert VEYRAT,
née Marcelle Fourreaux,

survenu le 7 février 1983 dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de Nouart, le 9 février, à 15 heures.

– **Mme Bertha-Roger ROOS,**
commandeur des palmes académiques,
médaille d'argent
des actes de courage et de dévouement
(défense nationale),
est décédée le 3 février 1983 à Lille.

M. Roger Roos,
Jacques Roos,
Paul et Madeleine Roos,
Juliette et Pierre-Yves Pailloud,
Line et Marianne Roos,
Marc et Hélène Levy,
Serge et Denise Moulin-Caïn,
Mme Alexandre Levy,
ont la tristesse de vous en informer.

Elle a été inhumée dans le caveau de famille au cimetière Montparnasse, à Paris, le 7 février 1983.

Cet avis tient lieu de faire-part.
22-24, rue Grande-Chaussée,
59800 Lille.

– M. Gérard Winter,
M. et Mme Henri Rosenthal
et leur fille Olivia,
M. et Mme Willy Rosenthal,
Mme R.-J. Eliakim et leur fils Eric,
Mme Anne Winter,
M. et Mme Albert Eliakim
ont la grande douleur de faire part du décès de leur bien-aimée

Sophie WINTER,
née Rosenthal,

leur épouse, fille, sœur, petite-fille, nièce, cousine et belle-fille,
survenu à l'âge de vingt et un ans.

L'inhumation aura lieu le jeudi 10 février 1983.

Réunion à 14 h 15 à l'entrée principale du cimetière de Pantin-Parisien.

Ni fleurs ni couronnes.
176, rue Lecourbe, 75015 Paris.
16, rue Juliette-Lamber,
75017 Paris.

Anniversaires

– Il y a un an,

Anna SEVERSKY-MALUTA

nous quittait. Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue.

De la part de :
Ses amis,
Sa fille Valia,
Ses petits-enfants, Ania, Macha, Ivan, Tina.

Communications diverses

– Le mouvement « Chrétiens pour un monde nouveau » organise, le dimanche 13 février, à 14 h 30, salle des Horticulteurs, 84, rue de Grenelle, 75007 Paris (métro Bac), un colloque consacré aux droits de l'enfant face aux projets socialistes.

– Au centre Thomas-More, les 12 et 13 mars, avec Pierre Vidal-Naquet « Formes de pensée et formes de société dans le monde grec, ou le Chasseur noir » ; les 23 et 24 mars, avec Jean Delumeau « Peur et péché : l'augustinisme et les mentalités collectives des seizième-dix-huitième siècles » ; les 14 et 15 mai, avec Maxime Rodinson « L'activisme politico-religieux en Islam hier et aujourd'hui ». Centre Thomas-More, La Tourette, B.P. 105, 69210 L'Arbresle.

AÉRONAUTIQUE

BRITISH AIRWAYS PRÉFÈRE LES AVIONS AMÉRICAINS A L'AIRBUS A-320

La compagnie aérienne britannique British Airways a l'intention de commander, à la fin de cette année ou au début de 1984, une vingtaine d'avions moyen-courriers américains pour remplacer ses Trident, qui sont des avions anciens de conception britannique. Une dizaine d'appareils supplémentaires pourraient être acquis avant la fin de la décennie pour succéder à ses BAC-111.

M. Roy Watts, vice-président de la compagnie, responsable du développement des équipements, a annoncé, mardi 8 février, que British Airways avait engagé à ce propos des discussions avec deux constructeurs américains, Boeing et Mc Donnell-Douglas, le premier proposant deux versions possibles de son biréacteur 737 (le modèle 200 actuel, ou le futur 300, qui sera propulsé par des réacteurs franco-américains C.F.M.-56), et le second offrant son DC-9 80.

M. Watts, qui s'adressait aux journalistes, à l'occasion du premier vol commercial du Boeing-757 aux couleurs de British Airways, a ajouté que le moyen-courrier A-320 – le groupement d'intérêt européen Airbus Industrie projette de le construire – avait été écarté parce qu'il ne serait pas prêt à temps.

British Airways a, en effet, besoin de remplacer dès le 1er janvier 1986 sa flotte de vingt-quatre Trident qui tomberont sous le coup d'une nouvelle législation antibruit. Or, l'Airbus A-320, s'il est construit, ne serait pas disponible avant 1987 ou 1988. M. Watts n'a pas exclu de prendre en considération l'avion européen lorsque se posera, à la fin de la décennie, le problème du remplacement des BAC-111 de British Airways.

ENTREPRISES

Le Monde

économie

SOCIAL

L'accord sur la retraite à soixante ans constitue un progrès pour les non-cadres

La signature par la C.G.C, mardi 8 février, de l'accord syndicats-C.N.P.F. sur la retraite complémentaire à soixante ans et l'annonce par le gouvernement, à l'issue d'une réunion tripartite, qu'il donnait son agrément à cette convention ont heureusement bouclé des mois de difficiles négociations. Comme l'a souligné M. Bono (C.F.D.T.), de tels résultats ont pu être obtenus grâce à une « bonne articulation » entre, d'une part, la politique contractuelle menée par les syndicats et le C.N.P.F. et, d'autre part, la concertation entre les partenaires sociaux et le ministre des affaires sociales.

Même M. Marchelli (C.G.C.) a donné acte que l'accord marquait un progrès social pour les ouvriers, sans renoncer toutefois au terme de « *régression sociale* » pour les cadres. La C.G.T., qui, elle aussi, se félicite de son action et des résultats des discussions, demande que le départ d'un retraité soit compensé par l'embauche d'un chômeur. F.O. insiste pour sa part sur la nécessaire harmonisation encore à réaliser des régimes de retraite complémentaire. Tous demandent que les caisses se mettent à l'œuvre pour qu'il y ait le moins de retard possible, à compter du 1er avril, pour la liquidation des nouvelles retraites.

L'ordonnance de 1982 et l'accord de 1983 sur la retraite à soixante ans *se soldent-ils par une « régression sociale » ?* M. Chirac et la C.G.C. continuent d'affirmer que la situation financière faite aux cadres sera, à soixante ans, inférieure à celle que prévoyait la garantie de ressources. Les exemples donnés par le ministère des affaires sociales (voir le tableau *ci-dessous*) *et par les* syndicats C.G.T. et C.F.D.T. démontrent que ces critiques doivent être fortement nuancées.

Tout d'abord pour les salariés non cadres, la retraite à *soixante* ans *au* 1er avril 1983 s'avère dans de nombreux cas très favorable. Par rapport au dernier salaire brut et surtout au salaire net, le montant total des prestations (régime général et complémentaire) est souvent égal ou supérieur à la nouvelle garantie de *ressources, puisque son taux a été* réduit par rapport à l'ancienne (65 % au lieu de 70 %), et puisque les cotisations maladie des préretraités (5,5 %) seront au 1er avril supérieures à celles des retraites (1 + 2 %). Dans certains cas, la retraite totale est même parfois comparable à l'ancienne garantie de ressources, lorsque le bénéficiaire a *cotisé* plus de trente-sept ans et demi à l'ARRCO et a eu une carrière « en dôme », c'est-à-dire que son salaire a culminé avant la cinquantaine – primes, heures supplémentaires – pour légèrement diminuer ensuite. La retraite complémentaire est en effet calculée sur le salaire moyen de carrière, et non *sur* le dernier salaire.

L'une des principales raisons de ce constat positif est la création par le gouvernement d'un « minimum *contributif* » de 2 200 F *par mois* pour le retraité qui a cotisé durant trente-sept ans et demi (1). Pour le smicard (3 429 F par mois) la retraite totale (2 200 F du régime général et environ 700 F de l'ARRCO) représente même 95 % du salaire net.

Pour *les salariés non cadres, il* existe, en fait, une grande variété de situations. La retraite totale dépend en effet non seulement du taux de cotisation à l'ARRCO (4,6 à 5,3 %) *mais aussi de l'évolution des salaires* en cours de carrière et du nombre d'années de cotisation. Un ouvrier ou un employé peut ainsi avoir cotisé 37,5 années dans divers régimes, mais beaucoup moins à l'ARRCO et au régime général, s'il a par exemple exercé un certain temps une activité agricole, artisanale ou commerciale. Sa retraite totale sera plus faible : il recevra, à *soixante ans*, sa retraite du régime général et complémentaire, mais il devra attendre soixante-cinq ans pour recevoir celle des non-salariés.

Une deuxième raison doit être avancée pour expliquer que le taux de retraite totale peut être égale parfois de 70 % à 72 % du dernier salaire brut. L'accord du 4 février 1983 a, en effet, garanti 20 % du salaire moyen de carrière pour 37,5 années de cotisation. C'est un progrès. Actuellement, comme l'indique F.O., les difficultés dans la gestion des multiples caisses de l'ARRCO peuvent aboutir à accorder, pour la même durée de cotisation et le même taux de cotisation, une retraite complémentaire variant de 18,23 % à 22,19 %. La nécessaire harmonisation – qui doit encore être négociée – devrait permettre de réduire *ces inégalités en prévoyant la* garantie de 20 %.

Pour les cadres, lorsqu'ils ont cotisé vingt et un ans seulement à l'AGIRC et c'est souvent le cas), la retraite totale est nettement inférieure à l'ancienne garantie de ressources, mais assez comparable à la nouvelle et parfois même supérieure si l'on compare retraite « nette » et salaire net, c'est-à-dire après paiement des cotisations maladie. Elle est même quelque fois supérieure à *la nouvelle garantie de ressources* lorsque le cadre bénéficie de 37,5 années de cotisation à l'AGIRC.

Parler de *« régression sociale »* est donc une accusation trop brutale. Si l'on tient compte, en outre, des régimes supplémentaires aux*quels sont affiliés certains cadres, on* peut affirmer que les nouvelles dispositions ne sont pas systématiquement défavorables aux cadres. Certes, des écarts subsistent, mais il faut alors se souvenir que durant sa vie professionnelle l'ouvrier a cotisé au taux de 17,5 % sur son salaire alors *que* le cadre – pour le traitement supérieur au plafond, n'a cotisé en moyenne qu'à hauteur de 13,7%.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Ce minimum de 2 200 francs s'applique à l'ensemble des pensions qui seront liquidées au taux plein, y compris celles des assurés âgés de soixante-cinq ans et plus. Si la durée d'assurance est inférieure, le minimum sera calculé au prorata : pour vingt-neuf ans il sera par exemple égal à 1 700 francs (2 200 × 29 : 37,5).

Le montant des retraites de 59 % à 92 % du salaire net

	Retraite à 60 ans	Garantie de ressources ancienne formule	Garantie de ressources nouvelle formule
NON-CADRE	37,5 années de cotisation aux régimes général et complémentaire		
Par rapport au salaire brut	70 à 72 %	70 %	65 %
Par rapport au salaire net	80 à 82 %	79,1 %	71 %
	37,5 années de cotisation dans divers régimes		
Par rapport au salaire brut	60 à 65 %	70 %	65 %
Par rapport au salaire net	68 à 74 %	79,1 %	71 %
CADRE	37,5 années de cotisation aux régimes général et complémentaire		
Par rapport au salaire brut	57 à 60 %	70 %	58 à 60 %
Par rapport au salaire net	64 à 67 %	79,1 %	63 à 64 %
	37,5 années de cotisation dans divers régimes		
Par rapport au salaire brut	50 à 55 %	70 %	58 à 60 %
Par rapport au salaire net	56 à 62 %	79,1 %	63 à 64 %
OUVRIER avec salaire brut 3 600 F avec salaire net 3 110 F	40 ans de cotisation dans régimes général et complémentaire au taux de 5,3 % à l'ARRCO		
Prestations brutes (et nettes)	2 910 (2 875)	3 143 à 3 240 F	
Par rapport au salaire brut	81 %	50 %	
Par rapport au salaire net	92 %	95 à 100 %	
NON-CADRE avec salaire brut 5 500 F avec salaire net 4 760 F	40 ans de cotisation dans régimes général et complémentaire avec carrière ascendante au taux de 5,3 % à l'ARRCO		
Prestations brutes (et nettes)	3 600 (3 550)	3 850 (3 638)	3 600 (3 425)
Par rapport au salaire brut	65 %	70 %	65 %
Par rapport au salaire net	75 %	76 %	72 %
NON-CADRE avec salaire brut 6 250 F avec salaire net 5 410 F	*43 ans de cotisation dans régimes* général et complémentaire avec carrière en « dôme » (1) au taux de 5,3 % à l'ARRCO		
Prestations brutes (et nettes)	5 080 (5 010)	4 375 (4 134,38)	4 062,5 (3 839,1)
Par rapport au salaire brut	81 %	70 %	65 %
Par rapport au salaire net	93 %	76 %	71 %
NON-CADRE avec salaire brut 6 650 F avec salaire net 5 750 F	37,5 années de cotisation mais seulement 32 ans au régime général et à l'ARRCO au taux de 5,3 %		
Prestations brutes	4 100 (4 050)	4 655 (4 399)	4 322 (4 084)
Par rapport au salaire brut	62 %	70 %	65 %
Par rapport au salaire net	70,5 %	76,5 %	71 %
CADRE avec salaire brut 14 900 F avec salaire net 13 000 F	37,5 années de cotisation dont 34 au régime général et 21 ans à l'AGIRC *au taux de 14 %*		
Prestations brutes	7 750 (7 630)	10 430 (9 880)	8 561,5 (8 090)
Par rapport au salaire brut	52 %	70 %	57,45 %
Par rapport au salaire net	59 %	76 %	62,20 %
CADRE avec salaire brut 14 820 F *(cas cité par la C.G.T.)*	37,5 années de cotisation au régime général et à l'AGIRC au taux de 14 %		
Prestations brutes	9 040	10 374	8 521,5
Par rapport au salaire brut	61 %	70 %	57,5 %
CADRE avec salaire brut 21 000 F avec salaire net 18 440 F	37,5 années de cotisation au régime général et à l'AGIRC au taux de 14 %		
Prestations brutes	11 930 (11 730)	14 700	11 611,5
Par rapport au salaire brut	57 %	70 %	55,3 %
Par rapport au salaire net	64 %	76 %	

(1) Cas d'un ouvrier dont la rémunération culmine avant la cinquantaine.

AGRICULTURE

En réponse aux critiques de la Cour européenne de justice

La Grande-Bretagne interdit les importations de lait

De notre correspondant

Londres. – Une nouvelle « guerre » agricole menace entre la France et la Grande-Bretagne : celle du lait. Le *gouvernement de Londres* a *en effet* immédiatemment réagi, le mardi 8 février, à un jugement de la Cour européenne de justice déclarant *illégales* les restrictions mises à l'importation en Grande-Bretagne de lait longue conservation par une interdiction totale des importations de *lait. La raison avancée est* la protection de la santé des consommateurs britanniques.

Jusqu'à maintenant, le lait longue durée pouvait être vendu en Grande-Bretagne à condition qu'il soit retraité et reconditionné dans des installations licenciées par les autorités locales britanniques. Ces dispositions ont été assimilées à des barrières non tarifaires par la Cour européenne, qui a également rejeté les arguments de Londres sur la protection des consommateurs, les règlements sanitaires étant à peu près les mêmes dans l'ensemble de la Communauté.

Les juges européens ont cependant reconnu le droit au gouvernement de Londres d'édicter des règlements sur le traitement et le *conditionnement. Le ministère de* l'agriculture s'est appuyé sur cette clause pour justifier sa décision d'interdiction.

Il s'agit en fait pour le gouvernement britannique de protéger les producteurs nationaux, alors que la Grande-Bretagne n'est pas épargnée par la surproduction. Il s'agit aussi de défendre une institution typiquement britannique : la distribution à domicile chaque matin de produits laitiers frais. Plus de 6 milliards de litres de lait sont consommés chaque année en Grande-Bretagne, dont *seulement 1 % de lait longue conser*vation. Il suffirait que la différence de prix – jusqu'à 1 franc par litre – incite les ménagères britanniques à acheter un peu plus de lait longue conservation provenant de France, du Benelux ou du Danemark pour que la distribution à domicile ne soit plus rentable. – D. V.

ÉNERGIE

MEMBRE DE L'OPEP

L'Equateur décide de laisser « flotter » le prix de son pétrole

*Nouveau signe des difficultés ac*tuelles de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole depuis l'échec le 24 janvier à Genève de sa dernière conférence : l'Equateur, l'un des plus petits producteurs membre de l'organisation, a décidé de laisse « flotter » le prix de son brut.

Selon l'OPECNA, l'agence de presse de l'OPEP, qui publie cette information, les autorités équatoriennes ont autorisé par décret la compagnie nationale CEPE à vendre son brut *« en fonction des conditions du marché mondial »*, c'est-à-dire, que, *sans* modifier le *prix* officiel théorique de son brut (32,5 dollars par baril), qui reste valable pour les contrats à terme, la CEPE vendra l'essentiel de sa production sur le marché libre, aux cours réels (29,60 dollars par baril environ), très inférieurs au prix officiel.

Cette décision ne devrait pas avoir une influence déterminante sur le marché puisque l'Equateur ne produit qu'environ 200 000 barils de brut par jour dont moins de la moitié *(97 000 barils par jour)* sont exportés, et qu'il écoulait déjà une bonne partie de ses ventes sur le *marché libre*, les *contrats en cours* ne représentent que 45 000 barils par jour environ. Elle témoigne cependant du délabrement de l'OPEP et des difficultés énormes que rencontrent ses membres pour maintenir des prix officiels élevés, face à un marché de plus en plus volatile. Selon *l'hebdomadaire spécialisé Middle East Economic Survey*, la production des pays de l'OPEP est tombée à moins de 16 millions de barils par jour, voire à 15 millions de barils, l'Arabie Saoudite, l'Iran, la Libye, le Nigéria et le Venezuela notamment ayant été contraints, faute de *demandes, de réduire fortement* le niveau de leur extraction.

*La Grande-Bretagne et le Mexi*que, principaux producteurs de brut, non membres de l'OPEP, sont également soumis à de fortes pressions. Selon la presse britannique, on attend que la BNOC (British National Oil Corporation), principal vendeur de pétrole de la mer du Nord, annonce, au plus tard la semaine prochaine, une diminution de ses *prix, en dépit de la volonté affirmée* du gouvernement britannique de ne pas prendre l'initiative d'une baisse.

La direction de Citroën-Aulnay a envoyé trois nouvelles lettres de mise à pied conservatoire

La direction de Citroën-Aulnay a envoyé, mardi 8 février, trois nouvelles lettres de mise à pied conservatoire avec menace de licenciement, dont deux concernent des délégués du personnel C.G.T.. Ces lettres s'ajoutent aux vingt-trois expédiées jusqu'ici – dont cinq avaient été adressées à des délégués C.G.T.

Le délai entre l'envoi de ces lettres est dû, précise la direction, au temps nécessaire à la constitution des éléments des dossiers. Les deux *nouveaux délégués du personnel* C.G.T. concernés sont MM. Ahmed Bouzan et Ahmed Mansouri.

D'autre part, la direction a proposé, mardi, aux syndicats lors de la deuxième séance de négociation salariale pour 1983, outre l'augmentation cumulée de 8,25 %, déjà proposée vendredi dernier lors de la première réunion, une augmentation de la prime d'équipe de 9 % au 1er avril et la revalorisation de la prime de rentrée (500 F au 1er septembre 1983).

A l'issue de la réunion, la C.G.T. a jugé ces propositions « insuffisantes » et souligne, dans un communiqué, qu'elle appelle *« immédiatement tous les salariés de Citroën à se mobiliser pour défendre leurs revendications salariales »*, demandant un minimum d'augmentation de 680 F en 1983.

La C.G.T. souligne également que les propositions de la direction de Citroën sont inférieures à l'augmentation accordée récemment à la régie Renault, soit 11 % pour 75 % du personnel environ.

Enfin, un comité *« Pour la liberté du travail chez Citroën »*, composé par l'encadrement et le personnel des établissements de la région parisienne, a adressé lundi, au ministre du travail, M. Jean Auroux, une pétition signée par 7 500 personnes pour réclamer *« la liberté du travail pour tous, la sécurité des personnes et la cessation des agressions ».*

« Nous exigeons la condamnation des méthodes terroristes que la C.G.T. emploie journellement », indiquent les signataires. *« C'est vous, monsieur le ministre, qui pouvez sauver nos emplois et stopper le sabotage de l'industrie française. »*

LA C.F.T.C. A EXPRIMÉ A M. MITTERRAND SES « CRAINTES D'UNE DÉGRADATION DE LA SITUATION »

A la tête d'une délégation de la C.F.T.C., M. Jean Bornard a été reçu pendant une heure, le 8 février, par M. François Mitterrand. Le président de la C.F.T.C. a exprimé ses *« craintes d'une dégradation de la situation économique et sociale »*. *« Le président de la République*, a indiqué M. Bornard, *a souligné sa volonté de ne pas compromettre les niveaux de vie et il a insisté sur le fait qu'il accorderait une attention privilégiée à la situation des familles et des plus défavorisés ».*

Citant une formule de M. Mitterrand, *« éviter la déflation sans tomber dans la récession »*, le président de la centrale chrétienne a affirmé : *« Nous restons cependant inquiets sur les perspectives d'avenir dans ce domaine. Il faudra rester très vigilants. »*

M. MARCHAIS : « faire front »

M. Georges Marchais livre, dans *l'Humanité* du 9 février, ses *« réflexions sur Citroën »*. Le secrétaire général du P.C.F. écrit : *« Depuis plus de quarante ans, le nom de Citroën est, pour tout le monde ouvrier, une autre manière de dire : négation permanente des droits syndicaux, surexploitation féroce, milices patronales, brimades, mépris, répression, violence. »*

M. Marchais réfute la thèse selon laquelle la situation conflictuelle serait due à la présence de travailleurs immigrés. *« Non seulement ce ne sont évidemment pas les travailleurs immigrés qui ont « inventé » ce problème, mais que c'est précisément, au contraire, la rapacité du patronat de Citroën qui l'a conduit à organiser, dans leur pays d'origine même, le recrutement de main-d'œuvre immigrée, supposée docile, bon marché et surexploitable à merci. »*, écrit-il.

Le secrétaire général du P.C.F., invite les travailleurs de Citroën à *« faire front »*, sans distinctions syndicales, de nationalités ou de catégories professionnelles. *« Il faut bien que tout le monde se fasse une raison*, remarque-t-il. *On ne peut plus, en 1983, raisonner comme pendant les décennies de pouvoir de la droite. »*

Pour la prochaine rentrée scolaire

LES FABRICANTS PROPOSENT LA CRÉATION DE « CHÈQUES-VÊTEMENTS » POUR LES ENFANTS

Le groupe de fabricants Enfant-France, qui rassemble quatre-vingt-neuf producteurs de vêtements pour les enfants, a proposé récemment à Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat, chargée de la famille, que soit créée une aide financière aux familles destinée à l'achat de vêtements, lors de chaque rentrée scolaire.

Si la proposition est adoptée, dès *le mois* de septembre prochain chaque famille disposerait d'un carnet de « chèques-vêtements » d'une valeur de 300 francs par enfant ; ces chèques serviraient à payer l'achat d'articles identifiables dans les magasins grâce à une vignette.

Le système aiderait – on le comprend aisément – les parents et il permettrait aussi, indirectement et pour partie, la relance de l'industrie nationale. Certains craignent en effet que ce ne soit une façon *« discrète » de reconquérir une partie du* marché national – ou de le mieux protéger, – car la vignette serait accrochée dans la grande majorité des cas à des articles fabriqués en France. Actuellement, la moitié environ de la demande intérieure (en volume) de vêtements pour les en*fants est couverte par des produits* venant de l'extérieur ; les industriels français exportent le quart seulement de leurs fabrications.

Comment serait financée cette aide ? *Seraient associés, pour en ali*menter le montant, l'Etat, les industriels et sans doute les distributeurs. *La* répartition exacte n'est pas encore précisée non plus que le montant total de la subvention. Le marché visé correspond à environ douze millions d'enfants. Les dépenses d'habillement *les concernant équiva*lent à 3,60 milliards de francs.

● **Reprise du travail sur le chantier de la centrale de Belleville-sur-Loire.** – Le travail a repris mardi 8 février sur le chantier de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire (Cher), paralysé depuis quatre semaines par un piquet de grève. Lundi, un piquet de grève d'ouvriers d'une entreprise sous-traitante, Babich, avait été évacué *Les grévistes, quatre-vingts ouvriers*, sur un effectif de cent environ, poursuivent le mouvement revendicatif.

C.E.E.

Pour financer des investissements

LA COMMUNAUTÉ VA ACCROITRE SES CAPACITÉS D'EMPRUNT

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). – De l'argent frais pour favoriser les investissements productifs dans la Communauté : la décision maintes fois annoncée, depuis que le conseil européen s'était prononcé dans ce sens en novembre 1981, d'accroître de 3 milliards d'ECU (19,5 *milliards* de francs) les possibilités d'emprunt du N.I.C. (Nouvel instrument communautaire, encore appelé « facilités Ortoli »), a été formellement arrêtée par les ministres des finances des Dix.

Cet argent, emprunté sur le marché *international* des capitaux par les soins de la Commission européenne, sera reprêté ensuite aux entreprises afin de faciliter les investissements. Une double priorité est prévue : d'une part, le développement des équipements énergétiques et des infrastructures, d'autre part, le financement des projets présentés par les petites et moyennes entreprises. Ces priorités ne sont cependant pas exclusives. Les emprunts seront « appelés » par tranches successives *qui devront être approuvées* par le conseil des ministres des Dix à la majorité qualifiée. M. Ortoli, le vice-président de la Commission européenne chargée des affaires économiques et monétaires, a annoncé qu'il demanderait très prochainement le déblocage d'une première tranche de 1,5 *milliard* d'ECU.

Dans le passé, deux tranches d'un milliard d'ECU chacune ont déjà été empruntées au titre du N.I.C. Les crédits ainsi collectés ont presque *complètement été reprêtés.* – Ph. L.

● **La C.E.E. annonce un plan machine-outil** pour faire face à la *concurrence* japonaise, en particulier dans le domaine des machines à commande numérique.

AFFAIRES

Deux rapports présentés au ministre du Plan

M. Jean-Claude Pelissolo, membre du directoire de C.D.F.-Chimie, a présenté mardi 8 février son rapport sur *« l'industrie du futur »*, écrit à la demande de M. Michel Rocard. De leur côté MM. Alain de Wulf, délégué général de la banque Parisbas, et Paul Percié du Sert, directeur financier adjoint de la régie Renault, ont travaillé sur *« le financement des entreprises »*. Comme pour les huit autres rapports de mission demandés par le ministère du Plan, les conclusions de ceux-ci n'engagent que les auteurs. Ce sont, a précisé le ministre du Plan des *« libres opinions »*, des *« missions d'évaluation et de propositions »*, BG *qui doivent maintenant être examinées par la commission nationale de planification.*

L'industrie au futur : priorité à l'information

« L'emploi industriel diminuera dans les prochaines années. C'est une évolution inévitable et mondiale. » En une phrase, M. Jean-Claude Pelissolo plante le noir décor. Celui de la profonde mutation technologique et de ses conséquences : emploi en régression, compétition mondiale acharnée, instabilité, émergence de nations fortes réduisant les autres à la sous-traitance ou à la fermeture de leurs frontières.

Dans ces *« fortes turbulences »* se dégage néanmoins un *« nouveau visage industriel »* marqué par la croissance de la consommation de matière grise et d'informations qui se substituent à l'énergie et aux matières premières. Mais cette certitude, selon M. Pelissolo, ne suffit pas à définir une stratégie. Si l'on sait qu'il faut privilégier les secteurs de haute technologie, rien ne peut être dit sur les produits à fabriquer. Qui peut prédire, explique l'auteur, en guise d'exemple, si la vidéo va détrôner la photographie ou si le vidéodisque va l'emporter sur le magnétoscope ? De cette *« imprévisibilité »*, M. Pelissolo tire toute sa philosophie.

Gérer l'imprévisible impose en effet de renforcer la « mobilité » des entreprises. Et tout est dit. Toutes les propositions s'articulent dans ce sens de l'innovation, du risque, de la créativité, de la compétition. Il faut d'abord *« faire de l'amélioration de l'information industrielle une priorité du IXe Plan »*. Proposition numéro un de l'auteur. Cette information est indispensable pour *« exploiter les opportunités »*, pour trouver les segments précis, les produits, les procédés.

M. Pelissolo évite le mot de « créneau » fort critiqué depuis le 10 mai, mais la stratégie qu'il propose est bien celle-là. Celle d'ailleurs adoptée par *« toutes les entreprises mondiales florissantes »* note-t-il. Et il poursuit en proposant de *« réorienter délibérément les aides aux secteurs et aux entreprises en difficulté, vers des aides à la conversion industrielle »*. Faut-il alors abandonner les industries traditionnelles ? Rien de tel n'est formellement écrit. Mais il faut spécialiser l'industrie française sur *« ses pôles de compétitivité »* où elle est bien placée (armement, électronique professionnelle, transports, ingénierie, électronucléaire), où elle doit confirmer ses positions (télécommunications, off-shore), et où elle se doit de porter ses efforts au niveau de ses atouts (agro-alimentaire, matériaux, biotechnologie, logiciels informatiques).

Le rapport insiste encore sur la formation, où *« la France prend du retard »*, qui devrait être une priorité des priorités du IXe Plan, car elle facilite la mobilité.

On l'aura compris, l'auteur est un libéral et on ne peut le lui reprocher *a priori*. Mais, il est tout de même étonnant qu'une des caractéristiques françaises de *« la nouvelle donne »* soit purement et simplement obérée. Les mots d'« économie mixte » publique/privée, de « fer de lance », de « filière » sont absents du rapport alors qu'ils constituent une « donnée » peut être critiquable mais à coup sûr fondamentale de la politique industrielle menée depuis vingt mois. Les nationalisations ? Le rôle des entreprises publiques est réduit à quatorze lignes. L'État ? Sa place est renvoyée en fin de volume sur huit pages, tandis que soixante pages sont consacrées aux entreprises – « le cœur » du rapport.

Ne pas prendre en compte ces nouvelles données n'est pas condamnable en soit. Mais le rapport perd du même coup de son intérêt. On attendait du IXe Plan qu'il précise ce qui est possible entre le « laisser-faire » d'antan et le « tout- faire » actuel. On attend toujours. – E.L.B.

Le financement des entreprises : supprimer le décalage de récupération de la T.V.A.

Chargés de mission au titre de la préparation du IXe Plan, MM. Alain de Wulf, délégué général de la banque Paribas, et Paul Percié du Sert, directeur financier adjoint de la régie Renault, proposent, dans leur rapport, deux séries de mesures pour redresser la situation des entreprises françaises, dont on a pu dire que, dans les conditions actuelles, elles n'étaient plus finançables.

Sans aller jusque-là, les deux rapporteurs *« doivent remarquer »* que, pour ces entreprises, le coût des ressources externes n'a plus rien à voir avec le taux moyen du profit. Pour eux, l'industrie française est bien souvent, dans une situation de *« financement forcé »* : ses investissements ne préparent pas l'avenir, ils sont utilisés pour retarder les cessations de paiement, et *« seules les dépenses indispensables, liées à la maintenance plutôt qu'à l'expansion, sont assurées »*.

En conséquence, les rapporteurs proposent d'abord des mesures d'urgence :

● Il s'agit, en premier lieu, de *« la suppression du décalage de récupération de la T.V.A. »*. Ce décalage, d'une durée d'un mois, qui avait été institué à titre exceptionnel, n'a été supprimé que pour les investissements et non pour les achats de produits et de marchandises, ce qui se traduit par une avance, sans intérêt, de 30 milliards de francs environ de l'industrie au profit du Trésor. Sa suppression totale pourrait, sur le plan de la trésorerie de l'État, être compensée par la souscription des bons du Trésor à la charge des banques, dont les engagements seraient allégés d'autant, et le coût pour le budget, d'environ 3,5 milliards de francs une fois pour toutes, pourrait, aussi, être compensé par une réduction des subventions à l'industrie.

● *Une répartition plus équitable des charges sociales* pourrait être effectuée, notamment pour les produits fabriqués hors de nos frontières, qui devraient contribuer à l'effort de solidarité au titre des charges sociales, ce qui revient à les taxer davantage, *« en conformité avec la réglementation communautaire »*.

● *Un financement privilégié de l'investissement* assuré par les épargnants, qui pourraient acheter, en déduction d'impôt et avec un plafond « substantiel », des parts d'un Fonds d'investissement productif (FIP). Le fonds acquerrait des matériels industriels destinés à être loués aux entreprises à un taux réduit de plus de moitié par rapport à celui d'un crédit-bail classique.

● *Recyclage en prêts participatifs d'une partie des dépôts à vue des banques.* – Un Fonds spécial de soutien, alimenté par le recyclage de 5 % des dépôts à vue des établissements collecteurs, faiblement rémunérés, et bonifié par le reversement des pénalités pour le dépassement des normes d'encadrement du crédit, mobiliserait, à des taux compris entre 4 % et 6 %, des prêts participatifs distribués par les différents réseaux.

En même temps, des mesures « structurelles » devraient être prises pour compléter les mesures d'urgence. Les procédures bancaires devraient être simplifiées, en s'inspirant, au besoin, des conclusions du rapport Mayoux, de même que les aides à l'industrie. Pour ces dernières, les rapporteurs avancent que la complexité du système en place est telle que *« le coût global des demandeurs peut atteindre l'ordre de grandeur de l'aide demandée »*.

● La fiscalité *« ne devrait pas taxer les bénéfices non réels »*, orientant les investisseurs vers le capital à risque et frappant les revenus dépensables plus que les revenus réinvestis. Les rapporteurs proposent donc la réévaluation des bilans, la possibilité de report des résultats déficitaires sur les résultats antérieurs (ce qui permettrait un remboursement d'une partie de l'impôt déjà payé. Ils sont partisans d'un taux préférentiel pour l'imposition des bénéfices réinvestis, *« ce qui aurait un effet anti-fraude puissant »*, la suppression des pénalisations pour les comptes bloqués à terme par les actionnaires et les collaborateurs des entreprises, et la création de Fonds d'investissement industriel, dont la souscription serait libératoire, pour moitié, de l'impôt sur les grandes fortunes, sous réserve d'un blocage de dix ans et d'un investissement en action de sociétés non cotées.

Ces propositions n'engagent, en aucune façon, le ministre du Plan, et elles risquent d'être fraîchement accueillies par le ministre du budget. Elles font preuve toutefois d'une imagination certaine, dans un effort, presque désespéré, pour canaliser, vers les entreprises, l'épargne des ménages, et favoriser, enfin, l'industrie. – F. R.

A LA COMMISSION DE BRUXELLES

Une enquête va être ouverte sur l'aide financière accordée par la France à Kelton-Timex

Le gouvernement français aurait-il contrevenu à la réglementation communautaire en offrant une aide financière au groupe horloger américain Kelton-Timex pour que ce dernier redéploie ses activités à Besançon ?

Sur la plainte déposée par un parlementaire conservateur britannique, M. James Provan, soutenu dans sa démarche par le gouvernement de Mme Thatcher, la Commission de Bruxelles a décidé d'ouvrir une enquête sur les conditions dans lesquelles cette aide a été accordée. De quoi s'agit-il ? L'affaire porte sur la décision prise en décembre par M. Fred Olsen, P.-D.G. du groupe Kelton-Timex, d'arrêter la production de montres mécaniques de l'usine de Dundee en Ecosse, décision qui va se traduire par le mise en chômage de mille neuf cents personnes.

Les syndicats locaux avaient vigoureusement réagi et ouvertement accusé le gouvernement français d'avoir mis le marché en main à Kelton-Timex en assortissant son concours financier de la promesse de fermer ladite usine. Depuis, l'affaire s'est envenimée et le dossier a été transmis au 10 Dawning Street. Un dossier qui apparaît au demeurant passablement embrouillé. M. James Provan ne prétend-il pas, en effet, que le concours financier accordé par l'Etat français à Kelton-Timex serait destiné à financer l'ouverture d'une fabrique de montres à Besançon ? Affirmation plutôt singulière quand on sait à quel point le marché horloger français, comme le marché international, se dégrade. Singulièrement encore, dans la mesure où Kelton-Timex est installé depuis longtemps à Besançon, y fabrique des montres et se propose, par une recherche intensive, de trouver de nouvelles applications à ses produits horlogers qui procéderont à l'avenir bien davantage de l'électronique que de la mécanique. Qui plus est, Kelton-Timex Besançon a décidé à l'automne dernier de se reconvertir pour partie dans l'informatique (micro-ordinateur ménager Sinclair) et dans la photographie à trois dimensions (appareils Nimslo 3 D), sous la nouvelle dénomination de Fralsen, et a procédé aux modifications juridiques nécessaires. Or c'est précisément dans le cadre de ce redéploiement et des créations d'emplois qu'il comporte (de cinq cents à mille cinq cents d'ici à 1984-1985) que le groupe pourra bénéficier d'un financement complémentaire de l'Etat français, dont le montant variera de 300 à 500 millions de francs, suivant le rythme que prendra la mise en place du projet.

Y a-t-il ou y aura-t-il transfert de fabrication ou détournement des fournitures horlogères entre Dundee et Besançon ? C'est sur ces points épineux, voire litigieux, que, semble-t-il, les Britanniques ont décidé d'engager le fer. Dans sa lettre d'information du 6 octobre 1982, traitant de cette reconversion, le ministère de l'industrie précise à propos de la reprise par Fralsen des activités horlogères de Kelton-Timex à Besançon : *« Des contrats de distribution, de fourniture et de services techniques seront signés entre la société et la société américaine Timex. »* Rien n'interdit de penser que les approvisionnements viendront désormais des Etats-Unis ou d'ailleurs et non plus d'Ecosse.

A cet égard, il n'est pas inintéressant de noter que les Britanniques ont plus ou moins officiellement avoué avoir offert de l'argent à Kelton-Timex pour rester à Dundee.

Quoi qu'il en soit, Dundee se trouvant dans une zone communautaire prioritaire de développement, les autorités de Bruxelles se trouvent contraintes d'examiner le dossier. L'ouverture d'une enquête va avoir pour premiers effets d'obliger l'Etat français à geler les fonds qu'il envisageait de prêter à Kelton-Timex et à contraindre ce groupe à réviser sa position, en Ecosse du moins.

A.D.

GOODYEAR SE DIVERSIFIE DANS LE PÉTROLE

Goodyear, le numéro un du pneumatique, rachète pour 825 millions de dollars (5,7 milliards de francs) la compagnie américaine Celeron, qui exerce ses activités dans la recherche, la production et le transport du gaz. L'opération reste encore soumise à l'approbation des actionnaires des deux groupes.

L'action Goodyear a baissé de 10 % mardi 8 février à Wall Street. Les investisseurs jugent, en effet, *cette diversification peu conforme* à la vocation du groupe. Goodyear (cent trente et un mille personnes employées) consacre l'essentiel de ses efforts à fabriquer des pneus (82 % de son chiffre d'affaires, qui a fléchi de 5,1 % en 1982 pour revenir à 8,7 milliards de dollars, soit 61 milliards de francs environ). Mais la firme produit et vend aussi du caoutchouc, des matières plastiques *et des produits métallurgiques*.

Le groupe, enfin, fabrique des matériels de haute technologie destinées aux industries de l'aérospatiale, de la défense et de l'énergie nucléaire. Malgré une conjoncture déprimée et une baisse de ses ventes, le groupe a amélioré ses résultats pour 1982 qui ont atteint le montant record de 264,8 millions de dollars (+ 1,7 %).

En Californie

LA SOCIÉTÉ HITACHI EST RECONNUE COUPABLE D'ESPIONNAGE INDUSTRIEL A L'ENCONTRE D'I.B.M.

La société japonaise Hitachi a été reconnue coupable, le 8 février par un tribunal de San-Francisco, d'espionnage industriel à l'encontre de la Compagnie d'informatique américaine I.B.M. et a accepté de payer une amende de 10 000 dollars.

Deux employés de la compagnie ont également plaidé coupable et ont été condamnés à des peines respectives de 10 000 et 4 000 dollars.

Des représentants d'Hitachi s'étaient rendus dans les locaux d'une filiale d'I.B.M., Glenmar Associates, à la recherche de matériel secret (*le Monde* du 26 juin 1982).

Selon le F.B.I., des employés d'Hitachi avaient également offert de l'argent en échange d'informations *sur les produits d'I.B.M.* et d'échantillons.

La direction avait reconnu à l'époque avoir payé 546 000 dollars pour des informations, sans avoir connaissance qu'elles étaient volées. – *(Reuter.)*

Faits et chiffres

Affaires

● **Chute de la production française d'acier en janvier.** – La production française d'acier brut a atteint 1 355 000 tonnes en janvier, soit 24,6 % de moins qu'en janvier 1982. La production de fonte brute, avec 1 067 000 tonnes, est en régression de 25,9 %.

Energie

● **M. Michel Rocard estime que « la baisse du prix de l'essence » n'est pas bonne pour l'économie française.** – Le ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, qui s'exprimait mardi 8 février à Toulouse, a insisté sur la nécessité de réduire les importations et la consommation de pétrole de la France. *« Nous devons rééquilibrer nos dépendances, et les récentes baisses de l'essence ne sont pas bonnes pour l'économie française ni d'ailleurs pour les ressources limitées en pétrole de notre planète »*.

Social

● **Echauffourée entre grévistes et non-grévistes en Seine-et-Marne : huit blessés.** – Huit personnes ont été légèrement blessées dans la nuit de mardi 8 à mercredi 9 février, au cours de heurts entre des salariés grévistes de l'entreprise Petat, sur la zone industrielle de Noisiel (Seine-et-Marne) et des non-grévistes. Le mouvement de grève, déclenché mardi dans cette entreprise de boulangerie industrielle, avait été suivi par une trentaine d'employés. Un piquet de grève symbolique avait mis en place par les grévistes, mais le personnel désireux de travailler pouvait entrer et sortir librement.

Cependant, au cours de la nuit, *les grévistes* (qui réclament le treizième mois et des améliorations des conditions de travail) ont placé des voitures personnelles devant l'entrée de l'établissement pour empêcher la *sortie des camions de livraison*. Vers 4 h 30, une centaine d'ouvriers non grévistes ont essayé de faire sortir les camions et une échauffourée a eu lieu. Trois grévistes et cinq non-grévistes ont été blessés légèrement. Quatre d'entre eux ont reçu des soins à l'hôpital.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

Les ouvriers du service des eaux en grève depuis plus de deux semaines occupent plusieurs installations

De notre correspondant

Londres. – La grève des employés du service des eaux se prolonge maintenant depuis plus de deux semaines et aucune solution n'est en vue. Le mouvement s'est même durci avec l'occupation de plusieurs installations par les ouvriers grévistes qui veulent empêcher les agents de maîtrise de continuer à garantir l'approvisionnement *en eau*.

Les effets de la grève deviennent de plus en plus sensibles. Plus de sept millions et demi de Britanniques sont obligés de faire bouillir leur eau par crainte des épidémies et plus de vingt-sept mille foyers sont totalement privés d'eau. A Londres, les grévistes ont décidé de ne plus assurer les services d'urgence.

Depuis la rupture des négociations entre les syndicats et les employeurs, dimanche 6 février, la confusion est à son comble. A l'origine du conflit, les syndicats revendiquaient des augmentations de salaires d'environ 15 % qui auraient permis d'aligner les rémunérations des vingt-neuf mille employés des eaux sur ceux du gaz et de l'électricité. Conformément aux consignes générales du gouvernement, les employeurs proposaient d'abord 4 %. Après une première série de négociations, ils avaient augmenté leur offre jusqu'à 7,3 % étalés sur seize mois, soit un peu moins de 6 % sur un an.

Devant le refus des salariés consultés par leurs syndicats, les employeurs avaient laissé entendre que de nouvelles améliorations, liées à une hausse de la productivité et pouvant aller jusqu'à 10 livres par semaine (105 F), étaient envisageables. Sous la pression du gouvernement, cette dernière offre s'est cependant réduite à une augmentation moyenne de 50 pence (un peu plus de 5 F) par semaine, ce qui a provoqué la colère des syndicats et la rupture des négociations. Pour compliquer encore la situation, les *employeurs ont déclaré*, au lendemain de la rupture, qu'ils avaient commis une erreur de calcul et que l'augmentation proposée n'était pas de 7,3 % mais de 8,5 %... Face à ces hésitations, les syndicats des eaux, forts du soutien des électriciens prêts à cesser le travail par solidarité, se montrent intransigeants et refusent l'arbitrage d'un médiateur indépendant.

DANIEL VERNET.

● **Les syndicats britanniques lancent une campagne contre les importations d'automobiles.** – Un « comité d'action pour la restriction des importations » a été créé le 7 février par les délégués syndicaux des principaux constructeurs britanniques pour s'opposer aux firmes étrangères (Ford, G.M., Talbot) qui approvisionnent la Grande-Bretagne à partir de leurs usines du continent européen et réduisent leur production sur place. La première manifestation de ce comité pourrait être le refus par les dockers anglais de décharger la Corsa de G.M., construite à Saragosse, en Espagne.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. +ou	Dép. –	Rep. +ou	Dép. –	Rep. +ou	Dép. –
$ E.-U.	6,8890	6,8940	+ 180	+ 210	+ 390	+ 430	+1115	+1185
$ can.	5,6230	5,6290	+ 120	+ 160	+ 275	+ 325	+ 815	+ 895
Yen (100)	2,9050	2,9085	+ 100	+ 150	+ 215	+ 305	+ 570	+ 940
DM	2,8305	2,8340	+ 140	+ 160	+ 310	+ 340	+ 975	+1020
Florin	2,5695	2,5720	+ 145	+ 165	+ 320	+ 345	+ 995	+1035
F.B. (100)	14,4110	14,4280	– 55	+ 70	– 240	0	– 635	– 340
F.S.	3,4220	3,4270	+ 250	+ 270	+ 540	+ 570	+1585	+1650
L (1 000)	4,9175	4,9230	– 260	– 180	– 650	– 550	–2035	–1890
£	10,6085	10,6220	+ 95	+ 180	+ 270	+ 370	+1110	+1265

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 1/9	8 7/8	8 13/16	9 3/16	9	9 3/8	9 7/16	9 13/16
DM	5 9/16	5 15/16	5 9/16	5 15/16	5 9/16	5 15/16	5 5/8	6
Florin	4 1/2	5 1/4	4 9/16	5 3/16	4 9/16	5 3/16	4 9/16	5 3/16
F.B. (100)	11	11 3/4	12 1/4	13 3/4	12 3/4	14 1/4	13 1/4	14 3/4
F.S.	1 3/4	3 1/4	2 5/8	3 1/4	2 3/4	3 3/8	2 3/4	3 3/8
L (1 000)	16	17	17	19 1/4	19 1/2	21	21 1/8	22 1/4
£	10 3/4	11 1/2	11	11 7/16	11	11 7/16	10 5/8	11 1/4
F. franç.	13	13 3/4	16 1/4	17 1/2	19 1/2	20 3/4	19 3/4	21

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

8 février

Le calme, toujours

Rien, les journalistes boursiers n'avaient rien mardi à se mettre sous la dent pour alimenter leurs chroniques. Comme la veille, telle valeur perdait 1 F, tandis qu'une autre gagnait 50 centimes. Bref, la tendance s'est révélée être d'une rare platitude. Quant aux affaires, n'en parlons même pas. Réduites le plus souvent à leur plus simple expression, elles laissaient les professionnels désœuvrés, mais ôtaient aussi aux variations de cours toute espèce de signification. Finalement, l'indicateur instantané a monté de 0.7 % environ. Il aurait pu baisser d'autant ou même ne pas bouger du tout.

« Il y en a comme cela pour onze ans », nous confiait un spécialiste. N'exagérons rien. « L'emprunt d'État et les augmentations de capital assèchent les liquidités », affirmait un professionnel, qui ajoutait : « De toute façon, les décideurs sont en vacances. » On s'approche là, sans doute, un peu plus de la vérité.

En tout cas, force est de constater que l'exemple donné par Wall Street n'a pas été suivi d'effets, ou si peu, et l'« incident de parcours » dont, la semaine passée, certains pronostiqueurs parlaient, commence à s'éterniser.

La devise-titre s'est repliée dans le sillage du dollar et s'est échangée entre 8,62 F et 8,66 F (contre 8,66 F-8,73 F).

En légère reprise aux États-Unis, l'or s'est franchement redressé à Londres, où son prix a été fixé à 496,50 dollars l'once (+ 6,25 dollars). A Paris, en raison de la baisse de la devise américaine employée comme étalon, le lingot a encore perdu 700 F. Mais, à parité, le cours du métal jaune sur notre place s'est raffermi : 502,24 dollars l'once contre 496,94 dollars. Le napoléon a rendu son gain de 1 F acquis la veille en seconde cotation pour s'inscrire à 750 F. Le volume des transactions a un peu augmenté : 39,22 millions de francs contre 38,49 millions.

NEW-YORK

Baisse

Après avoir derechef fait front avec vigueur à une nouvelle vague de ventes bénéficiaires, Wall Street a finalement cédé à l'assaut mardi et, à l'issue de la séance, l'indice des industrielles enregistrait une baisse de 11,78 points à 1 075,32. Au plus haut, il avait atteint la cote 1 091,70. Mais ce sont surtout les « Blues Chips » qui ont été la cible des vendeurs. Le bilan de la séance en témoigne : sur 1 396 valeurs traitées 881 seulement ont baissé, 701 ont monté et 354 n'ont pas varié.

L'activité, déjà modérée les jours précédents, s'est encore ralentie avec 76,58 millions de titres échangés contre 86,03 millions précédemment.

De l'avis général, ce repli a été essentiellement technique, la barre des 1 100 à l'indice Dow Jones constituant d'autre part un butoir contre lequel le marché a toutes les chances de se heurter plusieurs fois avant de parvenir à la franchir.

Certains faisaient valoir que dans l'incertitude de l'avenir les grands investisseurs sont restés l'arme au pied.

Ajoutons que l'annonce par Goodyear du rachat de la société Celeron *(voir d'autre part)* a provoqué une baisse de l'action, qui a contribué à faire vaciller le Dow Jones.

VALEURS	Cours du 7 fév.	Cours du 8 fév.
Alcoa	33 3/8	33 5/8
A.T.T.	69 1/4	68 5/8
Boeing	37 3/4	36 7/8
Chase Manhattan Bank	48 1/4	48
Du Pont de Nemours	41 1/2	41 1/8
Eastman Kodak	85 3/8	84 1/4
Exxon	30	29 1/2
Ford	39 1/8	39 3/8
General Electric	103	101 3/4
General Foods	39	38 3/4
General Motors	62 3/8	62 7/8
Goodyear	33 3/8	30
I.B.M.	97	96 1/8
I.T.T.	32 3/8	32 7/8
Mobil Oil	27	26 7/8
Pfizer	69 1/4	68 7/8
Schlumberger	44 3/4	44 1/8
Texaco	32 1/8	32 1/4
U.A.L. Inc.	36 1/2	34 3/4
Union Carbide	58	58 5/8
U.S. Steel	21 1/4	21 3/8
Westinghouse	47 3/4	47 1/8
Xerox Corp.	37 7/8	37 5/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

L'ORÉAL. – Le bénéfice consolidé avant impôts et participation devrait être de l'ordre de 990 millions de francs pour 1982 contre 893 millions précédemment, pour un chiffre d'affaires accru de 12,3 % à 10,88 milliards.

LEGRAND. – Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a progressé de 15 % en 1982 pour atteindre 2,84 milliards de francs. Compte tenu des ventes effectuées par les sociétés Planet-Wattohm et Mapelec, dont Legrand a pris le contrôle à la fin de l'année dernière, il avoisine 3 milliards de francs (+ 20 %). Malgré la forte augmentation des amortissements (+20 %) et des provisions, les dirigeants du groupe tablent sur une marge brute accrue d'un même taux (283,1 millions de francs pour 1981). Les résultats ne sont pas encore disponibles, mais le ratio de rentabilité (bénéfice rapporté au chiffre d'affaires) serait supérieur à 5 %.

Le dividende global pourrait être majoré (33 F pour 1981). Un acompte de 22 F net a déjà été versé. Malgré les perspectives plus que médiocres de croissance en France pour 1983, Legrand est confiant et espère accroître son chiffre d'affaires consolidé de 15 % au moins, ce en dépit de la limitation de la hausse de ses tarifs résultant de l'engagement de modération signé par la profession. Pour atteindre cet objectif, Legrand poursuit sa politique d'implantation de filiales ou d'acquisition d'entreprises dans les pays à marchés porteurs et complète sa gamme de production.

FINOVECTION. – Créée à l'initiative de l'IDI et de la Banexi, cette société, qui exerce son activité dans des domaines liés à l'électronique, triple son capital, dont le montant passe de 10 à 30 millions de francs. A l'issue de cette opération, la répartition des actions sera la suivante : Banexi, 25 % ; IDI, 25 % ; Européenne de banque, 10 % ; Financière de Rombas, 10 % ; groupe Drouot, 10 % ; O.F.P., 10 % ; Neuflize-Schlumberger-Mallet, 5 % ; Omnium de l'Union européenne, 5 %.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	4 fév.	7 fév.
Valeurs françaises	104,1	104,3
Valeurs étrangères	106,2	106,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	7 fév.	8 fév.
Indice général	103,8	104,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 9 février .... 12 11/16 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	8 fév.	9 fév.
1 dollar (en yens)	237,95	238,60

BOURSE DE PARIS Comptant 8 FEVRIER

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navel Worms	109	108	B. N. Mexique	7 25	....
Navig. (Nat. de)	53 60	60 20	B. Régl. Internat.	43300	42100
[illegible]	330	321	Barlow Rand	85	87
Nodet-Gougis	78 30	75	Bell Canada	158	155
OPB Paribas	99	98	Blyvoor	144	152
[illegible]	84 30	82	Bowater	23 50	23 50
Origny-Desvroise	121	120 80	British Petroleum	39 30	39 30
Paris-Nouveauté	290	281	Br. Lambert	259	....
Paris-Orléans	98 30	98 30	Caland Holdings	86 50	80 20
			Canadian-Pacific	290	290

SICAV

8/2	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	169 68	161 99
Actions-Investiss.	215 80	206 82
Actions sélectives	245 48	234 35
Aedificandi	291 89	278 65
A.G.F. 5000	207 72	198 30
Agfimo	302 55	288 83
Altefi	214 45	204 73
A.L.T.O.	189 61	181 01
S.I.G.	620 63	591 81
S.N.I.	920 93	879 17
Sofinvest	364 57	348 04
Sogepargne	292 33	279 07
Sogevar	683 11	652 13
Sogister	860 32	821 31
Soleil Investiss.	394 44	376 55
U.A.P. Investiss.	273 82	261 40
Unifrance	207 01	197 62
Unifoncier	543 17	518 54
Unigestion	491 92	469 61
Uni-Japon	746 68	712 73
Univalote	1608 20	1556 29
Univers	11657 90	11657 90
Valorem	316 82	302 45
Valrex	116286 02	116168 85
Worms Investiss.	592 28	565 66

◆ : prix précédent

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	176 50	....
Cellulose du Pin	18	16 55
Coparex	367	340
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Iena Industries	13	....
La Mure	61	....
Océanic	45	18 40 o
Petrofigaz	379	....
Promopéa	135	135
Ratier Forest G.S.P.	....	....
Roranto N.V.	582	585
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Sicomur	167	167 20
S.K.F. (Applic. méc.)	60	60
S.P.R.	90	94 80
Total C.F.N.	68 30	....
Ufinex	200	....
Voyer S.A.	1 35	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	110	....
[illegible]	125	133
[illegible]	249	253
[illegible] Bank	970	961
[illegible]	450	....
[illegible]	170	....
[illegible] Mines	46 50	....
[illegible] Espanol	76	76

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

Marché à terme

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
2199	4,5 % 1973	2150	2154	2195	2145
570	Facom	583	586	586	580
48	Imp. Chemical	49 90	50 50	51 80	49 90
900	Deutsche Bank	929	920	919	918
172	Dome Mines	175 10	175	176	171 50
320	Driefontein Cal	307	325 60	332	324
360	Du Pont-Nem.	360	364 50	367	367
710	Eastman Kodak	738	748	748	745
205	East Rand	214	230	230	228
405	Ericsson	414	423	423	418
260	Exxon Corp.	259 20	260	260	258
320	Ford Motors	345	343 50	343 50	345
425	Free State	450	487	476	465
200	Gencor	215 50	237	240	231 50
225	Gén. Belgique	220 20	223	223	220
810	Gén. Electr.	881	904	904	907
510	Gen. Motors	542	549	548	551
75	Goldfields	75	76 80	77 15	76 80
205	Harmony	216	225 20	223	220 60
29	Hitachi	28 20	28 70	28 90	28 80
375	Hoechst Akt.	412	422	434	415
1000	Guinness	1080	1100	1100	1100
1140	Randfontein	1189	1276 30	1280	1278
315	Royal Dutch	297 50	306 40	306 40	304
70	Rio Tinto Zinc	71	72 80	73 50	71 60
425	St Helena Co	424	450	451	450
425	Schlumberger	380	385	385	382 50
58	Shell transp.	52 25	53 60	54	53 50
840	Siemens A.G.	918	930	930	920
120	Sony	120 60	123 80	123 90	121 40
163	T.D.K.	155 60	154 10	154 10	156
630	Unilever	639	647	646	634
505	Unit. Techn.	537	544	545	545
960	Vaal Reefs	1005	1050	1061	1029
495	West Deep	611	534	545	524
490	West Hold.	504	523	526	515
345	Xerox Corp.	330 10	331 30	331 30	335
3	Zambia Corp.	3 40	3 49	3 47	3 47

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8/2	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 022	6 899	6 700	7 050
Allemagne (100 DM)	283 550	283 540	275	289
Belgique (100 F)	14 496	14 447	13 500	14 600
Pays Bas (100 fl.)	258 240	257 650	251	263
Danemark (100 krd)	80 700	80 670	77	83
Norvège (100 k)	97 830	97 110	94	100
Grande-Bretagne (£ 1)	10 682	10 641	10 300	11
Grèce (100 drachmes)	8 385	8 330	6 760	8 760
Italie (1 000 lires)	4 934	4 828	4 760	5 200
Suisse (100 fr.)	344 050	343 050	334	352
Suède (100 krs)	93 550	92 880	90	96
Autriche (100 sch)	40 380	40 380	39 500	41 200
Espagne (100 pes.)	5 341	5 335	5 050	5 600
Portugal (100 esc.)	7 550	7 450	6 600	7 800
Canada ($ can 1)	5 717	5 631	5 440	5 710
Japon (100 yens)	2 923	2 919	2 800	2 940

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8/2
Or fin (kilo en barre)	112000	111500
Or fin (en lingot)	112200	111500
Pièce française (20 fr)	751	750
Pièce française (10 fr)	416	.....
Pièce suisse (20 fr)	730	726
Pièce latine (20 fr)	709	700
Souverain	883	880
Pièce de 20 dollars	4000	3915
Pièce de 10 dollars	2010	1950
Pièce de 5 dollars	1000	.....
Pièce de 50 pesos	4585	4500
Pièce de 10 florins	733	739

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

UN ÉTUDIANT IRANIEN ENLEVÉ A PARIS PUIS RELACHÉ

M. Alain Vernier, premier juge d'instruction à Paris, a été chargé mardi 8 février d'une information contre X pour arrestation illégale et séquestration de personne en raison de la mésaventure survenue à M. Ali Moezi, vingt ans, étudiant de nationalité iranienne, réfugié depuis le mois de septembre 1982 dans la région parisienne au domicile de son père. M. Ali Moezi est le fils de M. Balizad Moezi, ancien colonel de l'armée de l'air de l'Iran qui a réussi, en août 1981, à faire fuire en avion vers la France le président Bani Sadr.

Le jeune homme avait disparu le 29 janvier. Il fut reconnu, deux jours plus tard, par un de ses camarades avenue d'Iéna (16e), alors qu'un inconnu le faisait entrer de force à l'ambassade de la République islamique d'Iran. Cet étudiant ayant aussitôt relaté ce fait à M. Balizad Moezi, celui-ci alerta la police française. Après quelques tractations, le *jeune homme fut libéré. Il a raconté* qu'il avait été poussé dans une voiture, le 29 janvier, par trois individus armés et masqués qui le conduisirent jusqu'à un local où il fut interrogé sans subir de sévices. Il a précisé qu'on l'avait obligé à signer un document dans lequel il déclarait se rallier au régime de Khomeiny et désirait être rapatrié.

A B C D E F G

L'AVENIR DE L'INDUSTRIE BIOMÉDICALE FRANÇAISE

Les négociations entre la Compagnie générale de radiologie et une firme américaine pourraient aboutir prochainement

Les négociations actuellement engagées entre la Compagnie générale de radiologie (C.G.R.), filiale du groupe Thomson, et la firme américaine Technicare (filiale du groupe Johnson and Johnson) — deux sociétés spécialisées dans le matériel biomédical — pourraient prochainement aboutir.

Mais les autorités de tutelle françaises ont fait savoir qu'il était nécessaire d'améliorer certains points du protocole d'accord envisagé (le Monde du 22 janvier).

Alors que le parti communiste français est opposé à tout *« rapprochement avec le géant américain Technicare »*, la C.F.D.T. vient de faire savoir qu'elle jugeait *« indispensable une alliance avec des partenaires industriels (...) palier nécessaire au redressement de la C.G.R. et à la défense de l'emploi »*.

Les positions se précisent. Au chevet de la C.G.R., principal fabricant français de matériel biomédical (6 500 salariés, 5e rang mondial) et lourdement déficitaire (près d'un milliard de francs pour les exercices *cumulés de 1981 et 1982), chacun* prescrit son remède. Pour l'actuelle direction, après que des contacts ont été établis — sans succès — avec les deux grands européens du biomédical que sont Philips et Siemens, la seule voie raisonnable est, aujourd'hui, celle d'un accord, avec la société américaine Technicare, portant sur un partage des zones géographiques de commercialisation et des lignes de produits. Rendue publique cette décision a suscité une certaine émotion au sein de la communauté médicale française.

Pour M. Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie, il était nécessaire *« de reprendre les négociations avec Technicare »*. Selon lui, si certaines *« mutations »* de l'entreprise étaient indispensables, il convenait notamment de ne pas abandonner les études françaises sur la nouvelle technique d'avenir qu'est la résonance magnétique nucléaire diagnostique (R.M.N.) (1) pour laquelle le protocole d'accord précisait que le leadership serait américain.

Dans le même temps, le ministre de la recherche et de l'industrie indiquait qu'il envisageait la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) associant la C.G.R. et le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.).

M. Jack Ralite, ministre de la santé, faisait savoir quelques jours plus tard qu'il jugeait cette idée excellente en même temps qu'il réaffirmait son opposition totale à tout accord avec Technicare et annonçait *un plan d'équipement hospitalier* favorisant la C.G.R. *(le Monde* du 2 février). La même position était défendue par M. René Le Guen, membre du bureau politique du parti communiste français. Pour celui-ci, *« le rapprochement avec le géant américain Technicare ne peut être qu'un obstacle au développement de l'entreprise et à l'indépendance technologique et industrielle du biomédical français »*. Seule, pour le P.C.F. doit être mise en œuvre une solution française.

La C.F.D.T. vient à son tour de prendre position. Estimant que *« la survie de l'entreprise est en jeu »*, les responsables C.F.D.T. de la C.G.R. et de la Fédération générale de la métallurgie estiment *« indispensable, outre l'aide d'organismes d'Etat et de la Thomson, une alliance pour la première génération de la R.M.N. avec des partenaires industriels »*. La C.F.D.T. n'est pas opposée *a priori* à l'accord avec Technicare et juge inacceptable *« une position protectionniste de repli sur l'Hexagone »*.

Quel sera l'aboutissement de ce qui apparaît bien, maintenant, comme une épreuve de force publiquement engagée à l'échelon gouvernemental. Il est acquis que les contacts avec Technicare sont maintenus. Il semble, en outre, que l'*« amélioration »* de l'accord ne porte pas sur l'abandon par la C.G.R. de son réseau commercial nord-américain. La direction souligne à cet égard que *« ce réseau, qui représentait 12 % du marché nord-américain en 1975, ne représente plus que moins de 2 % »*. Un point reste à l'étude concernant la reprise du passif (11 millions de dollars en 1982). La C.G.R. ne serait pas absente du continent américain, y conservant une unité (70 personnes) de recherche et développement et une filiale de vente de son nouveau matériel *ultrasons non concerné par l'accord.* Le contrat précise que la société américaine s'engage à augmenter d'un tiers les ventes de matériel C.G.R. aux Etats-Unis.

Pour ce qui est du chapitre décisif qu'est la R.M.N. diagnostique, le leadership de Technicare dont parlait le protocole d'accord serait en fait un développement commun du matériel dont l'accord prévoit que mis à part l'aimant (1) 40 % des composants seront de fabrication et de conception françaises.

Les autorités de tutelle (recherche et industrie, santé) se prononceront sur cet accord « modifié » dans quelques jours.

JEAN-YVES NAU.

(1) Le matériel R.M.N. est composé d'une partie centrale, un aimant. La plupart des constructeurs achètent cet aimant à un constructeur britannique d'Oxford.

AU CONSEIL DES MINISTRES

UNE COMMUNICATION SUR UN « CONGÉ CRÉATION D'ENTREPRISE «

Devant la commission sur l'emploi des cadres, M. Jean Le Garrec, ministre de l'emploi, a annoncé, mardi 8 février, le prochain dépôt de projets de loi en faveur de congés sabbatiques pour les salariés. Il devait présenter, mercredi 9 février, une première communication au conseil des ministres.

Le premier texte — « une loi-cadre » — proposera la création d'un *« congé création d'entreprise »*, permettant aux cadres de suspendre le contrat de travail pour tenter de créer une entreprise. Ce congé serait d'une durée maximale de deux ans. *« A l'issue de la première année de congé, le créateur d'entreprise pourrait soit demander à être réemployé dans son ancienne société, soit renouveler son contrat pour un an »* a déclaré, mardi, le ministre. Après deux ans de congé, le contrat serait rompu si le salarié ne demande pas sa réintégration. Ce droit serait offert à *« tous les salariés »* selon des conditions à définir par voie contractuelle.

Le deuxième projet aura pour but de créer un *« congé sabbatique ou congé sans solde »* sous certaines conditions (7 années d'activité professionnelle) pour les salariés des entreprises employant plus de cent personnes. Ce congé — « de six à onze mois au plus » — devrait permettre aux bénéficiaires *« d'acquérir un nouvel espace de liberté dans le déroulement de leur vie professionnelle »*. Ces deux formules — congé sans solde — éviteront « un quelconque accroissement des charges des entreprises » mais les bénéficiaires seraient couverts par la Sécurité sociale, en cas de maladie.

LES AVOCATS DES IRLANDAIS DE VINCENNES DEMANDENT L'ANNULATION DE LA PROCÉDURE

Annuler toute la procédure : telle est la demande formulée par les défenseurs des trois Irlandais, arrêtés par le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, à Vincennes, le 28 août 1982, dans un mémoire remis, le mardi *8 février*, à M. Alain Verleene, le juge parisien qui instruit le dossier.

S'appuyant sur les articles du code de procédure pénale qui règlement les enquêtes en flagrant délit, ils estiment que la loi n'a pas été respectée, notamment durant la perquisition au domicile de Michael Plunkett, et qu'en conséquence les actes opérés par la gendarmerie au cours des interpellations ne sont pas légalement valables.

Les 20 milliards de francs nécessaires au financement des groupes publics ont été dégagés

Le conseil des ministres devait entendre ce mercredi 9 février une communication du ministre de la recherche et de l'industrie sur les contrats de plan pluriannuels des entreprises nationales.

M. Chevènement devait d'abord tirer un bilan de cette procédure nouvelle de dialogue entre l'Etat et l'industrie *(le Monde* des 4 et 5 février). Le conseil des ministres devait ensuite décider des financements des entreprises pour 1983, c'est-à-dire de la répartition de l'enveloppe globale de 20 milliards de francs qui avaient dejà été annoncée pour les onze entreprises du secteur public concurrentiel sous tutelle du ministère de l'industrie (1).

Les derniers arbitrages sur le montant financier nécessaire pour remplir cette enveloppe de 20 milliards ont été rendus. Le détail n'en est pas encore connu, mais on sait déjà que l'Etat, *conscient de son rôle* d'actionnaire, a voulu donner l'exemple. Sur les 20 milliards, il en versera 12,45 sous forme de dotation en capital (7,45 milliards ont été inscrits à cet effet dans la loi de finances initiale 1983, et 5 milliards dans la loi rectificative adoptée en fin 1982). Il restait 7,65 milliards à trouver.

Sur cette somme, 3 à 5 milliards proviendraient, selon nos informations, de titres participatifs sans droit de vote émis par les groupes. Leurs émissions seront soumises à l'autorisation du ministère des finances, qui devra veiller à leur étalement au cours de l'année.

Les groupes, souvent déjà fortement endettés, souhaitaient obtenir les 3 à 5 milliards restant, sous la forme de *« quasi-fonds propres »*, qui donnent lieu à une rémunération presque nulle. Les pouvoirs publics, aux finances comme à l'industrie, se déclarent favorables à cette contribution *« en haut du bilan »*, qui limiterait les frais financiers supplémentaires. Mais où les trouver ? Les banques à qui l'on a fait appel l'an passé, mais que l'on a déjà fortement mises à contribution, ne désiraient pas y participer. Elles n'acceptaient que d'offrir des prêts, certes bonifiés ou super-bonifiés, mais aux mêmes conditions que pour les autres entreprises. Il a donc fallu se tourner vers d'autres mesures, comme la conversion en capital d'anciennes obligations datant d'avant la nationalisation, détenues aujourd'hui par l'Etat pour l'essentiel. Si elle n'apporte aucun argent frais, cette conversion limiterait tout de même les charges financières. Restait aussi à se tourner vers les actionnaires... privés des filiales des groupes *non détenues à 100 %*. Diverses augmentations de capital sont donc prévues, au cours desquelles l'Etat « suivrait » pour maintenir sa participation. — E.L.B.

(1) Usinor, Sacilor, E.M.C., C.d.F.-Chimie, Renault, C.G.E., Thomson-Brandt, PUK, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, C.I.I.-Honeywell-Bull.

STABILITÉ DU DOLLAR : 6,90 F

Le dollar est resté stable sur les marchés des changes mercredi 9 février 1983, après son vif repli de la veille. Il s'est maintenu à 6,90 F à Paris, à 2,43 DM à Francfort et à 238 yens à Tokyo.

L'incertitude continue à régner sur la future politique des autorités monétaires américaines et sur l'évolution des taux d'intérêt aux États-Unis, ce qui motive un certain attentisme des opérateurs.

A l'approche de la réunion du comité intérimaire du Fonds monétaire international à Washington, M. Donald Regan, secrétaire au Trésor des États-Unis, s'est déclaré vivement opposé à l'adoption éventuelle, par les pays industrialisés, de politique de croissance rapide, susceptible, selon lui, de relancer l'inflation.

Par ailleurs, il s'est montré sceptique sur la possibilité d'instituer, cette semaine, une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux et de parvenir à une modification du montant de l'aide que le Fonds peut accorder à un pays membre en fonction de l'importance de sa quote-part.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Une adjointe au maire d'Aix-en-Provence est poursuivie pour dénonciation calomnieuse

Les affaires judiciaires continuent à Aix-en-Provence d'alourdir l'atmosphère de la campagne électorale. Une procédure déjà ancienne, concernant l'adjointe aux affaires sociales de la municipalité sortante, Mme Nicole Salas, trente-quatre ans, vient de connaître de nouveaux développements. Mme Salas, poursuivie par l'ancien animateur d'un centre social de la ville, était susceptible d'être inculpée, mercredi 9 février, de dénonciation calomnieuse.

Après la mort de Gérard Marchand, frappé dimanche 6 février par un jeune colleur d'affiches, M. Patrick Lauret (le Monde *du 9 février), ce dernier a été inculpé, le mardi 8 février, de coups mortels et port d'arme prohibée. Il a été placé sous mandat de dépôt.*

De notre correspondant régional

Aix-en-Provence. — Les faits reprochés à Mme Salas remontent à décembre 1978. Ils concernent une affaire qui avait à l'époque défrayé la chronique aixoise : la mise en cause pour pédophilie d'un animateur du centre social Paul-Cézanne, M. Richard Giraud, sympathisant socialiste, alors âgé de trente-trois ans. Dans une réunion publique, Mme Salas aurait évoqué, en présence du directeur du centre, les soupçons pesant sur M. Giraud et qui étaient de nature à entraîner des poursuites pénales contre ce derniers.

Par la suite, le maire d'Aix-en-Provence, M. Alain Joissains, (U.D.F.-rad.) avait lui-même porté à la connaissance de la justice des faits répréhensibles concernant M. Giraud sur la base d'un témoignage qui devait se révéler sans fondement. Après diverses péripéties, dont l'inculpation pour dénonciation calomnieuse du « témoin », M. Dominique Dubeau, devenu, entre-*temps employé municipal*, M. Giraud avait déposé, en mars 1982, entre les mains du doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, une plainte avec constitution de partie civile contre Mme Salas. La chambre criminelle de la Cour de cassation ayant confirmé la compétence de la juridiction aixoise, une information avait été ouverte en décembre dernier.

Mme Salas devait comparaître mercredi 9 février devant le juge d'instruction chargé du dossier, M. Baillet. On ignore si elle répondra à la convocation du magistrat instructeur, qui était susceptible de lui notifier son inculpation pour dénonciation calomnieuse.

Bien qu'elle soit indépendante des derniers événements politico-judiciaires, au centre desquels se trouve placé M. Joissains, cette nouvelle affaire contribue à saper davantage les positions du maire d'Aix-en-Provence. M. Joissains devrait se voir retirer l'investiture que lui avait accordée l'U.D.F. en septembre dernier.

GUY PORTE.

M. Méhaignerie (C.D.S.) : il y a encore des gagnants du socialisme

Dans un argumentaire intitulé *« Pourquoi l'opposition ? »* et diffusé à trois mille cinq cents exemplaires, le C.D.S. propose à ses militants, candidats aux municipales, des séries de réponses-types classées en fiches autour de trois thèmes : *« Le socialisme n'est pas social ; le gouvernement a échoué : la décentralisation est mal engagée »*.

En présentant cet argumentaire, M. Pierre Méhaignerie, président du C.D.S., a précisé qu'il était utile de fournir des *« arguments de base »* aux militants, il faut aussi maintenir au cours des réunions publiques une tonalité explicative, et positive aux discours plutôt que de se livrer à des *« condamnations à l'emporte-pièce »*.

Il a souligné qu'il *« a parfois le sentiment que ces élections municipales arrivent encore trop tôt »*. Selon lui, *« le jugement que l'on peut porter sur la situation de la France est différent suivant que l'on regarde la France ou les Français. Si personne ne peut*, à son avis, *contester une formidable aggravation de la situation générale*, [en revanche] *il existe encore des gagnants du socialisme. Mais*, a-t-il ajouté, *il n'y a que M. Quilès pour croire que [ces] gagnants seront plus nombreux dans un an ou deux. »*

A propos d'un éventuel plan de rigueur, il a jugé que *« la question n'est pas de savoir s'il sera mis en place ou non »* mais de connaître *« qui l'imposera »* et si ce sera *« une nouvelle fois l'extérieur... »*

M. Méhaignerie s'est refusé à faire des pronostics sur les gains de l'opposition lors des prochaines élections, jugeant que les quatre dernières semaines seraient déterminantes. Il a rappelé que le C.D.S. a vingt-six têtes de liste dans les villes de plus de trente mille habitants.

LE MEXIQUE A OBTENU UN PRÊT DE 5 MILLIARDS DE DOLLARS AUPRÈS DE CINQ CENTS BANQUES ÉTRANGÈRES

Le gouvernement mexicain est parvenu à obtenir un prêt d'environ 5 milliards de dollars auprès de cinq cents banques étrangères, dont un peu moins de 400 millions de dollars pour les banques françaises. Ce prêt vient en complément de celui de 3,9 milliards de dollars accordé le 23 décembre dernier au Mexique par le Fonds monétaire international. Deux autres milliards de dollars devront encore être trouvés pour permettre le redressement économique et financier du pays, vraisemblablement auprès des gouvernements.

A Mexico, plusieurs milliers de personnes ont manifesté dans les rues lundi 7 février pour protester contre la hausse du coût de la vie, et le gouvernement de M. Miguel de la Madrid a mis au point un plan social qui prévoit en particulier la création de sept cent mille emplois nouveaux.

● *Le mouvement de la résistance nationale*, groupement de l'opposition iranienne, organise le jeudi 10 février à 17 h 30, à son siège, 84, rue de Grenelle, Paris-7e, une réunion pour commémorer les trente-sept jours du gouvernement de M. Bakhtiar.

Le numéro du « Monde » daté 9 février 1983 a été tiré à 491 531 exemplaires

« LA BONNE DIRECTION »

En toile de fond, un ciel très bleu dans lequel brille un gros soleil jaune. Au premier plan, un paysage vallonné de la douce France. En arrière-plan, une ville moyenne, à l'architecture moderne. Et, sur toute la largeur de l'illustration, cette profession de foi : « La gauche, c'est la bonne direction. »

Telle se présente l'affiche nationale, de dimensions standard(4 m × 3 m), que le parti socialiste a conçue pour les élections municipales. Tirée à huit ou dix mille exemplaires, les Français la découvriront, en bonne place dans de nombreuses villes, le 18 février, date de l'ouverture de la campagne officielle.

Contrairement à d'autres partis, le P.S. a choisi, pour sa propagande, une affiche unique : il n'exposera pas de placards régionaux spécifiques.